



35 par l'abbé Desfontaines

Mason. I. L. 267.

HISTOIRE DES DUCS DE BRETAGNE

TOME PREMIER.

HISTOIRE DES DUCS DE BRETAGNE,

ET DES DIFFERENTES Révolutions arrivées dans cette province.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez ROLLIN fils, Libraire, Quai des Augustins, à S. Athanase & au Palmier.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



AUX ETATS DE BRETAGNE.



ESSEIGNEURS.

L'histoire de Bretagne contient des faits si variez, si curieux, si liez avec l'histoire de ce Royaume, que quoiqu'étran-

ger par rapport à la Province, je me suis senti porté à écrire sur ce sujet. Je n'ai point eu dessein de composer une histoire générale du Duché, mais une histoire particuliere des Ducs, qui renfermât seulement les faits politiques & militaires, avec ce qui s'est passé de plus mémorable sous le regne de chacun de ces Princes.

Les Histoires des Provinces ne sont ordinairement que de sçavans Mémoires, plus propres à être consultez dans le besoin, qu'a être lûs de suite ; & celles qui ont paru jusqu'ici de la Province de Bretagne, sont de ce genre, sans excepter la derniere, qui est la meilleure, & dont j'ai beaucoup profité. Quoique la mienne soit moins étenduë, elle remonte cependant plus haut, & continue bien au delà. J'ai fait,

ce me semble, un ouvrage qui pourra être lû, & qui aumoins par sa longueur ne rebutera personne.

Il doit particulierement interesser les Bretons, & si je l'ose dire, leur plaire par bien des endroits. Ils y verront l'ancienneté de leur origine, la grandeur des maisons illustres de la Province, néanmoins sans aucun détail sur les Généalogies particulieres : ils y verront briller le courage naturel & la grandeur d'ame de la Nation, sa noble passion pour la liberté, sans franchir les bornes d'une juste dépendance, sa soumission à ses légitimes Souverains, son aversion pour toute domination etrangere, & son fidele attachement à la France, avant même l'union du Duché à la Couronne : enfin ils se reconnnoîtront dans leurs Ancêtres.

Ce fut par un effet de cette disposition des Bretons, que la Duchesse Anne se vit comme forcée d'epouser Charle VIII & ensuite Louis XII, & que sous le Roi François I. & depuis sous Henri IV. les Etats de la Province demanderent eux mêmes l'union perpetuelle & irrévocable du Duché à la Couronne de France. Dans le tems de la Ligue, tems orageux, où l'esprit de révolte & d'independance regnoit dans toutes les Provinces du Royaume, celle de Bretagne en proye aux Ligueurs, & inondée de troupes Espagnoles, signala son zele pour le légitime héritier de la Couronne, qu'elle regarda toujours comme son légitime Souverain. Le Parlement & la Capitale donnerent le ton à la Province, & leur fidelité éclatante, qui la maintint dans

l'obéïſſance, ne contribua pas peu à affermir ſur le Throne le grand Prince, dont l'auguſte Rejetton vous fait aujourd'hui ſentir, ainſi qu'à tous ſes autres ſujets, la ſageſſe & la douceur de ſes loix.

Voila ce que le Peuple de Bretagne verra avec quelque ſatisfaction dans cette hiſtoire, dégagée de digreſſions ennuieuſes, de détails trop circonſtanciez, de diſcuſſions, concernant les Terres, les Abbayes, les Chapitres, & enfin de vies particulieres de Saints. Je ſuis bien éloigné de condamner les hiſtoires générales qui embraſſent tous ces objets. Mais j'ai mieux aimé ſuivre l'exemple des Hiſtoriens Romains, qui n'ont jamais écrit dans ce goût là.

Je me flate, MESSEIGNEURS, que vous, qui repreſentez avec dignité l'il-

lustre Nation Bretonne, vous voudrez bien honorer mon ouvrage de votre glorieuse protection, & agréer la liberté que j'ose prendre de vous l'offrir, en vous assurant du zéle ardent & du profond respect avec lequel je suis,

MESSEIGNEURS,

Votre très-humble & très obéissant serviteur P. FR. GUYOT DESFONTAINES.



PREFACE.

NOus avons plusieurs histoires générales de la Province de Bretagne. Pierre le Baud & Alain Bouchard dans le seiziéme siécle, & depuis eux, Bertrand d'Argentré, ont écrit l'histoire de leur patrie. Enfin Dom Gui Alexis Lobibineau, homme éclairé & de beaucoup d'esprit, a publié aussi en 1707. l'histoire de son pays, composée sur les Titres & Auteurs originaux, avec les preuves & pieces justificatives, en 2. volumes *in-folio*. Quoique j'aye consulté tous ces Livres, & plusieurs autres, pour la composition du mien, je me suis principalement attaché à celui-ci, comme au plus judicieux & au plus éxact. Cepen-

dant j'ai remonté plus haut, & j'ai descendu plus bas. L'histoire de D. Lobineau commence au milieu du sixiéme siécle, & finit en 1532. La mienne commence à la fin du quatriéme, & va jusqu'à l'année 1578.

Une différence beaucoup plus grande est que mon ouvrage n'est point une histoire générale du Duché, mais une simple histoire des Ducs; & que bien qu'elle comprenne & des tems plus éloignés & des tems plus récens, elle contient néanmoins bien moins de faits, & ceux qu'elle renferme sont bien moins étendus. Je n'y parle en détail, ni des Saints de Bretagne, ni de la fondation & des procez des Abbayes, ni des droits des Evêchez ou des Chapitres, ni des prérogatives des Terres, ni des génealogies des Maisons distinguées. On n'y verra ni Tombeaux,

ni Epitaphes, ni Médailles, ni Sceaux, ni Monnoyes, ni aucune digreſſion. Les hiſtoires de Provinces renferment ordinairement toutes ces choſes, & bien d'autres encore, que les curieux & les ſçavans ſont bien aiſes d'y trouver.

Il n'en eſt pas de l'hiſtoire d'un Royaume ou d'une République, comme de l'hiſtoire d'une Province. On s'y borne aux affaires générales, c'eſt-à-dire au politique, & au militaire; & on y ſuit regulierement le fil de la narration, dont on ne s'écarte point. Telles ſont les hiſtoires de France, d'Angleterre, de Veniſe, de Hollande, &c. C'eſt auſſi ſuivant cette forme, que les Grecs & les Romains nous ont laiſſé des hiſtoires de leurs pays.

Le Duché de Bretagne a été ſi long tems un Etat conſidé-

rable dans l'Europe ; il a été exposé à tant de guerres intestines & étrangeres ; il s'y est passé tant de choses dignes d'attention ; ses intérêts ont été d'ailleurs si mêlez avec ceux de la France & de l'Angleterre, que j'ai crû en pouvoir composer une histoire, comme celle d'un Etat, & non comme celle d'une Province particuliere, dont l'érudition & les récherches, plus que l'ordre & le stile, ont coutume de faire le mérite.

Sans être né en Bretagne, je me suis occupé lentement de ce travail, comme homme de Lettres. N'avons-nous pas fait en France l'histoire de tous les Royaumes étrangers? Les meilleures histoires d'Angleterre, de l'aveu des Anglois mêmes, n'ont-elles pas été composées par des François? * Polybe & Denis d'Halicarnasse, nez

* Le P. d'Orléans, Rapin de Thoyras.

dans la Gréce, n'ont-ils pas écrit l'histoire de Rome? Il suffit que l'amour de la vérité guide un Historien: il est peu nécessaire, il est même dangereux, que l'amour de la patrie l'inspire.

Je n'ai rien dissimulé dans cet ouvrage, qui peut faire honneur à la Nation Bretonne; ensorte que ce seroit un préjugé assez naturel, de me croire de cette Province. Cependant, si j'ai fait voir clairement les erreurs de feu M. l'Abbé de Vertot, je n'ai pas toujours été du sentiment de Dom Lobineau. Ce n'est point par un esprit national, ni par aucune prévention, que j'ai suivi celui de feu M. l'Abbé des Tuilleries, par raport au Traité de S. Clair sur Epte, en vertu duquel la Bretagne fut déclarée Fief mouvant du Duché de Normandie, &

par conſéquent arriere-fief de la Couronne de France. C'eſt un fait inconteſtable, mais aſſez indifférent aujourd'hui; & & dont il ne réſulte rien. Dailleurs la Normandie, ayant été durant peu de tems diſtinguée du reſte de la France, ſous la forme d'un grand Fief de la Couronne, la mouvance de la Bretagne par rapport à elle n'a preſque point ſubſiſté; l'acte d'Hommage ne paroît avoir eu lieu qu'une ſeule fois, dans la perſonne de Geoffroi Plantegenet Duc de Bretagne, fils de Henri II. Roi d'Angleterre, à l'égard de Henry ſon frere Duc de Normandie.

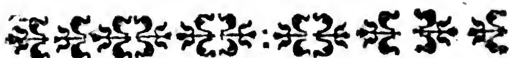
J'ai ajoûté à mon ouvrage, que mes autres occupations ne m'ont pas permis d'étendre autant qu'il m'auroit été facile de le faire, une *hiſtoire particuliere de la Ligue en Bretagne.* C'eſt un morceau, dont le ſujet eſt

tout neuf. Il m'a été fourni, & ne m'a coûté que les soins pénibles de la révision & de la correction du stile. Il en est presque de même de la sçavante *Dissertation sur l'origine des Bretons & sur leurs premiers Rois*. J'ai accommodé le commencement de mon histoire au systeme, qui m'a paru solidement établi dans cette Dissertation. C'est ce qui m'a comme obligé de la publier avec mon ouvrage. Si elle eût été ci-devant imprimée, je me serois contenté d'y renvoyer le Lecteur dans le commencement de l'histoire, & de fonder ma narration sur cet écrit : en ce cas elle eût été plus étenduë. Mais ce systeme étant tout-à-fait inconnu au Public, comment aurois-je pû le déveloper suffisamment, sans m'éloigner de la forme historique, & sans apporter toutes les raisons que

renferme la Dissertation ? Et aurois-je mieux exposé ces raisons, que l'Auteur de ce très-docte ouvrage, qui, ce me semble, fera plaisir aux Bretons, ou au moins aux Sçavans de profession.

Ce Livre, soit par son mérite, soit par sa forme, ne doit aucunement entrer en concurrence avec une nouvelle *Histoire générale de Bretagne*, plus correcte & beaucoup plus étenduë que celle de D. Lobineau, que de sçavans Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur préparent. En attendant que cette grande lumiere nous éclaire, le public au moins joüira de celle que lui offre cette histoire abregée, qui ne surchargera point sa mémoire.

HISTOIRE



SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER

De l'Histoire des Ducs de Bretagne.

Nom ancien de la Province de Bretagne appellée Armorique. Jule Cesar dompte les Armoriquains. Etat de l'Armorique sous la domination des Romains Ie. arrivée des Bretons. Insulaires dans les Gaules. Le Tyran Maxime les établit à l'embouchure de la Loire en 383. Conan Meriadec I. Roi des Bretons. Rivelin son fils lui succede. Regnes de Salomon & de Grallon. Audren fils de Salomon monte sur le Trône en 445. IIe. arrivée des Bretons

Insulaires dans les Gaules. Regne de Guerech, d'Eusebe, de Budic, de Hoël I, de Hoël II. de Canao. Celui-ci, Comte de Vennes, fait mourir trois de ses freres; le quatriéme nommé Macliauc s'échappe & entre dans un monastere. Revolte de Cramme fils de Clotaire. Il se réfugie à la Cour de Comor Prince Breton. Il est vaincu, pris & brûlé avec sa femme & ses filles. Macliauc, qui de Moine étoit devenu Evêque de Vennes, s'empare du territoire de cette Ville & du Comté de Cornuaille. Il est tué par Theodoric, qui recouvre le Comté de Cornuaille. Guerech fils de Macliauc demeure Comte de Vennes. Il défait l'armée de Sigebert. Il prête ensuite serment de fidélité au Roi & s'engage à lui payer un tribut. Regnes de Judual, de Varoch, de Hoël III. de Salomon

II. & de Judicaël. Caractere de ce dernier. Il vient à la Cour de France, où il est bien reçu. Son retour en Bretagne. Il veut abdiquer sa Couronne. Modestie de son frere Judoc à qui il offre la Royauté. Mort de Judicaël en odeur de sainteté. Urbien son fils aîné lui succede. Ses freres s'emparent de la plus grande partie de la succession de leur pere, & se font Souverains chacun dans leur Canton sous le titre de Comtes. Une Partie de la Bretagne porte le nom de Domnonée. L'autre partie est sous la puissance des Rois de France; ce qui occasionne plusieurs guerres. Les Généraux de Charlemagne ravagent toute la Bretagne. Ligue de Wiomark. Nominoé est fait Gouverneur & Duc de Bretagne pour l'Empereur Louis le Debonaire. Bernard Comte de Barcelonne indispose ce Prin-

ce contre Nominoé. L'Empereur marche contre lui. Il est abandonné par son armée, & perd sa liberté. Ses trois fils Clotaire, Louis & Pepin, partagent l'Empire. La division se met entr'eux. L'Empereur recouvre la liberté. Ravage des Normands en Bretagne. Ils battent le Comte Renauld. Nominoé fait la paix avec eux. Mort de l'Empereur Louis le Debonnaire. Nominoé se croit dégagé de ses sermens par sa mort, & veut se rendre maître de toute la Bretagne. Il envoye des Ambassadeurs à Charle le Chauve. Il s'empare du Comté de Nantes sur Renauld, pour le donner à Lambert. Il prend le titre de Roi. Les Nantois chassent Lambert de leur Ville. Sa cruelle vengeance. Cruauté des Normands qu'il appelle à son secours. Il rentre dans Nantes. Nominoé ravage

les terres des François. Charle le Chauve marche contre lui. Maniere de combattre de la cavalerie Bretonne, différente de celle des François. Combat des Bretons & des François; ceux-ci sont défaits, & contraints de prendre la fuite à l'éxemple de leur Roi. Paix de Nominoé avec Charle le Chauve Il se reconnoît son vassal. Retraite de Lambert. Ravages des Normands dans la Bretagne; leurs victoires sur Nominoé. Il s'en délivre à force d'argent. Entreprises du Duc de Bretagne pour se faire couronner Roi. Il veut affranchir les Evêques de Bretague de la dépendance de l'Archevêque de Tours. Il accuse plusieurs Evêques de Simonie, & les fait déposer. Il met en leur place d'autres Evêques ses créatures. Il donne la qualité de Métropolitain à l'Evêque de Dol. Il est

sacré & couronné de leurs mains. Plaintes de Landran Archevêque de Tours, addressées au Pape & au Roi de France. Le Roi y fait peu d'attention. Le Pape écrit à Nominoé, qui ne veut point recevoir la lettre. Assemblée des Evêques de France. Lettre injurieuse qu'ils écrivent au Duc de Bretagne. Guerre entre le Roi & Nominoé. Mort de ce dernier. Son fils Erispoé lui succede. Clui-ci fait la paix avec Charle le Chauve; leur entrevûë à Angers. Traité qu'ils font ensemble. Division d'Erispoé & de son cousin Salomon, fomentée par le Roi. Charle. Salomon tuë son cousin Erispoé. Il s'empare du Duché, & s'accommode avec le Roi. Mauvais état des affaires de France. Revolte & conjuration des principaux Seigneurs François. Salomon en est le chef. Ces Seigneurs appellent Louis de Ger-

manie, qui entre en France à la tête d'une armée. Inutiles négociations de Charle le Chauve. Il se résout à donner bataille à son frere. Il est abandonné de ceux de son parti & contraint de prendre la fuite. Les Evêques de France excommunient Louis de Germanie. Sa mauvaise conduite le fait abandonner des Principuax Rebelles. Charle vient l'attaquer, & le contraint de se retirer. Revolte de Louis d'Anjou fils de Charle, soutenu par le Duc de Bretagne. Il est vaincu par Robert le Fort, & rentre dans le devoir. Hommage de Salomon. Ravages des Normands, & des Bretons. Mort de Robert le Fort. Traité entre Charle & Salomon. Remords de ce dernier. Il veut aller à Rome. Les Etats l'en détournent. Il se contente d'envoyer des presens. Jonction de

Charle & de Salomon contre les Normands. Le Roi traite avec ces Barbares. Il donne au Duc de Bretagne le titre de Roi. Salomon veut abdiquer. Revolte des Evêques & des Principaux Seigneurs de Bretagne. Mort de Salomon & de ſon fils Wigon. Paſquiten, & Gurvand, l'un gendre d'Eriſpoé, & l'autre de Salomon, partagent le Duché. Brouilleries de ces deux Princes. Paſquitin ſecondé des Normands attaque Guvrand : celui-ci eſt abandonné. Son déſeſpoir le fait tout entreprendre. Il met Paſquiten en fuite. Mort de ces deux Princes. Alain le Grand frere de Paſquiten lui ſuccede au Comté de Vannes, & Judicaël fils de Gurvand au Comté de Rennes. Ces Princes ont les mêmes differends que leurs prédéceſſeurs. Judicaël eſt tué dans une bataille contre les

Normands. Alain ſurnommé le Grand s'empare du Comté de Rennes. Ses victoires ſur les Normands. Mort d'Alain. Gurmhailon ſon neveu lui ſuccede. Etabliſſement des Normands dans la Neuſtrie. Il ſont chaſſés de la Bretagne. Glorieux Regne d'Alain Barbe-torte, ſa mort. Hoël ſon fils naturel lui ſuccede. Conan Comte de Rennes le fait aſſaſſiner. Son frere Guerech lui ſuccede, & laiſſe le Tróne à Alain ſon fils, qui meurt bien-tót après, laiſſant deux fils en bas âge, Judicaël & Hoël. Conan s'empare du Comté de Vannes. Il eſt tué dans une bataille contre Foulques Nerva Comte d'Anjou. Son fils Geofroy lui ſuccede, & prend le titre de Duc de Bretagne. Sa mort ſinguliere. Alain ſon fils regne après lui. Guerres qu'il a à ſoutenir. Robert Duc de Normandie

lui confie le Gouvernement de son Duché. Mort d'Alain, ses enfans. Tirannie d'Eudon frere d'Alain, qui s'empare du Duché & de la personne de Conan son neveu. Conjuration pour procurer la liberté à Conan. Conan meurt empoisonné. On en accuse Guillaume le Conquerant Duc de Normandie. Hoël son frere lui succede. Ses enfans. Guerre avec le Duc de Normandie. Paix concluë entre ces deux Princes par l'entremise des Evêques. Revolte de Raoul de Gaël punie par Guillaume. Ce Seigneur se retire en Bretagne, & se revolte aussi contre le Duc. Il est soutenu par Philippe Roi de France. Prise du Duc par le Vicomte de Porhoët. Sa delivrance. Mort de Hoël. Alain Fergent son fils lui succede. Guerre avec Geoffroi le batard Comte de Rennes. Il s'empare

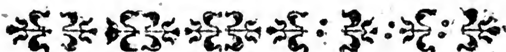
de cette Ville. Son mariage avec Constance fille du Roi d'Angleterre. Mort de cette Princesse. Mort du Roi d'Angleterre. Partage qu'il fait de ses Etats entre ses trois fils, Robert, Guillaume, & Henri. Henri est dépouillé par ses freres. Alain & Robert Duc de Normandie vont à la terre Sainte. Origine des meilleurs maisons de Bretagne. Etablissement des surnoms, & des titres de Duc, de Comte, de Vicomte, de Baron &c. Mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Henri son frere lui succede. Retour de Robert Duc de Normandie. Ses plaintes contre les Anglois. Il s'accommode avec son frere. Les deux freres se brouillent encore, & se font la guerre. Les Bretons embrassent le parti de Henri. Bataille de Tinchebrai. Défaite & prise du Duc de Normandie.

Maladie d'Alain Fergent. Il se retire dans un monastere. Sa femme Hermengarde en fait autant. Mort d'Alain. Son fils Conan III. lui succede. Il épouse Matilde fille du Roi d'Angleterre. Il en a un fils & une fille. Il désavoüe son fils, & marie sa fille Berte à Alain le Noir. Mort de Conan. Berte devenuë veuve épouse Eudon Vicomte de Porhoët. Ce Prince est reconnu pour Duc par ceux de Rennes. Ceux de Vennes & de Nantes reconnoissent Hoël fils de Conan. Le peu de mérite de ce Prince le fait déposer. Conan dit le petit fils, d'Alain le Noir & de Berte s'empare de toute la Bretagne. Eudon Vicomte de Porhoët se retire en France. Descente du Roi d'Angleterre qui s'empare du Comté de Nantes. Conan épousé Marguerite sœur de Malcolme Roi d'Ecosse. Foiblesse de Conan. Geofroi fils

du Roi d'Angleterre est fait Duc de Bretagne. Il fait hommage à son frere Henri, & ensuite au Roi de France Louis VII. Mort de Geofroi. Ses enfans. Entreprises du Roi d'Angleterre pour s'emparer du Duché de Bretagne. Ligue des Bretons & des François. Mort du Roi d'Angleterre. Richard son fils lui succede. Il donne à Jean son frere une partie très-médiocre de l'héritage de leur pere, & dépouille entierement le jeune Artur son neveu fils de Geoffroi. Les Bretons chassent Ranulfe mari de la Duchesse Constance. Le Roi d'Angleterre se met peu en peine de le rétablir. Richard se croise avec le Roi Philippe pour la terre Sainte. Traité qu'il fait avec Tancrede Roi de Sicile. Artur est reconnu pour légitime héritier du Trône d'Angleterre. Traité avec le Roi de France. Mécontentement de Jean

Sans terre. Retour du Roi d'Angleterre en Europe. Il est arrêté à Vienne. Il obtient sa liberté. Le Traité qu'il fait avec l'Empereur devient nul par la mort du Duc d'Autriche. Desseins du Roi d'Angleterre, qui retient Leonor sœur d'Artur. La Duchesse Constance est arrêtée. Richard ravage la Bretagne, & veut se rendre maître de la personne d'Artur, & du Duché de Bretagne. Le jeune Artur est mis en sureté. Intrépidité d'Alain de Dinan. Traité des Bretons avec le Roi d'Angleterre. Constance est mise en liberté. Dureté de Richard. Sa mort. Son testament. Jean Sans-terre est proclamé Roi d'Angleterre, au préjudice d'Artur. Mariage de Constance avec Gui de Touars. Le jeune Artur est remis entre les mains du Roi de France. Ce Prince fait la guerre à Jean Sans terre. Paix entre ces deux Rois. Traité qu'ils font ensemble.

Decision touchant l'affaire de la Metropole entre les Eglises de Tours & de Dol. Mort de la Duchesse Constance. Brouilleries entre les Rois de France & d'Angleterre. Ajournement de Jean Sans-terre. Prise du jeune Artur, par Jean son oncle. Horrible cruauté de ce Prince, qui assassine Artur son neveu. Soulevement des Bretons. Gui de Thouars prend le titre de Duc de Bretagne, comme tuteur d'Alix sa fille. On depute vers le Roi de France. Le Roi Jean est cité à la Cour des Pairs. Conquêtes du Roi de France sur le Roi d'Angleterre. Insensibilité de Jean Sans-terre. Le Roi de France s'empare de la Bretagne. Elle est ravagée par le Roi Jean. Il est mis en fuite par le Roi Philippe. Jean Sans-terre est excommunié. Il trouve moyen de se faire absoudre. Mariage d'Alix fille de Gui de Thouars avec Pierre Mauclerc, qui prend le titre de Duc de Bretagne. Mort de Gui de Thouars.



SOMMAIRE
DU LIVRE SECOND.

Gouvernement de Pierre Mauclerc. Guerre entre lui & ses Barons. Sa Politique. Il remporte une victoire & fait la paix avec eux. Mort d'Alix Duchesse de Bretagne. Ses enfans. Projets de Pierre rompus par le Roi de France. Mort du Roi de France Louis VIII. Ligue de Pierre Mauclerc avec les principaux Seigneurs de France contre la Regence de Blanche de Castille. La Paix est rétablie en France. Traité avec le Duc. Autre ligue des François contre Blanche de Castille. Mauvaise conduite de Pierre Mauclerc. Le Roi de France marche contre lui. Paix entre le Roi d'Angleterre, le Duc de Bretagne & le Roi de France. Projet du Duc, dont il vient à bout. Il persécute le Clergé. Il est excom-

munié. Il se met peu en peine des foudres de l'Eglise. Il s'accommode peu de tems après avec le Pape, & l'excommunication est levée. Expiration de la Trêve entre les Rois de France & d'Angleterre, & Pierre Meauclerc. Le Roi de France marche vers la Bretagne. Le Duc demande une suspension d'armes. Il va en Angleterre demander du secours. Réponse du Roi Henri. Le Duc repasse la mer, va à Paris & se soumet au Roi, auquel il demande pardon très-humblement. Alliances avantageuses du Duc. Ligue de quelques Seigneurs de la Cour avec Pierre Mauclerc contre le Roi. Ce Prince les fait rentrer dans le devoir. Jean fils aîné de Pierre & d'Alix âgé de 21. ans est reconnu Duc de Bretagne par les Etats. Demission de Pierre Mauclerc. Le nouveau Duc fait hom-

mage au Roi de France. Son entrée solemnelle dans Rennes. Portrait de ce jeune Prince. Pierre Mauclerc, dit le Chevalier de Braine, se croise avec plusieurs Seigneurs François. Ses Exploits à la terre sainte. Imprudence du Duc de Bourgogne & de plusieurs autres Seigneurs. Traité avec les Sarazins. Retour des Croisés en Europe. Projet de Pierre Mauclerc & des Seigneurs de France, pour abaisser la puissance Episcopale. Abus que l'Eglise faisoit alors de ses droits. Pierre Mauclerc se croise avec le Roi Louis. Mauvais succès de cette expédition. Prise du Roi & des Principaux Seigneurs de sa suite. Sa délivrance, & celle de son armée. Retour des Croisés en Europe. Pierre Mauclerc meurt en chemin & est enterré dans l'Abbaye de S. Yve de Braine. Son portrait.

Guerre de Jean le Roux contre les Evêques de Bretagne. Il eſt excommunié. Il va à Rome ſe faire abſoudre. Revolte de ſes Barons contre lui & contre le Clergé. Il rétablit la Paix dans ſon Duché. Mariage de Jean ſon fils avec Beatrix fille de Henri III. *Roi d'Angleterre. Cette Princeſſe accouche d'un fils nommé Artur. Le Roi d'Angleterre rend au Duc le Comté de Richemont. Son fils en prend le titre. Nouvelle croiſade publiée. Le nouveau Comte de Richemond prend la croix avec ſon pere & le Roi S. Louis. Mort de Pierre de Bretagne autre fils du Duc. Mauvais ſuccès de cette croiſade. Mort du Roi S. Louis & de pluſieurs autres perſonnes de diſtinction Retour du Duc dans ſon Duché. Nouveau Reglement par rapport aux Droits de Bail. Mort de Jean le Roux. Son*

portrait. Son fils Jean Comte de Richemontlui succede. Il se ligue avec l'Angleterre, pour faire la guerre à Philippe le Bel. Il quitte le parti des Anglois. Mariage de Jean de Bretagne son petit fils, avec Isabeau de Valois niéce de Philippe le Bel. Prérogatives accordées au Duc par le Roi, en considération du nouveau Mariage. Paix proposée entre les deux couronnes de France & d'Angleterre. Boniface VIII. est pris pour arbitre. Ambition indécente de ce Pontife. Reconnoissance du Roi Philippe envers le Duc Jean. Mort funeste du Duc Jean. Son caractere. Son fils Artur II. lui succede, & regne très-peu de tems. Ses alliances & ses enfans. Jean III. dit le bon regne après lui. Il marie Jeanne de Penthievre sa niece à Charle de Blois. Mort de Jean III. Dis-

cussion entre le Comte de Montfort frere de Jean III. & Charle de Blois touchant la succession du Duché de Bretagne. Deliberation des Etats. Jean de Montfort s'empare d'une partie de la Bretagne. Il passe en Angleterre, où il fait hommage du Duché au Roi Edouard. Il est ajourné à la Cour des Pairs. Il comparoît, & se justifie touchant son voyage d'Angleterre. Il part secretement de Paris, se rend en Bretagne, & se prépare à soutenir la guerre contre son concurrent. Arrêt de Conflant en faveur de Charle de Blois. Le Roi le fait Chevalier. Siége de Nantes, par le Duc de Normandie. Sa cruauté. Prise du Comte de Montfort. La Comtesse sa femme se met à la tête de son parti. Intrépidité de cette Princesse. Sa prudence & sa politique. Succès des armes de

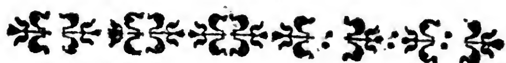
Charles de Blois. La Comtesse de Montfort envoye demander du secours en Angleterre, & met son fils Jean entre les mains d'Edouard. Memorable siege d'Hennebon. Exploits de la Comtesse qui deffend la place. Arrivée du secours d'Angleterre. Levée du siege d'Henebon. Genereuse résolution de ceux d'Aurai. Mauvais succès des armes de Louis d'Espagne. Son armée est taillée en piéces, & lui est blessé dangereusement. Resolution barbare de Louis d'Espagne, rendue inutile par le courage de Mauni & de Clisson. La Comtesse de Montfort passe en Angleterre & en revient avec un grand secours. Siége & prise de Vennes, par Robert d'Artois, & par la Comtesse de Montfort. Mort de Robert d'Artois. Son portrait. Arrivée du Roi d'Angleterre en Bretagne. Ses entreprises rendues inutiles par le Duc de Normandie. Arrivée du Roi

de France en Bretagne. Paix concluë entre ces deux Rois, par l'entremise du Pape. Suplice d'Olivier de Clisson, & de plusieurs autres Seigneurs, à cause de leurs intrigues avec le Roi d'Augleterre. Edouard saisit ce prétexte pour rompre la paix. Succès des armes de Charle de Blois. Cruauté du Roi de France. Evasion du Comte de Montfort. Mort de ce Prince. Fermeté de la Comtesse sa femme. Bataille de la Roche-Derien. Prise de Charle de Blois. Jeanne de Penthievre sa femme se met à la tête de son parti. Conquêtes du Roi Edouard en Normandie. Bataille de Creci en Picardie. Trêve entre les deux Rois. Mort de Philippe de Valois. Son fils Jean lui succede. Expedition de Cahours, qui tuë Thomas d'Agevorte. Vengeance de Dembro. Fameux combat des 30., ou les Anglois sont vaincus. Tournoi à Londres, où Bertrand du Guesclin se trouve. Conti-

nuation de la guerre en Bretagne. Mariage de la fille de Charles de Blois avec Louis d'Espagne. Mort de ce Seigneur. Charle de Blois mis en liberté. Prise de Fougerai par le celebre Bertrand du Guesclin. Sa valeur au siége de Rennes. Il visite le Duc de Lancastre. Son combat avec Guillaume Brambolle. Levée du siége de Rennes. Traité du Roi de France, avec Edouard. La guerre recommence en Bretagne. Le jeune Comte de Montfort traite avec Charles de Blois dans les Landes d'Evran. Du Guesclin est donné en otage avec plusieurs autres. Inconstance de Charles de Blois. La guerre recommence. Jean de Montfort refuse de mettre du Guesclin en liberté. Ce Capitaine s'evade. Ses expeditions. Prise du captal de Buch. Bertrand va joindre Charles de Blois. Propositions de Jean de Montfort peu écoutées. Bataille d'Aurai. Mort de Charles de Blois.

Desespoir

Desespoir de du Guesclin. Il se rend prisônnier. Valeur d'Olivier de Clisson. Jean de Montfort profite de sa victoire. Il est reconnu Duc de Bretagne. Politique de la France. Traité de Guerrande. Le Duc Jean fait hommage au Roi. Il rétablit la tranquillité dans ses Etats & fait battre monoye en son nom.



SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIE'ME.

R Avages des grandes Compagnies. Bertrand du Guesclin s'offre à en délivrer la France. Il se met à leur tête, leur fait donner de l'argent, par le Roi, & par le Pape, & ensuite les mene en Espagne contre le Roi

Dom Pedre. Après bien des peines & des travaux il vient à bout de mettre ſur le trône de Caſtille Henri de Tranſtamare, qui le fait Connêtable de Caſtille. Guerre entre la France & l'Angleterre. Politique du Duc de Bretagne. Olivier de Cliſſon s'attache à la France. Bertrand du Gueſclin de retour d'Eſpagne, eſt fait Connêtable de France. Il fait aſſociation d'armes avec Olivier de Cliſſon. Expedition de du Gueſclin. Mort de Chandos. Cruauté d'Olivier de Cliſſon. Mauvaiſe conduite du Duc de Bretagne. Indignation du Roi de France. Le Connêtable entre en Bretagne. Négociation du Duc. Le Connêtable s'empare de preſque toute la Bretagne. Le Duc ſe rend en Angleterre. Debarquement des Anglois à Calais. Défi du Duc de Bretagne au Roi. Levée du ſiege de Derval. Le Duc

de Bretagne repasse en Angleterre. Suspension d'armes entre les deux couronnes. Mort du Roi Edouard. Richard son fils lui succede. Conduite du Roi de France pour se rendre maître du Duché de Bretagne. Soulevement des principaux Seigneurs Bretons. Le Duc Jean est rappellé dans son Duché. Traité qu'il fait avec Richard. Le Duc rentre dans la plupart de ses places. Il fait tête aux François. Le Duc d'Anjou lui propose une Trêve qu'il accepte. Le Duc d'Anjou & le Comte de Flandres sont choisis pour arbitre des differends du Duc de Bretagne avec le Roi de France. Lettre des Etats au Roi. Reponse de ce Prince. Traité de Jean IV. avec Richard. Mécontentement de du Guesclin, il veut se retirer en Espagne, & meurt en chemin. Arrivée des Anglois en Bretagne. Mort de Charle V.

Roi de France. Embarras du Duc Jean. Proteſtation qu'il fait contre la France. Siege de Nantes levé. Conſeils donné au Duc. Combat de 5. Anglois contre autant de François. Ceux-ci ſont vainqueurs. Le Duc s'accommode avec le Roi de France. Olivier de Cliſſon fait Connêtable de France. Mécontentement des Anglois à l'occaſion de l'accommodement du Duc Jean, avec le Roi Charle VI. Le Roi d'Angleterre veut s'en venger. Le Connêtable de Cliſſon ſe reconcilie avec le Duc de Bretagne. Création de l'ordre de l'Ermine. Le Duc Jean ſe rend à Paris, & fait ſerment d'être fidele au Roi. Négociation du Duc avec l'Angleterre, pour la liberté de la Ducheſſe que Richard avoit fait arrêter. Folle entrepriſe de l'Evêque de S. Malô. Le Duc prend part à la guerre de Flandres.

Bataille de Rosbec. Le Roi d'Angleterre prend le parti des Flamands rebelles. Service important que le Duc rend aux Anglois. Traité entre la France & l'Angleterre. Affaires concernant les droits du Duché de Bretagne. Mort de la Comtesse de Penthievre. Mort de son gendre le Duc d'Anjou, & de la Duchesse de Bretagne. Entreprise du Duc sur Brest échouée. Fameux duel entre Robert de Beaumanoir & Pierre Tournemine. Générosité du premier. Haîne du Duc Jean IV. contre Olivier de Clisson. Projet ambitieux de ce dernier. Le Comte de Penthievre est mis en liberté. Perfidie du Duc à l'égard du Connêtable qu'il fait arrêter. Il veut le faire mourir. Son inflexibilité. Extrême prudence de Basvalen. Traité de Clisson avec le Duc. Il est mis en liberté. Il va trouver le Roi, à qui il de-

mande justice. Il est reçu froidement. Il retourne en Bretagne où il a recours aux voyes de fait. Ses conquêtes sur le Duc. Ordre du Roi envoyés en Bretagne. Protestation du Duc. Mariage du Comte de Penthievre & de Marie de Clisson. Le Duc va trouver le Roi à Paris. Le Duc & le Connêtable plaident leur cause devant le Roi. Les Ducs de Berri & de Bourgogne prennent le parti du Duc de Bretagne. Jugement du Roi. Les Parties s'y soumettent & se reconcilient pour un tems. Nouveau mécontentement du Duc à l'égard du Connêtable. Entremise du Roi pour leur reconciliation. Le Duc à Tours. Emeute dans cette Ville, appaisée. Traité & alliances pour rétablir la bonne intelligence, entre le Duc & le Connêtable & la maison de Penthievre. Retour du Duc de Breta-

gne. Assassinat du Connétable par Pierre de Craon. Le Roi visite le Connétable dans sa maladie. Supplice de plusieurs complices de Pierre de Craon. Le Duc de Bretagne lui donne retraite. Procès de Pierre de Craon. Le Roi écrit au Duc de Bretagne. Réponse de ce Prince. Guerison de Clisson. Mecontentement du Roi contre Jean IV. Il marche contre lui à la tête d'une armée. Funeste accident arrivé au Roi, qui perd la raison. Retour de l'armée en France. Affliction du Duc pour l'accident du Roi. Les oncles du Roi prennent en main les reines du Gouvernement. Disgrace du Connêtable, & de la plupart des Favoris du Roi. Le Comte d'Eu est fait Connêtable. Guerre entre le Duc & le Connêtable de Clisson. Intervalle de santé qu'a le Roi. Son mécontentement de la conduite qu'on avoit tenue envers

le Connêtable de Cliſſon. Le Roi va au Mont S. Michel. Il s'entremet entre le Duc & Olivier de Cliſſon. Differens traités entre Jean IV. & Cliſſon mal obſervés. Continuation de la guerre entre ces deux Princes. Le Duc defere aux inſtances du Roi. Propoſitions qu'il fait au Connêtable, peu écoutées. Le Duc de Bourgogne va à Ancenis par ordre du Roi. Ce Duc eſt pris pour arbitre entre le Duc Jean & Cliſſon; les parties comparoiſſent. Plaintes du Duc envers le Roy au ſujet de S. Malô. Droit chimerique du Pape ſur cette Ville. Jugement du Duc de Bourgogne. Les parties y ſouſcrivent, & ſe brouillent peu après. Sincere reconciliation du Duc & du Connêtable. Le Duc veut marier ſa fille Marie avec le fils du Comte Derbi. Il change de ſentiment & la marie au Duc d'Alençon. Mariage de Pierre ſon fils qui prend le nom

de Jean, avec Jeanne de France fille de Charle VI. Le Duc de Bretagne ſuit le Roi de France à S. Omer. Entrevûë des Rois de France & d'Angleterre dans cette Ville. Pierre de Craon obtient ſa grace, à la Priere de Richard Roi d'Angleterre. Le Duc Jean rentre en poſſeſſion du Comté de Richemont & du port de Breſt. Reconnoiſſance du Roi de France à l'égard du Duc de Bretagne. Depoſition de Richard Roi d'Angleterre. Le Comte Derbi regne après lui, ſous le nom d'Henri IV. Henri s'empare du Comté de Richemont. Mort du Duc Jean IV. dit le Conquerant. Sa ſepulture. Il eſt ſoupçonné d'avoir été empoiſonné. Son portrait. Propoſition barbare que Marie de Cliſſon fait à ſon pere. Juſte indignation de ce Seigneur. Mécontentement de la Ducheſſe à l'ègard du Connêtable. Ce Seigneur ſe reconcilie avec elle. Pro-

positions du mariage de la Duchesse avec le Roi d'Angleterre, par procuration. Fermeté de Gilles de Lesbiest. Départ de la Duchesse pour l'Angleterre. Son couronnement. Entrée solemnelle de Jean V. dans Rennes. Il est fait Chevalier par Olivier de Clisson Le Duc de Bourgogne regent de la Bretagne, conjointement avec Clisson. Ce Duc vient en Bretagne. Le jeune Duc à Paris avec le Duc de Bourgogne. Guerre entre la France & l'Angleterre. Les Bretons arment contre les derniers. Differens succès de leurs armes. Jean V. est déclaré majeur. Son hommage au Roi de France. Le Comte de Laval son curateur. Gille de Bretagne à la Cour de France. Artur de Bretagne fait Comte de Richemont. Mort du Comte de Penthievre. Ses enfans. Echec des Bretons en Angleterre. Tanegui du Chatel en tire vengeance. Descente des Anglois en

Bretagne. Le Duc marche contre eux, & les met en fuite. Mort de leur Commandant. Mort de Marie de Bretagne fille de Charle de Blois Reine de Sicile. Son portrait. Mort du Duc de Bourgogne. Brouilleries du Duc Jean avec le nouveau Duc de Bourgogne. Il ſe ligue avec le Duc d'Orleans. Mort funeſte de ce dernier. Le Duc de Bourgogne ſe vante de l'avoir aſſaſſiné. Le Duc Jean fait alliance avec la veuve du Duc d'Orleans. Mort d'Olivier de Cliſſon brouillé avec le Duc. Rebellion de la Comteſſe de Penthievre. Troubles en France. Le Duc Jean à Paris avec des troupes. Arrêt contre le Duc de Bourgogne. On veut lui faire la guerre. Le Duc Jean V. mene la Reine de France à Tours. Ambaſſade au Duc de Bourgogne. Paix de Chartres, dite la paix fourée de Chartres. La Comteſſe de Penthievre perſiſte dans ſa rebellion. Le Duc Jean

lui fait la guerre. Attentat du Duc contre sa femme. Mécontentement du Duc de Bourgogne. La Comtesse de Penthievre à Paris. Accommodement proposé. Le Duc Jean refuse de l'accepter. Ligue, dite du bien public. Le Duc de Bretagne refuse d'y entrer. Traité qu'il fait avec le Duc de Bourgogne. Le Comte de Richemont entre dans la Ligue dite du bien public. Tout le Royaume de France en armes. Ordres du Roi peu écoutés. Mort de Gille de Bretagne. Son portrait. Politique du Roi d'Angleterre. Paix générale en France. Le Duc Jean à Paris. Tannegui du Chatel Prevôt de Paris. Retablissement du Maréchal de Rieux. Funeste bataille d'Azincourt. Prison du Comte de Richemont, des Ducs d'Orleans & de Bourbon. Reconnoissance du Roi à l'égard du Duc Jean. Plusieurs Bretons à la gar-

de du Roi. Les troubles de France recommencent. Massacres à Paris. Conquêtes du Roi d'Angleterre. Service du Duc Jean. Entrevûë du Duc de Bourgogne & du Dauphin. Mort funeste du premier. On accuse le Dauphin. Haine de la Reine contre ce Prince. Etrange résolution de cette Princesse contre son fils. Traité avec le Roi d'Angleterre contre le Dauphin. Le Roi Henri V. est déclaré héritier du Royaume de France. Ridicule traité de Troye où le Dauphin est desherité. Prudence & activité de ce Prince. Attentat des Penthievres sur la personne du Duc Jean, qui est arrêté prisonnier. Leur cruauté à l'égard de ce Prince. Sa douceur dans sa prison. Soulevement des Bretons pour la liberté de leur Duc. Activité de la Duchesse. On fait la guerre aux Penthievres. Conquêtes des Bretons. Ambas-

ſade au Dauphin. Cruauté de Marie de Cliſſon. Capitulation de Château-ceaux. Le Duc eſt mis en liberté. Réparation qu'on exige des Penthievres. Ils donnent des otages, & ne comparoiſſent point. Vœux du Duc accomplis. Son entrevûë avec le Comte de Richemont. Arrêt contre les Penthievres. Captivité de Guillaume de Penthievre. Confiſcation des biens des Penthievres. Ils veulent faire aſſaſſiner le Duc. Ils manquent leur coup. Ils s'éxilent de leur Patrie. Mort de Jean d'Olivier Comte de Penthievre. Traité du Dauphin avec le Duc de Bretagne. Richard de Bretagne Comte d'Etampes. Propoſitions de mariage entre le Comte de Richemont & Madame de Guyenne. Inconſtance du Duc Jean, qui embraſſe le parti de Henri V. contre le Dauphin. Mort du Roi d'Angleterre. Le Duc de Betfort declaré Re-

gent de France. Mort du Roi Charle VI. Le Dauphin proclamé Roi à Potiers. Ligue entre les trois Ducs de Bretagne, de Bourgogne & de Betfort. Mariage du Comte de Richemont. Ce Comte vient en Bretagne. Propositions de paix échouées. Le Comte de Richemont Connêtable de France. Exil de la plupart des Favoris du Roi Charle VII. Générosité de Tannegui du Chatel. Le Duc Jean auprès du Roi. Son hommage au Roi. Son retour dans son Duché. Mort tragique de Giac & de Camus Favoris du Roi. La Trimouille leur succede. Guerre contre les Anglois. Mecontentement du Duc Jean. Il s'accommode avec les Anglois. Mauvaise conduite de la Trimouille à l'égard du Connêtable. Siege d'Orleans. Arrivée de la Pucelle d'Orleans, qui fait lever le siége. Mesintelligence entre le Roi & le Connêtable. Génerosité de ce

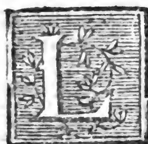
dernier, qui amene du secours au Roi. Le Roi le refuse, & envoye la Pucelle pour le combattre. Il vient cependant au camp près d'Orleans, & la Pucelle n'ose en venir aux mains. Succès des armes du Roi, dû à l'habilité du Connêtable. On veut le tuer. Sa générosité. Le Duc de Bretagne marie ses enfans. Guerre avec le Duc d'Alençon son neveu. Ils se raccommodent ensemble. Prise de la Trimouille par les gens du Connêtable. Etrange foiblesse du Roi, qui oublie aisément ses favoris. Le Connêtable rentre en grace. Paix avec le Duc de Bourgogne. Continuation de la guerre avec les Anglois. Supplice du Maréchal de Raix. Mort du Duc Jean V. Son portrait. Ses enfans. Mort d'Isabeau sa fille femme du Comte de Laval.

HISTOIRE



HISTOIRE DES DUCS DE BRETAGNE,

ET DES DIFFERENTES Révolutions arrivées dans cette Province.



LA Bretagne, connuë autrefois sous le nom d'Armorique, a été soumise aux Romains durant quatre siécles. Possedée ensuite par les Bretons, d'abord à titre de Royaume, puis de Comté, ou de Duché, pendant l'espace d'environ onze cens cinquante ans, elle est devenuë enfin Province

de France depuis l'an 1532. Avant qu'elle appartînt à la France, elle a été le théâtre d'une infinité de guerres civiles & étrangeres; elle a souffert aussi impatiemment le joug des François, que celui des Romains; & enfin cette petite partie de la Gaule a été presque exposée à autant de révolutions, que l'Isle fameuse, qui lui a fourni ses Habitans, son nom, &, si j'ose le dire, son génie.

L'Armorique composoit, avant l'arrivée des François dans les Gaules, une partie considérable de la Gaule Celtique: elle comprenoit non-seulement ce que nous appellons aujourd'hui la Bretagne, mais encore le Maine, l'Anjou, la Touraine, & encore quelques Cantons de la Basse-Normandie. *Armorique* en Langue Celtique signifioit Pays maritime. Pour ne parler que de ce qui concerne le Pays appellé aujourd'hui Bretagne, ses principales Villes étoient dès lors Rennes sous le nom de *Condaté*, Nantes sous celui de *Condivic*, & Vennes sous celui de *Dariorig*. Dariorig n'étoit pas tout-à-fait dans le même lieu où est Vennes, mais sur une pointe de

terre, qui dans le reflux étoit deux fois par jour entourée de la mer. L'origine du changement de ces noms est inconnuë : Et il est assez étonnant, que plusieurs noms de la Géographie moderne n'ayent pas le moindre rapport aux noms de la Géographie ancienne. Ceux de Vennes conquirent, selon Tite-Live, vers l'an 164. de la Fondation de Rome, ce qui compose aujourd'hui l'Etat de Venise. On prétend qu'ils ont été les plus anciens & les plus célebres Navigateurs du monde, sans excepter même les Phéniciens.

L'an de Rome 696, César dompta les Armoricains, & enveloppa leurs Pays dans la conquête qu'il fit de la Gaule entiere. Ceux de Vennes, plus fiers & plus belliqueux que tous les autres Armoricains, se souleverent plusieurs fois contre la tyrannie Romaine, & essayerent d'en secouer le joug. César a écrit en détail leurs différentes révoltes, & les victoires qu'il remporta sur eux.

L'Empereur Auguste, dans la distribution qu'il fit des Provinces de la Gaule, comprit l'Armorique, sous celle qu'il appella Province Lionnoise,

L'Empereur Adrien partagea depuis la Province Lionnoise en deux, & l'Armorique ne forma plus qu'une partie de la seconde. Enfin cette seconde fut encore divisée en deux, pour former sous un Gouvernement particulier une troisiéme Province Lionnoise, dont Tours étoit la Capitale, & qui étoit composée de la Touraine, du Maine, de l'Anjou, & de ce qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne. Cette distribution subsiste encore par rapport au Gouvernement Ecclésiastique. La Touraine, le Maine, l'Anjou, & toute la Province de Bretagne reconnoissent la Ville de Tours pour leur Métropole.

La Province de Bretagne tire son nom de l'Isle de la Grande-Bretagne. Les Habitans de cette Isle étoient appellés *Brits*, parce qu'ils se peignoient le corps, du mot *brit*, qui en Langue Celtique signifioit *peint* : car l'Isle ayant été peuplée par les Gaulois, les Brits avoient la même Langue, qui s'est conservée dans la Province de Galles en Angleterre, & en France dans la Basse-Bretagne. Les Romains appellerent les *Brits*, tantôt *Britones*, tantôt *Britanni*, & tantôt *Picti*, à cause de

la signification de leur nom. Ainsi je suis persuadé que les anciens Bretons Insulaires, & les Pictes ne sont que le même Peuple.

Vers le milieu du cinquiéme siécle, une partie des anciens Habitans de l'Isle de Bretagne, chassés par les Saxons, par les Juttes, & par les Angles, Peuples de Germanie, se réfugia dans l'Armorique, où un grand nombre de leurs Compatriotes étoient déja établis depuis plus d'un siécle, comme nous le dirons bien-tôt. Les Armoricains consentirent à leur donner un azile dans la partie Occidentale de leur Pays, alors médiocrement peuplée, & qui avoit besoin d'être défrichée en beaucoup d'endroits : aussi est-elle devenuë le Canton le plus cultivé & le plus riche de la Province. Les Bretons s'étendirent ensuite dans la partie Septentrionale, & lui donnerent le nom de Domnonée ; ce qui fait croire qu'il survint une nouvelle colonie, originaire de la partie Méridionale de l'Isle de Bretagne, où sont aujourd'hui les Comtez de Cornoüaille & de Devonshire, & qui étoit anciennement appellée Domnonée. A l'égard des Bretons, qui étoient

établis dans l'Armorique dès l'an 385, il paroît que le Pays qu'ils habitoient, étoit une partie de la Haute-Bretagne, & les bords de la Loire vers son embouchure.

Les Bretons qui arriverent dans l'Armorique au milieu du cinquiéme siécle, ayant été bien reçus, & y ayant trouvé un sûr azile, un grand nombre de leurs Compatriotes, maltraités & dépoüillés par leurs vainqueurs, vint successivement se réfugier dans le même Pays. Ces nouvelles Colonies Bretonnes se joignant aux premieres, formerent peu à peu une Nation nombreuse, qui s'étant répanduë dans tout le Pays, effaça l'ancien peuple Armoriquain, & dans la suite lui fit perdre jusqu'à son nom.

Les premiers Princes Bretons porterent le titre de Rois, comme tous les Chefs des Nations barbares. Mais sous les fils de Clovis, le Royaume Breton ayant été partagé, les différens Princes ne porterent plus que le nom de Comtes, * c'est-à-dire, de Ma-

* Gregoire de Tours dit, l. 4. c. 4: *Semper Britones sub Francorum potestate post obitum Regis Clodovæi fuerunt, & Comites, non Reges appellati sunt.* Ce passage, dont l'Abbé de Vertot a abu-

giſtrats de leur Nation. Ceux qui étoient les plus voiſins de la France, comme les Comtes de Rennes & de Nantes, furent ſubjugués par nos Rois, & rendus tributaires ; c'eſt l'origine de la mouvance de la Bretagne, que les Bretons n'ont jamais niée. Rennes étant la Capitale de la Cornoüaille, & le Comte de Rennes ayant toujours été regardé comme le plus conſidérable des Souverains de la Bretagne, ſon hommage rendu tant de fois à nos Rois de la premiere Race, a été un titre pour la mouvance de la Bretagne entiere, lorſque les Comtes de Rennes, après en avoir réuni les différentes Souverainetés particulieres, porterent le nom ſimple de Ducs de Bretagne. J'expliquerai dans la ſuite la nature de cette mouvance.

Il eſt tems de parler des premiers Rois Bretons, qui ont regné dans l'Armorique. Comme il s'agit de tems nébuleux, de faits conteſtés, & de choſes en général aſſez peu intéreſſantes, ſoit pour les Bretons mêmes, ſoit pour les autres Nations, je gliſſerai rapidement ſur le Regne de ces

ſé, fait aſſez entendre qu'avant Clovis les Princes des Bretons portoient le titre de Roy.

anciens Rois. Fondé sur la sçavante Dissertation, touchant l'origine des Bretons, qui est à la tête de cette Histoire, je ne ferai que recueillir les principaux faits qu'elle contient, & que toucher legerement ce qui y est amplement discuté. Je me flatte que le Lecteur sera assez équitable, pour excuser la sécheresse du commencement de cette Histoire, & pour en approuver la brieveté : un tems obscur ne fut jamais un tems agréable.

383. Sous les Empereurs Gratien, Valentinien, & Theodose, Maxime, Général des Troupes Romaines dans l'Isle de Bretagne, fut proclamé Empereur par son armée, & passa dans les Gaules, l'an 383. Avant son départ il enrôla toute la jeunesse de l'Isle, qu'il laissa ainsi sans défense, exposée aux incursions des Barbares. Cette multitude de jeunes Bretons ne retourna plus dans son Pays, selon le témoignage de tous les Historiens. Maxime les établit dans l'Armorique ; & après sa défaite & sa mort, ils y furent conservés, & formerent une Nation particuliere, qui fut mise au nombre des Létes, c'est-à-dire, des Barbares alliés & défenseurs de l'Empire,

& à quelques égards soumis aux ordres des Empereurs, qui leur envoyoient des Magistrats Romains, & leur donnoient des Chefs ou des Rois de leur Nation.

Le premier des Rois Bretons Armoricains fut Conis, ou Conan, surnommé Meriadec. Tant de monumens & d'autorités prouvent l'existence de ce premier Roi, qu'il me paroît contraire aux regles de la critique de traiter son Regne de fable. * On croit qu'il étoit natif d'Albanie dans l'Isle de Bretagne; il épousa Darerea fille de Calfurnius, & sœur de S. Patrice; & il est vrai-semblable qu'il étoit un des plus grands Seigneurs du Pays, puisque celui dont il épousa la fille, descendoit des premiers Rois de l'Isle. Conan fit bâtir le Château, qui a toûjours été appellé Castel-Meriadec. On cite aussi une médaille de lui, frappée de son tems. † Le tombeau de ce Roi, qui porte son nom, subsiste encore, & est, dit-on, du cinquiéme siécle. Nous CONAN.

* Voyez la Differt. tome 1. p. 29. & suiv. & p. 48.

† Voyez le P. Touss. de S. Luc.

avons perdu une Chronique de ses exploits qu'on croit du même siécle, & que le Baud, ancien Historien de Bretagne, dit avoir vûë, & qu'il cite souvent. Gildas le Sage, Auteur du sixiéme siécle, en fait mention; & l'ancien Catalogue des Comtes de Cornoüailles, Ouvrage du même siécle, ou au moins du septiéme, cité aussi par le Baud, nomme Conan comme le premier de tous ces Comtes. L'Auteur de la *Vie Tripartite*, composée dans le sixiéme siécle, rapporte les mêmes faits, qu'on trouve dans les autres Historiens.

Ce qui a pû jusqu'ici ébranler la certitude de ces faits, & ce qui a entraîné dans l'erreur plusieurs Critiques, & le P. Lobineau même, le dernier Historien de Bretagne, est qu'ils ont crû que tous ces faits n'étoient attestés que par d'ignorans Légendaires, comme Geffroi de Monmouth, ou le faux Gildas: mais les Sçavans, tels qu'Usserius, & Bollandus, ne rejettent pas tout ce qui est contenu dans ces Légendaires. La fausseté de plusieurs faits controuvés, ou altéré par un Auteur, prouve-t-il la fausseté de tout ce qu'il a pû écrire, sur

tout lorſque certains faits qu'il avance, ſont conformes aux témoignages de tous les autres Hiſtoriens? C'eſt une réfléxion que les Critiques modernes auroient dû faire.

On prétend que Conan regna ſur une partie de l'Aquitaine, * & que c'eſt lui vrai-ſemblablement, dont il eſt parlé dans la Notice de l'Empire, ſous le nom de Duc des frontieres d'Armorique. On ne ſçait pas certainement combien de tems il regna; on croit néanmoins qu'il vêcut environ 65 ans, & qu'ayant commencé à regner ſur les Bretons Armoricains, vers l'an 383, il mourut en 421, ſous Theodoſe le Jeune, après un Regne d'environ 37 ans. On aſſure qu'il laiſſa un grand nombre d'enfans.

Diſſert. t. 1. p. 72.

RIVELIN.

L'aîné fut Huelin ou Rivelin, appellé dans les Catalognes des Comtes de Cornoüaille, Mur-mac-con. Rivelin eſt une abréviation de Rey-Huelin, qui veut dire Seigneur Huelin: & à l'égard de Murmaccon, *Mur* ſignifie grand, & *Maccon* veut dire fils de Cone, ou Conan. On prétend

* V. Diſſert. p. 70. t. 1.

que ce Rivelin fut le premier Comte de Cornoüaille après son pere, qu'il n'eut point d'enfans, & que son frere qui portoit le même nom, lui succeda.

URBIEN. Le troisiéme fils de Conan fut Urbien; c'est de lui que les autres Rois Armoricains sont descendus. Il est aussi appellé Curkar, qui paroît avoir été son vrai nom, latinisé par celui d'Urbien; car *Cun* en Breton signifie Sei- P. 90. gneur, & *Kar* Ville. On assure que les autres fils de Conan furent Evêques la plûpart.

Conan, & les Bretons Armoricains ses Sujets, étoient au commencement soumis aux Loix de l'Empire. Mais en 410, sur la fin de l'usurpation du tyran Constantin, ils secoüerent le joug; c'est à dire, que ne tirant plus aucun secours des Romains, ils se défendirent par leurs propres forces contre les attaques des Nations barbares, qui avoient envahi différentes parties de la Gaule: leur indépendance fut alors, selon Zozime, P. 139. le fruit de leur courage, & ils ne suivirent plus que leurs Loix.

SALOMON. Salomon, fils d'Urbien, fut son successeur. C'est le même Prince, que

d'autres Auteurs appellent Guithol, Guithon, & Vitric. Witte en Langue Teutonique ſignifie prudence ; & c'eſt ce qui fit donner le nom de Salomon à Guithol, dont le nom ſe prononçoit comme Withol. Salomon perdit la Couronne avec la vie vers l'an 434, après treize ans de regne, ayant été tué par ſes propres Sujets : il avoit épouſé la fille d'un Patrice Romain, nommé Flavius, dont il eut deux enfans, Audren, & Conſtantin. P. 168.

Avant l'année 445, Grallon étoit Roi des Bretons Armoricains. Il fonda l'Abbaye de Landevenec dans la Baſſe-Bretagne, & il eſt mis au rang des premiers Comtes de Cornoüaille. On voit encore aujourd'hui ſon tombeau & ſon Epitaphe dans l'Egliſe de Landevenec, & les Moines célebrent tous les ans ſon Anniverſaire. Sa Statuë équeſtre ſe voit ſur le Portail de l'Egliſe de Quimper, avec une Inſcription au-deſſous, gravée en 1424. On lui attribuë auſſi la Fondation de l'Abbaye de Saint Gildas de Rhuis. Il ne commença à regner qu'après 434, & il mourut vers 445. On croit avec quelque vrai-ſemblance, que Grallon étoit Beau-frere de Daterea femme de Page 183. GRALLON. Page 185.

Conan. On peut ſuppoſer qu'il eſt le même que Gollit, Gallon ou Gallus, qui avoit épouſé Agris, ſœur de Darerea. Il paſſa dans l'Armorique avec Maxime & Conan, en 383, âgé d'environ vingt ans. Salomon le fit Comte de Cornoüaille vers l'an 423; & après la mort de ce Prince, on ſuppoſe qu'il fut Roi des Bretons. Il eut un fils nommé Rivelen, ou Ruilen, qui mourut avant ſon pere, & qui de Ruantis laiſſa celui que les Cartulaires de Landevenec nomment Hebunon, qui ne lui ſucceda point. Il eſt probable que Grallon ne regna que comme Tuteur de ſon Petit-neveu Audren (autrement Deronus ou Dremrus) fils de Salomon. Quelques-uns prétendent qu'il fut l'auteur de la révolte des Bretons, & de la mort de ce Prince.

Grallon fit long-tems la guerre aux Romains, & s'allia avec les Bagaudes, qui étoient des Gaulois mécontens du Gouvernement. Il fut extrêmement lié avec les Bretons de l'Iſle, où il étoit né, ainſi que ſon épouſe: auſſi ſous ſon regne, un grand nombre de ces Inſulaires paſſa dans l'Armorique, pour ſe garantir de la fureur des Barbares.

Des titres de l'Abbaye de Landeve- P. 295.
nec nous apprennent, qu'il reçut des sommes considérables des fils du Roi des François, & qu'une partie même de cette Nation le reconnut pour Roi: c'est qu'il y avoit alors à Rennes, principale Ville de l'Armorique des François Létes. Grallon remporta plusieurs victoires sur les Barbares du Nord, répandus dans la Gaule. Zozime dit en effet, que les Armoricains s'opposerent avec succès aux courses des Vandales.

C'est à ce Prince qu'est duë l'érection de l'Evêché de Cornoüaille, dont la Ville de Kemper fut le Siége principal. Saint Corentin, autrement Charilaton, Chariaton, ou Caraton en fut le premier Evêque; au reste, le Comté de Cornoüaille n'étoit pas seulement, comme aujourd'hui, la cinquiéme ou sixiéme partie de la Bretagne; il comprenoit presque toute la Province qu'on appelle aujourd'hui de ce nom. Ainsi le Comte de Cornoüaille, tel que Grallon le fut sous le regne de Salomon, étoit un Officier qui commandoit sous les ordres du Souverain des Bretons: il devint

ensuite Souverain lui-même par la mort du Roi Salomon.

AUDREN. Audren, fils de Salomon, monta sur le Trône en 445, après la mort de Grallon. On prétend que la Ville de Châtel-Audren, sur les confins des Evêchés de Treguier & de S. Brieu, tire de lui son nom. Si l'on en croit le P. Toussaint de S. Luc, on a trouvé *dans les ruines de ce Château quelques bustes d'une pierre noire & fort dure*, que l'inscription en lettres Romaines capitales rapportoit au Roi Audren, Fondateur de cette Ville. Ce qu'on raconte de plus remarquable du regne d'Audren, est que les anciens naturels de l'Isle de Bretagne, tourmentés par les Barbares, qui s'étoient emparés de leurs Pays, s'adresserent pour la troisiéme fois au Consul Aetius, pour le conjurer de leur envoyer du secours; & que n'en ayant point obtenu, ils envoyerent en 446 des Députés à Audren, pour lui demander des Troupes. Ce Prince leur envoya Constantin, son frere, avec deux mille hommes, qui s'étant joints aux Bretons insulaires, remporterent plusieurs avantages sur leurs

ennemis. A l'arrivée de ce secours, disent les Historiens, toute la jeunesse de l'Isle se rassembla; on attaqua l'ennemi, & il fut vaincu. En conséquence de ces victoires, Constantin fut élu Roi des Bretons Insulaires; mais dans la suite il fut tué, ainsi que son fils Constant, qui lui avoit succedé. Vortigerne, auteur de leur mort, est traité par les Historiens d'usurparteur & de tyran; & ils ajoûtent qu'Aurele Ambroise, second fils de Constantin, fut soustrait à la cruauté de Vortigerne, & transporté dans la Bretagne Armorique.

Audren fut pere de quatre Princes: 1°. Erech ou Guerech, autrement Riothame, ou Riochame, ou Riothime. 2°. Budic, qui regna après son frere. 3°. Maxent, dont l'histoire ne dit rien. 4°. Vithaël, autrement Gicquel.

ERECH ou GUERECH.

C'est du nom d'Erech que le Pays de Bro-Erech, & le Château d'Erech en Bretagne ont pris leur nom. Il vint au monde vers l'an 430. En 458 il fit une Fondation au Monastere de Landnennoc, lorsqu'il n'étoit encore que Duc de la Petite-Bretagne, & que son frere Budic portoit le titre de

Comte de Cornoüaille. Quelques années après, étant monté sur le trône, il se mit à la tête de ses Bretons, & se joignit au Comte Egidius, qui commandoit les troupes Romaines dans la Gaule, & après la mort de ce Général, à son fils Siagrius. Les Alains, les Goths, & les Saxons répandus dans la Gaule, avoient enlevé à l'Empire Romain le Poitou, le Berry, l'Orleanois, le Maine & l'Anjou, & s'en disputoient la possession les uns aux autres. Un Prefet des Gaules, nommé Arvand, se ligua alors avec Euric Roi des Goths, dans le dessein de chasser entierement les Romains, & de partager tout le pays entre les Goths & les Bourguignons. Pour leur résister, l'Empereur Anthemius s'adressa à Erech, Roi des Bretons, qui s'étant mis à la tête de douze mille hommes de ses troupes, s'avança dans le Berry au commencement de l'an 472; mais il fut défait, & depuis ce tems là l'Histoire n'en fait plus aucune mention.

EUSEBE. Entre Erech & Budic son frere, qui regna dans la suite, on place Eusebe, qu'on croit fils de Rivelen, ou Rivalon, fils de Grallon; d'autres ont

dit qu'il étoit fils d'Erech. Quelques Historiens l'appellent Roi de Vennes simplement ; d'autres, Roi des Bretons. Tout ce que nous en sçavons, est qu'il fut un Prince severe, & même cruel. Il paroît qu'il étoit maître de toute la Bretagne ; il est au moins prouvé que ses Etats embrassoient les Pays de Vennes, de Rennes, & de Saint Malô, alors appellé Aleth, & de Nantes. Rennes étoit la Capitale de la Cornoüaille. Differt. p. 3.

Budic ou Bodoïx, appellé par d'autres Dubric, Debroc, & Beroch, lui succeda. Son nom se trouve dans le Catalogue des Comtes de Cornoüaille, c'est à-dire, des Rois des Bretons. Ce qu'on sçait de lui, est qu'il fut le Fondateur de l'Eglise de Saint Cyr de Nantes, dite aujourd'hui Saint Leonard : il commença à regner vers l'an 490, ayant été rappellé par les Bretons de l'Isle de Bretagne, où il avoit été contraint de passer vingt ans sous le regne du Roi Aircol-Lauhir. Il avoit épousé Anaumed, sœur de S. Teliane. Sous son regne, qui fut de douze ans, les Frisons, par les ordres de Clovis auquel ils obeissoient, firent la guerre aux Bretons, & leur BUDIC. *Diss. 1. 2.* p. 12. 490.

enleverent une grande partie de la Haute-Bretagne, comme Nantes, Rennes, Saint Malô. Clovis devint le maître de ces Villes. On ne sçait rien des circonstances de la mort de Budic, arrivée vers 509 : on sçait seulement que ses enfans furent chassés, & ses Etats envahis.

HOEL I. *Diss.* p. 86. Hoël I. surnommé le Grand, autrement appellé Rioval, succeda à son pere Budic. Après la défaite des Bretons par Crisolde, Chef des Frisons, il s'étoit retiré dans l'Isle de Bretagne, auprès des Princes ses parens, qui y regnoient. Il revint en 513
513. dans la Petite-Bretagne, chassa les Frisons, & recouvra les Etats que son pere avoit perdus. Le fait est certain, & les plus anciens Historiens parlent de son passage de la Grande-Bretagne dans la Petite, comme d'un retour. Il n'est donc pas vrai qu'il fut né dans l'Isle de Bretagne ; encore moins que ce soit le premier Prince Breton, qui ait débarqué dans l'Armorique, & qu'il soit proprement le premier Duc des Bretons, ainsi que des Auteurs modernes, & le P. Lobineau lui-même, l'ont faussement prétendu. Comme durant son absence la Bretagne

ayoit passé pour un Pays subjugué par les Rois Clovis & Clotaire, les François, après son retour & sa conquête, ne lui donnerent point le nom de Roi, que son pere & tous ses Prédécesseurs avoient porté. Il n'y eut que les Bretons ses Sujets, qui le reconnurent en cette qualité ; c'est pour cela que les Auteurs Bretons l'appellent Reith & Rioval, qui veut dire le Roi Hoël. Les Auteurs Anglois l'ont aussi P. 92. appellé ainsi. Son regne commença dans le tems de celui de Clotaire en France, & d'Artur dans l'Isle de Bretagne, & il dura environ trente-deux ans, jusqu'en 545, qui est le tems de sa mort. Hoël eut de sa femme Copaja, appellée par des Auteurs Alma-Pompa, 1° Hoël II. nommé tantôt Rioval ou Riguald, & tantôt Jean fils Reith, ou Jona. 2°. Canao, ou Conobre, ou Conabus. 3°. Bodic, ou Budic. 4°. Varoc. 5°. Macliauc. Les Etats de Hoël I. furent après sa mort partagés entre les Princes que je viens de nommer, & ils prirent chacun le titre de Comte.

Hoël II. nâquit dans la petite Bretagne vers l'an 500. Il suivit son pe- HOEL II. re dans l'Isle de Bretagne, lorsqu'il s'y réfugia après la défaite des Bretons

par Crisolde. En 513, il revint avec le Prince son pere; & depuis cette année jusqu'en 522. il eut part aux plus glorieuses expéditions, & à la plûpart des victoires que son pere remporta sur les François. Dans une occasion particuliere il défit Marchil, Chef des Frisons. Il avoit épousé la fille de Malgo, ou Malgoclunus, l'un des Rois de l'Isle de Bretagne; & il en eut un fils nommé Judual ou Alain, qui regna dans la suite. Hoël II. fut un Prince, qui eut peu d'humanité & de religion; il persecuta extrêmement Saint
546. Malô, & l'obligea de chercher un azile en France.

CANAO. Son frere Canao, Comorre, ou Conobre, Comte de Vennes, voulant posseder seul les Etats de son pere, fit tuer Hoël II. Comte de Cornoüaille; & après avoir épousé sa veuve, il contraignit son fils Judual de se réfugier à la Cour du Roi Childebert, où, pour complaire à Canao, il fut retenu dans une espece de captivité. Ce Prince ambitieux & dénaturé se défit aussi de Budic son autre frere, & d'un autre encore nommé Varoc, Beau-pere de Comor, dont il sera parlé bientôt. Il se saisit du cinquiéme, qui étoit Ma-

cliauc; & il lui auroit sans doute fait subir le même sort, si Felix Evêque de Nantes, dont la haute naissance étoit accompagnée des plus rares qualités, & sur-tout d'une éloquence persuasive, n'eût intercedé en sa faveur. Canao consentit avec peine à rendre la liberté à son frere, & ne le fit sortir de prison qu'après avoir exigé de lui par serment, qu'il lui seroit soumis, & qu'il se contenteroit de ce qu'on voudroit bien lui donner de l'héritage de son pere.

Macliauc se voyant en liberté, implora le secours d'un Seigneur Breton, nommé Comor, gendre de Varoc, qui lui assûra chez lui un azile. Canao informé que son frere s'étoit réfugié auprès de Comor, l'envoya demander avec hauteur. Celui-ci craignant d'irriter un Prince puissant, fit mettre Macliauc dans un tombeau; & faisant entrer les Envoyés dans le lieu où le tombeau étoit, il leur dit: « Macliauc „ n'est plus, voici le lieu où il est in„ humé; dites à votre Maître, qu'il „ n'a plus rien à craindre de son frere. „ Les Envoyés le crurent; burent & mangerent sur le tombeau, & s'en retournerent. Cependant Macliauc craignant

Dissert. p. 110.

Acta S. Gildæ. Acta SS. Benedictin. t. 1.

les entreprises de son frere, quitta la Cour de Comor, renonça au monde en apparence, abandonna sa femme, & se fit couper les cheveux pour entrer dans un Monastere.

Greg. Tur. L. 4. c. 10. La France alors partagée, & soumise à plusieurs Rois, se vit quelque tems après réunie sous l'autorité du seul Clotaire. Ce Monarque avoit un fils nommé Cramne, qui se révolta contre lui. Le jeune Prince s'étant retiré à la Cour de Canao, avec sa femme & ses filles, l'engagea à lever une armée: comme le Prince Breton avoit toujours été dévoüé à Childebert, il consentit volontiers à ce que Cramne lui proposa. Cramne à la tête de ces troupes, ravagea les frontieres du Royaume de son pere, qui extrêmement irrité de la conduite de son fils, marcha contre lui avec une armée nombreuse. *Dissert. p. 143.* Celui-ci, accompagné de Canao, vint à sa rencontre. Le Prince Breton lui dit, qu'il alloit attaquer les François pendant la nuit, & le pria en même tems de lui laisser le commandement de l'armée & la conduite de l'attaque, parce qu'il ne convenoit pas qu'il combattît contre son pere. *p. 560.* Cramne n'ayant point goûté cet avis,

les

les deux armées se rangerent en bataille le lendemain à la pointe du jour, & en vinrent aux mains : la victoire fut long-tems disputée. Enfin les Bretons plierent, & prirent la fuite. Canao fut tué d'un coup de javelot. Cramne s'étant réfugié dans une maison avec sa femme & ses filles, Clotaire y fit mettre le feu ; & ce malheureux Prince y fut consumé avec sa famille. On croit que cette bataille se se donna entre S. Malô & Château-Neuf. Cherebert, Gontran, Sigebert, & Chilperic fils de Clotaire, lui succederent, & partagerent ses Etats. Chilperic, Roi de Soissons, eut dans son partage les Comtés de Rennes, de Nantes, & de Vennes.

Cependant Macliauc, qui, comme nous l'avons dit, avoit embrassé l'état Monastique, s'etoit fait sacrer Evêque de Vannes, quoiqu'il fût marié. Après la mort de Canao, préférant le titre de Prince temporel à celui de Prince spirituel, & l'épée à la Mitre, sans se soucier de la vaine excommunication des Prelats de la Province, il se rendit maître du territoire de Vennes, & s'empara ensuite du Comté de Cornoüaille, sous le nom de Tu-

P. 570.

MACLIAUC

teur de son neveu Theodoric, fils de Budic, dernier Comte de Cornoüaille, que Canao avoit fait périr. Le jeune Prince ayant tout à craindre de lui, jugea à propos de prendre la fuite. Macliauc avoit deux fils, l'un nommé Erech ou Guerech, & l'autre Jacob. A l'un il destinoit le Comté de Cornoüaille, & à l'autre celui de Vennes. Mais Theodoric, secondé de plusieurs Bretons fidéles, vint attaquer Macliauc, & le tua avec son fils Jacob. Cependant Guerec, appellé aussi Varoch, l'autre fils de Macliauc, demeura Comte de Vennes. Ce fut un Prince courageux, entreprenant, & intrépide, d'une haute prudence, habile & rusé.

JUDUAL, ou ALAIN I. Comte de Cornoüaille.

Saint Samson, né dans l'Isle de Bretagne, étoit passé dans l'Armorique, & y avoit établi un Monastere à Dol, dont il fut fait Evêque. S'étant dans la suite rendu à la Cour de Childebert, il avoit si bien ménagé l'esprit de ce Monarque & d'Ultrogote son épouse, que le Prince Judual, autrement Alain, appellé aussi Vidimacle, avoit eu la permission de revenir en Bretagne, où il remporta deux victoires sur Canao son oncle, usurpateur des Etats de son pere. Après la

mort du tyran, tué (comme j'ai dit) dans le combat contre Clotaire, Judual fut maître de tout le Comté de Cornoüaille; il n'en avoit pû recouvrer qu'une partie, du vivant de Canao: ensorte que depuis 560, jusqu'à l'année 577, que son oncle Macliauc fut tué la seconde année du regne de Childebert II. il partagea toute la Bretagne avec lui; mais après ce tems-là, c'est-à-dire, depuis 577, la Bretagne fut soumise à trois Comtes, qui furent Judual fils de Hoël II. Varoch, autrement Erech, fils de Macliauc, & Theodoric, fils de Budic.

Dissert. P. 201.

VAROCH, autrement ERECH ou GUERECH, Comte de Vennes.

Varoch fut le plus puissant de ces trois Princes; il possedoit plus de la moitié du Comté de Cornoüaille, dont Judual avoit le reste, & ses Etats s'étendoient du côté des frontieres de la France; ce qui l'exposoit à de fréquentes guerres avec les François, qui avoient en leur pouvoir la Ville de Nantes.

Après la mort de Sigebert, Chilperic son frere, s'étant emparé de plusieurs Provinces qui lui avoient appartenu, marcha contre Varoch, qui refusoit de se soumettre à lui, & il se prépara à passer la Vilaine. Varoch

disputa le passage à l'armée Royale, & se posta fierement sur le bord opposé à celui qu'occupoient ses ennemis. Les François ne purent s'imaginer que le jeune Comte osât venir les attaquer: cependant il alla chercher un gué au-dessus de leur camp, le passa sans être découvert, & fondit tout-à-coup sur l'aîle droite des François; il perdit fort peu de monde dans cette action, tua un assez grand nombre d'ennemis, & repassa heureusement la riviere. Trois jours après, sans se laisser aveugler par le foible avantage qu'il venoit de remporter, il fit la paix aux conditions suivantes: « Qu'il feroit serment „ d'être fidele au Roi toute sa vie; „ qu'il lui remettroit la Ville & le ter- „ ritoire de Vennes; ou que s'il plai- „ soit au Roi de lui en ceder la pos- „ session, il payeroit un tribut, & „ enfin qu'il donneroit son fils en ôta- „ ge. „ Tout cela fut exécuté, & les troupes Françoises se retirerent

Cependant Varoch oublia bien-tôt ses engagemens. Il leva des troupes, & vint au printems de l'année 579 ravager le Pays de Rennes, dont les François étoient les maîtres; il y mit tout à feu & à sang, & fit beaucoup

de dégât. Chilperic accablé d'affaires ne peut tirer raiſon de cette injure. Après la mort de ce Prince, Varoch embraſſa le parti de Fredegonde, & du jeune Clotaire II. ſon fils Roi de Neuſtrie, contre le Roi Gontran, & enſuite contre Childebert ſon fils. Le Duc Beppolene fut envoyé contre les Bretons, & ravagea leurs Pays. Les Bretons ſe jetterent à leur tour ſur celui de Nantes, qui étoit aux François. L'éloquence de Felix, Evêque de cette Ville, modéra un peu leur fureur.

En 586 Le Roi Gontran envoya encore contr'eux le Duc Beppolene, gendre de Felix Evêque de Nantes, Gouverneur, pour le Roi, d'Angers, de Nantes & de Rennes. Il ſe préſenta devant la ville de Rennes : les Habitans n'ayant point voulu lui ouvrir les portes, il fut contraint de revenir ſur ſes pas. Il s'en alla à Angers, où il commit des violences horribles, puis revint à Rennes dont il ſe rendit maître, & où en partant il laiſſa ſon fils avec pluſieurs autres perſonnes de diſtinction. Les Rennois après ſon départ ſe jetterent ſur eux, & les maſſacrerent.

Varoch joint à Judual, Comte de Cornoüaille, ayant fait en 587 de nouvelles courses dans le pays Nantois ; Gontran en fut très-irrité ; il fit marcher des troupes du côté de la Bretagne : mais avant de commencer la guerre, il envoya sommer les deux Princes Bretons de réparer les dommages qu'ils venoient de faire, les menaçant, s'ils n'obéissoient, de faire avancer ses troupes dans leur Pays, & d'y mettre tout à feu & à sang. Les Princes répondirent qu'ils obéiroient ; qu'ils rendroient les Prisonniers qu'ils avoient faits, qu'ils répareroient tous les dommages, & restitueroient tout ce qu'ils avoient pris. Gontran désarmé par cette réponse envoya des Ambassadeurs pour traiter de la paix, qui furent Namoce Evêque d'Orleans, Bertrand Evêque du Mans, & plusieurs autres personnes distinguées. La conference se tint à Guerrande sur les frontieres du pays Nantois, & Varoch s'y trouva avec Judual. Ils dirent aux Ambassadeurs ces paroles remarquables : *Nous sçavons comme vous, que les Villes Armoriquaines* * *appartiennent de droit aux fils de Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être leurs Sujets ; ainsi nous*

Greg. Tur. ibid.

* Nantes & Rennes.

promettons de réparer tout le dommage que nous avons fait sur leurs terres, contre le droit & la raison. Ils donnerent ensuite des cautions, firent leur promesse par écrit, & s'engagerent à donner mille sols à chacun des deux Rois, Gontran, & Clotaire; ils jurerent enfin qu'il ne leur arriveroit plus de piller les pays de Nantes & de Rennes. Mais les Princes se mettent peu en peine d'exécuter des traités, que la crainte leur a fait faire. Varoch, poussé par la Reine Frédegonde, qui haïssoit le Roi Gontran, oublia bientôt ses conventions: il entra de nouveau dans le pays de Nantes; il y fit faire la vendange, & transporter les vins dans sa ville de Vennes. Gontran, pour en tirer raison, fit avancer son armée contre Varoch, & non contre Judual, qui n'avoit eu apparemment aucune part à cette infraction du Traité de paix. Il en eut cependant à quelques autres hostilités des Bretons contre les François, lesquelles arriverent en 590 & 594, qui fut la derniere année de sa vie.

Alain, autrement Judual, eut cinq fils de son épouse Azenor. 1°. Hoël III, autrement Juthaël. 2°. Hailon. Differt. p. 207.

3°. Deroch ou Budoch, qui fut le successeur de S. Magloire dans l'Evêché de Dol. 4°. Doëthual ou Theodual, qui fut Comte de Nantes. 5°. Archaël.

HOEL III. ou JUTHAEL. 594. Depuis seize ans les frontieres de Bretagne étoient le théâtre d'une guerre sanglante entre les Bretons & les François. Sous Juthaël, Prince sage & courageux, la France ne songea plus à faire des conquêtes sur la Bretagne. Dissert. p. 208. Ce Prince ne trouva non plus parmi les Princes Bretons aucun Concurrent, qui osât lui disputer le premier pas. Comte de Cornoüaille, maître de Rennes & de la plus grande partie de la Bretagne, il se vit revêtu d'une autorité & d'une puissance, telle que ses Prédecesseurs l'avoient euë jusqu'à Hoël I. depuis lequel aucun Prince Breton n'avoit été en état de prendre & de soutenir le titre de Roi. Juthaël ne fit point difficulté de s'en parer, & il augmenta tellement son pouvoir, que son fils Salomon fut dans la suite en état de prendre hautement ce titre, que tous les Historiens lui donnent unanimement. Fortunat, Auteur contemporain, & Aimoin, disent que du tems de ses Prédecesseurs les Bretons redoutoient les François; mais au-

cun Historien n'a dit la même chose pendant le regne de Juthaël. On ne vit plus alors les Rois de France disposer de tout en Bretagne, comme Childebert avoit fait, & traiter ce pays comme une espece de Province du Royaume : aussi les Rois de France, qui regnerent du tems de Juthaël, dans leurs partages & dans leurs Traités, ne firent-ils aucune mention de la Bretagne.

Juthaël fut toute sa vie Souverain des pays de Dol, de S. Malô, de S. Brieu, de Treguer, qu'il possedoit à titre de succession du côté de son pere. Du chef de sa mere, fille unique du Seigneur de Brest, & du chef de son épouse, il joüit de nouvelles terres, & fit de nouvelles acquisitions dans le pays de Leon & aux environs. Pour ce qui est de Rennes & de Nantes, les courses continuelles que son pere ligué avec Varoch ou Guerech, Comte de Vennes, faisoit sur le territoire de ces deux Villes, font assez voir qu'elles n'étoient pas en leur puissance, qu'elles appartenoient alors à la France, & qu'ils cherchoient à recouvrer ce qu'on leur avoit enlevé; Fortunat, Auteur contemporain, dit Diss. p. 233.

en termes exprès, que les Princes Bretons avoient droit sur ces deux Villes ; preuve de l'usurpation. Mais vers l'an 594, Rennes & Nantes rentrerent sous la domination des Bretons.

Diss p.233. & 239.

Hoël né vers l'an 560 avoit commencé de regner vers l'an 595, & il fut sur le trône environ 33 ans, étant mort en 627. Les enfans qu'il eut de Pratelle son épouse, furent 1°. Judicaël, que l'Eglise a mis au rang des Saints. Le Peuple l'appelle communément S. Gicquel, Roi des Bretons. 2°. Judoc, qui est aussi honoré comme Saint, sous le nom de Saint Josse. 3°. Winnoc ou Guennoc, Moine, à ce qu'on croit, de S. Bertin : il est aussi au rang des Saints. 4°. Gozel, ou Gozelun. Je passe sous silence ses autres enfans, dont le nombre fut très-grand, & dont l'Histoire nous a seulement conservé les noms, inutiles à sçavoir.

Diss p.232.

SALOMON. II.

Diss. p.284.

Ce fut Gozelun, ou Wit-Salaun, quatriéme fils de Juthaël, & l'aîné de vingt-deux enfans, qui lui succeda, sous le nom de Salomon II. Il fut Roi de toute la Bretagne, comme son pere, qui ne laissa aucun partage à ses autres enfans. C'est lui qui a fait rebâtir l'Abbaye de Saint Melaine dans un

Fauxbourg de Rennes, & il y eſt inhumé : ce qui prouve manifeſtement, que cette Ville n'étoit plus ſous la puiſſance des François. L'Hiſtoire d'Angleterre nous apprend qu'Eduin & Caduallon, Princes des Bretons Inſulaires, furent envoyés par leurs parens à Salomon, Roi des Bretons Armoriquains, & que ce fut à ſa Cour qu'ils firent l'apprentiſſage de l'art militaire, & de tous les autres exercices convenables à leur condition. Ces Princes, après la mort de leurs parens, retournerent dans leur Pays, & y gouvernerent chacun leurs Etats dans une grande union, durant l'eſpace de deux ans, au bout deſquels ils ſe firent la guerre. Caduallon battu & détrôné ſe réfugia dans la Bretagne Armorique, & vint implorer le ſecours de Salomon, qui lui donna dix mille hommes, avec leſquels il repaſſa dans l'Iſle, attaqua d'abord Peauda Roi des Merciens, & le défit : il combattit enſuite Eduin, ſe rendit maître de ſa perſonne, & le fit mourir. Salomon commença à regner vers l'an 612, & ſon regne dura juſque vers l'an 632. On croit que Salomon ne fut point marié ; au moins il ne laiſſa point d'en-

P. 292.

618.

fans. Après la mort de Juthaël, ou de Hoël III. son pere, il força Judicaël, son frere aîné, de renoncer à la Couronne, & de se faire Moine. Ce même Judicaël vingt ans après, ayant quitté le Cloître, le força lui même de descendre du trône, & de le lui ceder.

JUDICAEL. P. 639. Judicaël fut un Prince très-sage & fort religieux. Sous son regne les Bretons ayant, sans sa participation, ravagé les frontieres des Etats de Dagobert, ce Monarque lui envoya un Ambassadeur nommé Eloy, qui fut depuis Evêque de Noyon. Judicaël se soumit à tout le dédomagement qu'on exigea de lui, & vint ensuite à la Cour de France, pour rendre ses devoirs à Dagobert, & calmer sa colere. Il partit avec une suite nombreuse de Seigneurs & d'Officiers, & trouva le Roi à Clichi-la Garenne. Le Roi le reçut très-bien, & ratifia tout ce qui avoit éte conclu par son Ambassadeur. Judicaël de son côté fit au Roi de magnifiqnes présens, & n'oublia rien pour appaiser le Monarque irrité. Quelques Auteurs ajoûtent que le Prince Breton demanda pardon à Dagobert, & reconnut que sa personne & ses Etats étoient soumis à la couronne de France.

V. les Hist. Fr. de Duchesne.

Judicaël de retour en Bretagne for-

ma le dessein d'abdiquer sa Principanté. JUDICAEL.
Il retourna dans le Monastere de Gaël, où il vêcut plusieurs années, & mourut en odeur de sainteté vers l'an 658. Urbien son fils aîné lui succeda; mais il ne recueillit pas toute la succession de son pere, que les freres & les autres enfans de Judicaël partagerent entre eux.

URBIEN. 658.

Ce fut alors que le Comté de Cornoüaille, avec les villes & territoires de Rennes, de Nantes, & même de Vennes, commencerent à dépendre des Rois de France. Cette souveraineté, usurpée par nos Rois sur cette partie de l'Armorique, ne pouvoit manquer d'occasionner plusieurs guerres entre les François, & un peuple courageux qui se voyoit asservi. Les Bretons firent souvent des efforts pour chasser les François de la ville de Vennes, qui étoit comme la clef de leur pays. En 811. ils soutinrent la guerre contre Charlemagne, qui avoit envoyé une puissante armée pour les réduire. Les Généraux François, après avoir repris Vennes, attaquerent les Princes de la Domnonée, & mirent tout le pays à feu & à sang.

Le P. Lob.

Je passe les regnes de Jarnithin, de Morvan & de Wiomarck, &c. sous lesquels il ne s'est passé rien de considérable; pour venir à celui de Nominoé, l'un

NOMINOE'. 824. des plus grands Princes qui ayent regné en Bretagne. L'Empereur Louis le Debonnaire, dans l'assemblée d'Ingelnheim, le déclara son Lieutenant Général dans toute la Province, pour reconnoître la fidélité qu'il avoit fait paroître, lorsque, de concert avec le Comte Gui, il avoit empêché les peuples de Vennes d'entrer dans la ligue de Wiomark. Le choix de l'Empereur fut agréable à tous les Bretons. Nominoé, sous le titre de Gouverneur, ou de Duc de Bretagne, fut toujours fidéle & attaché à la France, tant que Loüis le Debonnaire vêcut.

Cependant on prévint injustement l'Empereur contre le Duc; & ce fut le fruit des artifices de Bernard Comte de Barcelone, qui gouvernoit entierement l'esprit de Louis: ce Prince irrité contre Nominoé, qu'on lui avoit dépeint comme perfide, donna ordre à toutes les troupes françoises de marcher du côté de la Bretagne, & il se mit lui-même en chemin pour s'y rendre. Bernard obsédoit l'Empereur, & pressoit sa marche. On l'accusa d'en vouloir au Roi d'Aquitaine, ou à la vie même de l'Empereur. L'ardeur qu'il témoignoit de le conduire dans une Province éloignée,

pour une révolte imaginaire, le fit juger NOMINOE'.
ainsi. Quoiqu'il en soit, l'armée abandonna l'Empereur, & prit le chemin de Paris. Ce Prince perdit alors sa liberté. Lothaire, Louis, & Pepin assemblés à Compiegne partagerent l'Empire, comme si leur pere eût été mort; & les Seigneurs ne reconnurent pour maîtres, que ceux à qui ils vendirent plus cher leur obéissance.

L'Empereur ayant recouvré sa liberté, Nominoé eut soin de lui représenter que la Bretagne lui avoit toujours été attachée, & n'avoit point pris le parti de ses enfans rebelles. Bientôt on apprit que ce Prince avoit été déposé dans les formes. Nominoé fut sensiblement affligé de cet événement: mais les trois fils de l'Empereur ne furent pas long-tems unis. L'aîné voulut s'élever au-dessus de ses freres & s'emparer de toute l'autorité Ceux-ci ne le purent souffrir, & se réunirent pour le contraindre de rendre à leur pere la couronne & la liberté, dont ils l'avoient privé. Louis & Pepin firent donc marcher leurs troupes contre Lothaire. Ils étoient sur le point de l'envélopper, lorsqu'il fit une retraite si précipitée, qu'il n'eut pas le tems d'emmener son Pere, qui étoit son prisonnier. L'Em-

NOMINOE'. pereur ayant de cette maniere recouvré sa liberté, pardonna à Lothaire, & à ceux de son parti : il résolut neanmoins de punir séverement les Evêques qui l'avoient déposé, & de reprendre solemnellement des mains des autres Prélats les ornemens de la dignité impériale; comme si cette cérémonie eût été nécessaire, & que sa déposition eût été légitime.

Il y avoit déja plusieurs années que les Normands avoient commencé à attaquer l'Empire François. Dès l'an 830 ils avoient pillé l'Isle de Nermoutier près de l'embouchure de la Loire, & y avoient laissé des troupes. En 835 Renault, Comte d'Erbauge, les y avoit attaqués, & avoit été repoussé. En 836 les Normands s'étant répandus dans la Bretagne pour la ravager, Nominoé leur livra bataille dans le pays de Leon : l'avantage fut égal de part & d'autre. Nominoé jugea donc à propos de traiter avec eux, & de leur donner des vivres & de l'argent pour s'en défaire.

Cette année 840 l'Empereur Louis
840. le Debonnaire mourut, laissant dans sa famille les semences d'une funeste division, qui exposa l'Empire François aux invasions des Barbares, & en hâta

la ruine, par l'indépendance des Seigneurs, qui en fut la suite. Louis le Debonnaire n'eut en mourant aucun remord sur la maniere dont il avoit gouverné. Ses injustices & ses foiblesses ne l'inquiéterent point ; il n'eut d'autres scrupules au lit de la mort, que de n'avoir pû jeuner le Carême durant sa derniere maladie. NOMINOË.

Dès que l'Empereur fut mort, Nominoé se crut dégagé des sermens qu'il lui avoit faits. Il résolut de se rendre indépendant, & de prendre le titre de Roi de Bretagne. Les conjonctures lui parurent favorables, les enfans de Louis le Debonnaire étant armés les uns contre les autres. Charles le Chauve, qui étoit le plus jeune, envoya demander à Nominoé s'il vouloit le reconnoître. Le Prince Breton, qui ne se sentoit pas encore assez fort pour lever le masque, lui envoya des Ambassadeurs pour l'assurer de son obéissance, & pour lui faire des présens.

Cependant, à la persuasion de Lambert, à qui Charles avoit refusé le Comté de Nantes, Nominoé leva des troupes, dont il donna le commandement à Erispoé son fils, afin de s'emparer de ce Comté, que Charles avoit donné à 843.

NOMINOE'. Renault. Il y eut un combat sanglant sur les bords de la Vilaine, entre Renault, qui étoit à la tête d'une armée composée de François, & les Bretons commandés par Erispoé, & par Lambert. Renault fut vainqueur dans une premiere attaque; mais Lambert étant accouru au secours des siens, battit Renault à son tour, & le tua dans le combat.

Après cette victoire, Nominoé prit hautement le titre de Roi de Bretagne, & Lambert marcha du côté de Nantes avec son armée victorieuse. Les Nantois, qui n'étoient pas en état de lui résister, lui ouvrirent leurs portes, & il prit possession d'un gouvernement qu'il avoit si ardemment désiré. Mais quelque tems après ayant congédié ses troupes, il se vit maltraité par les Nantois, & contraint de prendre honteusement la fuite.

Le dépit que cet affront lui causa, l'engagea à prendre la funeste résolution d'introduire les Normands dans la Bretagne. Il les alla trouver sur les Côtes de Neustrie, & pour enflamer leur cupidité, il leur fit entendre qu'il y avoit dans la ville de Nantes des richesses immenses. Ceux-ci, animés par l'espérance du butin, s'embarquerent aussi-tôt sous la conduite de Lambert. En peu de

tems leur flotte composée de 67 vaisseaux parut à la vûë de Nantes. La ville attaquée vigoureusement, & foiblement défenduë, fut bientôt prise d'assaut. La plûpart des habitans se refugierent dans la grande Eglise, & s'y enfermerent. Les Barbares, après avoir rempli toute la ville de carnage & d'horreur, & avoir assouvi leur cruauté, leur impudicité & leur avarice, attaquerent la grande Eglise, dont ils briserent les fenêtres & les portes. Leur fureur se déchargea principalement sur les Clercs, les Moines & l'Evêque même, qu'ils passerent tous au fil de l'épée. Ils pillerent ensuite tous les trésors & tous les ornemens de l'Eglise; & dès le soir même ils remonterent sur leurs vaisseaux, n'ayant employé qu'un jour à cette fatale expedition. Lambert, qui s'étoit si impitoyablement vengé des Nantois, n'eut pas de peine à s'emparer une seconde fois d'une ville saccagée, & réduite à un si déplorable état; mais il eut soin de cacher qu'il étoit l'Auteur de ce désastre. Il plaignit beaucoup les habitans, & leur fit entendre qu'en le chassant, ils étoient demeurés sans défense, & s'étoient attirés ce malheur.

NOMINOE'.

Tandis que les Normands ravageoient le pays de Nantes, Nominoé, sans être

NOMINOE. d'intelligence avec eux, entra dans le pays de Rennes, & se rendit maître de la plus grande partie du territoire. Lannée suivante Nominoé & Lambert ravagerent les terres des François, l'un jusqu'au Mans, & l'autre jusqu'à Angers. Ce fut envain que Charles les menaça de venir fondre sur eux avec toutes les forces d'Allemagne & d'Italie. Nominoé peu touché de ses menaces, passa la Loire, entra dans le Poitou, & ravagea tout le pays de Mauge.

845. Charles s'avança du côté de la Bretagne, à la tête d'un corps considérable de Saxons & de François, dans la résolution de punir la rebellion de Nominoé. Il traversa le Maine, & une partie du pays de Rennes, & vint camper sur les bords de la riviere d'Oult. Il trouva Nominoé prêt à le recevoir, & on en vint bientôt aux mains, Le lieu où se donna la bataille est une plaine marécageuse entre les rivieres d'Oult & de Vilaine, près d'un lieu qui s'appelloit autrefois Ballon. La principale force des Bretons consistoit en Cavalerie. Leur chevaux étoient vigoureux, & les Cavaliers n'étoient armés que d'un pot de fer, d'une cotte de maille, d'un grand bouclier, & de quelques javelots, armure

propre pour attaquer en voltigeant, qui étoit la maniere de combattre des Bretons. Les François étoient à peu près armés de la même façon ; mais pour armes offensives, ils portoient des demi piques longues de six pieds, appellés Ançons, & des épées larges, courtes & sans pointe ; arme propre pour combattre de pied ferme. Les Saxons, qui formoient l'avant garde de l'armée de Charles, furent d'abord enfoncés ; ce qui produisit la défaite des François. Cependant on se battit encore le lendemain, & l'avantage fut pareillement du côté des Bretons. Le Roi épouvanté prit alors la fuite, & à la faveur de la nuit il se retira au Mans, avec son fils, Abbé de S. Martin. Le lendematin matin l'armée Françoise, ayant appris la retraite de Charles, ne songea plus qu'à suivre son exemple.

Charles prit alors le parti de négocier avec Nominoé, pour le détacher de Lambert, usurpateur du Comté de Nantes : il y réussit. Nominoé fit aisément sa paix ; & Lambert abandonné de son allié fut contraint de sortir de la Province. L'année suivante les Normands firent une descente sur les Côtes de Bretagne, Nominoé, qui voulut s'op-

NOMINOE'. poser à leur invasion, fut battu par eux trois fois de suite, & ne vint à bout de les faire sortir de la Province qu'à force d'argent.

846. Cependant ce Prince, qui s'étoit reconnu vassal de Charles par le dernier Traité de paix, ne songeoit qu'à se rendre indépendant, & qu'à se faire couronner Roi. Pour cet effet il résolut d'assembler les Evêques de la Province, conformément au dangereux prejugé qui regnoit alors, qu'un Souverain ne pouvoit l'être légitimement, sans le concours de l'autorité Ecclésiastique. Il étoit bien difficile que le Duc pût les gagner tous, étant la plûpart dans les intérêts de la France, & tous ayant reçu leur ordination de l'Archevêque de Tours leur Métropolitain. Entre ceux qui passoient pour devoir le plus s'opposer aux projets du Duc, Actar Evêque de Nantes étoit un des principaux. Ce Prélat, qui avoit été élevé à Tours, jugeoit avec raison que l'indépendance du Duc entraîneroit celle des Eglises de Bretagne par rapport à la Métropole.

En effet, Nominoé avoit formé le dessein d'affranchir les Evêques de Bretagne de la dépendance de l'Archevêque de Tours; & dans cette vûë il avoit

résolu de faire déposer les Evêques de la Province, qui avoient reçu leur ordination de ce Prélat, de mettre d'autres Evêques à leur place, & d'établir un Métropolitain particulier dans la Bretagne. Cependant il falloit un prétexte qui favorisât la déposition de ces Prélats. On les attaqua comme simoniaques, & on les accusa d'avoir éxigé de leurs Clercs des sommes considérables pour leur conférer les Ordres sacrés. Les Evêques accusés répondirent dans une assemblée convoquée à cet effet; qu'ils ne vendoient point les Ordinations; Que si ceux, à qui ils avoient conferé les Ordres, leur avoient fait quelques présens, ce n'avoit été que des marques de leur reconnoissance: Que d'un autre côté si quelques-uns d'entr'eux avoient éxigé ces présens, ils ne les avoient regardés que comme des témoignages de soumission à l'autorité dont ils étoient revêtus, Susannus Evêque de Vennes fut celui qui, à la faveur des équivoques & des distinctions, pallia avec plus d'adresse la simonie, qui étoit alors assez à la mode dans l'Eglise. Après bien des disputes, l'affaire fut renvoyée au jugement du Pape. Susannus accompagné d'un autre Evêque de sa Province, se rendit à

NOMINOE'. Rome, avec Convoïon Abbé de Redon, qui les avoit dénoncés sécretement au Duc. On demanda à ces deux Evêques en présence du Pape, s'il étoit vrai qu'ils eussent reçu des présens pour les Ordinations. Ils répondirent, que s'ils en avoient reçu, ce n'avoit été que faute de sçavoir la Loi, qui le défendoit. Cette réponse dut leur faire peu d'honneur. Le Pape ne prononça contre eux qu'une Sentence conditionnelle, conforme à leur aveu. Le Saint Pere ajoûta que l'on ne pouvoit déposer un Evêque, que dans une assemblée de douze autres Evêques; & que s'il y en avoit moins, il falloit 72 témoins pour lui faire son procès; qu'un Evêque ne pouvoit être mis en pénitence sans être déposé, & que les Evêques convaincus de simonie méritoient de perdre leur dignité.

Les Evêques & l'Abbé s'en retournerent après ce jugement, dont le Duc ne fut que médiocrement satisfait, s'étant flaté que le Pape, qu'il avoit fait solliciter vivement, & à qui il avoit écrit des lettres très pressantes, déposeroit les Prélats accusés. Cependant il convoqua une assemblée des Evêques & des Seigneurs de la Province au Château de Coit-lou près de Vennes. Avant

la

la tenue de cette Assemblée, un Emissaire du Duc alla trouver secretement les Evêques accusés, & faisant semblant de leur parler en ami, il leur dit : Qu'ils n'étoient point agréables au Duc, qui avoit résolu de leur ôter leur dignité, & de les chasser de la Province : Qu'il leur conseilloit d'avouer le crime dont on les accusoit, & de se déposer eux-mêmes. : Qu'il étoit moins honteux de se dépouiller que d'être dépouillé : Qu'enfin, s'ils ne le faisoient pas, leur vie étoit en danger. NOMINOÉ.

L'Assemblée de Coit-lou se tint, & l'on fit comparoître les témoins, qui tous chargerent les Evêques. Nominoé fatigué de cette longue enquête, qui dura un jour entier, prit la parole, & dit : « Je ne m'étonne pas que les „ Evêques après s'être rendus les maîtres „ de la maniere dont on doit proce- „ der contre eux, ayent établi mille „ formalités, qui ne servent qu'à fati- „ guer le Juge & qu'à sauver le cri- „ minel. Nous avons entendu plus de „ témoins qu'il n'en faudroit pour faire „ le procès au plus grand Prince de la „ terre, s'il pouvoit être appellé en ju- „ gement. Un des Evêques juges dit aux accusés : « Confessez de bonne foi

NOMINOË. „ ce que vous ne pouvez plus nier : „ si vous ne le faites aujourd'hui de „ bon gré, peut-être demain serez-vous „ obligés de le faire avec confusion. „ Les Prélats Bretons consternés, & n'ayant plus de ressource, avouerent publiquement qu'il étoit vrai qu'ils avoient reçu des présens pour les ordinations, & qu'ils en demandoient pardon à Dieu & à l'Eglise. Ils ajouterent qu'ils se démettoient de leur dignité : en même tems ils mirent bas le bâton & l'anneau pastoral, & sortirent de l'assemblée. Les Juges les déclarerent convaincus de simonie par témoins & par leur propre aveu, & comme tels, ils les déposerent.

Nominoé eut soin de mettre, à la place de ces Evêques déposés, des sujets dont il se croioit sûr. En même tems il établit un Evêque dans le lieu où saint Brieux avoit fini ses jours. Il rétablit l'Evêque de Treguer, & donna la qualité de Métropolitain & d'Archevêque à l'Evêque de Dol. Pour voir ses ambitieux desseins accomplis, il ne lui manquoit plus que de se procurer l'onction royale. Pour cet effet il convoqua à Dol tous les Evêques de la Province, qui à l'exception d'Actar Evê-

que de Nantes, retiré en France, & remplacé par Gislard, étoient tous dans ses intérêts. Nominoé reçut de leurs mains les marques de la Royauté. NOMINOÉ.

Landran, alors Archevêque de Tours, ne manqua pas de porter au Pape & au Roi ses plaintes, au sujet de la déposition des Evêques Bretons, de la consécration de ceux qui avoient été mis en leur place, & du titre d'Archevêque & de Métropolitain, donné sans son autorité à l'Evêque de Dol. Le Roi occupé à faire la guerre à son neveu Pepin, & à négocier avec ses freres Lothaire & Louis, fit peu d'attention aux remontrances de l'Archevêque. Pour le Pape, il écrivit à Nominoé, & dans sa lettre il traita Gislard de brigand & de larron, qui avoit envahi le siege d'un Evêque vivant. Nominoé, qui devina que la lettre devoit être offençante pour lui, refusa de la recevoir, & ceux qui la lui avoient apportée s'en retournerent en France avec cette lettre du Pape. Cependant 22. Evêques de France, dont quatre étoient Métropolitains, s'assemblerent, & écrivirent à Nominoé. Ils ne donnoient à ce Prince dans leur lettre que le titre de Duc, ou de Chef des Bretons: „ Votre conscience, lui disoient-

Nominoé. „ ils, vous eſt témoin de quelle ma-
„ niere vous vous êtes acquitté de vos
„ devoirs, & vous pouvez joindre à ces
„ reproches le témoignage de tant d'E-
„ gliſes que vous avez ruinées, & de
„ tant de malheureux, qui gémiſſent ſous
„ le poids des calamitez, où les ont
„ fait tomber votre avarice & votre
„ cruauté. „

Après pluſieurs autres reproches, ils ajoutoient : „ Vous avez chaſſé de leur
„ ſiege des Evêques légitimes, & vous
„ avez mis en leur place des mercénai-
„ res, des voleurs, & des brigands :
„ Vous avez violé les droits de la Mé-
„ tropole de ſaint Martin, quoique vous
„ ne puiſſiez nier que la Bretagne rele-
„ ve de ſon ſiege, &c. Cette lettre injurieuſe, que des Prélats ſe donnoient la liberté d'écrire à un Souverain, fait voir que le Clergé n'a pas toujours fait un uſage fort prudent de ſon autorité ſpirituelle.

Cependant la guerre fut pouſſée avec plus de vivacité que jamais, entre le Roi Charle & Nominoé. Celui-ci entra dans l'Anjou, prit Angers, & ravagea tous les environs de cette ville. Il fit auſſi une irruption dans le Maine. Charle de ſon côté entra dans la Bretagne, & reprit

les villes de Rennes & de Nantes, dont le Prince Breton s'étoit emparé. Nominoé, informé de cette expédition de Charle, revint aussi-tôt en Bretagne accompagné de Lambert. Charle ne jugea pas à propos d'attendre son ennemi. Les garnisons qu'il avoit laissées dans Rennes & dans Nantes, ne se défendirent point. Elles se rendirent dès la premiere attaque, & furent faites prisonnieres de guerre. Nominoé & Lambert allerent aussitôt assieger le Mans, dont les habitans furent bientôt contraints de se rendre. Les principaux furent envoyez en Bretagne & le reste fut desarmé. NOMINOÉ.

Pour empêcher les Bretons de pousser leurs conquêtes plus loin, Charle résolut de donner au celebre Robert le Fort le gouvernement des Provinces entre la Seine & la Loire. Cependant Nominoé, après six mois de repos, traversa l'Anjou, & s'avança jusqu'a Vendôme. Il étoit prêt d'entrer dans le pays de Chartres, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie, qui l'enleva en peu de jours. Ainsi mourut le plus puissant Prince qui eût encore regné en Bretagne. Son successeur fut son fils Erispoé, qu'il avoit eu de sa femme Argantaël. Rivallon, frere aîné de No-

NOMINOE'. minoé & qui étoit mort long-tems avant lui, l'avoit laissé tuteur de son fils Salomon, dont Nominoé avoit pris soin comme de son propre fils.

ERISPOE'. 851. Erispoé signala les commencemens de son regne par une grande victoire qu'il remporta sur le Roi Charle. La paix, qui fut conclue entre les deux Princes, en fut le fruit. Erispoé alla cette même année trouver le Roi Charle à Angers, où il reçut l'investiture du Comté de Nantes, & du pays de Raiz. Le Roi lui confirma aussi la proprieté de la ville de Rennes, & de tout ce que Nominoé avoit conquis dans le Maine & dans l'Anjou, jusqu'à la riviere de Maine. Enfin Charle consentit que le Prince Breton pût porter en public toutes les marques de la Dignité Royale. Cependant les Annales de saint Bertin ajoutent qu'Erispoé *donna les mains* à Charle, c'est-à-dire, selon l'interprétation de quelques Auteurs François, qu'il lui fit hommage, & reconnut tenir ses Etats de lui.

Salomon, dont nous venons de parler, avoit toujours témoigné beaucoup de respect & de soumission à l'égard de Nominoé son oncle; & de son vivant il n'avoit point songé à faire va-

loir les droits de sa naissance ; mais ERISPOÉ.
après sa mort, il traita Erispoé d'usurpateur, & prétendit que, comme fils du frere aîné de Nominoé, la Couronne lui appartenoit de droit. Charle, à qui il paroissoit avantageux d'entretenir la division dans la Bretagne, jugea à propos d'appuyer les prétentions de Salomon, malgré le traité qu'il venoit de conclure, & il lui adjugea le tiers de la Province. La guerre éclata à cette occasion entre le Roi & le Prince Breton; Charle plus heureux dans celle-ci que dans les autres, contraignit Erispoé d'abandonner au moins à Salomon le Comté de Rennes.

Comme Salomon aspiroit à un plus 852.
haut rang, son ambition fut peu satisfaite du dernier traité conclu en sa faveur. Cette ambition fut reveillée par l'alliance que Charle projetta de faire de Louis son fils avec la fille d'Erispoé, héritiere présomptive de la couronne de Bretagne. Dans cette vûë Charle avoit donné à son fils le Maine, le Perche & tout le pays compris entre Chartres, Orleans & Tours, avec la qualité de Duc du Maine. Le mariage étoit prêt de s'accomplir, lorsque Salomon forma le plus noir complot con-

ERISPOË. tre son cousin. Secondé d'un Seigneur nommé Almar, il attaqua Erispoé dans une Eglise & lui ôta la vie sur l'Autel même. Telle fut la triste fin de ce Prince, qui ne regna que six ans. Sa fille fut mariée dans la suite à Gurvand Comte de Rennes, & fut mere de Judicaël, qui porta le même titre.

857. SALOMON. Charle informé de l'assassinat d'Erispoé, marcha à la tête d'une armée du côté de la Bretagne, pour venger, disoit-il, la mort de son Allié; mais Salomon le gagna tellement par ses soumissions, que le Roi lui confirma par un traité la souveraineté de toute la Bretagne, conformément à celui d'Angers.

Les affaires de France étoient alors dans la plus grande confusion. Les Seigneurs n'obéissoient qu'avec peine à un Roi, dans lequel ils ne trouvoient ni justice ni droiture. Charle étoit possedé d'une ambition déméfurée, & les Seigneurs, sous le nom de Comtes, n'en avoient pas moins. Comme Charle renversoit l'Etat par sa mauvaise conduite, ils résolurent d'appeller Louis Roi de Germanie son frere, Prince qui avoit paru jusqu'alors sage & prudent, & de se soumettre à lui; ils se

croyoient autorisés par le testament de Charlemagne, qui permettoit à la Nation, de se choisir pour maître celui de ses enfans qui lui plairoit davantage. Les Chefs de la conjuration étoient Robert le Fort, Eude, les deux Hervez, & un grand nombre d'autres Seigneurs, qui se retirerent auprès de Salomon, & le reconnurent pour leur Chef. Ce Prince à la tête des Conjurés entra dans le Maine avec une armée nombreuse, afin d'en chasser Louis fils de Charle. Louis épouvanté prit bientôt la fuite, & mit la Seine entre eux & lui. SALOMON

Cependant Charle, après avoir tenté inutilement toutes les voyes d'accommodement, résolut enfin de livrer bataille au Roi de Germanie ; mais lorsqu'il étoit sur le point de combattre, il se vit abandonné, & contraint de fuir en Bourgogne. L'autorité Episcopale, si redoutable alors, fut le salut de Charle. Les Evêques refuserent de reconnoître Louis, & excommunierent les Seigneurs qui l'avoient appellé. Louis de son côté souffrit que les Seigneurs de son parti pillassent le Royaume, & il se mit peu en peine d'en chasser les Normands. Cette conduite aliena tous les esprits, & fut cause que la plupart des Seigneurs 858.

SALOMON quitterent son parti, & rentrerent dans l'obeïssance de Charle.

859. Ce Prince attaqua alors son frere; & le contraignit de prendre la fuite à son tour. Robert le Fort, & les autres rebelles se retirerent en Bretagne; d'autres rentrerent dans le devoir, épouvantés par l'excommunication lancée contre eux.

861. De ce nombre fut quelque tems après Robert le Fort, que Charle opposa encore dans la suite aux Bretons. Ceux-ci entrerent dans l'Anjou, & dans les provinces voisines, sous la conduite de Louis fils de Charle, qui s'étoit revolté contre son pere, & des autres Seigneurs ligués. Mais Louis fut vaincu deux fois par Robert, & ses troupes furent dissipées. Ce Prince abattu par ces deux défaites, rentra dans son devoir, & se rendit auprès de son pere, lui témoigna son repentir, & se soumit à la correction des Evêques. Le Roy lui pardonna; mais il ne lui rendit point son Duché. Louis fut obligé de se contenter du Comté de Meaux, & de l'Abbaye de Saint Crêpin *. Alors tous les confédérez,

* C'est peut-être là l'origine d'une façon de parler populaire, quand on appelle le petit bien d'une personne, *son S. Crêpin*.

& le Duc de Bretagne même, se soumirent à Charle. Salomon lui prêta serment de fidélité, avec tous les Seigneurs de Bretagne. Les Annales de Saint Bertin ajoutent qu'il paya le tribut pour la Bretagne *suivant l'ancienne coutume.* L'année suivante la Bretagne paya en effet pour tribut cinquante livres d'argent. SALOMON.

Sur ces entrefaites les Normands de la Loire, de concert avec les Bretons, au nombre d'environ 400. hommes de cheval, entrerent dans le Maine, & ravagerent cette province. Le Comte Robert les atteignit près de Brissart, au dessus de Château-neuf en Anjou sur le bord de la Sarte. Les Barbares se refugierent dans une grande Eglise bâtie de pierre, où Robert se prépara à les forcer le lendemain. En attendant, les François jugerent à propos de se reposer, & Robert se fit désarmer. Les Normands & les Bretons firent alors une sortie sur les assiégeans. Robert, quoique desarmé, les repoussa avec sa valeur ordinaire; mais il lui en couta la vie, & les François après cette perte furent contraints de se retirer.

Il se conclut en 868. un traité entre 868
Charle, & Salomon. On convint que Charle donneroit des otages, & que

SALOMON. Pasquiten Gendre de Salomon, qui le gouvernoit entierement, se trouveroit à Compiegne vers le commencement du mois d'Août, avec plein pouvoir de ratifier tout ce qui seroit arrêté pour l'avantage commun des deux nations. Pasquiten se rendit à Compiegne au jour marqué ; & Charle pour gagner l'affection des Bretons, lui donna tout le Comté de Coûtance * qui comprenoit une grande partie du Diocèse d'Avranches, avec les Abbayes, les Palais royaux, & tout le Domaine ; à condition toutefois que les Bretons vivroient en paix avec les François, qu'ils seroient fideles au Roi, & à son fils, & qu'ils les secoureroient contre leurs ennemis.

871. Cependant Salomon tourmenté par les remords de sa conscience, au sujet du meurtre d'Erispoé, forma le dessein de faire le voyage de Rome, pour y chercher l'absolution & l'oubli de son crime ; il assembla donc les Etats, & leur déclara le dessein qu'il avoit d'aller trouver le Pape, afin de conferer avec lui sur des affaires importantes. : mais l'assemblée lui ayant representé que son absence seroit très préjudiciable à la

* Ce pays fut appellé alors la *Terre des Bretons.*

Bretagne, à cauſe du voiſinage des Normands, & l'ayant conjuré avec empreſſement de ne point abandonner ſes ſujets, le Duc ſe rendit à leurs prieres, & changea de reſolution. Il ſe contenta d'écrire au Pape, & de lui envoyer ſa ſtatue d'or, afin que cette figure précieuſe tînt lieu de ſa perſonne, & lui procurât l'abſolution. SALOMON.

Deux années après Salomon ſe joignit au Roi Charle, pour aſſiéger la Ville d'Angers, dont les Normands s'étoient emparés. Cette expédition, où le Prince Breton acquit beaucoup plus de gloire que le Roi, ſe termina par un accommodement. Les Normands ayant offert à Charle des richeſſes immenſes, pour obtenir la liberté de ſe retirer, le Monarque accepta leurs offres, & profita ainſi des dépouilles de ſes propres ſujets. Ce Prince, après avoir comblé Salomon d'éloges, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, renouvella les traités faits avec lui, lui accorda le titre de Roi, & conſentit, à quelque choſe prez, qu'il en portât toutes les marques, comme la Couronne royale, & la pourpre, & qu'il fit battre de la monoye d'or. 873 Le P. Lob.

Cependant Salomon, qui avoit été

SALOMON. attaqué d'une grande maladie, & que les reproches de sa conscience tourmentoient toujours, résolut de ceder le trône à Wigon son fils. Pour cet effet il convoqua une assemblée de tous les Evêques, & de tous les Seigneurs de la Bretagne. Mais la plûpart, séduits par les promesses de Pasquiten, & de Gurvand, s'assemblérent ailleurs, prirent les armes, & se revoltérent contre leur Prince. Pasquiten, & Gurvand se mirent à leur tête. Cette révolte fut principalement l'ouvrage des Evêques, & surtout de Courantgen Evêque de Vannes. Les rebelles marcherent contre leur souverain, qui ne s'attendant à rien moins, fut obligé de prendre la fuite, & de se retirer dans un monastere. Wigon fut pris par les conjurés, qui lui ôterent la vie. Ils investirent ensuite le monastere où Salomon s'étoit retiré, & lui deputerent un Evêque pour l'engager à quitter son azile, afin d'éviter, une profanation, dont sa résistance pourroit être cause. Salomon sortit du monastere, ou plûtot de l'Eglise où il s'étoit réfugié, & parut devant les rebelles, avec un visage serain, & majestueux. Les plus animés ne purent soutenir sa vue, & se sentirent frapez de crainte, & de respect;

ils se contenterent de le livrer à quelques François, qui lui creverent les yeux; & deux jours après ce Prince mourut dans sa prison. Quoiqu'il eût monté sur le trône par le plus horrible de tous les attentats, les Bretons ne laissent pas de l'honorer comme Saint, & de célébrer sa mémoire comme celle d'un martyr. On voit en Bretagne, & même ailleurs, plusieurs Eglises bâties en son honneur. Ce fut veritablement un grand Prince. L'ambition lui fit commettre un crime énorme, qui dans la suite contribua à faire éclater ses vertus. SALOMON.

Après la mort de Salomon, Pasquiten, & Gurvand, le premier gendre de Salomon, & le second gendre d'Erispoé, partagerent la Bretagne. Gurvand eut dans son partage le territoire de Rennes, & toute la partie septentrionale de la province, y compris le Côtentin. Vannes & toute la partie Méridionale échut à Pasquiten : celui ci prit le titre de Comte de Vannes, & l'autre celui de Comte de Rennes. Bientôt les deux Comtes se brouillerent ensemble. Pasquiten, plus ambitieux que Gurvand, ayant apellé les Normands à son secours, entra dans le pays de Rennes, & marcha vers la ville pour y assieger le Comte. PASQUITEN Comte de Vannes; GURVAND Comte de Rennes.

PASQUITEN. &GURVAND Pasquiten étoit à la tête de plus de 30 mille hommes : à la vue de cette nombreuse armée, les troupes de Gurvand l'abandonnerent, ensorte qu'il ne resta pas plus de mille hommes auprès de lui. Gurvand reduit au déseſpoir, sans se mettre en peine du nombre de ses ennemis, secondé des braves gens qui l'accompagnoient, donna sur eux tête baissée, enfonça leurs Escadrons, & mit toute l'armée de Pasquiten en désordre. La bravoure ou plûtot la fureur de Gurvand contraignit enfin le Comte de Vannes à se retirer.

877. Trois ans après Pasquiten, informé que Gurvand étoit dangereusement malade, rassembla ses troupes, & ravagea les terres de ce Comte, qui quoique mourant, se fit mettre dans une litiere, & en cet état se fit conduire à la tête de ses troupes, persuadé que sa présence animeroit ses soldats, & épouvanteroit ses ennemis. L'armée du Comte de Vannes fut en effet taillée en piéces ; mais au milieu du combat Gurvand expira. Pasquiten ne lui survêcut pas long tems; il fut assassiné la même année.

ALAIN LE GRAND. Alain frere de Pasquiten lui succeda au Comté de Vannes, & Judicaël fils de Gurvand & de la fille d'Erispoé, succeda

au Comté de Rennes. Alain, ainsi que Pasquiten, étoit de la maison souveraine, & tuteur de Gurmhailon fils de Pasquiten. Alain & Judicaël eurent entre eux les mêmes differends, que ceux à qui ils avoient succedé, prétendant l'un & l'autre à la souveraineté de toute la Bretagne. Les Comtes de Leon & de Goello prirent aussi les armes, pour appuyer leurs pretentions. ALAIN le grand.

Judicaël ayant été tué l'année suivante dans un combat contre les Normands, qu'il vainquit, toute la Bretagne se vit réunie sous le gouvernement d'Alain, qui tantôt porta le titre de Duc, & tantôt celui de Roi; c'est lui que l'on appelle Alain le Grand. Il laissa aux enfans de Judicaël la jouissance du Comté de Rennes, & après avoir fait la paix avec les Comtes de Leon, & de Goello, il ne s'occupa qu'à reparer les désordres causés par les ravages des Normands. Il gagna une sanglante bataille contre eux entre Redon, & Vannes, & après un regne glorieux de 29. années, il mourut l'an 907. Entre plusieurs enfans il laissa une fille, qui fut mariée à Mathuedoi Comte de Poher.

Gurmhailon son neveu fils de Pasqui- 907.
ten lui succeda; mais il regna peu de

GURMHALON. tems, & l'on ignore l'année de sa mort.

912. Ce fut du tems de ce Prince que les Normands s'établirent en France. Il y avoit plus de 80. ans, que ces peuples du Nord avoient commencé à ravager le Royaume, où ils entroient tous les ans par les embouchures de la Seine & de la Loire. La résistance avoit été jusqu'alors inutile : il avoit fallu en venir souvent à des traités honteux, & pour s'en défaire leur donner des sommes considerables d'argent, qui ne servoient qu'à irriter leur cupidité & à les attirer en plus grand nombre. Trois fois ils avoient assiegé Paris & en avoient tellement effrayé les habitans, que dans les prieres publiques, le peuple prioit Dieu de les délivrer de la fureur des Normands. Le Roi Charle IV. surnommé le simple, par le traité de S. Clair sur Epte, donna sa fille en mariage à Raoul ou Rollon, chef de ces peuples; & lui céda dans la suite la plus grande partie de la Neustrie, appellée depuis Normandie, avec le titre de Duc, à la charge d'en faire hommage au Roi de France. Il fit plus : il lui ceda, selon quelques Auteurs *, la Seigneurie directe &

* Dudon Doyen de Saint Quentin & plusieurs autres anciens Auteurs attestent le fait, que le P. Lobineau a nié mal-propos.

immediate de la Bretagne ſous la ſouveraineté de la Couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriere-fief. Mais ſelon d'autres, il ne lui donna que le pays de Cotentin appellé *la terre des Bretons*, parce qu'en effet ce pays avoit été donné aux Bretons par Charle le Chauve, & que juſqu'alors ils en avoient été en poſſeſſion. Au reſte ce ne fut pas par le traité de Sainte Claire, que le Cotentin, ou la ſouveraineté de la Bretagne, au moins pour le Comté de Rennes, furent donnés aux Princes Normands, mais par un autre traité conclu depuis en 933. GURMHAILON.

Cependant d'autres Normands, ſous la conduite de Raginold, ravagérent la Bretagne dans les années 919. & 920. Lorſque Rollon eut embraſſé la Religion chretienne, une partie de ces barbares, qui n'avoient point voulu l'imiter, s'étoient fait un autre chef pour continuer leurs pirateries. Le Comte Robert, frere d'Eude Roi de France, marcha contr'eux en 921. Ce general ne pouvant venir à bout de les dompter, traita avec

Tous les ſçavans conviennent aujourd'hui de cette mouvance, & de l'hommage rendu par les Princes Bretons, au moins par les Comtes de Rennes, aux Ducs de Normandie.

GURMHAILON. eux, & leur abandonna le pays de Nantes & le reſte de la province qu'ils venoient de ravager. Quelques uns d'entr'eux ſe firent chrétiens & s'établirent dans le pays. Mais les autres ayant continué leurs ravages, Hugue fils du Comte Robert vint avec le Comte de Vermandois les aſſieger dans leurs logemens ſur la Loire: il ſe vit, à l'exemple de ſon pere, reduit à la néceſſité de traiter encore avec eux; il prit des ôtages & leur en donna. Mais ces barbares aïant encore continué leurs courſes le long de la Loire, Raoul Roi de France mit fin à ces ravages trois ans après, & tailla en pieces tous ces brigands dans le pays de Limoges.

931. Cette victoire releva le courage des Bretons opprimez par les Normands. Juhel Berenger, fils du Comte Judicaël, qui étoit alors Comte de Rennes, & qui avoit été chaſſé de cette ville par les barbares, les attaqua près de Kan. Felican leur chef fut tué dès le commencement du combat; on en maſſacra la plus grande partie, & le reſte fut fait priſonnier. Un autre chef de Normands, nommé Incon, vint bientôt après s'établir ſur les bords de la Loire. Ayant fait des courſes dans la Bretagne, il mit

tout à feu & à sang, & soumit presque toute la province.

Cinq ou six ans après, Alain fils du Comte Mathuedoi & d'une fille d'Alain le Grand, revint d'Angleterre, où il s'étoit refugié avec un grand nombre de Bretons. Ce jeune Prince, qui étoit courageux s'étant mis, à la tête de ses Bretons, surprit les Normands près de Dol & les tailla en pieces; il alla ensuite attaquer d'autres de la même nation, qui étoient près de Saint Brieux, & les defit entierement. Ces deux victoires firent beaucoup d'honneur à Alain, & rassemblerent un grand nombre de Bretons auprès de lui. Pour achever d'exterminer tous les Normands dans la Bretagne, ils marcherent contr'eux, sous la conduite de leur Prince, les battirent presque par tout, & les chasserent de tous les lieux où ils s'étoient fortifiez. Cependant il leur restoit encore la ville de Nantes. Alain s'approcha de cette ville, & alla camper dans la plaine de S. Anien. Les Normands retranchez dans la même plaine sortirent aussitôt de leurs retranchemens, & chargerent les Bretons. Ceux-ci pliérent d'abord, mais ils firent plier les Normands à leur tour, & les contraignirent de s'enfuir vers leurs vaisseaux.

ALAIN. BARBE-TORTE.

ALAIN BARBE-TORTE.

Tous ceux qui purent échaper à l'epée du vainqueur, s'embarquerent à la hâte, & mirent à la voile. Alors la Bretagne se vit entierement délivrée de ce terrible fleau.

Alain commença par rétablir la ville de Nantes, que les Normands avoient presque ruinée : il fit élever les murs du Château, éleva derriere un haut & large rempart, & fit reparer les tours. Ayant fixé son séjour dans cette ville, il prit la qualité de Comte de Nantes. Dans la suite il se déclara pour Louis d'Outremer contre Herbert & Hugue le Blanc. Alain suivi des principaux Seigneurs de son Comté, qui conduisoient chacun leurs troupes, se joignit au Comte de Poitiers nommé Guilleaume Tête-Etoupe, & tous deux allerent au secours du Roi, qui apuyé de ces deux Princes vint à bout de dompter les rebelles.

Alain eut deux enfans naturels de Judith, sçavoir Hoël, & Guerech, qui lui succederent. Après la mort de Roseille sa premiere femme, il épousa la sœur de Thibaut Comte de Blois, surnommé le Tricheur, dont il eut un fils nommé Drogon, qui mourut en bas âge après la mort de son pere. Alain sur la fin de ses jours se brouilla avec Juhel Berenger

Comte de Rennes ; & cette division pensa être funeste à la Bretagne. Alain mourut l'an 952. BERENGER COMTE DE RENNES.

Hoël se mit aussitôt en possession du Comté de Nantes, & eut bien-tôt la guerre avec Conan Comte de Rennes, qui le fit assassiner par un Gentilhomme nommé Galuron. Guerech son frere Evêque de Nantes lui succeda, & eut pour successeur Alain son fils, qui ne lui survêcut pas long-tems. Conan Comte de Rennes s'empara alors du Comté de Nantes. Guerech avoit laissé en bas âge deux autres enfans nommés Judicael, & Hoël. 952. HOEL COMTE DE NANTES. GUERECH

Conan Comte de Rennes & de Nantes fut tué dans une bataille, que lui livra Foulques-Nerra Comte d'Anjou fils de Geoffroi Grise-gonnelle. Geoffroi, l'aîné des enfans legitimes de Conan, lui succeda, & épousa Havoise sœur de Richard II. Duc de Normandie. Il prit le titre de Duc de Bretagne, & depuis lui les Comtes de Rennes porterent toujours ce titre. Ce Prince périt d'une façon bien singuliere. Les gens de qualité se distinguoient alors du peuple, par des oiseaux de proye qu'ils portoient toujours sur leurs poings, en quelque lieu qu'ils allassent. Celui de Geoffroi ayant CONAN COMTE DE RENNES ET DE NANTES 992. GEOFFROI DUC DE BRETAGNE.

GEOFROI. étranglé une poule, une femme, à qui cette poule appartenoit, dans le premier mouvement de sa colere, jetta une pierre à la tête du Duc, qui mourut quelque jours après. Alain son fils lui succéda.

LAIN. Celui-ci eut des guerres à soutenir contre Alain Caignart Comte de Cornoüaille, & contre Robert Duc de Normandie. Il fit ensuite la paix avec ce dernier. Robert ayant entrepris le voyage de la terre sainte, confia le gouvernement de ses Etats à Alain, qui mourut l'an 1040. Il laissa un fils legitime nommé Conan âgé de trois mois, & un fils naturel nommé Geoffroi, qui étoit plus âgé, & qui fut fait Comte particulier de Rennes.

CONAN II. Eudon frere d'Alain Comte de Penthievre, s'empara aussi tôt du gouvernement, & se saisit de la personne de son neveu, qu'il tint plusieurs années si resserré, qu'on ne le voyoit point. Il se forma alors pour procurer sa liberté, un parti, dont

1047. Geoffroi le bâtard étoit le chef. Le jeune Conan fut mis en liberté, en 1047. & l'année suivante il fut reconnu publiquement à Rennes pour Duc de Bretagne. Son parti étoit si puissant, qu'Eudon fut contraint d'aplaudir à ce qui étoit arrivé. Mais comme son neveu n'avoit que

que huit ans, il demeura toujours son tuteur, gouvernant la Bretagne, & prenant, comme auparavant, le titre, tantôt de Comte, & tantôt de Duc. Dans la suite il fit la guerre à Conan son neveu, qui le fit prisonnier en 1057. Conan fut empoisonné en 1066. On en accusa Guillaume le bâtard Duc de Normandie, qui sur le point de passer en Angleterre avec une flotte de trois mille voiles, voulut, dit-on, se défaire d'un ennemi, qui auroit pû traverser son entreprise. CONAN II.

HOEL. Hoël fils de Guerech succéda à Conan. Il eut cinq enfans de la Princesse Havoise sa femme, dont l'aîné, nommé Alain Fergent, fut Duc de Bretagne après lui. Mathias, qui étoit le second, fut Comte de Nantes. Hoël embrassa le parti de Foulques Rechin Comte d'Angers, contre Guillaume Roi d'Angleterre, qui étoit venu au secours de Jean de la Fleche, Seigneur Angevin, voisin du Maine. Guillaume, à la tête de soixante mille chevaux, n'effraya ni le Duc de Bretagne ni le Comte d'Angers. Ils étoient sur le point de donner bataille, lorsqu'un Cardinal, & quelques Religieux parurent au milieu des troupes, & leur deffendirent de la part de Dieu

 de combattre. En même tems ils proposerent des conditions de paix, qui furent acceptées de part & d'autre.

Le conquerant de l'Angleterre repassa aussitôt la mer, pour aller étouffer une conjuration dangereuse, qui venoit de se former dans ses Etats. Raoul de Gaël Seigneur Breton, qui avoit eu beaucoup de part à la conquête, avoit reçu pour récompense l'ancien Royaume d'Eastangle, qui comprenoit les Comtés de Nortfolk, & de Suffolk. Ce Seigneur ambitieux aspirant à la souveraineté de toute l'Angleterre, voulut profiter de l'absence de Guillaume pour le détrôner. Mais des que le Roi eut paru devant Nortwik, cette ville fut contrainte de se rendre: Les Comtés de Nortfolk, & de Suffolk furent confisqués, & Raoul contraint de s'enfuir en Bretagne, où il se revolta contre le Duc. Comme les rebelles qui se joignirent à lui étoient en grand nombre, Hoël eut recours au Roi d'Angleterre, qui vint en personne assieger Dol conjointement avec le Duc. Le siege dura quarante jours. Guillaume esperoit en prenant cette place se saisir de la personne de Raoul. Mais Philippe Roi de France étant venu au secours des Bretons rebelles, Guillaume, & Hoël

furent obligés de lever le siege. Le Duc de Bretagne, en se retirant, ravagea les terres d'Eudon Vicomte de Porhoët. Le Vicomte fit le Duc prisonnier. Mais Alain Fergent son fils ayant ranimé le courage de ses gens, procura bientôt la liberté à son pere. HOEL.

Hoël étant mort l'an 1084. Alain Fergent son fils, qui lui succeda, commença par declarer la guerre à Geoffroi le bâtard Comte de Rennes, dans le dessein de se rendre maître d'une Ville regardée dès-lors comme la Capitale de Bretagne. La Ville fut prise, & Geoffroi fait prisonnier fut envoyé à Quimper, où il mourut la même année. Alain épousa Constance fille du Roi d'Angleterre, que pour cet effet il alla trouver à Caën. Les nôces y furent célébrées avec beaucoup de magnificence, & la nouvelle Duchesse fut ensuite conduite en Bretagne. Elle mourut sans avoir eu d'enfans le 13. d'Août l'an 1090. & fut inhumée à Rennes dans l'Eglise de Saint Melaine. 1084. ALAIN FERGENT.

Le Roi d'Angleterre son pere mourut l'année suivante. Il laissa la Normandie à Robert son fils aîné, l'Angleterre à Guillaume le Roux son second fils, & cinq mille livres en argent à Henri le 1090.

ALAIN FERGENT.

dernier des trois. Celui-ci employa une partie de cet argent pour acheter le Cotentin de Robert son frere, qui quelque tems après se ligua avec Guillaume le Roux pour l'en dépouiller. Henri fortifia Coutance, Avranches, & les autres places du pays; mais se voyant abandonné de tous ceux qui avoient pris son parti, excepté des Bretons, il se renferma dans le Mont Saint Michel, où ses deux freres vinrent l'assieger. La disette d'eau l'ayant contraint de se rendre, il se retira en Bretagne, & ensuite dans le pays de Vexin.

Cependant les Ducs de Normandie, & de Bretagne se croiserent, & firent le voyage de la terre Sainte où Alain Fergent passa cinq années.

On trouve dans les titres de Bretagne de ce tems-là l'origine des meilleures maisons de cette Province, & surtout celle de l'illustre maison de Rohan, issue des Vicomtes de Porhoet. Guethenoc, qui est le premier Vicomte de Porhoet que l'on connoisse, bâtit Josselin vers l'an 1026. Son fils nommé Josselin fut pere du Vicomte Eude, dont un des fils bâtit sur la fin du 12e. siecle le Château de Rohan: tous les descendans de cette maison en ont depuis porté le nom,

Les Seigneurs de Rieux tenoient aussi alors un rang considérable, ainsi que les Seigneurs de Dol, de Dinan, de Vitré, d'Acigné, d'Ancenis, de Château-Brient, de la Garnache, de Beauvoir, de Rougé, de la Chapelle, de la Roche-Bernard, de Château-Giron, de Mont-Bourcher, de Gouyon, de Serent de Loc-Maria, de Loheac, de Clisson &c. & plusieurs autres dont il seroit très long de rapporter ici les noms. ALAIN FERGENT.

Avant la fin du dixieme siecle on ignoroit en Bretagne, & partout ailleurs, l'usage des surnoms, tirés des terres qu'on possedoit, ou pris de quelques sobriquets, tels qu'ils ont été usités dans la suite. Pour distinguer des personnes de même nom, on se contentoit de marquer celui de leurs peres; comme Raoul fils de Judicaël, suivant l'usage des Grecs, des Hebreux, & de presque toutes les nations. Nous ne connoissons que les Romains chez qui les sobriquets fussent en usage, & passassent du pere aux enfans pour distinguer les familles. On trouve dans les titres du neuvieme & du dixieme siecle, que c'étoit un usage assés commun, que les petits fils portassent le nom de leurs grands peres. Il est encore à remarquer, que lors que quelqu'un n'étoit

ALAIN FERGENT.

pas né d'un legitime mariage, il portoit le ſurnom de bâtard, qui ne le dès-honoroit point. On commença dans l'onzieme ſiecle à ſe donner des ſurnoms tirés des terres qu'on poſſedoit, ou de quelques ſobriquets.

Les degrés de nobleſſe étoient ceux de Comtes, de Vicomtes, de Barons, de Vicaires, de Prevôts, de Chevaliers, & de ſimples Gentilshommes. La qualité de Comte ne ſe prenoit en Bretagne que par les Comtes de Penthievre, de Rennes, de Nantes, & de Cornoüailles. Les Vicomtes étoient immediatement après les Comtes. Les maiſons de Poher, de Porhoët, de Leon, de Dol, de Dinan portoient ce titre; celles de Fougeres, de Vitré, de Château-Brient, d'Ancenis de Rais, de Montfort, de Tinteniac, de Loheac, de Donges, de Rochefort, de Maleſtroit, de la Roche-Bernard, de Pont-Château, de la Guerche, de Château-Giron, de Hennebont, & pluſieurs autres, ſans être decorées du titre de Vicomtes, tenoient néanmoins un grand rang dans la Province. Le titre de Baron appartenoit aux Gentilshommes, qui avoient des fiefs relevans des premiers Seigneurs. Ces premiers Seigneurs s'appellerent Hauts-Barons. Le troiſieme

degré étoit celui de la ſimple nobleſſe, inégale entre elle, ſelon le nombre de leurs vaſſaux. ALAIN FERGENT.

Les Vicaires, ou Vayers, étoient ceux que le Duc ou les Seigneurs propriétaires de quelque Ville avoient établis chefs des armes & de la Juſtice dans une Ville. La charge des Prevots regardoit l'execution des Jugemens, & ces charges étoient hereditaires.

Un autre uſage qui regnoit alors en Bretagne, eſt que les Evêques y étoient quelquefois mariés. On trouve dans des actes autentiques, que des Evêques de Vannes, de Quimper, de Rennes, & de Nantes, avoient des femmes, dont ils avoient eu pendant leur Epiſcopat des enfans, devenus enſuite Evêques, & mariés comme leurs peres. Pluſieurs Prêtres ſe marioient auſſi, & leurs femmes prenoient publiquement la qualité de Prêtreſſes.

Tandis que le Duc de Normandie étoit dans la Paleſtine, Guillaume le Roux ſon frere mourut, & les Anglois 1106. donnerent la Couronne à Henri. Robert à ſon retour ſe plaignit hautement de la conduite des Anglois, & réſolut de ſe faire juſtice par les armes. Il s'accommo-

ALAIN FERGENT. da ensuite avec son frere, pour une pension de trois mille marcs d'argent. Mais bientôt les deux freres se brouillerent, & se firent la guerre. Les Bretons ayant pris le parti de Henri, il se donna une sanglante bataille proche de Tinchebrai. Henri fit avancer son armée partagée en cinq corps, dont trois étoient commandés par Ranulfe de Bayeux, par le Comte de Meullent, & par Guillaume de la Garenne. Henri se reserva la conduite du corps de bataille. Les Mansaux & les Bretons étoient aux ordres d'Elie Comte du Mans. Le Duc de Normandie de son côté partagea son armée en trois corps. Guillaume Comte de Mortain conduisoit l'avant garde. Le Comte de Belesme l'arriere garde. Pour lui il se reserva le corps de bataille. Tous les Chevaliers de part & d'autre, excepté les Bretons, mirent pied à terre pour combattre, par ce que le poids de leurs armes faisoit qu'un cavalier renversé de son cheval se trouvoit entierement hors de combat. Le Duc de Normandie, quoi que son armée fut inferieure en nombre à celle du Roi d'Angleterre, le combattit avec beaucoup de courage. Guillaume Comte de Mortain, qui étoit opposé à l'aîle que commandoit Ranulfe

Mathieu Paris.

de Bayeux, l'enfonça d'abord. Déja le desordre commençoit à se mettre dans l'armée du Roi, lorsque les Bretons, sous la conduite du Comte du Mans, enfoncerent le corps de Bataille, où le Duc commandoit, & mirent ses troupes en fuite. Guillaume d'Aubigné, chevalier distingué du pays de Dol, fut de tous les Bretons celui qui contribua le plus au gain de cette bataille. Le Duc de Normandie, le Comte de Mortain, Robert d'Estouteville, Guillaume de Ferrieres, & plusieurs autres Seigneurs furent faits prisonniers. ALAIN FERGENT.

Alain se sentit frapé quelques années après d'une dangereuse maladie, qui lui fit prendre la résolution de se renfermer dans un monastere, pour y mourir en Religieux; les Grands attaquez de quelque maladie mortelle, avoient coutume alors de prendre l'habit monacal, qu'ordinairement ils ne tardoient guere à mettre bas, s'ils recouvroient la santé. Quelques uns même stipuloient que leurs vœux seroient nuls, s'ils ne mourroient point de la maladie qui les portoit à les faire. Alain guerit, & ne laissa pas néanmoins de se retirer dans le monastere de Redon, & d'y passer le reste de ses jours. A son exemple, Hermengarde sa 1112.

ALAIN FERGINI. femme se consacra à Dieu dans l'ordre fondé par le fameux Robert d'Arbrissel. Mais dans la suite elle sortit du monastere de Fontevrault, passa dans l'ordre de Cîteaux, fit le voyage de Syrie, & puis revint en Bretagne auprès de son fils aîné Conan III. dit le Gros, successeur d'Alain son mari, qui mourut l'an 1119. & fut inhumé dans l'Abbaye de Redon.

1119. CONAN III. dit le Gros. Il ne se passa rien de considérable sous le regne de Conan III. Il épousa en premiere nôces Matilde fille de Henri Roi d'Angleterre. Cette Princesse lui donna un fils nommé Hoël, qui dans la suite desavoué publiquement par Conan, & déclaré bâtard, demeura sans établissement. Il ne traita pas de la même maniere Berte sa fille, qu'il maria à Alain le Noir Comte de Richemont, second fils d'Etienne Comte de Penthievre.

EUDE, & HOEL II. 1151. Berte devenue veuve épousa Eude Vicomte de Porhoet *, fils de Geoffroi Vicomte de Josselin. Eude après la mort de Conan III. en considération de sa femme, fut reconnu pour Duc de Breta-

* Il étoit chef de la maison, qui a depuis porté le nom du Château que son fils Alain bâtit à la fin du douzieme siecle, appellé le Château de Rohan.

gne par ceux de Rennes. Mais ceux de Nantes, & de Quimper reconnurent pour leur ſouverain Hoël, que ſon peu de mérite, plutôt que ſa naiſſance équivoque, firent dans la ſuite dépoſer.

Berte avoit eu d'Alain le Noir un fils nommé Conan, qui s'étoit retiré en Angleterre. Il repaſſa la mer au mois de Septembre de l'année 1156, aſſiegea la Ville de Rennes, & s'en empara. Eude, contraint de ſe ſauver, fut fait priſonnier par Raoul de Fougeres. Alors toute la Bretagne reconnut Conan pour ſouverain; & Eude, qu'on laiſſa échaper de ſa priſon, ne fut plus regardé que comme Viconte de Porhoet. Il ſe retira alors auprès de Louis VII. Roi de France. Cependant les Nantois avoient élu pour Comte Geoffroi frere de Henri II. Roi d'Angleterre, à la place de Hoël. Mais Geoffroi étant mort en 1158, Conan s'empara du Comté de Nantes, qu'il ne poſſeda pas longtems. Car le Roi d'Angleterre ayant paſſé la mer, le força de lui ceder ce Comté, avec tout le pays de la Mée, qui eſt entre les deux rivieres de la Loire, & de la Villaine. 1156. CONAN IV. dit le petit.

Conan épouſa l'an 1160. Marguerite Sœur de Malcolme Roi d'Ecoſſe. Ce fut un Prince foible, & eſclave, pour 1160.

CONAN le petit. ainsi dire, de Henri II. Roi d'Angleterre, auquel il abandonna la souveraineté de la Bretagne, ne se regardant en quelque sorte que comme son Lieutenant. Il voulut même que la plupart de ses Barons fissent hommage à ce Prince, comme à leur souverain, en qualité de Duc de Normandie. Plusieurs, il est vrai, refuserent de se soumettre à cette puissance étrangere. Mais Henri vint à bout de les dompter.

GEOFFROI. Geoffroi Plantegenest, le second de ses fils, fut de son vivant reconnu pour Duc de Bretagne, & Henri II. l'obligea de faire hommage de ce Duché à son frere aîné Henri, que son pere avoit fait couronner Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, & qui à son tour fit hommage du Comté d'Anjou, & du Duché de Bretagne au Roi de France Louis VII, comme d'un arriere-fief de la Couronne. Geoffroi avoit épousé Constance fille de Conan.

Je ne parlerai point ici de la révolte de Geoffroi & de ses freres Henri & Richard, contre Henri II. leur pere; ce détail regarde l'histoire d'Angleterre. Géoffroi étant allé à Paris voir le Roi Philippe II. tomba de cheval dans un
1186. tournoi, se blessa dangereusement, &

en mourut à l'âge de 28. ans. Il fut enterré dans l'Eglise de Notre - Dame de la même Ville devant le grand Autel. Il laissa de son mariage avec Constance deux filles, Eléonor surnommée la Brette & Mathilde. Sa femme, qui étoit grosse lorsqu'il mourut, accoucha l'année suivante d'un Prince qui fut nommé Artur. GEOFROI.

C'étoit à regret que les Bretons se voioient soumis au Roi d'Angleterre, comme Duc de Normandie. Henri II. qui ne vouloit pas que le Duché de Bretagne cessât de dépendre de lui, forma le dessein de remarier Constance, veuve de son fils Geoffroi, avec quelque Seigneur Anglois, qui lui fût tout devoué, & qui ne fit aucune difficulté de lui rendre hommage. Pour cet effet il vint en Bretagne, & maria la Duchesse à Ranulfe Comte de Chester. Ranulfe descendoit de Turstin Goz, fils d'Ansfred l'un des compagnons de Rollon, premier Duc de Normandie. Ranulfe prit aussitôt le titre de Duc de Bretagne. Les Bretons ne voulurent point lui obéir, le regardant comme un usurpateur, & s'unirent contre lui avec le Roi de France, & avec les fils de Henri II; ce qui causa tant de chagrin à ce Prince, qu'il en mourut. ARTUR.

ARTUR. Richard ſucceda à ſon pere dans tous ſes Etats, dont il ne donna qu'une portion peu conſidérable à ſon frere Jean, & rien du tout à Artur, quoiqu'il repréſentât Geoffroi ſon pere. Ranulfe fut alors chaſſé de Bretagne, & peu regretté de la Ducheſſe Conſtance. Richard de ſon côté ſe mit peu en peine de le rétablir. Comme il étoit très puiſſant, il gouverna en maître abſolu & la Ducheſſe, & le Duché, qui appartenoit de droit à Artur.

1190. Richard fit l'année ſuivante le voyage de la terre Sainte, avec le Roy Philippe. Etant en Sicile, il s'engagea par un traité avec Tancrede Roi de cette Iſle, à faire épouſer la fille de ce Prince au jeune Artur, ſon neveu, & ſon heritier préſomptif. Tous les Seigneurs de ſa Cour firent ſerment pour lui, qu'il accompliroit fidellement cette promeſſe. En cette occaſion il toucha 20. mille écus d'or d'avance, comme pour la dot de la Princeſſe. Guillaume Evêque d'Eli Chancelier, & Grand Juſticier d'Angleterre, reconnut en même tems le jeune Artur pour heritier préſomptif de Richard, & le fit reconnoître en cette qualité par le Roi d'Ecoſſe. Il paroît que le zele du Prélat en faveur d'Artur

étoit un peu intéressé, & que l'enfance de ce Prince, joint à l'âge mur de Jean son oncle determina Guillaume en faveur du premier, dans l'esperance de pouvoir se perpetuer plus long tems dans le ministere. Richard conclut aussi en Sicile un traité avec Philippe: il fut question dans ce traité de la mouvance de la Bretagne & Philippe consentit expressement que les Ducs de Bretagne fissent hommage aux Ducs de Normandie, à condition que les Ducs de Normandie feroient hommage des deux Duchés à la Couronne de France. *

Cependant Jean, fort mécontent que le Chancelier eût ainsi à son préjudice 1193.
declaré Artur heritier presomptif des Etats de Richard, lui fit la guerre, & ayant assemblé les Etats à Londres, il le fit dépouiller de la Regence. Richard, à cette nouvelle, prit la résolution de repasser en Europe, pour rétablir le calme dans son Royaume; mais il fut arrêté à Vienne en Autriche, & livré au Duc Léopold son ennemi. Celui-ci l'envoya à l'Empereur, qui le retint

* Le P. Lobineau convient de ce Traité. Sur quoi auroit-il été fondé, sinon sur le don de la Mouvance de la Bretagne, accordée à Rollon par le Roi Charle le simple?

ARTUR. prisonnier durant plus d'un an. Le prix de sa liberté fut qu'il feroit conduire sa niéce Eléonor, sœur d'Artur, en Autriche, pour y être mariée au fils de Leopol. Richard de retour en Angleterre, pour se venger de son frere, commença par le faire excommunier, & le dépouilla ensuite de toutes les terres, qu'il possedoit: d'où lui vint le nom de Jean sans terre. A l'égard du traité qu'il avoit fait avec l'Empereur pour obtenir sa liberté, il ne se hâta pas de l'accomplir. Léopold fit dire alors au Roi d'Angleterre, que s'il n'executoit pas le traité, il feroit mourir tous les ôtages, qu'il avoit pour garands de sa parole. Richard fut donc forcé de lui envoyer Eléonor: mais le fils du Duc d'Autriche s'étant cassé une jambe qu'on lui coupa, mourut peu de tems après, & Eléonor revint en Angleterre, où Richard la retint (comme prétendant en avoir la Gardenoble) sans vouloir la rendre à la Duchesse de Bretagne sa mere, dans la pensée que la jeune Princesse pouroit contribuer à lui faire conclure quelque traité avantageux;
1195. comme il fit cette année avec le Roi de France, s'étant engagé de la marier à Louis fils de Philippe, à certaines conditions: mais ce traité n'eut point d'execution.

Sur ces entrefaites Artur fut reconnu

pour Duc de Bretagne dans une assemblée des Etats tenus à Rennes. Richard, qui peut être avoit formé le dessein de réunir la Bretagne au domaine de sa Couronne & d'en être le Seigneur immediat, irrité de voir que cette Province lui échapoit, jugea à propos de dissimuler, & d'avoir recours à la ruse. Pour cet effet il envoya inviter sa belle sœur la Duchesse Constance à le venir trouver en Normandie. Son dessein étoit de l'arrêter, persuadé que lorsque la Bretagne ne seroit plus gouvernée par cette Princesse habile, il lui seroit aisé de subjuguer un enfant, & de s'emparer de ses Etats. Ranulfe chassé par les Bretons, comme nous l'avons dit, s'étoit attaché au Roi d'Angleterre. Ce fut lui qui se chargea d'arrêter la Duchesse. Il l'arrêta en effet à Pontorson, lorsqu'elle étoit en chemin pour aller trouver le Roi d'Angleterre, & l'enferma dans le Château de Saint James de Beuvron, qui lui appartenoit. Les Bretons eurent alors recours au Roi de France; mais cette demarche leur fut préjudiciable, & ne fut d'aucune utilité pour procurer la liberté à leur Duchesse. Richard entra dans la Bretagne à la tête de ses troupes & la ravagea, Il fit main-basse inhu-

ARTUR. 1196.

ARTUR. mainement sur tous les Bretons qui tomberent entre ses mains, sans épargner même les enfans. Plusieurs s'étant cachés, il les poursuivit avec le fer & le feu jusque dans leurs retraites, & signala de la maniere la plus barbare sa vengeance, & sa fureur. Il fit ensuite ses efforts pour se rendre maître de la personne du jeune Artur. Mais Guihenoc Evêque de Vannes le mit en sureté & l'envoya ensuite à la Cour du Roi de France.

Il y eut un Seigneur Breton, qui s'opposa courageusement aux fureurs de Richard. Ce fut Alain de Dinan. Après lui avoir fait tête en Bretagne, il se rendit à l'armée de Philippe, qui assiegeoit la ville d'Aumale. Le Roi d'Angleterre quitta la Bretagne, & s'avança pour combattre l'armée Françoise. Philippe accepta le combat, qui fut assez opiniâtre de part & d'autre. Richard ayant apperçu dans le fort de la mêlée Alain de Dinan, qui s'étoit un peu écarté pour racommoder son casque, alla à lui la lance baissée. Alain ayant aussi reconnu le Roi d'Angleterre, courut avec fureur contre ce Prince. La lance du Roi se brisa contre le bouclier de son ennemi. Celle d'Alain ayant glissé sur

le bouclier du Roi paſſa entre ſes cuiſſes, & ce Prince fut renverſé par terre avec ſon cheval : mais auſſitôt les Anglois accoururent à ſon ſecours, & le tirerent du péril où il étoit. Cette chute ne fut pas le ſeul affront qu'il reçut au ſiege d'Aumale. Il fut encore obligé de fuir avec toute ſon armée, & de laiſſer prendre la Ville. De ſon côté il y eut 30. Chevaliers faits priſonniers, & de ce nombre fut Gui de Thouars, qui fut depuis Duc de Bretagne. Du côté de Philippe il n'y eut perſonne de tué, ni de pris.

Cependant les Bretons voyant que Philippe ne les ſecouroit point, conſeillerent à Artur de s'accommoder au plutôt avec Richard. Par malheur pour ce jeune Prince, Alain de Dinan, qui étoit ſon principal ſoutien, étoit mort depuis peu, & il ſe voyoit ſans appui. Les Bretons conclurent donc avec Richard un traité, où il ne fut fait aucune mention d'Artur, de peur d'offenſer le Roi de France, entre les mains de qui il étoit toujours. Conſtance fut en même tems miſe en liberté & elle continua de gouverner la Bretagne, comme elle avoit fait auparavant. Peu de tems après Artur s'échapa de la Cour de 1197.

ARTUR. Philippe, & se rendit auprès de Richard son oncle, qui fit alors la guerre à la France. Mais elle fut bientôt terminée par un traité.

1198. Sur cet entrefaites Richard, irrité contre Guiomar Vicomte de Limoges, alla mettre le siege devant le Château de cette Ville. Ceux qui le deffendoient, offrirent de se rendre; mais la colere du Roi étoit si violente, qu'il refusa de consentir à aucune capitulation, & déclara qu'il vouloit les faire tous pendre. Les assiegés réduits au desespoir se deffendirent vigoureusement, & Richard fut bien puni de son opiniatre inflexibilité: car il reçut un coup de fleche dont il eut le bras percé, & sa playe s'étant envenimée, il mourut au bout de quelques jours, après avoir désigné par son Testament (au moins les partisans de Jean sans terre le prétendirent ainsi) le Prince Jean son frere, pour heritier de tous ses Etats, au préjudice d'Artur son neveu, qui selon les coutumes de Normandie, du Maine, de Touraine, & d'Anjou, devoit au moins lui succeder par rapport à ces Provinces, comme representant Geoffroi frere aîné de Jean. Aussi la Touraine, & l'Anjou se déclarerent-elles d'abord pour

Artur. Mais la Normandie, peu diſpoſée à obéir à un Prince Breton, reconnut Jean pour ſon ſouverain, & l'Angleterre par differents motifs en fit autant. ARTUR.

Cependant Conſtance, qui n'avoit épouſé Ranulfe que par contrainte, prétendit que ſon mariage étoit nul, à cauſe de quelque dégré de parenté; moyen ſuffiſant en ce tems-là & commode, pour rompre le nœud du mariage. Elle épouſa donc cette même année Gui de Thouars, dont elle eut deux filles: en même tems elle remit Artur ſon fils entre les mains du Roi de France, qui avoit déclaré la guerre à Jean. Philippe l'emmena à Paris, lui promit de le proteger, & reçut ſon hommage pour l'Anjou, le Poitou, le Maine, la Touraine, la Normandie, & la Bretagne. Mais le Roi de France ayant paru ſonger bien plus à ſes intérêts, qu'à ceux du jeune Duc, on le retira d'entre ſes mains, & on ménagea un accommodement entre l'oncle & le neveu. Il fut remis encore l'année ſuivante entre les mains du Roi Philippe, qui avoit conclu la paix avec le Roi d'Angleterre, & Philippe obligea Artur de faire hommage de ſon Duché & de ſes autres terres au Roi Jean, comme Duc de Norman-

ARTUR. 1200. die *. Une des conditions du traité fait entre les deux Rois, étoit que si Jean mouroit sans posterité, Philippe heriteroit de toutes ses terres situées en France, c'est-à-dire, non seulement de la Normandie, mais encore de l'Anjou, du Maine, & de la Touraine, qui de droit appartenoient à Artur, & que Jean prétendoit lui appartenir. Jean obtint même l'investiture de l'Anjou. C'est ainsi que les intérêts de ce jeune Prince étoient également sacrifiés, & à ceux de son ennemi, & à ceux de son protecteur.

L'année precedente 1199. La grande affaire de la Metropole, qui duroit depuis si longtems, entre les Eglises de Tours, & de Dol, avoit été enfin terminée par un jugement définitif, & l'Eglise de Dol avoit été declarée suffragante de celle de Tours. Quoique ce jugement de Rome fût très contraire aux inté-

* Le Roi Philippe reconnoissoit par là que la Bretagne n'étoit qu'un arriere-fief de sa Couronne. C'est sur ce fondement que Henri II & Richard son fils, prétendant avoir la garde-noble des enfans de Geoffroi Plantegenest, exerçoient leur autorité sur la Bretagne. Mais la plupart des Seigneurs Bretons vouloient relever immédiatement du Roi de France, & non du Duc de Normandie.

têts d'Artur, ce Prince se vit néanmoins obligé d'y acquiescer. Il n'étoit pas en état de resister à la fois au Pape, & au Roi de France, que cette decision rendoit presque maître des élections des Evêques de la Bretagne, parce qu'il appartenoit au Metropolitain de les confirmer. ARTUR.

Pour comble de malheur Artur perdit sa mere Constance, qui mourut à Nantes en 1201. laissant deux filles de son mariage avec Gui de Thouars Eleonor & Alix. Un auteur ancien prétend qu'elle mourut de la lepre, maladie assez ordinaire aux femmes de ce temps-là. 1201. Nangis.

L'année suivante le Roi de France se brouilla avec le Roi d'Angleterre & le somma, comme son homme lige, de comparoître à Paris dans la quinzaine d'après Paques, pour y répondre à ce qu'il avoit à dire contre lui. Il lui ordonna en même temps de restituer au jeune Artur toutes les terres qu'il possedoit de ça la mer, c'est-à-dire la Normandie, le Poitou, l'Anjou, & la Touraine. Jean n'ayant point comparu, Philippe, de l'avis de son conseil, & de tous les Seigneurs de son royaume, lui declara la guerre, assembla son ar- Mathieu Paris

ARTUR. mée, & marcha vers la Normandie. En même tems il arma le jeune Artur chevalier, & reçut à Gournai son *hommage-lige* * pour la Bretagne, le Poitou, l'Anjou, le Maine, & la Touraine. A l'égard de la Normandie, l'hommage d'Artur fut conçu en ces termes: *Pour ce qui regarde ma Normandie, nous sommes convenus que Monseigneur le Roi de France gardera ce qu'il lui plaira de tout ce qu'il a pris jusqu'à ce jour, & de ce qu'il pourra prendre encore avec le secours de Dieu.* On conçoit aisément par ces termes, que Philippe avoit dessein de garder la Normandie pour lui. C'est pour cela qu'il recevoit l'hommage immediat d'Artur pour le Duché de Bretagne.

* On verra dans la suite les Ducs de Bretagne prétendre soutenir constamment que leur hommage n'étoit point *lige*. On ne peut dissimuler que le fief de la Bretagne, n'ait été d'une autre nature que les autres fiefs de la Couronne, les Ducs de Bretagne n'aiant point été dans leur origine des Gouverneurs rendus perpetuels par l'indulgence & la foiblesse des Rois de France. Ce Duché ne pouvoit être reuni à la Couronne, dans le cas de revolte, & les Ducs de Bretagne ne pouvoient tomber dans le crime de Felonnie.

Ce

Ce Prince après avoir reçu l'hommage d'Artur, lui donna une somme considerable d'argent, & l'envoya conquerir le Poitou. Artur commença par assiéger Mirebeau, dont il se rendit maître aisément. Jean accourut aussitôt pour l'en chasser & se hâta de prevenir la jonction des troupes, qui devoient incessamment se ranger sous ses étendars. La diligence lui réussit. Il reprit la place, & fit prisoniers les principaux Seigneurs du parti d'Artur, & Artur lui même. Il en enferma 22. des plus distingués par leur valeur dans le chateau de Corf, où il les fit périr de faim. Les autres furent dispersez en differentes prisons de Normandie, & d'Angleterre. Pour Artur, il l'envoia à Falaise, où il fut enfermé. ARTUR.

Jean conçut alors le dessein du plus horrible attentat; ce fut de faire perir le jeune Artur. N'osant d'abord tremper lui même ses mains dans le sang de son neveu, il emploia les caresses, les présens, & les promesses les plus seduisantes, auprès de ceux qu'il crut les plus devoüés à ses intérêts, afin de les engager a commettre le parricide, qu'il meditoit. Mais ne trouvant personne, qui voulut prêter sa main

ARTUR. pour ce crime énorme, il se vit reduit à éxecuter lui même sa barbare resolution. Pour cet effet il fit conduire Artur à Rouen, où il fut mis dans
1203. une Tour sur le bord de la Seine. Ensuite il se rendit dans un lieu de la forêt de Moulineau, au dessous de Roüen, ou après s'être enyvré, pour s'étourdir sur son crime, il prit un bateau, se rendit au pied de la Tour, où Artur étoit gardé, & l'envoia chercher. Dès que ce jeune Prince fut entré dans le bateau, il lui fut aisé de lire dans les regards de son oncle, le sort qu'il lui préparoit. Ce fut envain qu'il se jetta à ses pieds, & qu'il emploia les prieres, les cris, & les pleurs pour le fléchir. Jean, sourd à la voix de la nature, le prit par les cheveux, le perça impitoïablement de son épée, & en même temps lui en déchargea un coup sur la tête, qui l'acheva. Ensuite il fit jetter son corps dans la riviere attaché à une grosse pierre. Le corps de ce malheureux prince fut trouvé par des pecheurs, & enterré secretement dans un prieuré dependant de l'Abbaye du Bec, appellé Notre-Dame du Pré.

Dès que la nouvelle de ce funeste évenement se fut répanduë dans la

Bretagne, elle y souleva tous les esprits. Les Barons & les Evêques s'étant assemblés à Vannes, pour délibérer sur l'état présent des affaires, il fut résolu que l'on députeroit vers le Roi de France, pour lui porter, comme au Seigneur-lige du Roi Jean, les plaintes de la Bretagne au sujet du meurtre d'Artur, & pour le supplier de venger un crime si énorme. Gui de Thouars, en qualité de Pere d'Alix sa fille ainée, à qui le Duché appartenoit au défaut d'Eléonor fille de Geofroi & de Constance *, présida à cette assemblée, & comme tuteur de la jeune Princesse, il prit, suivant l'usage de ce tems-là, le titre de Duc de Bretagne. ARTUR.

GUI DE THOUARS. & ALIX

Le Roi Philippe, sollicité par les Bretons, & plus encore par l'horreur de l'attentat, & par ses propres interêts, cita le Roi Jean, comme Vassal

* Selon l'Abbé de Vertot, cette Eléonor étoit fille aînée de Gui de Thouars, & differente d'Eléonor surnommée la Brette, fille du Duc Geofroi, premier mari de Constance. Mais le P. Lobineau la represente, comme fille de Geofroi & de Constance, & Alix comme la fille aînée de Gui de Thouars, dont la cadette étoit Catherine de Bretagne mariée à André de Vitré. L'Abbé de Vertot s'est trompé.

de sa couronne, à comparoître devant la cour de ses Pairs, pour répondre sur l'accusation de particide justement intentée contre lui. Jean n'ayant pas jugé à propos d'obéir à la citation, les Barons le condamnérent par contumace, à perdre toutes les terres qu'il possedoit en France. En conséquence de ce jugement, Philippe fondit sur l'Aquitaine, à la tête d'une nombreuse armée, à laquelle se joignirent les Bretons & les Poitevins, & prit plusieurs places. De là il alla attaquer la Normandie, s'empara de Chateau-Gaillard, de Sez, d'Evreux, de Baïeux, de Domfront, de Caën, de Lisieux, & de Coutances, & soumit presque tout le pays jusqu'au mont saint Michel, que Gui de Thouars assiégea avec quatre cens Chevaliers, & beaucoup de gens de pied. Quelque forte que fut cette place située au milieu de la mer, les Bretons la prirent, & la brulerent; les maisons des habitans, le monastere & l'Eglise furent reduits en cendre. Après cette expédition, les Bretons prirent Avranches & brulérent un grand nombre de Bourgades. Philippe de son côté alla faire le siége de Roüen, qu'il prit avec Arques, & Verneuil. C'est ainsi que

la Normandie, qui depuis 300. ans avoit été demembrée de la France & soumise à des Princes étrangers, retourna enfin sous la domination legitime de nos Rois, & fut réunie à la couronne. Le roi se rendit maître ensuite d'Angers, & de tout l'Anjou, de Poitiers, & de toutes les places des environs.

L'année suivante il attaqua Loches, & 1205.
Chinon, & prit ces Villes après quelques semaines de siege. Tous les soldats de la garnison de cette derniere place furent faits prisoniers de guere : Conan de Léon surnommé le court, fils de Guiomar, qui y étoit dans les fers recouvra alors sa liberté. C'étoit, un homme d'une force extraordinaire, qui d'un seul coup de point cassoit, dit-on, la tête à un homme, & assommoit un cheval.

Au milieu de toutes ces pertes, Jean paroissoit insensible, & ne s'occupoit que de ses plaisirs. Quand on lui parloit des conquêtes du Roi de France, il répondoit fiérement. *Je reprendrai en un seul jour tout ce qu'il m'a pris en plusieurs années.* Il sembloit que sa stupide tranquilité fut la punition de l'éxécrable parricide qu'il avoit commis, & que son ambition, qui avoit étouffé en lui les sentimens de la nature,

Guj de Thouars & Alix fut-elle même étouffée par ses remords & par l'horreur de tous les peuples.

Cependant il avoit toujours en sa puissance la Princesse Eléonor sœur d'Artur, & il la retenoit captive à Bristol sous la garde de quatre chevaliers. Comme Philippe craignit que Jean, après avoir fait à cette Princesse le même traitement qu'à son frere, ne vint à s'emparer de la Bretagne, où il avoit des Partisans, il jugea à propos de le prevenir.
1206. Il se présenta donc devant Nantes l'année suivante. Gui de Thouars, qui s'entendoit avec ce Prince, lui fit aussitot ouvrir les Portes, le reçut dans la ville, & la lui ceda avec celle de Rennes. Philippe fut alors reconnu par les Bretons pour Seigneur de la Bretagne durant la minorité de leur Princesse, & Gui de Thouars ne fut plus regardé que comme Regent, en attendant qu'Alix sa fille ainée, dont le Roi prit la Garde-noble, fût en état de gouverner.

Alix Jean se reveilla enfin, passa la mer, aborda à la Rochelle, vint dans l'Anjou, prit Angers, ruina cette ville & ravagea toute la Province. Il se présenta ensuite devant Nantes, & mit tout à feu & à sang dans la Mée, & dans le pays de Rennes. Philippe accourut bien-

tôt au ſecours des Bretons avec une puiſſante armée & contraignit Jean de ſe retirer. Ce Prince s'enfuit à la Rochelle, & repaſſa la mer, ne remportant de ſa funeſte & vaine expédition, qu'un ſurcroît de haine & de mepris, de la part des peuples qui le deteſtoient. ALIX.

Pour comble de diſgrace & de punition, Jean fut excommunié par le Pape, qui publia même une Croiſade contre lui. Pour ſe garantir des effets de cette excommunication, Jean ſoumit ſa couronne au S. Siege, & la rendit tributaire de l'Egliſe Romaine : moyen efficace qui mit auſſitôt le Pape dans ſes interêts.

Philippe ſongea alors à marier Alix, fille ainée de Conſtance & de Gui de Thouars, & heritiére du Duché de Bretagne. De concert avec le Vicomte de Thouars, il reſolut d'abord de lui faire épouſer Henri, fils d'Alain comte de Penthievre d'Avaugour & de Goello, ſorti d'un cadet de la maiſon de Bretagne. Quoique Henri n'eût encore que 4. ans, on ne laiſſa pas de dreſſer le contrat de mariage à Paris, en preſence & ſous l'autorité du Roi. La 1212. PIERRE MAUCLERC & ALIX

PIERRE MAUCLERC.

premiere condition du traité étoit que le jeune Henri & la Princesse Alix demeureroient sous la Garde-noble du Roi, jusqu'à ce que le mariage eût été consommé. Cependant ce mariage ne s'executa point. Le Roi (de concert encore avec Gui de Thouars) jugea plus à propos de marier l'heritiere de Bretagne avec un *Seigneur du sang* , comme on parloit en ce temps là. Pour cet effet il jetta les yeux sur Pierre de Dreux surnommé Mauclerc * fils de Robert II. Comte de Dreux , qui étoit petit fils de Louis le Gros Roi de France. Mais avant que de le marier avec Alix , il exigea de lui : qu'il observeroit toutes les conditions du traité , qu'il avoit conclu avec Gui de

* Il fut surnommé Mauclerc avant que d'être Duc de Bretagne , comme son frere Robert porta le sobriquet de Gâte-blé. Celui de Mauclerc fut donné à Pierre , parce qu'après avoir été destiné à la clericature , comme Henri son frere , & avoir longtemps étudié dans les Ecoles de Paris , il avoit pris le parti des Armes. On ne faisoit alors étudier , que ceux qu'on destinoit à l'Eglise : *Clergie* & litterature , *Clerc* & écolier , étoient des termes équivalens.

Thouars ; Qu'il lui feroit *hommage-lige* *, & qu'il recevroit les hommages des Bretons avec cette clause , *sauf la fidélité du Roi de France nôtre Sire*, & ne les dépouilleroit d'aucuns de leurs fiefs, qu'après que la Cour du Roi les auroit condamnés à les perdres. † PIERRE MAUCLERC & ALIX

* Cet *hommage lige* de Pierre Mauclerc, non plus que celui d'Artur, ne tire point à consequence pour le droit consideré dans son origine.

† Voici l'extrait de cet acte, * dont l'original est au thresor des Chartres du Roi.
„ Je , Pierre , fils de Robert , Comte de
„ Dreux, fais sçavoir à tous presens & ave-
„ nir, que J'ai fait *hommage lige*, contre tous
„ les hommes qui peuvent vivre & mourir, à
„ mon seigneur Philippe , illustre Roi des
„ François ; & j'ai promis par serment que
„ je servirai fidelement tout le temps de ma
„ vie le Roi mon seigneur , & que je ne re-
„ cevrai les hommages & les sermens de
„ fidélité des Bretons , que sauf la fideli-
„ té qu'ils doivent au Roi mon seigneur ;
„ de telle maniere que si je ne servois pas
„ si bien fidelement le Roi , & que je n'exe-
„ cutasse pas les conventions que j'ai faites
„ avec lui , ils se declareroient contre moi, le
„ serviroient ,& me feroient tout le mal qu'il
„ leur seroit possible , jusqu'à ce que je lui
„ eusse fait toute la satisfaction qu'il lui plai-

* Le P. Lobineau ne le cite dans son histoire , ni ne le raporte dans les preuves.

PIERRE MAUCLERC & ALIX 1213.

Pierre Mauclerc jura d'observer ces conditions, & son frere Robert de Dreux III. du nom déclara expressément, qu'il consentoit d'être caution pour lui, & que le Roi fît saisir ses terres, en cas que le Duc de Bretagne manquât d'executer ce qu'il avoit promis; ajoutant qu'il ne lui donneroit ni conseil, ni secours contre le Roi, & qu'il seroit son ennemi, quand le Roi seroit mécontent de lui. Robert de Dreux son Pere donna la même Declaration, & Pierre Mauclerc fit son hommage lige à Paris le 27. Janvier de l'année suivante. Dès-lors il fut regardé comme Duc de Bretagne, mê-

„ roit d'exiger. J'ai promis de plus au même Philippe Roi des François mon seigneur, que je tiendrai, garderai, & observerai bien fidelement tous les traitez & conventions qu'il a faits avec les susdits Bretons, lesquels traitez expirent au Dimanche avant la Purification de la presente année, & semblablement ceux qu'il a faits avec Gui de Thouars Comte de Bretagne, & autres Barons & hommes du Roi, à cause de la Bretagne, & dont ils ont Lettres Patentes de mon seigneur le Roi, & je ne confisquerai aucunes de leurs terres, que par le Jugement de la Cour de mon seigneur le Roi des François. &c.

PIERRE MAUCLERC & ALIX

me avant d'être marié à Alix, qui n'avoit encore qu'onze ans.

Outre la Bretagne, & le Comté de Richemont en Angleterre que lui apporta Alix, il eut encore de la succession de son Pere les seigneuries de Fere en Tardenois, de Pont-Farsi, de Brie-comte-Robert, de Chailli, & de Lonjumeau. Pour se distinguer de ses autres freres, il brisa les armes de Dreux d'un quartier d'Ermines. Ses successeurs portérent comme lui les armes de Dreux jusqu'au Duc Jean III, qui cessa de les porter, & ne retint que les Ermines, qui depuis ce temps-là ont été regardées comme les armes de la Bretagne. Les Ermines sont une espece de fourrure, à laquelle on a donné le nom d'Ermines, parce qu'elle étoit faite de peau qui venoient d'Armenie. On appelloit alors les Armeniens, Irmins ou Ermins.

Après que Pierre Mauclerc eut été publiquement reconnu Duc de Bretagne, Gui de Thouars se retira sur les terres de sa seconde femme à Chemillé, où il mourut cette même année; Prince peu ambitieux, foible, timide, & inconstant.



LIVRE SECOND

PIERRE MAUCLERC & ALIX. 1219.

PIerre Mauclerc, le Prince le plus habile de son siecle, mais d'un esprit inquiet & turbulent, se proposa d'abord de regner sur la Bretagne avec une autorité absolue, & d'abattre également la puissance du Clergé,& de la Noblesse. Il commença par le Clergé, dont il attaqua la Jurisdiction & les privileges. Il n'épargna pas sur tout les Evêques, & employa les dernieres violences, pour reprimer l'abus qu'ils faisoient de leur autorité, & pour les faire plier sous ses volontés. Ce fut envain que l'Evêque de Nantes lança contre lui une Sentence d'excommunication, confirmée depuis par l'Archevêque de Tours. Le Duc sçut la faire lever par le Pape, à certaines conditions, qu'il se mit pourtant peu en peine d'accomplir dans la suite.

A l'égard de la Noblesse, il eut soin de semer de la division dans la maison de Penthievre, qui étoit la plus puissante de toute la Bretagne, & qui alloit presque de pair avec le Souverain depuis environ 200. ans. Cette famille descen-

doit des anciens Ducs de Bretagne. Le jeune Comte Henri de Penthievre devoit même épouser Alix, & le Roi Philippe s'etoit comme engagé à faire ce mariage. Par la division que Pierre sçut mettre dans cette famille, il trouva moyen de l'affoiblir, & de la rendre moins redoutable. Les Seigneurs Conan & Salomon de Leon furent aussi l'objet de ses persecutions ; ce qui occasionna une guerre ouverte entre le Duc, & ses Barons. Amauri de Craon Seigneur d'Anjou se joignit à eux. D'un côté les Seigneurs de Leon avoient mis dans leur parti toute la Noblesse de Treguer, avec les Seigneurs d'Avaugour, & de Rohan. Amauri étoit suivi d'un nombre considérable de Chevaliers d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Chartres, de Sez, & de Berri, sous les bannieres du Comte de Nevers, du Comte de Vendôme, & de Hardouin de Maillé. Le Duc de Bretagne avoit dans son armée André de Vitré, Gilduin de Dol, Galeron de Château-Giron, Alain d'Acigné, & les autres Barons de Rennes, & de Nantes, avec les Communes du pays.

PIERRE MAUCLERC.

Le Duc se voyant un si grand nombre d'ennemis, resolut de faire son possible pour détacher du parti contraire 1222.

PIERRE MAUCLERC.

le Vicomte de Rohan, & l'Evêque de Nantes, qui étoient les plus puissans. Ayant réussi dans cette negociation, il marcha contre les autres, & leur presenta la bataille proche de Château-Briant. Pierre remporta la victoire; Amauri de Craon, & Jean de Montoir Comte de Vendôme furent faits prisonniers, & conduits à Touffou près de Nantes, où ils languirent dans une longue, & dure captivité. La guerre continua encore quelque tems entre le Duc, & les Seigneurs de Leon, qui par un traité de paix, furent enfin rétablis dans tous leurs droits.

Alix étoit morte l'année précedente, après avoir eu de son mariage avec Pierre, deux garçons, nommés Jean, & Artur, & une fille nommée Ioland. Pierre, dans le dessein de se remarier, jetta les yeux sur Jeanne fille de Guillaume Comte de Hainaut, heritiere du Comté de Flandre. Pour y réussir, il lui falloit surmonter un obstacle qui eut paru invincible à tout autre; c'est que Jeanne avoit un mari vivant, qui étoit Ferrand Comte de Flandre, alors prisonnier à Paris. La Comtesse néanmoins agréa les recherches du Duc, qui par ses sollicitations engagea le Pape à casser

le mariage qu'elle avoit contracté avec Ferrand. Louis VIII. Roi de France, qui avoit ſuccedé à Philippe ſon pere en 1223, croyant ce mariage contraire à ſes intérêts, & ne voulant pas que le Duc de Bretagne devînt ſi puiſſant, mit auſſitôt Ferrand en liberté; ce qui rompit les projets de Pierre.

PIERRE MAUCLERC.

Louis VIII. étant mort cette même année, & ayant laiſſé un fils * en bas âge, Pierre ſe ligua avec le Comte de Champagne, le Comte de la Marche, le Comte de Bar, & quelques autres, contre Blanche de Caſtille mere de Louis IX. & regente du Royaume. Le Comte de Champagne, qui aimoit la Reine, quitta bientôt le parti des mécontens, & vint trouver le Roi, qui le reçut favorablement, & envoya auſſitôt ſommer le Duc de Bretagne, & le Comte de la Marche de ſuivre ſon exemple. Ceux-ci, après bien des délais, demanderent au Roi un ſauf-conduit, le vinrent trouver à Vendôme, lui demanderent pardon, & lui firent hommage. La paix leur fut accordée aux conditions ſuivantes. Le Roi promit que Jean ſon frere, à qui Louis VIII. avoit donné les Comtés d'Anjou, & du Maine épouſeroit Ioland

1226.

* Louis IX.

Pierre Mauclerc. 1227. fille de Pierre : Que le Duc tiendroit les Villes d'Angers, de Beaugé, & de Beaufort, jusqu'à ce que le jeune Comte d'Anjou eût atteint l'âge de 21. ans; mais que Saumur, Loudun, & les autres dependances du Comté d'Anjou, hors du Diocèse d'Angers, demeureroient au Roi. Enfin le Roi donna au Duc Saint James de Beuvron, avec Belesme, & la Perriere. Le Duc promit de son côté de donner à sa fille Ioland, en consideration de ce mariage, Braye, & ses dépendances, Château-ceaux, & ses dépendances, & ce qu'il pourroit acquerir en Anjou, avec Saint James de Beuvron, la Perriere, & Belesme, dont il jouiroit cependant, sa vie durant. Il promit en même tems de ne faire aucune alliance, ni avec Henri III. Roi d'Angleterre, ni avec Richard son frere, & il s'engagea de mettre sa fille, 15. jours après Pâques, entre les mains de Philippe Comte de Boulogne, de l'Archevêque de Reims, de Robert Comte de Dreux, d'Enguerrand de Couci, & de Mathieu de Montmorenci Connêtable de France, pour être sous leur garde, jusqu'à ce que le Comte d'Anjou eût atteint l'âge de quatorze ans. En conséquence de ce traité, Ioland fut remise en effet

entre les mains de ces Seigneurs, qui s'engagerent à la garder, & à ne la rendre qu'après que le Duc son pere, pour assurance de la parole qu'il avoit donnée (qu'Ioland ne seroit mariée, ni au Roi d'Angleterre, ni à son fils, ni à son frere) auroit mis en gage Braye, Château-ceaux, & 10. mille livres Parisis.

Malgré cet acte solemnel, la Princesse fut remise dans la suite au Duc son pere, les Prélats, & les Barons de Bretagne s'étant engagés par un autre acte, à garder Ioland, jusqu'à ce que le Comte d'Anjou eût atteint l'âge de quatorze ans, ou que le Duc eût assuré le Roi par des gages suffisans, qu'il ne la marieroit, ni au Roi d'Angleterre, ni à aucun Prince ennemi de la France.

L'année suivante le Duc de Bretagne entra dans la ligue des Barons de France, qui ayant à leur tête le Comte de Boulogne frere de Louis VIII, firent à la Reine des demandes insolentes. Comme le Comte de Champagne étoit dans le parti de la Reine, Pierre conçut le dessein de l'en détacher, en lui promettant de lui faire épouser sa fille Ioland. L'affaire auroit réussi, si le Roi n'eut interposé son autorité, pour deffendre au Comte de faire ce mariage. Pour cet effet il lui écrivit cette lettre.

PIERRE MAUCLERC.

Sire Thebaud de Champaigne, j'ai entendu que vous avez convenancé, & promis à prendre à femme la fille du Comte Pierre de Bretaigne; pourtant vous mande, que si chier que avez tout tant que amez ou Royaume de France, que ne le facez pas. La raison pourquoi, vous sçavez bien. Je jamais n'ai trouvé pis qui mal m'ai voulu faire que lui.

Le Comte se rendit aussitôt auprès
1229. du Roi, & lui découvrit toutes les intrigues du parti des mécontens. Ceux-ci, pour se venger du Comte, se jetterent sur la Champagne. Mais le Roi marcha en personne à son secours, & les contraignit de se retirer.

Le Duc de Bretagne se rendit sur la fin de cette même année en Angleterre, pour s'aboucher avec le Roi Henri III. avec lequel il s'étoit ligué; à son retour il fut cité par le Roi son souverain, pour venir rendre compte de sa conduite devant les Juges, qu'il avoit nommés. Le Duc representa que le terme prescrit étoit trop court, & demanda que selon la coutume du Royaume, on lui en assigna un de 40. jours. En même tems il envoya un memoire, contenant ses sujets de plaintes contre le Roi, & la Reine sa mere. Ses Juges, sans avoir

égard aux remontrances du Duc, le déclarerent *désaisi* de tout ce qu'il tenoit du Roi en Anjou. PIERRE MAUCLERC.

Le Duc de Bretagne, irrité de, cette Sentence, envoya un Chevalier du Temple à la Cour, pour déclarer de sa part, qu'il ne se tenoit plus *pour homme du Roi*, & qu'il le *defioit*. Le Roi d'Angleterre arriva peu de tems après en Bretagne avec une armée. Le Duc lui remit toutes les places fortes du pays, & engagea une partie de la noblesse à lui rendre hommage; mais André de Vitré, & plusieurs autres Seigneurs n'y voulurent jamais consentir. Ils fortifierent leurs Châteaux, & résolurent de s'opposer de toutes leurs forces aux Anglois. 1230.

Cependant le Roi de France, qui après la prise de Bellesme s'étoit avancé du côté de la Bretagne, & assiegeoit Ancenis, fit declarer le Duc Pierre déchu du *Bail* * de Bretagne, & ses Barons degagés du serment de fidelité. Les Barons promirent de recevoir dans leurs places les troupes du Roi, & de lui faire hommage de tout ce qu'ils tenoit du Duc, sauf le droit de Jean son fils, & d'Ioland sa fille, quand ils auroient

* Droit de jouir du bien du Mineur.

PIERRE MAUCLERC. atteint l'âge de 21. ans, pourvû qu'ils rendissent au Roi l'hommage qu'ils lui devoient.

1231. Le Roi d'Angleterre ayant laissé en Bretagne quelques Chevaliers Anglois, & promis au Duc de le secourir, repassa la mer, & bientôt après on conclut une Treve pour trois ans, entre le Roi de France d'un côté, le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne de l'autre. L'année suivante le Duc forma le dessein de marier Jean son fils aîné avec Blanche fille unique de Thibaud Comte de Champagne. Ce fut envain qu'à la sollicitation du Roi de France, le Pape, sous prétexte de parenté, s'opposa à ce mariage. La défense du Pontife suspendit bien cette affaire durant quelque tems, mais elle n'empêcha pas que dans la suite le mariage ne s'accomplît.

Le Duc de Bretagne, qui ne cessoit de persécuter son Clergé, avoit été excommunié par les Prélats. Le Duc, pour s'en venger, saisit le temporel des Evêques de Rennes, de Saint Brieux, & de Treguer, & les chassa de leurs Diocèses. Pour se venger à leur tour, les Prélats aggraverent l'excommunication, la firent publier, & mirent leurs Diocèses en interdit. Pierre se moequant de ces fou-

dres, continua d'empêcher qu'on ne retirât les dixmes d'entre les mains des Laïques, qu'on ne les appellât en jugement pour ce ſujet devant les Juges Eccleſiaſtiques, & annulla pluſieurs donations faites aux Egliſes. Les Prélats eurent recours au Pape, qui ordonna à l'Evêque du Mans de faire publier dans tout le voiſinage de la Bretagne les Sentences d'excommunication & d'interdit, qui avoient été prononcées par les Evêques, d'en renouveller la publication tous les Dimanches, & toutes les Fêtes, juſqu'à ce que le Duc eût fait une entiere ſatisfaction; d'étendre l'interdit ſur toutes les terres du Duc, & ſur tous les lieux où il ſe tranſporteroit : que les Egliſes ne ſeroient ouvertes que pour bâtiſer les enfans; que de tous les Sacremens de la Religion, on ne confereroit que celui de la Penitence aux mourans; que tous les complices & fauteurs du Duc ſeroient excommuniés; enfin que tous ſes ſujets ſeroient abſous du ſerment de fidelité, ſi dans l'eſpace de quatre mois il ne faiſoit ſatisfaction à l'Egliſe.

Le Duc ſentant combien cette excommunication pourroit lui porter préjudice, envoya des députés au Pape,

PIERRE MAUCLERC. chargés de quelques propositions favorables au Clergé : Elles furent acceptées avec quelques modifications ; & en consequence le Pape commit deux Dominicains & un Chanoine, qui étoient à Paris, pour absoudre le Duc, & lever l'interdit, lorsqu'il auroit juré d'executer les conditions, & fourni caution.

1234. Cependant la Treve étant expirée, le Roi d'Angleterre envoya en Bretagne vers la Saint Jean soixante Chevaliers, & deux mille Gallois. Le Roi de France de son côté s'avança avec trois corps d'armée, & attaqua cette Province par trois endroits. Le Duc épouvanté demanda une suspension d'armes jusqu'à la Toussaint, promettant que si dans ce tems le Roi d'Angleterre ne le venoit secourir en personne, il remettroit son Duché entre les mains du Roi. La Treve fut accordée, & le Duc remit trois places au Roi pour sureté de sa parole. Il se rendit aussitôt en Angleterre, pour solliciter des secours d'hommes & d'argent. Mais Henri lui dit, que ce n'étoit point lui qui avoit demandé la Treve ; Qu'il ne l'avoit point ratifiée : Que tout l'argent d'Angleterre ne suffiroit pas pour garder la Bretagne ; Qu'il envoyeroit seulement quatre Comtes,

quelques Chevaliers, & d'autre gens de guerre pour deffendre le pays. PIERRE MAUCLERC

Le Duc mécontent de cette réponse, qui lui offroit peu de ressource, repassa la mer, & alla trouver le Roi à Paris pour faire la paix avec ce Monarque *.

* Il se presenta devant le Roi, dit un historien contemporain, la corde au cou, se jetta à ses pieds & demanda pardon de sa felonie. Il ajoute, qu'on disoit que le Roi l'avoit reçu fort mal & lui avoit parlé ainsi. ,, Mauvais traitre, encore que tu aye mérité ,, une mort infame, cependant je te par- ,, donne en consideration de la Noblesse de ,, ton Sang ; mais je ne laisserai la Bretagne ,, à ton fils que pour sa vie seulement, & ,, je veux qu'après sa mort les Rois de France ,, soient maîtres de la terre. ,, S'il est vrai que ce Prince Religieux parla ainsi, il falloit, dit l'Abbé de Vertot, qu'il fut bien persuadé que la Bretagne étoit un fief *sorti originairement de la Couronne* & qu'il pouvoit par consequent l'y réünir très justement par la rebellion de son vassal. Mais l'Auteur Anglois n'assure pas positivement le fait : *Rex Francorum dicitur respondisse* &c. L'Abbé de Vertot a eu tort de s'appuyer sur le témoignage d'un historien étranger, qui en cet endroit ne parle que par oui dire. D'ailleurs on ne peut tirer de ce fait aucune conséquence pour le droit originaire, mais seulement pour le droit actuel ; Pierre Mauclerc ayant consenti de faire hommage lige au Roi, qui ne lui avoit fait épouser Alix qu'à cette condition. Il est

PIERRE MAUCLERC.

Il lui céda plusieurs places dans les Comtés d'Anjou & du Maine, lui fit serment de fidelité, & promit par écrit de ne se liguer jamais avec les ennemis du Roi. A ces conditions il obtint la paix, & on le laissa jouir encore une année du Bail de la Bretagne, qui étoit prêt d'expirer à cause de l'âge de son fils.

Le Duc profita de cet intervalle de repos, pour faire des alliances avantageuses. Il maria sa fille Ioland avec Hugue, fils aîné du Comte de la Marche, & son fils Jean avec Blanche de Champagne fille de Thibaud VI; il se maria aussi lui même, & épousa la veuve d'Hugue Vicomte de Thouars, nommé Marguerite de Montagu.

L'union de Pierre Mauclerc, de Thibaud de Champagne, qui étoit devenu Roi de Navarre (du chef de sa mere fille du Roi Sanche) & du Comte de la Marche, donna quelqu'inquietude à la Cour. Ces Princes se liguerent en effet

certain que Pierre Mauclerc s'humilia beaucoup devant le Roi pour obtenir sa grace, & que se voyant abandonné du Roi d'Angleterre épuisé par les sommes immenses, que lui coutoit inutilement la guerre de Bretagne, il implora sa misericorde.

pour

pour faire la guerre à Louis. Mais ce Monarque prévint leur union, & tomba d'abord sur le Roi de Navarre; Thibaud surpris demanda pardon au Roi, & fut obligé de céder Brai sur Seine, & Montterau sur-Yonne. PIERRE MAUCLERC.

Cependant Jean, fils aîné de Pierre Mauclerc, & d'Alix, né en 1217, ayant atteint l'âge de 21. ans fut reconnu par les Etats pour Duc de Bretagne, & son pere ne se qualifia plus que *Pierre de Braine Chevalier*. Jean se rendit à Paris, où après avoir fait preuve de son âge, en presence du Roi, il lui fit hommage de son Duché *. Ensuite il retourna en Bretagne, où il fit son entrée solemnelle à Rennes, & reçut des mains de l'Evêque, dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, l'épée, & la banniere (marques de la dignité Ducale) avec les serments, & hommages des Evêques, & des Barons. Ce Prince marchant sur les traces de son pere, & sans doute par son conseil, refusa de faire serment, JEAN LE ROUX I. du nom. 1237.

* Le P. Lobineau place en cette année 1237, l'acte de cet hommage; celui qu'il produit dans ses preuves est effectivement datté de cette année. Cependant M. l'Abbé de Vertot en cite un datté de 1239. Il prétend aussi qu'il fit *hommage lige*, mais il ne le prouve point.

JEAN LE ROUX. ſelon la coutume, de conſerver les libertés de l'Egliſe. Ce refus offenſa beaucoup les Evêques, & leur parut d'un mauvais préſage. Que pouvoient-ils attendre en effet d'un jeune Prince, qui dans la cérémonie même de ſon inſtallation, ſe déclaroit déja l'ennemi de leurs libertés ? Jean ſurnommé le Roux, par rapport à la couleur de ſes cheveux, fut neanmoins un peu plus moderé que ſon pere : mais il ne fut ni moins fier, ni moins jaloux de ſon autorité.

Pierre Mauclerc n'en ayant plus en Bretagne, & ne trouvant point en France dequoi exercer ſon courage & ſes talens pour la guerre, ſe croiſa avec Thibaud Roi de Navarre, Hugue Duc de Bourgogne, Henri Comte de Bar, le Comte de Forès, & de Nevers, Amauri Comte de Montfort, Jean Comte de Macon, & pluſieurs autres Seigneurs, qui ſe rendirent tous à Ptolemaïde au commencement de l'an-
1240. née 1240. & y élurent pour général de l'armée le Roi de Navarre. L'ancien Duc de Bretagne ſe ſignala d'abord contre un Emir des Saraſins, qu'il mit en fuite, après un combat opiniâtré : il lui enleva le convoi qu'il conduiſoit, &

revint au camp chargé d'un butin considérable. Le Duc de Bourgogne, le Comte de Bar, & Amauri de Montfort piqués d'émulation, voulurent aussi se distinguer par quelque expedition glorieuse. Malgré la defense du Général, & contre l'avis de Pierre Mauclerc, ils sortirent un soir du camp, suivis d'environ six cens Chevaliers, dont plus de 70. portoient banniere. Après avoir marché toute la nuit, ils se trouverent le matin à la vûe deGaza, dans un terrein sabloneux, où ils marchoient avec peine. La garnison, informée de leur marche, sortit de la Ville, & tomba sur eux. Comme ils étoient extremement fatigués, ils firent peu de résistance, & ne se battirent qu'en retraite. Le Comte de Bar, Simon de Clermont, Jean des Barres, Robert Mallet, Richard de Beaumont, & un grand nombre d'autres furent tués; Amauri de Montfort fut pris, avec plus de soixante Chevaliers de distinction, & conduit prisonnier à Babilone. Le Duc de Bourgogne prit la fuite, avec le petit nombre de ceux qui purent échaper. On prétend que les Chevaliers du Temple, & ceux de Saint Jean de Jerusalem auroient pû les secourir dans cette occasion, & que le Roi

JEAN LE ROUX. de France leur sçut si mauvais gré de ne l'avoir pas fait, que pour les en punir, il donna ordre qu'on retirât l'argent, qu'il avoit fait mettre en dépôt entre leurs mains. Quoiqu'il en soit, le mauvais succès de cette expedition engagea les Croisés à conclure une Treve de plusieurs années avec les Sarasins, & à revenir en Europe.

1247. Pierre Mauclerc, qui avoit autrefois fait tant d'efforts en Bretagne, pour reprimer l'abus de la puissance Episcopale, forma alors en France une ligue contre elle. Les Princes, & les Grands Seigneurs de France, las de la domination du Clergé, & de voir que les plaintes qu'ils en avoient souvent faites au Pape & au Roi, étoient inutiles, s'unirent ensemble, pour se délivrer de ce qu'ils appelloient la Tiranie Ecclesiastique. L'acte à ce sujet écrit en François, & dressé, à ce qu'on croit, par Pierre Mauclerc, se trouve en sa langue originale dans l'histoire latine de Mathieu Paris, *. Cet acte important & curieux est accompagné dans l'histoire de Mathieu Paris d'un autre en Latin, attribué à

* Il est rapporté au livre huit de l'histoire de Bretagne du Pere Lobineau.

l'Empereur Frédéric. On y accuſe les Eccleſiaſtiques de s'être d'abord inſinués auprès des Princes, par un extérieur pieux & humble, de s'être enſuite prévalus de leur credit pour ſe former une Juriſdiction, qui abſorbât toute la Juriſdiction ſéculiere, & d'avoir établi une puiſſance formidable, qui mettoit ſouvent les enfans des Eſclaves, ſur la tête des enfans libres. Il eſt ordonné dans cet acte, qu'on ne traduira plus perſonne aux tribunaux des Evêques, excepté dans les cauſes, qui concernent l'hereſie, le mariage, & l'uſure, ſous peine de la perte des biens, & d'être mutilé.

JEAN LE ROUX.

On ne peut nier que l'Egliſe n'abuſât alors de ſon autorité ſpirituelle, avec un excez intolérable. Sous le moindre prétexte de ſpiritualité, & pour peu qu'il y eût quelque circonſtance qui intéreſſât la Religion, comme dans les ſermens qui accompagnoient ordinairement les Contrats; dès-lors les Evêques prétendoient que l'affaire étoit de leur compétence. Par la même raiſon ils ſe prétendoient Juges de tout ce qui bleſſoit les commandemens de Dieu, & de l'Egliſe. Si on ne ſe fût pas oppoſé à ces dangereuſes prétentions, ils auroient bientôt attiré à leur tribunal toutes les affaires,

JEAN LE ROUX. & les Princes n'auroient plus été que les simples executeurs de leurs jugemens. C'est aussi en vertu de ces principes, que les Papes s'attribuoient alors, & s'attribuent encore, la puissance indirecte sur le temporel des Princes, & qu'ils s'imaginoient avoir droit de disposer des Couronnes. Cette union politique contre la puissance des Evêques contribua beaucoup à la borner, & c'est peut-être à elle que nous sommes redevables des limites, où elle est aujourd'hui renfermée. La ligue, dont il s'agit, se forma dans le tems que la plupart des Princes & des Seigneurs François prenoient la croix, pour passer dans la Palestine à la suite de leur Roi. Comme le succès de cette malheureuse croisade est connu, je n'en dirai que peu de chose, & que ce qui a raport à mon sujet.

1250. Pierre Mauclerc, qui s'étoit croisé, ainsi que le Duc son fils (qui néanmoins ne partit point) suivit Louis dans ce voyage d'Outremer, & arriva à Damiette avec toute la flotte Chrétienne. On delibera d'abord, si l'armée iroit assieger Aléxandrie, ou Babilone. L'ancien Duc de Bretagne étoit d'avis qu'on marchât à Aléxandrie; on ne suivit point cet

avis, & ce fut la cause du mauvais succès de la Croisade. L'armée ayant passé le Nil, le Comte d'Artois frere du Roi engagea le combat, avant que toute l'armée fut rangée en bataille, & en état de combattre. Les Sarasins firent d'abord semblant de fuir, & furent poursuivis jusque dans la Ville de la Massoure, par le Comte, & par les Chevaliers du Temple, qui y entrerent après eux. Alors les Infideles tomberent sur les Chrétiens, & les attaquerent de tous côtés dans les rües étroites de cette Ville. Ce fut envain que Pierre Mauclerc, suivi de Gui de Mauvoisin, & de plusieurs braves Chevaliers, accourut pour les soutenir. Il fut obligé de se retirer tout couvert de sang, sans pouvoir venger la mort du Comte d'Artois, de Raoul de Couci, & de plus de trois cens Chevaliers qui perirent dans cette action, sans parler du nombre des blessés, qui fut presque égal à celui des combattans.

Le scorbut & la famine acheverent ensuite de ruiner entierement l'armée Chrétienne, qui se vit contrainte de reprendre le chemin de Damiette. Le Roi traita alors avec le Sultan; mais la negociation ayant été rompue, les Sarasins passerent le bras du fleuve,

tuerent beaucoup de malades qui étoient à l'ancre, & allerent ensuite attaquer le Roi, qui étoit à l'arriere garde. Ce Prince fit dire alors aux Sarasins, qu'il acceptoit la Treve, aux conditions qu'ils avoient proposées ; c'est-à-dire qu'il se rendroit ôtage, comme ils l'avoient exigé. Mais sur ces entrefaites, soit imprudence, soit trahison, un Officier de l'armée Chrétienne nommé Marcel, se mit à crier à haute voix : *Seigneurs Chevaliers, rendez-vous tous : le Roi l'ordonne : ne le faites point tuer.* A ces mots chacun mit les armes bas, & se rendit.

Les Sarasins commencerent par massacrer tous les malades, à l'exception de ceux, dont ils pouvoient esperer de grosses rançons. Le Roi & les Princes ses freres furent mis à part, & traités honorablement. Les Barons ayant été rassemblés sous un tente, le Sultan leur envoya demander, auquel d'entre eux il falloit adresser la parole ; les Barons convinrent que ce seroit à l'ancien Duc de Bretagne. Alors un interprête leur dit en François : *Seigneurs, le Soudan nous envoye par devers vous, sçavoir si vous voudriez bien être délivrés, & que vous lui voudrez donner ou faire, pour*

votre délivrance avoir. Le Duc répondit *Que moult volontiers voudroient être délivrés des mains du Soudan, ou avoir jà fait & enduré ce que possible seroit par raison.* Les Sarasins demanderent alors au Duc, s'ils ne voudroient pas bien pour leur délivrance donner quelques places de la Palestine. Le Duc répondit que cela ne se pouvoit, parcequ'elles relevoient de l'Empereur. Eh bien ! dirent les Sarasins, donnés-nous des Châteaux appartenans aux Templiers, & aux Hospitaliers. Les Gouverneurs de ces places, repartit Pierre Mauclerc, jurent, lorsqu'on leur en confie la garde, qu'ils ne la rendront jamais, pour la délivrance de qui que ce soit. Les Sarasins, peu satisfaits de ces reponses, dirent en se retirant ; *qu'ils paroissoit bien, qu'ils n'avoient nul talent de soi délivrer, & qu'ils alloient leur envoyer les joueurs de couteaux, qui leur feroient comme aux autres.* Les simples Chevaliers & autres gens de guerre avoient été enfermés dans des cours, d'où on en avoit fait sortir plusieurs l'un après l'autre; auxquels on avoit coupé la tête, parcequ'ils avoient refusé de renoncer à la foi Chrétienne.

JEAN I. ROUX.

Cependant le Roi traita avec les Infideles pour sa rançon & celle de son

JEAN LE ROUX. armée. Il promit pour la sienne la Ville de Damiette, & pour celle de l'armée un million de besans d'or valant 500000 livres de notre monoye. Le Sultan promit de son côté de rendre le Royaume de Jerusalem, avec tous les Chrétiens qui avoient été faits prisonniers, depuis la Treve conclue entre son ayeul, & l'Empereur Frederic. Mais sur ces entrefaites le Sultan fut assassiné. Les Emirs, qui l'avoient tué, entrerent aussitôt dans les vaisseaux des Chrétiens, & les firent tous enfermer sous le Tillac. Ces malheureux prisonniers crurent alors qu'on les alloit tous égorger. Ils étoient couchés pêle mêle. Pierre Mauclerc avoit les pieds contre le visage de Joinville, & Joinville avoit les siens contre celui de Pierre Mauclerc. Ils passerent la nuit en cet état. Le lendemain on les fit sortir de cet affreux cachot, & on leur ordonna de confirmer le traité conclu avec le nouveau Sultan, par lequel le Roi s'engageoit à payer 200000. livres, avant que d'être délivré avec les Grands Seigneurs de son armée, & 200000. livres encore lorsqu'il seroit à Ptolemaïde ; ils promettoient qu'aussitôt que Damiette leur auroit été rendue, ils mettroient le Roi & les Seigneurs en liberté.

Cette Croisade coûta la vie à un grand nombre de Bretons, André de Vitré fut tué au combat de la Massoure. Geoffroi de Château-Brient avec quelques autres revirent leur patrie; on dit que son retour inesperé causa tant de joye à sa femme, lorsqu'il parut devant elle, qu'elle expira de joye en l'embrassant.

L'ancien Duc de Bretagne étant parti avant le Roi, avec les Comtes de Flandre & de Soissons, pour retourner en France, mourut en chemin, sans qu'on sçache positivement le jour de sa mort. Son corps apporté en France fut inhumé dans l'Abbaye deSaint Yred de Braine, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau, orné d'une figure de cuivre en bosse, représentant Pierre de Dreux Duc de Bretagne, avec son écu au quartier d'Ermines, & une Epitaphe. Ce fut un Prince d'un esprit superieur, mais trop entêté de sa puissance & de son habileté. Un ancien Auteur * dit qu'il surpassa de sens tous les Barons de France. On lui reproche d'avoir eu un esprit trop inquiet, & d'avoir été ingrat, de mauvaise foi, inconstant,

* L'Auteur du Livre intitulé *le lignage de Dreux.*

JEAN LE ROUX, & d'une ambition demesurée.

1256. Dans le tems que Pierre Mauclerc combattoit en Orient contre les Infideles, le Duc Jean son fils combattoit en Bretagne contre les Evêques, qui l'excommunierent. Les deux guerres ne furent heureuses, ni pour l'un ni pour l'autre. Jean, malgre sa fierté, fut obligé quelques années après de faire le voyage de Rome pour se faire absoudre. Deux Cardinaux delegués du Pape le rétablirent dans la communion de l'Eglise, après lui avoir fait jurer sur les Evangiles, qu'il observeroit, & feroit observer par ses sujets, tout ce qui avoit été ordonné par les Papes Grégoire IX, & Innocent IV, au sujet des differends de son pere, & des Barons de Bretagne, avec le Clergé.

1257. Le Duc fut très fidele alors à executer ce qu'il avoit promis au Pape. Mais ayant voulu contraindre les Barons à jurer les memes choses, qu'il avoit jurées, ils refuserent de lui obëir, & prirent les armes contre lui, & contre

1259. le Clergé. Leur révolte n'eut pas un heureux succès. Entr'autres Olivier de Clisson, dit le vieux, vit la plupart de ses Châteaux rasés, & ses terres saisies. Il cita le Duc au tribunal du Roi; mais

ce fut envain ; le Roi obligea Cliſſon de faire hommage à ſon Souverain, & de lui promettre qu'il ne lui feroit plus la guerre, & qu'il ne plaideroit plus contre lui ailleurs qu'à la Cour de Bretagne, à moins qu'il n'eût ſujet de ſe plaindre ou d'une Sentence injuſte ou d'un deni de juſtice. Il fut enſuite reglé par un Traité : Qu'Olivier de Cliſſon le vieux renonceroit à tous les biens qu'il poſſedoit en Bretagne; Que ſon fils Olivier de Cliſſon, dit le jeune, en auroit la proprieté & la jouiſſance; & que celui-ci payeroit au Duc 4. mille livres Tournois, pour la felonie de ſon pere, & ſeroit ſa caution pour l'avenir. Dans cet acte Olivier de Cliſſon le fils eſt qualifié de couſin du Duc.

JEAN LE ROUX.

Quelques années auparavant, le Duc de Bretagne avoit envoyé en Angleterre l'Evêque de Saint Brieux, pour négocier le mariage de Jean ſon fils, agé de vingt ans, avec Béatrix fille de Henri III. qui en avoit quinze. Après quelques obſtacles ſurmontés, le mariage fut conclu, & la Princeſſe fut conduite en Bretagne. Elle accoucha cette année 1262. d'un fils qui fut nommé Artur. Le Duc avoit eſperé qu'en conſideration de ce mariage, le Roi d'Angleterre lui reſtitueroit le Comté de Richemont,

JEAN LE ROUX.

qui avoit appartenu si long tems aux Ducs de Bretagne. Mais ce Prince se contenta alors de lui promettre qu'il lui en payeroit la valeur, en retenant toujours le fond. Enfin au bout de quelques années il consentit à rendre ce Comté au Duc, qui ne cessoit de l'en presser. L'acte lui en fut delivré l'an 1268. Alors le fils aîné du Duc de Bretagne prit le titre de Comte de Richemont.

C'est sous cette qualité, qu'il parut dans la seconde Croisade de Saint Louis. Il se croisa avec le Duc son pere. Pierre de Bretagne son frere, prince de grande esperance, auroit sans doute suivi leur exemple, si la mort ne l'eût enlevé l'an 1262. à la fleur de son âge. Il fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Paris.

Le Comte de Richemont, après avoir amassé pour son voyage une grosse somme d'argent, se rendit en Angleterre, pour prier le Roi son beau pere de lui permettre de suivre le Roi de France, & de trouver bon qu'il engageât quelques terres du Comté de Richemont, afin d'acquiter les sommes qu'il avoit empruntées; ce que le Roi Henri lui accorda.

1270.

Le Duc de Brétagne, avec le Comte de Richemont son fils, sa femme Blanche, & sa belle fille Beatrix, se rendit donc à Marseille, suivi d'un grand nombre de Bretons, entre lesquels étoient Guillaume de Loyans, le Vicomte de Tonquedec, le Vicomte Alain, Pierre Kergorlé, & Geofroi de Rostrenen. Le Roi s'embarqua à Aigues-mortes avec le Prince Pierre son fils, & prit la route de Tunis. A peine eut-il abordé au port de Carthage, que la dissenterie se mit dans son armée, & en emporta la plus grande partie. Le Legat, & le Roi même en furent attaqués, & en moururent. Les autres Croisés, qui avoient pris une autre route, abordérent à Ptolemaïde, mais leur voyage fut sans succès. Le Duc de Bretagne, & le Comte de Richemont revinrent la même année, sans s'être signalez par aucun exploit.

Au commencement de l'année 1276. le Duc de Bretagne fit un reglement à Nantes, par lequel il abolit le droit de *bail*, & y substitua celui de *rachat*. Avant Pierre Mauclerc, les Seigneurs ne se saisissoient point du bail des Mineurs. Le bail de ces terres appartenoit, non aux Seigneurs, mais au frere du 1276.

JEAN LE ROUX. Pere, ou s'il n'y avoit point de frere, à celui des Parens, à qui le Pere l'auroit laissé en mourant, avec le consentement du Seigneur. Pierre Mauclerc jugea à propos d'introduire en Bretagne la coutume d'Angleterre, par laquelle les seigneurs se mettoient en possession des terres des mineurs. * Cette innovation revolta les Barons, & fut le sujet de plusieurs Guerres, entre le Duc & eux. Cependant Raoul de Fougeres & deux ou trois autres Seigneurs obtinrent de Pierre Mauclerc l'exemption de ce droit; tous les autres subirent la loi: Mais ils sçurent s'en dédommager, en prenant aussi le bail de leurs vassaux. Le Duc Jean jugea propos d'abolir ce droit, & de le changer en rachat: c'est à dire qu'il se contenta d'éxiger une année de revenu des heritiers après la mort du proprietaire, & qu'il permit à tous les Barons d'établir le même usage dans leurs dépendances.

1284. Le Duc Jean mourut l'an 1284. après un regne de 49. ans, & fut enterré dans l'abbaye de Priéres. Il est marqué dans son Epitaphe, qu'il étoit robuste

* Cette coutume, si préjudiciable aux mineurs, subsiste encore en Normandie sous le nom de Garde-noble.

& vigoureux, beau, & bienfait, prudent, & vainqueur de ſes ennemis, moins par la force de ſon bras que par celle de ſon genie; qu'il augmenta ſes droits; qu'il maintint la religion; qu'il fut le ſevere vengeur du crime, le protecteur des pauvres & du clergé, le pacificateur de ſa nation, & le dompteur des ſuperbes. JEAN LE ROUX.

Le Comte de Richemont ſon fils lui ſuccéda ſous le nom de Jean II. Ce Prince ſe ligua d'abord avec ſon beau frere Edouard Roi d'Angleterre pour faire la guerre à la France. Mais quelque temps après il quita le parti des Anglois, & maria Jean de Bretagne ſon petit fils, fils d'Artur, avec Iſabeau de Valois fille ainée de Charle de Valois frere de Philippe le Bel. Il obtint du Roi, en conſideration de cette alliance, qu'il ne pourroit être ajourné à la Cour de France, par appel de ſes ſujets, ſinon en cas de deni de Juſtice, & de mauvais jugement, & autres cas qui regardoient la ſuperiorité royale. * Le JEAN II.

* C'eſt-à dire que les Bretons ne porteroient plus à la Cour de nos Rois *en premiere inſtance* les procès qu'ils avoient contre leur Prince & ſes Officiers, ce qui avoit été pratiqué juſqu'alors. Au reſte on n'accor-

JEAN II. Roi le créa aussi Pair de France, avec les mêmes prérogatives, dont jouissoit le Duc de Bourgogne, declarant que la Pairie seroit attachée au duché de Bretagne, & que le Duc, qui n'avoit été jusque là nommé que Comte dans les lettres Royaux, seroit desormais appellé Duc. Jean fit hommage de sa premiére dignité au Roi, qui le nomma pour être un des députés, qui devoient s'assembler à Tournai avec ceux du Roi d'Angleterre. Les deputez du Roi furent le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Comte de S. Pol, Raoul de Nesle Connetable de France, Pierre Flotte Chancelier, & quelques Prelats. Ceux du Roi d'Angleterre furent Amé Comte de Savoie, Aimar Comte de Valence, Antoine de Bek Evêque de Dunelm, & quelques autres. Les députés conclurent une treve de deux années entre les deux Couronnes, & convinrent de renvoyer le jugement des différends des deux Rois au Pape Boniface VIII.

Ce Pontife voulut profiter d'une si

da la Pairie au Duc, qu'à condition que lui & ses successeurs seroient fideles au Roi de France : *In fidelitate ac devotione in perpetuum permanjuris*,

belle occasion pour étendre les droits de sa dignité. Non content de la qualité d'arbitre, qui lui avoit été donnée, il s'arrogea celle de juge qu'il pretendoit lui appartenir de droit, par raport aux differends des Princes chretiens; & se comporta dans cette affaire d'une maniére également hautaine & indecente. Il commença par adresser deux Bulles consécutives à Arnaud, & à Hugue Evêque de Toulouse, leur ordonnant de se saisir des terres qui étoient en litige entre les deux Rois, & de les mettre en sequestre entre les mains des Ducs de Bourgogne, & de Bretagne, & du Comte de S. Pol, qui les garderoient jusqu'à ce qu'elles fussent adjugées. En même temps il adressa une Bulle à chacun de ces trois Seigneurs, par laquelle il leur commit la garde de ces terres, avec pouvoir d'en toucher les revenus, dont ils tiendroient compte à celui des deux Rois, à qui il jugeroit qu'elles appartenoient. Il prononça ensuite, & enjoignit par forme de commandement aux deux Rois, d'entretenir entre eux une paix perpetuelle, à Edouard d'épouser la sœur de Philippe avec un doüaire de quinze mille livres, au fils d'Edouard

JEAN II.

JEAN II. nommé Edouard comme son pere ; d'épouser la fille de Philippe âgée de sept ans, avec un douaire de dix-huit mille livres, & au Roi de France de rendre l'Aquitaine au Roi d'Angleterre. Ce jugement imperieux irrita extremement Philippe, & fut la source de la haine qu'il fit éclater dans la suite à l'égard de ce Pontife.

Philippe, pour recompenser les services que le Duc de Bretagne lui avoit rendus à l'assemblée de Tournai, lui accorda mille livres de rente sur la Chatellenie de Thorigni, entre Bayeux & Coutances, pour en joüir, comme Marguerite Reine de Sicile, & Gaultier de Châtillon en avoient joüi. Cette Chatellenie, érigée depuis en Comté, a passé en 1450. dans la maison de Matignon, par le mariage de Marguerite de Mauniz Comtesse de Thorigni avec Jean Goyon de Matignon. *

1304. LeDuc voulant terminer le differend, qui subsistoit toujours entre le Clergé & la Noblesse de Bretagne, résolut d'aller trouver à Lion le Pape Clement

* Elle est aujourd'hui possedée par M. le Duc de Valentinois chef de la maison de Matignon, pere de M. le Prince de Monaco.

V. successeur de Boniface VIII, qui devoit se faire sacrer en cette Ville. La cérémonie se fit dans l'Eglise de Saint Just, d'où le Pape se fit conduire dans celle de Saint Martin. Durant la marche, le Roi, le Duc d'Anjou (1) & le Comte d'Evreux ses freres, & le Duc de Bretagne, lui tinrent tour à tour la bride de son cheval. Comme il approchoit des murs de la Ville, un pan de muraille demi ruinée, & chargée d'une foule de peuple s'étant écroulée, le Duc de Bretagne fut malheureusement écrasé sous les ruines, & mourut quatre jours après. Galhard de Goth frere du Pape fut aussi accablé avec plusieurs autres Seigneurs. Le Duc d'Anjou fut dangereusement blessé, & la Tiare du Pape fut brisée. Ainsi périt malheureusement Jean II, un des Princes de son tems, qui avoit le plus d'honneur, d'équité, & de droiture. Son corps fut porté à Ploërmel en Bretagne, où tous les Barons & tous les Prélats du pays le reçurent. Il y fut inhumé dans l'Eglise des Carmes, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau.

(1) L'Anjou avoit été érigé en Duché l'an 1297. Cependant le P. Lobineau dit *le Comte d'Anjou.*

ARTUR II. Son fils Artur II lui succeda, & ne regna que huit ans. Comme le regne de Jean II. avoit été plus court, & plus tranquille que celui de son pere Jean I, celui d'Artur fut encore plus court que celui de Jean II, & ne fut agité d'aucuns troubles. Il mourut en 1312. en son Château de l'Isle au dessus de la Roche-Bernard, & fut inhumé dans l'Eglise des Carmes de Ploërmel. Il avoit épousé en premieres nôces Marie, fille unique & heritiere de Gui IV, Vicomte de Limoges (2) morte en 1300. dont il eut Jean III. dit le bon, qui lui succeda; Gui Comte de Penthievre, Vicomte de Limoges, & Pierre mort sans alliance. Artur se remaria en 1294. avec Yoland de Dreux Comtesse de Montfort l'Amauri, veuve d'Aléxandre III, Roi d'Ecosse, dont il eut Jean de Montfort; mariage si funeste à la Bretagne, comme on le verra dans la suite de cette histoire, par la contestation qui s'éleva au sujet de la succession, après la mort de son fils aîné Jean III.

JEAN III. dit le bon. 1312. Jean III dit le bon, après la mort de son pere, reçut les hommages des Barons & des Evêques de Bretagne. Il eut

(2) V l'histoire genealogique de la maison de France tome 1. page 449.

d'abord de grands differends avec Yoland **JEAN III.**
sa belle mere, qu'il haïssoit beaucoup ainsi que ses enfans. Se voyant sans esperance d'en avoir, il maria sa niece Jeanne fille de son frere Gui de Penthievre, qui étoit mort, avec Charle de Blois fils puîné de Gui de Châtillon Comte de Blois & de Marguerite de Valois sœur de Philippe de Valois Roi de France. Il avoit assemblé ses Etats en 1338. & les avoit conjurés de déliberer au sujet de sa succession, afin de prévenir les troubles qu'elle pourroit causer. Les Etats n'ayant pû s'accorder, avoient conclu de s'en rapporter au Duc lui même. Ce Prince conclut alors le mariage de sa niece avec Charle de Blois, & le designa pour son successeur, en presence même de son frere Jean de Montfort. Charle fut dès-lors regardé comme heritier du Duché de Bretagne, & plusieurs Barons, du vivant même de Jean III, lui firent hommage. Ce Prince n'avoit alors que dix sept, à dix huit ans.

Jean III ayant fait frapper une monoye, d'une forme differente de celle qui lui avoit été donnée par la Chambre des Comptes de Paris, le Procureur Général du Parlement le poursuivit *à fin d'amande.* Le Duc, en vertu de la nou-

JEAN III. velle dignité attachée à sa maison, demanda que la Cour fut garnie de Pairs : il en fut débouté, & on ordonna au Procureur Général de proceder. Le droit de battre monnoye étoit alors commun à la plupart des Hauts-Barons de France; il y avoit même un grand nombre d'Evêques & d'Abbez qui jouissoient de ce privilege : mais il ne s'étendoit qu'à faire battre de la monnoye noire (c'est-à-dire de la monnoye qui n'étoit ni d'or ni d'argent) & du poids d'un denier & au dessous. Les Commissaires du Roi se rendirent en Bretagne, & saisirent un grand nombre de Billons frappés au coin des monnoyes du Roi. Le Duc ayant envoyé en Cour pour en porter ses plaintes; il lui fut repondu que ses prédecesseurs n'avoient jamais fait battre monnoye double, ni surtout aucune piece au coin du Roi. Cette deffense faite au Duc, de battre de la monnoye à son gré, prouve qu'il étoit regardé alors à la Cour de France comme vassal de la Couronne, & à cet égard sur le même pied que tous les Hauts-Barons du Royaume. C'est tout ce qui se passa de remarquable sous le regne de Jean III, qui en revenant de Flandres tomba malade à Caën, & y mourut le dernier jour d'Avril

d'Avril de l'an 1441. il est enterré dans l'Eglise des Carmes de Ploërmel. Ce Prince fut très regretté du Roi de France Philippe de Valois, & des Bretons, dont il s'étoit fait aimer par la douceur de son gouvernement, & par son équité. On ne peut lui reprocher que son aversion pour sa belle mere, & pour ses freres du second lit : sa mort, malgré ses précautions, causa tous les maux qu'il avoit apprehendez, & qu'il avoit voulu prévenir.

JEAN III. dit le bon.

Jean de Montfort, dans l'écrit qu'il produisit dans la suite pour appuyer ses droits, soutint que le Duc Jean III son frere étant prêt de mourir, l'avoit declaré son successeur au Duché de Bretagne, & que Charle de Blois, qui avoit épousé sa niece, étant venu lui representer ce qui lui avoit été promis par son mariage, le Duc avoit repondu ; *Par Dieu, qu'on me laisse en paix ; je ne veüil charger mon ame.* Charle de Blois soutint de son côté dans un écrit, que le feu Duc n'avoit dit ces paroles, qu'à ceux qui lui parloient en faveur du Comte de Montfort. Celui-ci n'eut pas plutôt appris la mort de son frere, qu'il se rendit à Nantes, où il fut reconnu pour Duc de Bretagne par les

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

habitans de cette Ville & des environs. Les Evêques & les Barons s'assemblerent, pour déliberer à qui le Duché devoit appartenir. Sept d'entre les Prélats se declarerent pour Montfort ; mais deux d'entre eux avec presque tous les Barons conclurent que l'affaire devoit être plus amplement discutée, & qu'elle demandoit une plus mure deliberation.

Le Comte de Montfort commença par se rendre à Limoges, suivi d'un grand nombre de gens de guerre, dans le dessein d'enlever de cette Ville le Thrésor du feu Duc son frere, à qui le Vicomté de Limoges avoit appartenu. Les habitans lui ouvrirent leurs portes, lui firent hommage, & lui remirent le Thrésor du dernier Duc. Montfort s'en retourna aussi-tôt à Nantes, où il avoit convoqué les Etats de la Bretagne. Il y trouva les avis de l'assemblée fort partagés. La crainte du Roi de France, qui protegeoit Charle de Blois, fit que plusieurs se declarerent pour celui-ci. Cependant le plus grand nombre prit le parti de Montfort, entr'autres le Seigneur du Pont-l'Abbé, Hervé de Leon, Tannegui du Chatel, Hervé de Nevet, & Alain de Kerlovenan. La Ville de Saint Malo se déclara aussi pour lui. Le Thrésor

de Limoges servit au Comte à augmenter le nombre de ses partisans, & à lever une armée capable de faire la conquête de la Bretagne.

Après s'être rendu maître de Château-Ceaux ; il traversa la Province, & alla attaquer Brest, où il ne vouloit pas donner le tems à son concurrent d'envoyer des troupes par mer. Gautier de Clisson soûtint le siege, & se deffendit courageusement jusqu'à l'extrémité. Mais ce brave homme ayant été tué, la Ville se rendit, & fit serment de fidelité au Comte, qui alla aussi-tôt attaquer Rennes, où commandoit Henri de Spinefort. Le siege ayant été formé, le commandant fit une sortie au point du jour sur les troupes du Comte, surprit les gardes endormies, abbatit les tentes d'un quartier, & tua plusieurs soldats. Mais les assiegeans s'étant armés, tomberent bientôt sur les gens de Spinefort, les mirent en fuite, en tuerent un grand nombre, & firent plusieurs prisonniers, entre autres Spinefort lui même. Le Comte lui ordonna de se presenter devant les murs de la Ville, & de dire aux assiegés, que s'ils ne se rendoient, on le feroit pendre devant l'une des portes. Comme Spinefort étoit fort aimé

la plupart des Bourgeois furent d'avis de se rendre; mais un grand nombre, qui étoient les plus riches, fut d'un sentiment contraire, quoique la place manquât des munitions nécessaires pour soutenir un siege. On se battit dans la Ville, & les premiers l'ayant emporté, les portes furent ouvertes au Comte, qui entra dans la place, & reçut l'hommage de tous les habitans, & de Spinefort même, qu'il mit aussi-tôt en liberté. Il prit alors les marques de la dignité Ducale, & après avoir établi dans Rennes des Officiers, pour y rendre la justice en son nom, il marcha vers Hennebon, place forte, & port de mer considerable.

Olivier de Spinefort, frere de Henri, commandoit dans cette Ville. Henri craignant pour son frere, si elle étoit prise d'assaut, promit au Comte de s'en rendre maître, sans coup férir, s'il vouloit l'envoyer devant avec quelques gens de guerre; à condition, néanmoins qu'il lui *jureroit sur la foi de son corps*, de ne faire aucun mal à son frere. Le Comte le lui jura *par son chef*, & le fit partir avec cinq cens hommes d'armes. Spinefort se presenta devant la Ville avec la banniere de Bretagne;

Olivier s'imaginant qu'il venoit à son secours, lui fit ouvrir les portes, & le laissa entrer avec ses gens. Henri se saisit aussi-tôt de la personne de son frere en lui disant : *Olivier vous êtes mon prisonnier.* Celui-ci, outré de colere, lui reprocha sa lâcheté & sa trahison ; mais Henri lui ayant fait entendre , que le Comte de Montfort étoit reconnu pour Duc par la plupart des Bretons , & qu'il valoit mieux se soumettre de bon gré, que d'y être forcé par les armes du vainqueur , Olivier se laissa persuader, & livra Hennebon au Comte , qui y mit garnison, & alla aussi-tôt à Vannes, qui lui ouvrit ses portes, & le reconnut pour Duc de Bretagne. De-là il alla mettre le siege devant le Château de la Roche-Periou, où commandoit Olivier de Clisson. Ce fut envain qu'il employa les promesses &les menaces pour gagner ce commandant:il se vit obligé de lever le siege, pour aller le mettre devant Aurai; il auroit peut-être encore été contraint de lever celui de cette place, deffendue par Geoffroi de Malestroit, & par Yve de Treziguidi, si Jean de Leon ne les eût gagnés, & ne leur eût persuadé de reconnoître Montfort. Le Comte se rendit maître ensuite de Carhais : l'Evê-

Jean de Montfort Charle de Blois.

que de Quimper, qui s'y étoit enfermé, lui promit de le tenir pour Duc de Bretagne, jusqu'à ce qu'il fût prouvé, que son concurrent avoit un meilleur droit. Le Comte se contenta de cette reconnoissance conditionnelle.

Après s'être ainsi rendu maître de la plus grande partie du Duché, Montfort passa en Angleterre, où il fut très bien reçu d'Edouard III. qui disputoit encore la Couronne de France à Philippe de Valois, & qui étoit alors à Windsor. Il y trouva le Comte d'Artois ennemi du Roi de France, qui le servit de tous son credit dans le Conseil, où il en avoit un très grand. Le Roi lui promit sa protection, & lui fit des presens considerables. Le Comte fit alors hommage de la Bretagne à Edouard. *

* Froissard qui étoit alors en Angleterre (à ce qu'il dit lui même) l'assure positivement, ajoutant que Jean de Montfort avoit fortfait, pour avoir relevé pour la Bretagne d'un autre Seigneur que du Roi de France, de qui on la doit tenir. Le Pere Lobineau croit qu'il ne rendit point cet hommage; & il se fonde sur ce que l'acte ne se trouve point, dit-il, dans les Archives de la Tour de Londres, en quoi il s'est trompé.

L'acte se lit dans le recueil de Rymer: en voici les termes: *Jeo vous reconnoisse droiturel Roi de France, & a vous comme Seigneur*

Cependant Charle de Blois ayant appris avec chagrin les progrès de son rival, porta ses plaintes au Roi Philippe, & lui representa que Jean de Montfort lui avoit injustement enlevé un Duché qui lui appartenoit. Le Roi assembla les Pairs de son Royaume, qui deciderent que le Comte de Montfort seroit ajourné, pour venir rendre comte de sa conduite à la Cour. Le Comte ayant reçu à Nantes les ordres du Roi, traita magnifiquement ceux qui les lui apporterent, & repondit qu'il viendroit incessament à Paris. Il y vint en effet à la tête de quatre cens Gentilshommes, & le lendemain de son arrivée il se rendit au Palais, où le Roi l'attendoit avec Charle de Blois, & avec les Pairs, & les plus Hauts-Barons de France. Le Comte ayant été salué par tous les Barons qui l'estimoient beaucoup, fit la reverence au Roi, & dit : *Sire, je suis venu à votre commandement, & à votre plaisir* Le Roi lui répondit : *Comte de Mont-*

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

1341.

Chron. de Bret.

G de Saint André.

Lige & droiturel Roi de France, fait mon hommage pour ladite Duché de Bretagne; quel jeo claime tenir de vous, mon Seigneur, & deviens votre home-lige de vie & de membre & de terrien, à vivre & mourir contre toutes gents.

Jean de Montfort. Charle de Blois.

fort, de ce vous sçai-je très bon gré: Mais je m'esmerveille moult fort, pourquoi, ne comment vous avez osé entreprendre de votre volonté le Duché de Bretagne, où vous n'avez nul droit: car il y a plus prochain de vous, que vous voulez desheriter; & pour mieux vous en efforcer, vous êtes allé à mon adversaire le Roi d'Angleterre, & l'avez de lui relevé, ainsi comme on m'a compté. Ha! chier Sire, repliqua le Comte, *ne le croyez pas; car vraiment de ce vous êtes mal informé.* Il déclara en même tems qu'il ne connoissoit aucun heritier du feu Duc plus proche que lui, puisqu'il étoit son frere.

Le Roi lui témoigna qu'il étoit content de lui, & lui ordonna de rester quinze jours à Paris, pour donner le tems aux Pairs de décider sur son differend avec Charle de Blois. Mais le Comte, malgré l'accueil favorable que le Roi lui avoit fait, & l'ordre qu'il en avoit reçu, partit secrettement le jour même, ou le lendemain, dans la crainte d'être arrêté; prévoyant bien d'ailleurs que le Jugement des Pairs ne lui seroit pas favorable. Il se rendit à Nantes, où il trouva la Comtesse son épouse, & jugeant qu'il auroit bientôt une guerre

à soutenir, il visita toutes les places, dont il s'étoit rendu maître, renforça les garnisons, & y mit les munitions necessaires, avec des Commandans affidez.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Cependant les deux partis fournirent leurs écrits de part & d'autre, en forme de Requête au Roi. Le Comte de Montfort fondoit son droit sur ce qu'il étoit plus proche d'un degré du feu Duc, que la Comtesse de Penthievre femme de Charle de Blois; qu'il étoit son frere de pere, au lieu que la Comtesse n'étoit que sa niece. Il ajoutoit que la Bretagne étoit une Pairie, dont les femelles étoient exclues dans les successions collaterales, tandis qu'il y avoit des mâles.

Charle de Blois de son côté alleguoit la coutume de Bretagne, où la representation a lieu. Il disoit que si Gui frere puîné du feu Duc, & aîné du Comte de Montfort, étoit encore vivant, on ne lui disputeroit pas la succession: que par consequent le Duché appartenoit à la Comtesse sa femme fille de Gui, qu'elle representoit: que d'ailleurs la disposition du feu Duc avoit été acceptée, & ratifiée par les Etats de Bretagne.

Quinze jours après le départ du

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Comte de Montfort, les Pairs assemblés à Conflans rendirent le 7. de Septembre 1341. un Arrêt en faveur de Charle, qui en consequence fut reçu à faire hommage de la Bretagne. Le Roi le fit Chevalier, & lui promit un prompt secours contre son concurrent.

En effet le Duc de Normandie fils aîné du Roi ne tarda pas à se mettre en marche à la tête d'une armée, & vint assieger Nantes, où étoit le Comte de Montfort. Le Comte ayant prié les habitans de vouloir bien tenir au moins un mois, & leur ayant promis de s'en aller au bout de ce terme, s'il ne pouvoit faire lever le siege, ils lui accorderent sa demande, prirent les armes, & s'engagerent à soutenir le siege avec vigueur. Il y eut d'abord deux cens Bourgeois faits prisonniers dans une sortie. Ce qui allarma beaucoup les Nantois, par ce que ces prisonniers appartenoient aux plus riches. Pendant le siege il se donna un combat près du Château de Valgarnier, entre deux cens Chevaliers François & un pareil nombre de Chevaliers Bretons. Ceux-ci furent vaincus, & il n'en resta que trente, qui furent pris, & amenez au camp. Le Duc de Normandie par une cruauté barbare les fit

aussitôt decapiter, & fit jetter leurs têtes dans la Ville, afin d'épouvanter les habitans, qui craignirent en effet qu'on ne traitât avec la même rigueur leurs prisonniers, & que leur Ville ne fût saccagée, si elle étoit prise de force. Le Comte de Montfort les voyant découragés, & jugeant qu'il ne devoit plus compter sur leur fidelité, fit demander un sauf-conduit, pour aller trouver le Duc; il l'obtint, & étant venu au camp, il se rendit au Duc de Normandie, la vie sauve. La Ville de Nantes & tout le pays firent aussitôt hommage à Charle de Blois. Le Comte fut conduit à Paris, & mis en prison dans la Tour du Louvre.

JEAN DE MONTFORT. CHARLE DE BLOIS.

La captivité de Jean de Montfort devoit naturellement faire déclarer toute la Bretagne en faveur de son concurrent: mais la fermeté de Jeanne de Flandres son épouse rassura les esprits, & empêcha la révolution. Elle soutint courageusement le parti de son mari, & dans une conjoncture si facheuse, elle sçut se donner assés d'autorité sur la Noblesse, sur les soldats & sur les Bourgeois de plusieurs Villes de la Province, pour pouvoir les maintenir dans ses intérêts. C'étoit une femme au dessus de son sexe, & qui doit passer pour une des

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

plus grandes Princesses, dont l'histoire fait mention. Elle se tenoit très bien à cheval, ayant un corps robuste, & infatigable. On la vit soutenir des sieges, marcher en campagne le casque en tête, & l'épée à la main, commander comme le plus habile Capitaine, & combattre comme le soldat le plus intrepide. Ferme dans l'adversité, elle ne perdit jamais l'espoir dans les affaires les plus desesperées; son assurance en inspiroit aux autres. D'ailleurs d'un esprit pénétrant & solide, elle étoit très habile dans les négociations, & sa politique égaloit son courage.

Froissard. La Comtesse de Montfort étoit à Rennes avec son fils, qui étoit encore enfant, lorsque son mari fut fait prisonnier à Nantes. Lorsqu'elle eut appris cette triste nouvelle, elle prit le jeune Prince, & le montrant aux Barons, elle leur dit: *Haa, Seigneurs, ne vous esbahissez mie de Monseigneur que nous avons perdu: ce n'étoit qu'un homme. Véez-ci mon petit enfant, qui sera, se Dieu plaît, son restorier, & vous fera des biens assez.* Elle visita ensuite toutes les places, qui tenoient pour son mari, menant son fils avec elle, & le montrant au peuple, En même tems elle renforça

les garnisons, & distribua de l'argent à tous ceux qui portoient les armes pour son parti. Elle se rendit ensuite à Hennebon, où elle passa l'hiver, ne cessant d'envoyer visiter ses places, & faisant exhorter ses partisans à lui être fideles.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Cependant le Roi fit proposer à la Comtesse, de consentir que la Bretagne fût mise en sequestre entre ses mains, pour en disposer en faveur de celui dont le droit lui paroîtroit le meilleur, afin d'éviter une guerre longue, & cruelle. Ce projet étoit trop grossier pour seduire la Comtesse : Elle feignit néanmoins de le goûter, & pour gagner du tems, elle consentit à une treve de quelques mois.

Dès le commencement du Printems la guerre se ralluma. Le Duc de Normandie envoya à Charle de Blois douze mille hommes d'armes sous la conduite du Gallois de la Baume, de Robert Bertrand, de Milez des Noyers, du Duc de Bourbon, & des Vicomtes de Rohan & de Léon. Charle partit de Nantes avec son armée, pour aller faire le siege de Rennes, où commandoit Guillaume de Cadudal. L'attaque & la defense furent d'abord très vigoureuses ; mais les Bourgeois, bientôt las du siege, se

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

saisirent du commandant, & capitulerent malgré lui. Charle entra donc dans Rennes, & Cadudal, suivant les conditions de la capitulation, qui accordoit aux partisans delaComtesse la permission de se retirer où ils voudroient, se rendit à Hennebon. Plusieurs Seigneurs Bretons vinrent alors faire hommage à Charle; entre autres Olivier de Clisson, le Sire de Laval, Geoffroi de Malestroit, le Sire d'Avaugour, & Thibaud de Morillon, avec quelques Chevaliers Normands, comme Geoffroi d'Harcour, le Sire de la Roche-Tesson, & d'autres. Mais Tannegui du Châtel, le Sire de Malgarnier, & plusieurs autres furent constants dans le parti de Montfort, qu'ils avoient embrassé.

Cependant la Comtesse, qui étoit toujours à Hennebon, envoya en Angleterre Amauri de Clisson en qualité d'Ambassadeur, pour demander du secours à Edouard. L'Ambassadeur conclut un traité avec ce Prince, en vertu duquel le Comte de Norlic fut nommé, pour recevoir l'hommage de la Comtesse tant en son nom qu'au nom de son fils, & pour le recevoir aussi d'Amauri de Clisson, comme tuteur, & gardien du jeune Comte de Montfort. Amauri par

le traité s'obligea à livrer au Roi d'Angleterre toutes les Villes, & tous les ports de la Bretagne, qu'il jugeroit à propos, & il fut ſtipulé que le jeune Comte de Montfort épouſeroit une des filles d'Edouard, qui porteroit le titre de Ducheſſe de Bretagne.

Sur ces entrefaites Charle de Blois vint mettre le ſiege devant Hennebon, dans le deſſein de terminer la guerre par la priſe de cette place, où la Comteſſe étoit enfermée avec ſon fils. Gui Evêque de Leon, oncle de Henri de Leon, qui avoit embraſſé depuis peu le parti du Comte de Blois, Yve de Treziguidi, le Sire de Landerneau, Guillaume de Cadudal, le Châtelain de Quingamp, les deux freres de Quivic, & les deux Spineforts, étoient alors dans la Ville avec pluſieurs autres Chevaliers. Dès que l'armée ennemie parut à la vue d'Hennebon, la Comteſſe fit ſonner le tocſin, & ordonna que chacun ſe mît ſous les armes. Armée elle même, & montée ſur un cheval de bataille, elle courut de rüe en rüe pour animer le peuple à ſe deffendre vigoureuſement. Son exemple & ſes paroles engagerent les femmes du commun, & les Dames même, à contribuer à la deffenſe de la Ville, en

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

portant des pierres aux creneaux pour les jetter sur les assiegeans. Elle monta ensuite au haut d'une Tour, d'où elle observa que le camp ennemi étoit sans deffense, du côté opposé à celui où se faisoit l'attaque. Aussi-tôt elle remonte à cheval, se fait suivre de trois cens hommes, sort de la Ville, attaque le camp des assiegeans à l'endroit qu'elle avoit remarqué, & brule les tentes qui n'étoient gardées que par des valets. Mais après cette expedition, comme elle voulut rentrer dans la Ville, les ennemis lui couperent la retraite. La Comtesse sans s'étonner prit son parti sur le champ. Elle rallie ses gens, pique du côté d'Aurai, & leur ordonne de la suivre à toute bride. Louis d'Espagne la poursuivit, & lui tua quelques soldats; mais le reste s'échapa avec elle, & arriva à Aurai. Les Assiégés, ne sçachant ce qu'elle étoit devenue, furent dans une grande consternation: au bout de quelques jours, après avoir assemblé cinq ou six cens cavaliers bien montés, & bien armés, elle partit d'Aurai, & fit une si grande diligence, qu'elle arriva le lendemain à la pointe du jour à la vûe d'Hennebon, où elle rentra avec ce renfort, au bruit des trompettes, & des

timballes, & à la vüe du camp ennemi étonné de sa résolution, & de son courage.

Le siege continuant avec vigueur, la breche étant déja ouverte, & l'effroi commençant à se répandre dans la Ville, l'Evêque de Leon s'aboucha avec Hervé de Leon son neveu, qui étoitdans le parti de Charle de Blois. La conclusion de leur entrevüe fut que l'Evêque porteroit les habitans à se rendre, & que Hervé de Leon obtiendroit de Charle qu'il ne leur seroit fait aucun mal. La Comtesse de son côté, résolue de se deffendre jusqu'à l'extrémité, tâchoit de rassurer les esprits, en publiant dans la Ville, qu'elle attendoit un puissant secours, qui arriveroit incessament. Déja Hervé de Leon, comptant sur ce que son oncle lui avoit promis, s'étoit approché d'une porte qu'on étoit convenu de lui livrer, lorsque la flotte d'Angleterre parut. Elle étoit conduite par Gautier de Mauni, qui amenoit six mille Archers Anglois, avec un grand nombre de Chevaliers. Une violente tempête, que cette flotte avoit essuyée, avoit retardé son arrivée de plus de quarante jours. Ceux qui avoient été d'avis de se rendre, dirent alors à l'Evêque de Leon, qu'ils avoient

changé de pensée, & qu'il n'étoit plus question de tenir ce qu'il avoit promis à son neveu. L'Evêque, piqué de ce contre tems, sortit de la Ville, & passa dans le camp ennemi, declarant qu'il vouloit être désormais dans le parti de celui dont le droit lui sembloit le meilleur. Hervé de Leon, confus & irrité, fit dresser contre la Ville les plus grandes machines qu'il avoit & partit en même tems pour aller presenter son oncle à Louis d'Espagne, & à Charle de Blois, qui faisoit alors le siege d'Aurai.

Cependant l'armée navale entra dans le port de Hennebon. La Comtesse reçut Mauni & ceux de sa suite avec toute la magnificence possible, & lui fit voir l'état de la place. Il fut d'abord résolu d'attaquer une grande machine, qui incommodoit fort les assiegés. Pour cet effet on donna ordre à trois cens Archers de tirer sans cesse sur ceux qui gardoient cette machine, afin de les écarter. En même tems on fit une sortie, on se rendit maître de la machine, qui fut mise en pieces; on courut aux tentes, on y mit le feu, & on fit un grand carnage des assiegeans, qui ne s'étoient point attendus à cette attaque. Une troupe de François armés s'avança alors

pour repousser l'ennemi : Mauni les voyant venir, dit à ceux qui l'accompagnoient : *Que jamais ne sois salué de ma Dame & chiere amie, si je rentre en chatel ne forteresse, jusqu'à tant que j'aye un de ces venans versé.* Cependant il fut obligé de reculer, parce que les François étoient en trop grand nombre. Il se retira peu à peu vers les fossés, combattant toujours, & tuant beaucoup de monde. Alors ceux de la Ville ayant monté aux creneaux tirerent sur les ennemis, & les obligerent à faire retraite. Mauni rentra avec sa troupe ; la Comtesse, qui du haut du Château avoit été témoin de cet exploit, vint au devant de lui ; & pour lui témoigner sa reconnoissance, le baisa avec tous ceux de sa suite.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

L'arrivée de la flotte Angloise fit juger aux François, qu'ils n'avoient plus d'autre parti à prendre que de lever le siege. Ils decamperent, & marcherent vers Aurai, pour aller joindre Charle de Blois, qui l'assiegeoit. Ceux de Hennebon les poursuivirent ; mais ils perdirent dans cette sortie beaucoup de monde, & furent obligés de s'en retourner.

La garnison d'Aurai étoit composée de deux cens hommes d'armes, qui 1342.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

depuis quelques jours souffroient beaucoup de la disette, jusqu'à être obligés de tuer leurs chevaux pour s'en nourrir. Charle de Blois, sans leur promettre quartier, vouloit qu'ils se rendissent à discretion. Reduits au désespoir, ils prirent la resolution d'abandonner la place, & de s'échaper comme ils pourroient. Ils passerent à la faveur de la nuit à travers le camp ennemi, & arriverent heureusement à Hennebon. Charle s'étant rendu maître d'Aurai, en fit reparer les breches, & après y avoir laissé une bonne garnison & des munitions, il alla assieger Vannes, qu'il prit en peu de jours.

Cependant Louis d'Espagne, à la tête des Genois & des Espagnols, ayant monté sur sa flotte, & pris terre à Kemperlé, faisoit de grands ravages dans tout le pays, sans y trouver aucune résistance. Gautier de Mauni, & Amauri, de Clisson, avec plusieurs autres Chevaliers & trois mille Archers, resolurent de l'aller attaquer. Cette armée s'embarqua, & se rendit au port de Kemperlé, où étoient les vaisseaux de Louis d'Espagne. On tua d'abord tous ceux qui les gardoient, & on fit un grand butin. Le General Anglois fit ensuite débarquer ses

troupes, qu'il partagea en trois corps, ne laiſſant que trois cens Archers pour la garde de ſes vaiſſeaux. A la premiere nouvelle que Louis avoit eüe de l'approche de l'ennemi, il avoit raſſemblé ſes gens, & s'étoit mis en marche pour remonter ſur ſa flotte. N'ayant pû éviter de combattre, il fut défait, & bleſſé, & eut la douleur de voir perir dans le combat Alfonſe ſon neveu, qu'il aimoit tendrement. Son armée fut taillée en pieces : ceux qui échaperent furent aſſommés par les payſans, enſorte que de ſix mille hommes dont cette armée étoit composée, il ne lui en reſta que trois cens, avec leſquels il prit le chemin du port, dans le deſſein de s'enfuir ſur ſes vaiſſeaux. Mais il trouva que l'ennemi s'en étoit rendu maître, & il fut fort ſurpris de voir des Anglois qui tiroient ſur lui. Il eut néanmoins le bonheur de ſe ſaiſir d'une barque, ſur laquelle il ſe ſauva avec le peu de monde qui lui reſtoit, & aborda à Redon, d'où il ſe retira à Rennes.

Après avoir paſſé ſix ſemaines dans cette Ville, pour s'y faire panſer de ſes bleſſures, il vint rejoindre Charle de Blois, qui aſſiegeoit alors Hennebon pour la ſeconde fois. Ce Prince faiſoit

battre la Ville nuit & jour par quinze grandes machines, qui lançoient des pierres jusqu'au milieu de la Ville. Les assiegés, sans s'étonner du nombre des ennemis, qui augmentoit tous les jours, ni du fracas des machines, insultoient aux assiegeans, & leur crioient du haut des murailles : *Vous n'êtes mie encore assés : allez querir vos compagnons qui se reposent aux champs de Kemperlé.*

Froissard.

Louis d'Espagne, que cette insulte touchoit personnellement, ne pouvant retenir son ressentiment, vint un jour à la tente de Charle de Blois, & en presence d'un grand nombre de Seigneurs, il lui demanda un don, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus. Charle promit de lui accorder tout ce qui dépendroit de lui. Alors Louis le pria de lui faire remettre Jean le Bouteiller, & Hubert de Frenoi, qui étoient prisonniers au Faoüet, pour les traiter à sa volonté. Il ajouta qu'ils l'avoient défait, blessé, & mis en fuite, & lui avoient tué Alfonse son neveu, & qu'en revanche il vouloit leur faire couper la tête, à la vue de ceux qui les avoient accompagnés dans l'expedition de Kemperlé, & qui étoient alors dans Hennebon. Ce fut envain que Charle

voulut le détourner d'un si horrible dessein. Louis protesta qu'il quitteroit son parti, s'il continuoit de s'opposer à son desir. On fit donc venir les deux prisonniers, pour les lui livrer. Ils devoient être decapités ce jourlà même, rien n'ayant pû flechir la colere du General Espagnol.

Cependant Mauni & Clisson, qui étoient dans Hennebon, informés du péril de ces deux braves Chevaliers, résolurent de faire les derniers efforts pour les délivrer. Ils partagerent en deux troupes tous les Chevaliers qui étoient dans la place : Clisson s'étant mis à la tête de la premiere, sortit par la grande porte à l'heure du dîner, & ayant attaqué à l'improviste le quartier de Charle de Blois, il renversa les tentes, & fit un grand carnage. Tout le camp s'émut, & la troupe de Clisson eut bientôt sur les bras toute l'armée des assiegeans; un grand nombre de Chevaliers périt de part & d'autre. Clisson sans cesser de combattre, se retira vers les barrieres de la Ville, où il fit ferme, secondé des Archers qui bordoient le chemin. Toute l'armée Françoise étant accourue en cet endroit, le combat fut très meurtrier. Mauni sortit alors par

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

une autre porte, marcha vers la tente de Charle où étoient les deux prisonniers, tua ceux qui les gardoient, & les ayant fait monter à cheval, il les conduisit en triomphe à Hennebon. Louis d'Espagne, qui combattoit contre Clisson avec toute l'armée Françoise, au desespoir de voir que sa proye lui étoit échapée, se retira, & son exemple fut suivi de tous les autres. Du côté des assiegés le Sire de Landerneau, & le Châtelain de Guingamp furent faits prisonniers. Charle de Blois les ayant fait amener dans sa tente leur persuada d'embrasser son parti, & ils lui firent serment de fidelité. Le siege de Hennebon fut encore une fois levé, & Charle se retira à Carhais.

Sur ces entrefaites la Comtesse de Montfort passa en Angleterre, où se devoit tenir bientôt un Parlement à Londres. Elle obtint un secours considerable sous la conduite de Robert d'Artois, qui s'embarqua avec elle sur une flotte composée de quarante six vaisseaux tant gros que petits, & montée par un grand nombre de Seigneurs Anglois. Charle de Blois informé de cet armement, avoit aussi équipé une flotte de trente deux gros vaisseaux, chargés de

trois

Jean de Montfort Charle de Blois.

trois mille Genois, & de mille hommes d'armes : il monta lui même ſur cette flotte pour la commander, avec Louis d'Eſpagne, Charle Germaux, & Othon Adorne. Les deux armées navales ſe rencontrerent à la hauteur de l'Iſle de Grenezai. Auſſitôt les Anglois firent ſonner les trompettes, arborerent leurs pavillons, avec la banniere de Saint George, & fondirent à pleines voiles ſur la flotte de Charle de Blois. Après avoir quelque tems combattu avec le trait, on en vint à l'abordage. La Comteſſe de Montfort ſe battit comme le Chevalier le plus brave, & ſe ſignala beaucoup. L'action dura juſqu'à la nuit, qui obligea les uns & les autres à jetter l'ancre. On ſe preparoit à recommencer le combat le lendemain, lorſqu'il s'éleva vers le milieu de la nuit un furieux orage, qui faiſant heurter les vaiſſeaux les uns contre les autres, contraignit les Anglois, dont les vaiſſeaux étoient plus foibles que ceux des ennemis, à prendre le parti de ſe retirer. Quatre de ces bâtimens chargés de vivres furent pris par les Genois. Louis d'Eſpagne fut pouſſé juſque ſur les côtes de Biſcaye, d'où il revint en Bretagne. Robert d'Artois ayant doublé le cap d'Oueſſant, prit

Jean de Montfort Charle de Blois.

terre à un petit port près de Vannes, y fit debarquer ses troupes, & envoya ses vaisseaux à Hennebon.

Il entreprit alors le siege de Vannes avec la Comtesse de Montfort, qui fit voir qu'elle sçavoit aussi bien prendre les Villes, que les deffendre. Le siege fut soutenu avec vigueur par quatre Chevaliers, Hervé de Leon, Olivier de Clisson, & les Sires Tournemine, & de Loheac. Mauni ayant laissé Guillaume de Cadudal dans Hennebon, pour y commander, vint joindre la Comtesse, avec Treziguidi, cent hommes d'armes, & deux cens Archers. Après plusieurs combats aux barrieres, on donna à la place un assaut, qui dura un jour entier, & ne cessa qu'à la nuit. Robert d'Artois au bout de quelques heures, ayant fait allumer des feux, le fit recommencer en deux endroits; mais ces deux assauts n'étoient que de fausses attaques. Mauni, à la faveur des tenebres, approcha sans bruit d'un endroit de la muraille, qui étoit sans deffense. Ses soldats ayant planté leurs Echelles, mettent leurs boucliers sur leurs têtes, montent sans bruit, entrent dans la place sans trouver d'opposition, & viennent prendre à dos les assiegés, qui combattoient aux

deux breches, Il y eut beaucoup de ſang repandu dans la Ville ; mais les quatre Chevaliers s'échaperent à la faveur de la nuit. Tout le reſte fut expoſé à la merci du vainqueur. Robert d'Artois demeura à Vannes pour garder la place, & la Comteſſe après y avoir ſejourné cinq jours, s'en retourna à Hennebon avec pluſieurs Chevaliers Bretons & Anglois.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Comme on imputoit à la negligence de Hervé de Leon, & d'Olivier de Cliſſon la priſe de Vannes, ces deux Chevaliers, dans la vue de retablir leur honneur, aſſemblerent tous leurs amis, tous les Gentilshommes leurs vaſſaux, beaucoup de payſans de leurs terres, & avec quelques troupes que Charle de Blois leur donna, ils en compoſerent un corps de douze mille hommes. Avec cette armée, à laquelle ſe joignit Robert de Beaumanoir maréchal de Bretagne, ils entreprirent de reprendre la place, qu'ils venoient de perdre, & pouſſerent le ſiege avec tant de vigueur, qu'après avoir forcé toutes les barrieres des fauxbourgs, ils ſe rendirent maîtres des murailles, & entrerent dans la Ville par les breches qui n'avoientpoint encore été reparées. La garniſon fut taillée en pieces.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Robert d'Artois blessé dangereusement, fut heureusement enlevé par ses gens, & transporté à Hennebon. Esperant trouver de meilleurs Chirurgiens en Angleterre, qu'en Bretagne, il s'embarqua pour y retourner; mais l'air de la mer, & l'agitation du vaisseau le mirent en si mauvais état, qu'il mourut à son arrivée à Londres. Ce fut un Prince d'un grand merite; estimé pour son esprit, son courage, sa sagesse, & son habileté. Le dépit d'avoir perdu un procès contre sa tante Mathilde Comtesse de Boulogne lui fit quitter la Cour de France. Il s'attacha à Edouard Roi d'Angleterre, & fut la cause principale de tous les troubles, dont sa patrie fut agitée durant plus d'un siecle. Une fausseté insigne qu'il employa par raport à ce procès, a fait à sa memoire une tache ineffaçable,

Malgré les secours d'Angleterre, & le courage de la Comtesse de Montfort, le parti de Charle de Blois prévaloit en Bretagne. Il étoit maître des plus considerables Villes de ce Duché. La plus grande partie de la Noblesse Bretonne étoit de son côté, & il avoit pour lui les forces d'un grand Royaume, qui lui fournissoit des troupes sans

peine. La Comtesse de Montfort au contraire, retranchée dans la basse Bretagne, ne pouvoit avoir du secours que par mer, & dependoit de l'inconstance de cet élement.

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Cependant le Roi d'Angleterre vint lui même en Bretagne avec une nouvelle armée, & prit terre au Morbian près de Vannes. Pour jetter la terreur dans le pays, il assiegea en même tems les trois plus considerables Villes de la Province, Rennes, Nantes, & Vannes. Les Anglois & les Bretons avoient déja commencé le siege de Rennes. Il commença lui même celui de Vannes; mais n'ayant pas reussi dans un assaut qu'il donna, il laissa la conduite de ce siege à ses Lieutenans, & mena la meilleure partie de son armée devant Rennes. Après avoir visité les travaux, il en partit au bout de quelques jours, pour aller assieger Nantes, où Charle de Blois s'étoit enfermé, dans l'attente du secours de France. Edouard n'eut pas plus de succès devant cette place, que devant celle de Vannes, & il fut toujours vigoureusement repoussé. Après ces tentatives inutiles, il laissa pour continuer le siege un corps de troupes peu nombreux, & alla attaquer Dinan Ville

ſans murailles, & qui n'étoit deffendue que par une paliſſade. Porte-bœuf qui y commandoit, ayant refuſé de rendre la place, fut forcé, & fait priſonnier, & la place abandonnée au pillage.

Les ſieges de Nantes, & de Rennes n'avançoient point. Celui de Vannes étoit pouſſé avec plus de vigueur ; il ne ſe paſſoit point de jour qu'on ne livrât quelqu'aſſaut à l'une des portes. Les aſſiegés ſe deffendoient courageuſement, & ſe mettoient ſouvent en bataille hors de la Ville. Un jour Henri de Leon & Olivier de Cliſſon ayant fait reculer les Comtes de Warwick, & d'Arondel, Stanfort, & Mauni, tous les Chevaliers Bretons animés par cet avantage ſortirent de la barriere, & donnerent ſur les Anglois, qui firent à leur tour reculer les Bretons, & paſſerent pêle mêle avec eux au de là de la barriere. Ceux qui la gardoient ſe hâterent de la fermer, avant que Henri de Leon, & Olivier de Cliſſon fuſſent rentrés, & ces deux Seigneurs furent faits priſonniers. Stanfort, qui combattoit entre la porte & la barriere, fut auſſi pris par les Bretons, après un combat opiniâtre, & tous ceux qui l'accompagnoient furent faits priſonniers, ou tués.

Louis d'Eſpagne tenoit la mer, & enlevoit preſque tous les convois qui venoient d'Angleterre ; il attaqua la flotte Angloiſe au Morbian, prit quatre vaiſſeaux & en coula trois à fond. Ce qui obligea le Roi d'Angleterre à la mettre en un lieu plus ſûr, & d'en envoyer une partie à Breſt, & l'autre à Hennebon. JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Le Duc de Normandie d'un autre côté aſſembla près d'Angers une armée de quatre mille hommes d'armes, & detrente mille hommes d'autres troupes, avec laquelle il entra en Bretagne, & s'approcha de Nantes, qui étoit toujours aſſiegé par les Anglois. Edouard à cette nouvelle leur donna ordre de lever le ſiege, auſſi bien que celui de Rennes, & de le venir joindre près de la Ville de Vannes. Le Duc de Normandie marcha auſſitôt de ce côté-là. Il fut joint dans ſa marche par Robert de Beaumanoir, qui commandoit quelques troupes de Charle de Blois, & après cette jonction ſon armée ſe trouva de quarante mille hommes. En arrivant près de Vannes, ayant trouvé le Roi d'Angleterre retranché dans ſon camp, de maniere à ne pouvoir être attaqué, il ſe retrancha auſſi à deux lieues de lui, reſolu de n'attaquer les ennemis que lorſqu'ils ſorti-

roient de leur camp, pour donner quelqu'assaut à la Ville; mais ils n'oserent le faire, ensorte qu'ils paroissoient plûtôt assiegés, qu'assiegeans. Les deux armées demeurerent dans cette situation fort avant dans l'hiver.

Edouard voyant que ses troupes souffroient beaucoup de la disette des vivres, par ce que Louis d'Espagne leur enlevoit tous les convois, qui leur venoient du côté de la mer, envoya offrir la bataille au Duc de Normandie. Le Duc, dont l'armée souffroit aussi beaucoup du froid & des pluies continuelles, accepta le défi, & le jour du combat fut fixé. Mais sur ces entrefaites, le Roi de France arriva en Bretagne avec de nouvelles troupes, & s'avança jusqu'à Ploërmel. Alors le Roi d'Angleterre ne voulut plus combattre, & attendit qu'on vînt l'attaquer dans ses retranchemens; ce que Philippe & son fils ne jugerent pas à propos de faire.

Les choses étant en cet état, le Pape Clement VI. envoya en France les Cardinaux de Palestrine & de Tuscule. L'un & l'autre s'étant rendus près de Vannes, allerent souvent d'un camp à l'autre pour negocier la paix. Ils vinrent enfin à bout de faire consentir les deux

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS

Rois à une Treve de trois ans, laquelle seroit observée en Bretagne comme ailleurs, entre les partis de Montfort & de Blois, sans préjudice de leurs prétentions reciproques, & sans que la treve fut censée enfrainte, quoi que l'un des partis pût entreprendre contre l'autre, pourvu qu'aucun des deux Rois ne s'en mêlât, & que la Ville de Vannes seroit, durant la Treve, mise au pouvoir des deux Cardinaux, qui la tiendroient au nom du Pape, pour en disposer à leur gré à la fin de la Treve; mais les deux Cardinaux s'étoient engagés par un écrit particulier à la remettre au Roi de France. On employa cette formalité pour sauver l'honneur du Roi d'Angleterre, qui ne vouloit pas qu'il fût dit, qu'il avoit assiegé vainement la Ville de Vannes. Par le traité les deux Rois s'engageoient à envoyer incessamment à Rome leurs procureurs, pour y regler leurs differends, & conclure une paix solide.

Ce fut alors qu'on découvrit en France qu'Olivier de Clisson, fait prisonnier au siege de Vannes, & échangé depuis avec le Comte de Stanfort, Godefroi d'Harcourt, & quelques autres Seigneurs, avoient fait un traité secret avec Edouard,

JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

par lequel ils s'engageoient de tenir réellement pour Jean de Montfort, & de ne demeurer qu'en apparence dans le parti de Charle de Blois. Le Comte de Salisberi dépositaire de leurs lettres, pour se venger d'Edouard, qui avoit abusé de sa femme, passa en France, & donna ces lettres au Roi. Philippe fit arrêter Clisson, qui eut la tête tranchée à Paris sur un échafaut. Son corps fut pendu aux fourches de Montfaucon, & sa tête portée à Nantes, où elle fut mise sur le haut d'une lance à l'une des portes de la Ville. Harcourt se retira en Angleterre. Quelques autres Gentilshommes Bretons & Normands furent aussi décapités pour le même sujet.

On ne peut douter que le motif, qui fit condamner à mort Olivier de Clisson, & les autres, ne fût la découverte de leurs intrigues avec le Roi d'Angleterre. Aussi ce Prince apporta-t-il pour raison de la guerre, qu'il déclara alors à Philippe, la mort de Clisson, & des autres Gentilshommes executés. Ils n'étoient point ses sujets, & par consequent il ne pouvoit s'interesser à leur sort jusqu'à ce point-là, qu'à cause des liaisons qu'il avoit eües avec eux. Philippe le fit d'ailleurs assez connoître par une

protestation, qu'il publia contre la déclaration de guerre. Il imputoit la cause de la rupture à Edouard, qui contre un des articles de la Treve, avoit suborné des sujets de la Couronne de France, & conclu avec eux un traité préjudiciable à leur patrie.

Le Roi d'Angleterre ayant appris la mort de ces deux Gentilshommes, voulut user de represailles pour la venger, & il résolut de faire couper la tête à Henri de Leon, qui avoit été pris au siege de Vannes; mais le Comte de Derbi lui representa que ce seroit une injustice, & une action d'inhumanité, & il calma sa colere. Edouard fit venir Hervé de Leon, & lui parla ainsi: *Mon adversaire Philippe de Valois a montré sa felonnie trop curieusement, quand il a fait ainsi mourir tels Chevaliers, dont il me déplait moult grandement, & semble à aucuns de notre parti qu'il l'ait fait par dépit de nous & se je voulois regarder à sa felonnie je ferois de vous le semblable effet. Car vous m'avez fait plus de contrarieté en Bretagne, & à mes gens que nul autre. Mais je m'en souffrirai à tant, & lui laisserai faire sa voulenté, & garderai mon honneur à mon pouvoir, & vous laisserai venir à rançon legiere, pour*

Froissard.

l'amour du Comte Derbi, qui m'en a prié ; mais que vueilliez faire ce que vous dirai. Il convint ensuite de sa rançon pour dix mille écus, à condition qu'il iroit trouver le Roi de France de sa part, & lui diroit qu'ayant mis à mort tant de braves Chevaliers en haine de lui, il avoit enfraint la Treve ; que le Roi d'Angleterre y renonçoit de son côté, & lui declaroit la guerre. Hervé de Leon retourna en France, s'acquita de sa commission, & mourut peu de tems après à Angers.

Philippe ne fut point surpris de cette déclaration de guerre ; il donna ordre de construire un grand nombre de vaisseaux ; il fit alliance avec Alfonse Roi de Castille, & l'Amiral de ce Royaume, nommé Bouche-noire, qui s'engagea à lui fournir une flotte bien équipée. Il mit dans son parti Engilbert de la Marche élu depuis Evêque de Liege. Il gagna aussi Jean de Hainaut Comte de Beaumont, qui avoit été jusqu'alors un des plus zelés partisans du Roi d'Angleterre. Le Roi d'Ecosse promit aussi à Philippe de faire diversion en sa faveur.

1344. Tandis que le Roi de France se mettoit
Argentré. ainsi en état de s'opposer aux desseins du Roi d'Angleterre, Charle de Blois em-

porta d'aſſaut la Ville de Quimper, ou ſes troupes exercerent d'horribles cruautés, & tuerent plus de 1400. perſonnes de tout âge, & de tout ſexe. Après cette conquête Charle prit le chemin de Paris, où il conduiſit ſes priſonniers, dont les principaux étoient le Sire de la Rocheteſſon, Guillaume Bacon, Richard de Preſſi, Henri de Maleſtroit, qui avoit été maître des Requêtes du Roi, & dans le parti de Charle, mais qui s'étoit mis depuis peu dans celui de Montfort, & Jean de Hardeshill. Les trois premiers eurent la tête tranchée, & leurs corps furent attachés au gibet. Le quatrieme qui étoit Diacre, ayant été reclamé par l'Evêque de Paris, lui fut mené dans un tombereau, ſans chaperon, & enchainé. JEAN DE MONTFORT CHARLE DE BLOIS.

Le Roi ayant depuis obtenu du Pape qu'il ſeroit degradé, le fit élever ſur une Echelle, & montrer à tout le peuple de Paris, qui le lapida, & il mourut au bout de trois jours. Chron. de Fl.

L'année ſuivante Jean de Montfort s'évada de ſa priſon, par le moyen de quelques pauvres gens, qui le deguiſerent en marchand. Le Comte ſe rendit d'abord en Angleterre, où ayant obtenu 1345.

Jean de Montfort Charle de Blois.

du Roi quelques gens de guerre, il passa en Bretagne, & commença par assieger Quimper; mais il fut bientôt obligé de lever le siege, & il se vit lui même assiegé dans un Château, où il s'étoit enfermé: il passa au travers du camp ennemi, & s'échapa. Il mourut peu de tems après à Hennebon, le vingt six Septembre 1345. Ce Prince, malheureux depuis sa naissance, persecuté par le feu Duc son frere, prisonnier dans le tems qu'il veut recueillir sa succession, à peine est-il en liberté, qu'il meurt.

Charle de Blois profita peu des malheurs de son rival, & la Comtesse de Montfort ne fut pas plus deconcertée par la mort de son mari, qu'elle l'avoit été par sa prison. Son fils Jean, âgé de sept à huit ans, étoit en sureté à la Cour du Roi Edouard. Le Roi d'Angleterre avoit envoyé en Bretagne Thomas d'Ageworte, en qualité de Capitaine General des troupes Angloisesqui étoient dans ce Duché, avec plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour le bien de son service, & de toucher les revenus du Duché, à condition neanmoins d'en rendre compte à Jean fils du feu Comte de Montfort, dont ce Prince Roi étoit tuteur.

La Comtesse de Montfort secondée des troupes Angloises sçut faire tête à Charle de Blois. Ce Prince ayant mis le siege devant la Roche-Derien, forteresse importante à une lieue de Treguier, le General Anglois accourut à la tête de vingt huit mille hommes, dont quatre cens étoient Chevaliers & vingt trois Bannerets. Thomas d'Ageworte conduisit ses troupes à travers les bois, & par des chemins detournés. Après avoir ainsi dérobé sa marche, il arriva près du camp ennemi. Charle de Blois s'étoit imaginé qu'il arriveroit de l'autre côté de la riviere de Jaudi, & pour cet effet il y avoit fait camper une partie de ses troupes, pour le recevoir. Ageworte, qui en fut averti, passa la riviere sur le pont Aziou, & marchant par le grand chemin, qui conduit à la Roche-Derien, en cotoyant les fourches, il arriva à l'endroit où étoit le quartier de Charle de Blois, entre le Moulin, & la Maladrerie. Comme la nuit étoit très obscure, ceux qui étoient de garde ne s'apperçurent point de l'arrivée des Anglois. Cependant le guet ayant entendu quelque bruit donna sur eux avec succès, & fit même leur General prisonnier; mais il fut delivré presqu'au-

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

ſitôt. Charle étant venu alors au ſecours de ſes gens ſecondé du Vicomte de Rohan, du Sire de Laval, & de pluſieurs autres Chevaliers, combattit avec vigueur, & fit priſonnier de ſa main le General Anglois; mais ceux de la Roche-Derien ayant fait en même tems une ſortie, Ageworte recouvra une ſeconde fois ſa liberté. Charle attaqué alors par devant & par derriere, & ne pouvant être ſecouru par les troupes campées au-de-là de la riviere, jugea à propos de ſe retirer vers la Montagne de Mezeaux, après avoir vû tomber auprès de lui l'élite de ſes troupes. Là il ſe deffendit encore quelque tems, à la faveur d'un moulin à vent. Mais enfin il fut forcé de ſe rendre à Robert du Châtel Chevalier Breton, après avoir reçu dix huit bleſſures. En cet état il fut conduit à la Roche-Derien. Cette bataille ſe donna le dix huit de Juin. Un grand nombre de Seigneurs du parti de Charle fut tué dans le combat, entr'autres le Sire de Laval, le Vicomte de Rohan, Raoul de Montfort, les Seigneurs de Rougé, de Derval, de Château-Brient, le Sire de Quintin, & Guillaume ſon fils, Geoffroi Tournemine, Thibaud de Bois-Bouexel. Le Sire de Beaumanoir

Maréchal de Bretagne fut pris avec le fils du Sire de Laval. Les Sires de Raix, de Rieux, de Machecou, de Roſtrenen, de Loheac, & de la Jaille, perirent auſſi dans ce combat, avec plus de deux cens autres Chevaliers, & 4. mille hommes d'armes.

Charle de Blois fut mené à Carhais, de-là à Kemperlé, puis à Vannes, où il demeura près d'un an, en attendant qu'il pût être tranſporté en Angleterre. Jeanne de Penthievre ſa femme obtint la permiſſion de le venir voir. De Vannes il fut conduit à Breſt, & de là à Hennebon, d'où il fut envoyé en Angleterre, avec une bonne eſcorte. La priſon & la mort du Comte de Montfort avoient obligé la Comteſſe de ſe charger du ſoin des affaires de la guerre. Jeanne de Penthievre ſe trouva dans la même néceſſité, par la captivité de ſon mari. Ces deux femmes pouſſerent la guerre avec vigueur, & firent éclater de part & d'autre beaucoup de prudence, & de courage.

Pendant que cela ſe paſſoit en Bretagne. Le Roi d'Angleterre étant abordé à la Hougue avec une puiſſante armée, s'étoit rendu maître de preſque toutes les Villes du Cotentin, ſecondé de

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS,

Geoffroi d'Harcourt. Il avoit ensuite pillé, & brulé Caen, s'étoit approché de Roüen, puis avoit continué sa marche vers Paris, brûlant les Villes, & les fauxbourgs qui étoient sur son passage. De-là il tourna du côté de la Picardie, où le Roi Philippe, qui le suivoit avec son armée, fut défait à la malheureuse journée de Creci. La France perdit en cette bataille plus de vingt mille hommes; plusieurs Princes, & une infinité de Seigneurs y furent tués. Edouard s'étoit ensuite rendu maître de Calais, après un long siege & une deffense opiniâtre. Fatigué de la guerre, malgré ses victoires, il consentit à une Treve, qui fut menagée entre Philippe & lui par deux Cardinaux. Elle fut arrêtée au camp près de Calais le vingt huit Septembre 1347, pour durer jusqu'à la Saint Jean 1348. entre les deux Rois, leurs sujets & alliés en Gascogne, en Bretagne, & partout ailleurs; elle devoit être jurée par les principaux Seigneurs de Bretagne. La Treve fut depuis prolongée jusqu'au mois de Septembre 1348, & ensuite jusqu'à la Pentecôte de l'an 1350. Ce terme étant expiré elle fut encore prolongée.

Le Roi Philippe de Valois étant mort

le vingt deux d'Août 1350. Jean Duc de Normandie son fils aîné, qui lui succéda, prévoyant que cette Treve ne pourroit pas subsister long tems, tâcha d'attirer à son parti certains braves avanturiers, qui malgré la treve ne laissoient pas de commettre des actes d'hostilité, sur tout en Bretagne. De ce nombre étoit un nommé Croquart. Comme il avoit la reputation d'être un excellent homme d'armes, & qu'il étoit célébre par plusieurs exploits militaires, le Roi Jean employa pour le gagner les promesses les plus engageantes. Il lui promit de le faire Chevalier, de le marier avantageusement, & de lui donner deux mille livres de rente. Croquart refusa ces offres, & declara qu'il vouloit toujours tenir pour le parti de Montfort. Un autre avanturier, nommé Cahours, fut plus traitable, & se donna au Roi à certaines conditions. Ce Cahours, à la tête de cent vingt hommes d'armes, dont la plûpart étoient Chevaliers, ou Ecuyers, attaqua près d'Aurai le général Anglois Thomas d'Ageworte, le tua, & tailla en pieces cent hommes d'armes qui l'accompagnoient.

Cette action irrita extrêmement les Anglois des garnisons de Bretagne.

JEAN IV CHARLE DE BLOIS.

Richard Brembro Chevalier, commandant de Ploërmel, & compagnon d'armes d'Ageworte, pour venger sa mort, dechargea sa colere sur tous ceux du parti contraire, qui tomberent entre ses mains. Le Sire de Beaumanoir commandant de Josselin pour Charle de Blois, dans la vüe de faire cesser ces hostilités, envoya demander un sauf-conduit à Brembro, pour l'aller trouver. L'ayant obtenu, ils convinrent ensemble d'un combat de trente contre 30. Le lieu fut marqué sur le chemin de Josselin, & de Ploërmel au chêne Mi-voye, & le jour fut fixé au vint septieme Mars de cette année 1351. Beaumanoir choisit pour ses trente champions neuf Chevaliers, & vingt un Ecuyers. Les Chevaliers furent le Sire de Tinteniac, Gui de Rochefort, Yve de Charruel, Rolin Raguenel, Huon de Saint Yvon, Caro de Bodegat, Olivier Arrel, Geffroi du Bois, & Jean Rousselet. Les Ecuyers furent Guillaume de Montauban, Alain de Tinteniac, Tristan de Pestivien, Alain de Kerannaiz, Olivier de Kerannaiz son oncle, Louis Goyon, Geoffroi de la Roche, Gugon de Pont-Blanc, Geoffroi de Beaucorps, Morice du Parc, Jean de Serent, les deux Fontenai,

Geoffroi Poulard Morice & Geslin de Tranguidi, Guillaume de la Lande, Olivier Monteville, Simon Richard, Guillaume de la Marche, & Geoffroi Mellon. Brembro prit quatre Bretons, nommés Perrin de Camelon, ou Camelain, Guillemin le Gaillart, Raoul Prevôt, & Vardaine, vingt Anglois, & six Allemans, ou Flamans; Croquart étoit de ce nombre.

Les deux troupes se trouverent au lieu assigné, le jour dont on étoit convenu. Brembro, & Beaumanoir mirent leurs compagnons en Bataille, & les haranguerent, chacun de son côté, en leur representant qu'il s'agissoit de l'honneur de leur nation. Brembro ajouta, qu'il avoit lû dans les propheties de Merlin, qu'il remporteroit la victoire. Cependant tous les combattans étant rangés, Brembro fit signe à Beaumanoir, qu'il avoit quelque chose à lui dire. Celui-ci s'avança, & Brembro lui dit, qu'il venoit de faire reflexion, que cette entreprise n'étoit point de l'aveu de leurs Princes; qu'il seroit donc à propos de la remettre à un autre tems, afin que la chose fût dans les regles. Beaumanoir lui repondit, que la partie étoit trop liée, & qu'il n'étoit plus tems de la rompre; il con-

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

sentit néanmoins de prendre l'avis de ses compagnons, ce qu'il fit. Tous lui repondirent par la bouche de Charruel, qu'il étoit tems de voir, *qui d'entre eux avoit meilleur corps*; qu'ils n'étoient pas venuspour s'en retourner sans combattre, & pour donner un spectacle ridicule à tant de monde, qui s'étoit assemblé pour voir le combat. Après cette reponse on en vint aux mains.

L'avantage fut d'abord du côté des Anglois, qui tuerent Mellon, & Poulard, & blesserent dangereusement Rouxelet, Pestivien, & Bodegat, dont les deux derniers furent pris, avec Charruel. On se battoit avec armes inegales; Billefort, & Hucheton du côté de Brembro frapoient, l'un d'un maillet pesant 25. livres, l'autre d'un fauchard crochu, & tranchant des deux côtés, ainsi des autres. Pestivien fut blessé d'un marteau; Rouxelet, & Bodegat furent abbatus à coup de maillet. Cependant les deux partis, après avoir long tems combattu avec fureur, se retirerent pour prendre haleine, & se rafraichir; après quoi ils retournerent au combat. Brembro fut renversé par terre d'un coup de lance dans le visage que lui porta Keranzais, & Geffroi du Bois l'acheva d'un coup d'épée. Croquart, voyant

ſes Camarades étonnés de la mort de leur chef, leur dit : compagnons laiſſons les propheties de Merlin, & ne nous fions qu'à nos armes, & à notre courage ; ſerrez-vous, tenez ferme, & combattez comme moi.

Cependant les trois Bretons, qui avoient été faits priſonniers, profitant du deſordre que la mort de Brembro avoit mis parmi les ſiens, s'échaperent, & vinrent rejoindre leurs compagnons. Beaumanoir bleſſé, & alteré par la fatigue du combat, ayant demandé à boire, on dit que Geoffroi du Bois lui repondit : *Beaumanoir, boi de ton ſang ta ſoif ſe paſſera.* Sur ces entrefaites Guillaume de Montauban monta à cheval, prit ſa lance, & parut vouloir s'éloigner. Beaumanoir, qui malgré ſa ſoif n'avoit ceſſé de combattre, lui cria : *faux, & mauvais Chevalier ; * ou vas-tu ? Pourquoi nous abandonnes-tu ? Il ſera reproché à toi, & à ta race à jamais.* Montauban lui repliqua : *Ouvre ** bien de ta part, Beaumanoir, & je ferai tout devoir de mon côté.* Auſſitôt il pouſſe ſon cheval, donne au travers des Anglois & les rompt. Les Bretons pénétrent alors dans les rangs des ennemis ; ce n'eſt

* Il n'étoit qu'Ecuyer.
**. Travaille.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

plus qu'un massacre : tous sont tués, ou pris. Croquart, Knole, Bellefort, & Caverlé furent conduits à Josselin, & mis à rançon. Tinteniac du côté des Bretons, & Croquart du côté des Anglois eurent le principal honneur de cette action, où ils se distinguérent beaucoup par leur valeur. Tel fut le succès de ce fameux combat des trente, qui acquit de la gloire aux vainqueurs, mais qui ne fut d'aucune utilité à leur parti.

1352. L'année suivante plusieurs Chevaliers Bretons passerent en Angleterre, pour assister à un célébre Tournoi, qu'Edouard avoit fait annoncer. Les Bretons entrerent en lice, & gagnerent le prix. De ce nombre fut Bertrand du Guesclin. Le Roi les ayant fait venir devant lui, leur proposa de faire Treve, & de la jurer. Aucun d'eux ne repondant à cette proposition, du Guesclin, quoique le plus jeune, repondit hardiment au Roi qu'on observeroit la Treve à son égard, comme il l'observeroit lui-même. Cette reponse peu respectueuse choqua le Monarque. Charruel, pour excuser du Guesclin, prit la parole, & dit au Roi, que c'étoit un *jeune homme legier de cerveau*, qu'ils n'avoient amené que comme

comme un *fol plaiſant.* Cette excuſe parut ſatisfaire le Prince.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

La Treve entre les Rois de France, & d'Angleterre continuoit d'être mal obſervée, ſurtout en Bretagne. Le Roi Jean y envoya des troupes ſous la conduite de Gui de Neſle Sire d'Offemont, Maréchal de France, qui avoit beaucoup de Seigneurs Bretons dans ſon armée, entre autres Jean Sire de Rieux, Jean Sire de Kergolai, Silveſtre de Quenequen, le Vicomte de Rohan, Beaumanoir, Montauban, Tournemine, Tinteniac, le Comte de la Marche, le Sire de Montbourchier, Veron de Rougé, Bonabes de Rougé Seigneur de Derval. Gautier de Vencelé Lieutenant du Roi d'Angleterre en Bretagne venoit de s'emparer du Château de Mauron près de Saint Meen. Il n'avoit alors que trois cens hommes d'armes, & autant d'Archers. Neſle, qui avoit beaucoup plus de troupes, reſolut de l'attaquer. Il le fit, & fut battu. Les François perdirent treize Seigneurs, avec cent quarante Chevaliers, & un grand nombre de gens de pié. Le Maréchal de Neſle, le Comte de la Marche; le Seigneur de Bricquebec, le Châtelain de Beauvais, Rohan, & Tinteniac, furent tués.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Vencelé fut secondé dans le combat par quelques Chevaliers Bretons, entre autres par Tannegui du Chatel, qui enfonça la bataille du Maréchal de Nesle.

Le parti de Charle de Blois, consterné de cet échec, eut lieu de s'en consoler en quelque sorte par la liberté qui fut accordée alors à ce Prince, de retourner en France sur sa parole, pour y marier sa fille avec Charle d'Espagne Connêtable de France, à qui le Roi avoit donné le Comté d'Angoulême. Le Roi de France s'étoit engagé à payer la rançon de Charle de Blois; mais le Connêtable peu de tems après son mariage, ayant été tué par le Roi de Navarre, & le Roi ne payant point la rançon de Charle, ce Prince se vit contraint de retourner en Angleterre. Il fit alors un traité avec Edouard, par lequel il s'engagea à faire épouser à Jean de Bretagne, son fils aîné, la princesse Marguerite fille d'Edouard, moyennant quatre cens mille deniers d'or, & à condition qu'on lui rendroit la liberté, & qu'il seroit reconnu pour Duc de Bretagne, aussi bien que son fils, & les enfans qui naîtroient de ce mariage avec Marguerite. Le traité ayant été conclu & juré de part & d'autre, le Prince Jean passa

en Angleterre avec ſon frere Gui, pour épouſer la Princeſſe. Mais le Comte Derbi neveu du Roi lui ayant repreſenté qu'il ſe deshonoroit, en traitant ainſi avec le rival du jeune Comte de Montfort, dont il s'étoit declaré le protecteur & qui avoit été regardé juſqu'alors comme ſon gendre futur, Edouard changea de reſolution, & ne voulut point obſerver le traité. Il fit plus: il arrêta à ſa Cour les deux Princes, comme priſonniers. Toute la negociation ſe termina donc à traiter de la rançon de Charle de Blois leur pere, qui vint en Bretagne afin d'y recueillir de l'argent pour recouvrer ſa liberté. Au bout de trois mois étant retourné en Angleterre, il l'obtint enfin, à condition que ſes deux fils demeureroient en ôtage juſqu'à l'entier payement de ſa rançon.

JEAN IV.
CHARLE DE BLOIS.

Comme la Treve n'empêchoit point que les Capitaines, ou Gouverneurs des places ne combatiſſent les uns contre les autres, lorſque l'occaſion s'en preſentoit, le fameux Bertrand du Gueſclin, dont j'ai parlé un peu plus haut, fut celui des Chevaliers Bretons, qui ſe diſtingua le plus en ce tems-là dans cette ſorte de guerre; c'étoit un gentilhomme d'une naiſſance illuſtre, & qui avoit

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

autant d'esprit, & de force de corps, que de courage. Un de ses premiers exploits fut la prise de Fougerai. Il apprit que Robert Branbolle, Chevalier Anglois, Capitaine de Fougerai, étoit sorti avec la meilleure partie de sa garnison. Bertrand se met aussitôt en campagne avec ses gens. Il leur fait prendre à tous des habits de toile par dessus leurs armes, & les charge les uns de fagots, & les autres de buches. Lui même habillé, & chargé comme eux, s'approche du Château, après avoir partagé sa troupe en quatre bandes. La garnison les ayant apperçus, les prit pour des bucherons, qui souhaitoient vendre leur bois dans la Ville. On baisse le pont, & on leur ouvre la porte. Guesclin entre le premier & jette aussi-tôt sa charge; ceux qui le suivoient en font autant, & empêchent par là que la porte ne puisse être refermée. Alors Bertrand mettant l'épée à la main, tue le portier, & crie, *Guesclin*. Les Anglois accoururent au nombre de deux cens, & vinrent fondre sur lui. Malgré le courage de ses gens il étoit prêt de succomber, lorsqu'une troupe d'hommes d'armes du parti de Charle de Blois, informée de l'entreprise de du Guesclin, vint à propos pour le seconder.

Ils entrerent dans la Ville ſans obſtacle, & ſe joignirent aux autres Bretons, qui ſe trouvoient alors dans une facheuſe extrémité, mais qui, avec ce ſecours ineſperé prirent bientôt le deſſus. Tous les Anglois furent tués ou pris, & le Château fut rendu. Le Capitaine Branbolle s'étant mis en chemin quelques jours après pour reprendre la Ville, du Gueſclin le défit, & le tua.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Il ſe diſtingua d'une maniere encore plus éclatante au ſiege de Rennes. Le Duc de Lancaſtre, couſin Germain d'Edouard, aſſiegeoit cette Ville avec le Comte de Montfort : la place étoit défendue par le Vicomte de Rohan, le Sire de Laval, Charle de Dinan, & pluſieurs autres : Penhouët, appellé le boiteux, en étoit gouverneur. Du Gueſclin, poſté avec une troupe de gens d'élite dans les bois autour de la Ville, donnoit ſouvent l'allarme au camp des Anglois, & faiſoit beaucoup de priſonniers. Il y avoit déja pluſieurs mois que la Ville étoit aſſiegée, & les vivres commençoient à y manquer. Le Duc de Lancaſtre fit amener dans les prez, qui joignoient les foſſés de la Ville, environ deux mille cochons, perſuadé que les aſſiegés, dans l'extrémité où ils 1356.

étoient réduits, ne manqueroient pas de faire une sortie pour les enlever : mais le Gouverneur ne donna point dans le piege, & resolut néanmoins d'avoir une partie de ces cochons. Pour cet effet il fit abaisser le pont d'une porte à laquelle il fit pendre une Truie vive. Ces animaux, comme l'on sçait, accourent toujours aux cris de leurs semblables. Ceux qui étoient dans les prairies entendant la truie crier, accoururent sur le pont. Aussitôt on detache la truie, qui s'enfuyant dans les rües de la Ville y attira tous les pourceaux, qui étoient sur le pont.

Ce secours fut peu de chose, en comparaison de celui que du Guesclin fit entrer dans la Ville peu de tems après. Il attaqua le camp des Anglois au lever du Soleil, dans le tems qu'on changeoit les gardes, & que la plupart des ennemis étoient encore plongés dans le sommeil. Il renversa les tentes, mit le feu partout, massacra tout ce qui s'offrit, & fit tant de ravage, que les Anglois s'imaginerent que leur camp étoit attaqué par vingt mille François. Bertrand y trouva un grand nombre de Charretes chargées de toutes sortes de provisions de bouche. Il s'en rendit maître, & les

fit conduire à la porte de la Ville, qui lui fut ouverte, lorsqu'on l'eût reconnu. Il y entra avec ses gens, & y fut reçu comme en triomphe. Cependant il paya les chartiers & les renvoya, en les chargeant d'aller saluer de sa part le Duc de Lancastre.

Ce Prince eut envie de voir un si brave homme, que cette derniere action relevoit encore à ses yeux. Il lui envoya donc un Herault avec un sauf-conduit pour le prier de le venir trouver. Du Guesclin accepta l'honneur que lui faisoit le Duc, monta aussitôt à cheval, & suivit le Herault. Le Duc de Lancastre le recut très poliment, le combla de louanges, & lui dit qu'il lui sçavoit bon gré de l'être venu trouver, comme il l'en avoit prié. Je serai toujours prêt à faire tout ce que vous m'ordonnerez, repondit du Guesclin, excepté la paix, tant que vous ferez la guerre à Charle de Blois mon Seigneur, qui est le légitime heritier de Bretagne. Le droit est douteux repliqua le Duc : avant qu'il soit décidé, il en coutera la vie à plus de cent mille hommes. Tant mieux, repartit brusquement du Guesclin ; ceux qui demeureront en seront plus riches. Cette repartie fit rire le Duc, qui essaya mais vainement

par des promesses séduisantes d'attirer du Guesclin dans le parti de Montfort. Pendant leur entretien on vit entrer dans la tente du Duc un Chevalier Anglois, nommé Guillaume Branbolle, proche parent du Capitaine de Fougerai tué par du Guesclin. Ce Chevalier demanda qu'il lui fût permis de courir trois lances contre lui. Le défi fut accepté, & le combat agréé par le Duc & fixé au lendemain matin. Le Breton vainquit & tua l'Anglois, & rentra ensuite dans la Ville.

Cependant les assiegés réduits à l'extrémité par la disette se virent contraints de capituler. Il fut arrêté que les habitans payeroient cent mille écus pour les frais de la guerre, qu'on donneroit au Duc de Lancastre les clefs de la Ville, qu'il arboreroit sa banniere sur les portes, & qu'en attendant que le differend des deux Prétendans fut terminé, la Ville n'appartiendroit à aucun des deux. Le Duc nomma pour gouverneur deRennes le Sire de Beaumanoir, quoiqu'il fût du parti de Charle de Blois. Peu de jours après il reçut un ordre de la Cour d'Edouard de lever le siege, & de revenir en Angleterre, à cause de la Treve qui venoit d'être concluë entre

lés deux Couronnes. A la place de ce Prince, Edouard nomma pour ses Lieutenans en Bretagne Robert de Herlé Chevalier, & Jean de Boukingham Clerc, aux quels il donna un plein pouvoir d'établir dans le Duché des Officiers de justice, & de faire en son nom tout ce qu'ils jugeroient à propos pour son service.

Le Roi Jean fait prisonnier à la bataille de Poitiers, ou de Maupertuis, le dix-neuf Septembre 1355. par le Prince de Galles, avoit été conduit à Londres. Là les deux Rois firent un traité, dont les principales conditions furent, que Jean cédoit à Edouard tous les domaines qui avoient autrefois été possedez par les Anglois, à titre de fiefs mouvans de la Couronne, & renonçoit à la Souveraineté de ces pays & aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient toujours faits aux Rois de France pour ces Domaines. Que le Roi d'Angleterre auroit la Souveraineté, & l'hommage de la Bretagne; que le differend de Charle de Blois, & de Jean de Montfort seroit terminé par son autorité; que les deux Rois se declareroient contre celui des prétendans, qui ne se soumettroit pas au jugement du Roi d'Angleterre: Que

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Jean de Montfort seroit rétabli dans le Comté de Montfort, & que ses autres terres situées en France lui seroient rendues, à la charge d'en faire les devoirs à l'égard du Roi: Qu'Edouard & ses fils renonceroient à leurs prétentions sur la Couronne de France, & que le Roi Jean seroit mis en liberté pour la somme de quatre millions de deniers d'or de rançon. Les Etats du Royaume refuserent avec raison de ratifier un traité si honteux; ce qui causa autant de chagrin au Roi Jean qu'à Edouard, & donna lieu de continuer la guerre.

Elle fut enfin terminée en 1360. par
1360. le traité de Bretigni. Sans parler ici de tous les articles de ce traité, je dirai seulement qu'il fut arrêté, par rapport à la Bretagne, que Jean de Montfort & Charle de Blois comparoîtroient en personne, ou par leurs procureurs, devant les deux Rois, ou leurs commissaires, qui tacheroient de les mettre d'accord au plutôt: Que si l'une des deux parties refusoit de comparoître dans le tems, ou d'obéir au jugement, les deux Rois se declareroient contre lui. Que cependant aucun des deux Monarques ne pourroit, sous quelque pretexte que ce

fût, faire la guerre l'un à l'autre pour ce ſujet: Enfin que la Souveraineté & l'hommage de la Bretagne demeureroient toujours au Roi de France. La même année, le 8. de Juillet, le Roi Jean fut amené à Calais, & Edouard s'y rendit auſſi. Edouard renonça formellement à la Souveraineté, & à l'hommage de la Bretagne, conformement au traité. En même tems il manda à tous les Capitaines des Villes & Châteaux de France, de Bretagne, & d'ailleurs, qui étoient ſes ſujets, adherans, ou alliés, que la paix étant faite entre le Roi de France & lui, il leur défendoit de commettre aucun acte d'hoſtilité, ſous peine d'être traités comme criminels de leze-majeſté. Il declara auſſi qu'il tenoit les priſonniers de la bataille de Maupertuis quittes, & libres.

Les conditions qui regardoient la Bretagne furent acceptées par Jean de Montfort, & par Charle de Blois, qui pour commencer à traiter de l'accommodement, comparurent devant les deux Rois à Saint Omer. On y parla de partager le Duché; mais ni l'un ni l'autre n'ayant goûté cet expedient, Montfort ſuivit Edouard en Angleterre; & Charle, pour engager de plus en plus le Roi

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS. de France à soutenir ses intérêts, maria sa fille à Louis Comte d'Anjou, fils du Roi.

1362. Cependant la mort de Jacque de Bourbon Comte de la Marche & du Duc de Lancastre, qui avoient beaucoup de credit, l'un sur l'esprit de Charle de Blois, & l'autre sur celui de Jean de Montfort, fit perdre toute esperance d'accommodement entre eux. Les deux parties ne songerent donc qu'à la guerre. Jean de Montfort ayant demandé du secours au Roi Edouard, ce Prince lui fit entendre, qu'il vouloit s'en tenir au traité de Bretigni, & qu'il ne pouvoit plus se mêler de ses affaires. Pour cette raison il rendit au Comte toutes les places, qu'il tenoit en Bretagne.

Les deux Rois ayant consentit que leurs sujets & leurs alliés prissent parti dans ce differend, Jean de Montfort eut bientôt une armée beaucoup plus nombreuse que celle de Charle de Blois, qui redoutant les forces de son concurrent, jugea à propos de lui proposer une Treve, comme pour se disposer à traiter de la paix, mais dans le fond pour gagner du tems. Elle fut concluë au Château-neuf de la Noüe dans le Diocèse de Saint Malo, pour durer jusqu'à la

fête de Saint Michel de l'année ſuivante. JEAN IV.
Charle profita de cette Treve pour CHARLE DE BLOIS.
groſſir le nombre de ſes partiſans, & aſſembler des troupes.

Malgré la Treve chacun des deux 1363.
partis fit des entrepriſes l'un ſur l'autre. Charle de Blois mit le ſiege devant Becherel, où commandoit le Sire de Latimer pour le Comte de Montfort, qui auſſitôt aſſembla toutes ſes troupes à Vannes, & marcha au ſecours de la place. Il avoit avec lui pluſieurs Capitaines de reputation, tels qu'Olivier de Cliſſon, Tannegui du Chatel, Olivier de Treziguidi, Olivier de Cadudal, Jean Chandos, Robert Knolle, Jean Herpedanne Seigneur de Montaigu &c. avec un grand nombre d'Anglois, de François, & de Normands.

Le Comte de Montfort ayant trouvé ſon ennemi trop bien retranché, pour pouvoir l'attaquer, ſe contenta de le contr'aſſieger. Comme Charle dans cette ſituation vint à manquer de vivres & de fourages, il fit dire au Comte, qu'il ne tiendroit qu'à lui qu'ils ne ſe viſſent dans un lieu plus commode, tel que la Lande entre Evran, & Becherel. Le Comte repondit, qu'il alloit decamper, & l'attendre dans le lieu qu'il avoit

JEAN IV CHARLE DE BLOIS.

nommé: il decampa en effet, & Charle aussi. Les deux armées étoient en presence, & on étoit prêt d'en venir aux mains, lorsque quelques Evêques, qui se trouverent là, proposerent un traité au lieu de combat, & firent consentir Jean de Montfort (à la priere de Charle de Blois) à renoüer la negociation, qui avoit été commencée. Elle réussit, & le traité fut conclu.

Ce traité portoit, que le Duché de Bretagne seroit partagé, que Rennes seroit à Charle, & Nantes à Jean de Montfort, & qu'on s'en rapporteroit au Jugement des Rois de France & d'Angleterre, qui decideroient lequel des deux porteroit les armes du Duché. Le traité fut confirmé par serment de part & d'autre sur les Evangiles, & sur l'Eucharistie, le douze Juillet 1363. Pour plus grande assurance, Charle jura jusqu'à trois fois, & on se donna des ôtages de part & d'autre. Ceux de Charle furent Jean Vicomte de Rohan, le Seigneur de Leon, Girard de Raiz, le Sire de Maleſtroit, Guillaume de Rochefort Sire d'Ancenis, Guillaume de Rieux, Jean de Châtillon, Jean de Beaumanoir, Raoul Sire de Montfort, Pierre Sire de la Hunaudaye, Charle de

Dinan Sire de Montafilant, & Bertrand du Gueſclin. Jean de Montfort donna pour ôtages Jean Sire de Montbourchier & ſept autres, tant Anglois que Bretons. La minute du traité fut donnée à Jean de Montfort, & l'on prit jour pour en dreſſer un acte authentique au chêne Mi-voye entre Ploermel, & Joſſelin. Jean s'y rendit ponctuellement; mais Charle de Blois n'y vint point. Jeanne de Penthievre ſa femme ne pouvoit ſe réſoudre à partager une ſucceſſion, qu'elle croyoit lui appartenir toute entiere. Il ſe contenta donc de faire propoſer une Treve au mois de Novembre juſqu'à la fin de Fevrier de l'année ſuivante, auquel tems Jean de Montfort & lui devoient ſe rendre à Poitiers, pour ſe ſoumettre au Jugement du Prince de Galles par rapport à leur differend. Jean de Montfort y conſentit.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Ils vinrent l'un & l'autre à Poitiers le vingt quatre de Fevrier de l'année ſuivante, comme ils en étoient convenus, & comparurent devant Edouard Prince d'Aquitaine & de Galles. Jean de Montfort parlant par l'organe de Pierre Mignot, repreſenta les conditions du traité conclu entre lui & Charle de Blois dans les landes d'Evran, traité que

1364.

JEAN IV CHARLE DE BLOIS.

Charle avoit juré par trois fois d'accomplir. Il demanda qu'on interrogeât sur ce point Charle & ses ôtages, qui étoient presens. Charle & ses ôtages se retirerent pour conferer ensemble sur la reponse. Après avoir déliberé, Hugue de Montrelaix Evêque de Saint Brieux parlant pour Charle de Blois dit, que ce Prince ne s'étoit rendu à Poitiers que pour obéïr au Prince de Galles & en sa consideration, & non pour répondre à ce qui avoit été allegué par Jean de Montfort, à quoi on repondroit en tems & lieu. Montfort, après avoir passé dans une autre chambre pour prendre conseil, rentra, & fit sa replique par la bouche du même Mignot, qui avoit déja parlé pour lui. Il dit qu'il avoit bien oüi la reponse de Charle de Blois, mais non pas celle des ôtages. Beaumanoir prit alors la parole & dit, que *bien & loyaument ils avoient tenu leurs ôtages, & entendoient encore les tenir, comme en eux étoit*. Leur reponse oüie, Mignot dit qu'on voyoit clairement qu'il ne tenoit pas au Comte de Montfort que le traité d'Evran ne fût executé, qu'ainsi les ôtages qu'il avoit donnés à Charle de Blois devoient être délivrez. Il finit, en suppliant le Prince de Galles

de lui accorder acte de tout ce qui s'étoit passé dans cette entrevuë. L'acte fut decerné & delivré à Jean de Montfort. Les ôtages furent rendus de part & d'autre, & l'on se prepara à continuer la guerre. Cette inconstance de Charle de Blois ne lui fit point d'honneur.

Jean de Montfort, en mettant les ôtages de Charle de Blois en liberté, avoit retenu Bertrand du Guesclin, qu'il avoit commis à la garde d'un Chevalier Anglois, nommé Guillaume de Felleton. Du Guesclin surpris qu'on l'eût ainsi excepté, en demanda la raison à Felleton, & lui dit qu'il étoit prêt de payer sa rançon, s'il le falloit, quoi qu'il n'en dût point. Felleton alla trouver à ce sujet le Comte de Montfort, qui lui dit qu'il vouloit bien mettre du Guesclin en liberté; mais à condition qu'il jureroit de ne porter jamais les armes contre lui: il ajouta qu'en cas qu'il refusât de faire ce serment, il avoit résolu de l'envoyer en Angleterre.

Du Guesclin informé de cette reponse, qui put lui faire sentir combien il étoit redouté dans le parti contraire, prit la résolution de se sauver. Pour cet effet il dit à son Ecuyer de lui tenir prêts, en un certain endroit qu'il lui marqua, deux

excellens chevaux. Comme Felleton lui laissoit la liberté de se promener, il sortit un jour du Château avec un fils du Chevalier Anglois, comme pour aller prendre l'air. S'étant rendu au lieu où son Ecuïer l'attendoit, il monta à cheval, dit adieu au jeune homme, & le pria de saluer son pere de sa part, & de lui dire qu'il alloit en France aider au Duc de Normandie à faire la guerre, de peur d'oublier le metier.

Il ne fut pas long tems à faire sentir au Comte de Montfort qu'il étoit libre. Il prit deux places assez considerables, & munies de bonnes garnisons, Pestivien & Trougof près de Guimgamp, & se signala cette même année par plusieurs autres exploits, entr'autres par la bataille de Cocherel, qu'il gagna sur le Captal de Buch, dans le Comté d'Evreux; il y tailla en pieces les Navarrois, & fit prisonnier le Captal. Le Roi Charle V. (qui avoit succedé cette même année au Roi Jean son pere mort en Angleterre) pour le recompenser, le fit Maréchal de Normandie, & lui donna le Comté de Longueville confisqué sur le Roi de Navarre, pour la rançon qu'il pouvoit prétendre du Captal, qui fut conduit à Paris, après que du Guesclin

eut cedé au Roi les droits qu'il avoit ſur ſon priſonnier ; il fit enſuite la guerre dans la baſſe Normandie à la tête de mille combattans, & d'une grande quantité de Nobleſſe de Normandie & de Bretagne, contre le parti du Roi de Navarre, & y prit la Ville de Valogne.

Le nouveau Roi de France, qui avoit réſolu d'appuyer de toutes ſes forces le parti de Charle de Blois, ordonna à du Gueſclin d'aller en Bretagne. Ce Capitaine vint trouver Charle à Nantes, où ce Prince étoit avec la Comteſſe de Penthievre ſa femme, & un grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers François, Normands, & Bretons, dont les principaux étoient les Comtes d'Auxerre, & de Joigny, les Sires de Franville, & de Prie, le Begue de Villaines, le Vicomte de Rohan, le Sire de Leon, Charle & Geffroi de Dinan, les Sires de Rieux, de Rochefort, Tournemine, d'Ancenis, de Maleſtroit, de Quintin, d'Avaugour, de Loheac, du Pont, de Beaumanoir, Euſtache de la Houſſaye Chevalier, Olivier de Mauni, Eon de Mauni, Guillaume de Launoy, Guillaume Boiſtel, Guillaume de Broon, le Moine de Bretane, Geoffroi Budes, Silveſtre de la Feillée, Carbonnet, le

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Vert, Louis de Châlons, Philippe de Beaujeu, Guerin de Fontigny Bourguignon, Henri de Pierre-Fort Savoïard, Aimar de Poitiers, Jean de Vienne, le Sire de Paz ou de Poiz Savoyard, & Louis de Valois. Tous ces Seigneurs devoient ſervir dans l'armée de Charle de Blois, composée d'environ quatre mille hommes d'armes.

Charle à la tête de ſes troupes partit de Nantes, marcha du côté de Rennes & enſuite à Joſſelin, où il en fit la revüe. Le Comte de Montfort, qui aſſiegeoit alors le Château d'Aurai, apprenant que ſon ennemi venoit à lui, de l'avis de Chandos fameux Capitaine Anglois, que le Prince de Galles lui avoit envoyé, depêcha un Herault à Charle de Blois, pour lui propoſer de marquer un lieu, où leurs conſeillers puſſent s'aſſembler afin de faire un accord entr'eux. Le Comte étoit réſolu de ſe contenter de la moitié de la Bretagne, ſuivant le traité d'Evran, avec cette condition, que s'il mouroit ſans enfans, tout le Duché appartiendroit à Charle de Blois.

Quoique Charle eût de bonnes troupes, & qu'il fût aſſuré d'être toujours ſoutenu par la France, ce Prince foible & un peu ſuperſtitieux doutoit du ſuccez

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

de la guerre depuis un ſonge qu'il avoit eu ; & s'il n'avoit pas été encouragé par ſa femme & par les Seigneurs de ſon parti, il auroit accepté volontiers les offres de ſon rival. Le Herault fut renvoyé, & chargé de dire au Comte, que s'il ne ſe retiroit de lui même de devant Aurai, on l'y forceroit avant quatre jours ; qu'il n'étoit plus queſtion de traiter, mais de combattre.

Cependant la garniſon du Château d'Aurai manquant de vivres, étoit reduite à l'extremité, & ſur le point de ſe rendre. Charle de Blois informé de leur ſituation, leur fit decocher un trait, où l'on avoit attaché un billet, par lequel on leur faiſoit ſçavoir que Charle de Blois approchoit avec une nombreuſe armée ; qu'ils tinſſent s'il étoit poſſible juſqu'à la fête de Saint Michel, & qu'on trouvoit bon qu'ils ſe rendiſſent, ſi avant ce terme ils n'étoient pas ſecourus. Les aſſiegés ayant reçu & lû le billet, traiterent avec les Anglois, qui étoient déja maîtres de la Ville, & promirent de rendre le Château le lendemain de la S. Michel, s'ils n'étoient pas ſecourus auparavant, à condition qu'en attendant on leur donneroit des vivres, qu'ils payeroient. On leur ac-

corda ce qu'ils demandoient, ils donnerent des ôtages, & ils reçurent des vivres.

Cependant le Comte de Montfort, averti que Charle approchoit, sortit de la Ville, par le conseil de Chandos, & avec toute son armée il alla camper le Samedi matin vingt huit Septembre hors du bois derriere le Château, pour y attendre les ennemis, qui parurent après midi en bel ordre, la lance haute. Charle de Blois se logea derriere un petit bras de mer dans un parc garni d'arbres. Il n'étoit separé des Anglois que par une petite prairie, & par un petit ruisseau, où la mer entroit deux fois le jour. On s'arma de part & d'autre, dans la pensée que l'on combattroit ce jour-là même. Mais ce ne fut que le lendemain Dimanche, vintg neuf Septembre, fête de Saint Michel; jour, que cette bataille a rendu célébre dans l'histoire de Bretagne,

Charle partagea son armée en trois corps avec une arriere-garde. Bertrand du Guesclin fut mis à la tête du premier corps composé de Bretons. Les Comtes d'Auxerre & de Joigny eurent la conduite du second, où étoient les François. Charle voulut commander le troisieme

corps plus nombreux que les deux autres, & qui étoit encore de Bretons. De Raiz, de Rieux, Tournemine, & du Pont eurent le commandement de l'arriere garde: chacun de ces corps étoit environ de mille hommes.

Le Comte de Montfort forma aussi trois corps. Le premier fut mis sous les ordres de Robert Knolle, de Gautier Hüet, & de Richard Brulé. Olivier de Clisson, Eustache d'Aubertícour, & Mathieu de Gournai eurent le commandement du second. Chandos se mit à la tête troisieme avec le Comte Montfort; chacun de ces bataillons étoit d'environ cinq cens hommes d'armes, & de quatre cens Archers. Caurelée Général Anglois fut chargé de l'arriere garde. On permit à la garnison du Château d'aller joindre l'armée de Charle, dans la crainte que pendant la bataille elle ne vînt l'attaquer par derriere.

Avant de commencer le combat le Comte de Montfort, soit pieté, soit prudence, envoya prier les ennemis de respecter le jour du Seigneur, & d'attendre au lendemain. Cette proposition fut regardée par l'armée de Charle comme une marque de timidité & de foiblesse, & rejettée avec mépris. Le

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Comte voyant qu'il falloit absolument combattre, fit déployer sa banniere, & appeller ses Capitaines. Il leur montra son ennemi paré d'Ermines, & leur demanda s'ils ne jugeoient pas que son droit fût le mieux fondé, leur protestant qu'il étoit résolu de l'abandonner, plutôt que de souffrir qu'ils repandissent leur sang pour une cause injuste. Tous l'ayant assuré que son droit étoit le meilleur, il les embrassa les larmes aux yeux, & eut lui même honte de cette foiblesse. Bientôt on entendit le bruit des cors & des trompettes, & les deux armées commencerent le combat.

La mêlée fut sanglante & meurtriere; les Chevaliers de part & d'autre, excitez par la presence & par l'exemple des deux chefs, se signalerent par des prodiges de valeur. Olivier de Clisson, armé d'une hache, ouvroit les rangs, & abbattoit tout devant lui. Il reçut un coup de hache sur la visiere de son casque, qui lui creva l'œil; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de continuer de combattre. Chandos se battoit avec la même vigueur contre le corps commandé par le Comte d'Auxerre, qui eut un œil crevé d'un coup d'épée, qu'il reçut dans la visiere de son casque, & fut

fut fait prisonnier avec le Comte de Joigny. JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Du Guesclin, au milieu de la mêlée, armé d'un lourd marteau d'acier, frapoit avec furie; en criant *Notre Dame*, & assommoit tout ce qui s'opposoit à lui. Mais Chandos, suivi de plusieurs Chevaliers étant venu l'attaquer par devant & par derriere, il fut renversé à coup d'estoc; il ne fut pas néanmoins mis hors de combat : ayant été relevé par des Chevaliers de son parti, il se battit encore avec succès.

Le Comte de Montfort avoit commandé, ou permis, à un Chevalier de ses parens de porter une cotte d'armes chargée d'Ermines, apparemment afin qu'il pût se battre contre Charle de Blois. Ce Chevalier crioit à haute voix dans la mêlée, *Bretagne, où es-tu Charle de Blois?* Charle croyant en effet que c'étoit le Comte de Montfort, alla à lui, le combattit, & lui ayant déchargé un coup de hache d'armes sur la tête, l'abattit à ses pieds. Alors il cria: *Bretagne, or est mort icelui de Montfort, par qui j'ai été ainsi greve.* Il fut bien surpris, lorsque le vrai Comte de Montfort se presenta ensuite à ses yeux, continuant de combattre avec beaucoup de courage. Hist. Anc. de Menard.

JEAN IV. CHARLE DE BLOIS.

Charle de Blois avoit jusqu'alors remporté l'avantage par sa valeur & par celle de ses troupes. Il avoit poussé si vivement le Comte de Montfort, qu'il avoit renversé sa banniere. Il touchoit enfin à la victoire, lorsqu'il se la vit arracher soudain par Caurelée, qui commandoit le corps de reserve du Comte de Montfort. Ce Capitaine Anglois se coulant derriere des genets, vint le prendre à dos. Une attaque si imprevüe mit le desordre dans le bataillon de Charle de Blois. Sa banniere fut abbatuë, lui même fut saisi & fait prisonnier. Presqu'aussitôt un Anglois lui donna un coup d'Epée dans la bouche au défaut de la mentonniere du casque, & le tua. Froissard dit qu'il avoit été arrêté également dans les deux partis, que l'on tueroit celui des deux Princes qui seroit vaincu, afin de terminer un differend, qui avoit jusqu'alors coûté tant de sang.

Du Guesclin ayant appris le sort de Charle de Blois, & que tout plioit devant l'ennemi, se battit en desesperé, pour vendre cherement sa vie. Enfin n'ayant plus d'armes, accablé de fatigue, & blessé, il se rendit au Général Chandos.

La victoire fut complette. Toute la fleur de la Noblesse Bretonne périt dans cette bataille. Guillaume de Saint André, Auteur contemporain, assure qu'il n'y eut pas vingt hommes tués du côté de Jean de Montfort, ce qui n'est pas vraisemblable. Du côté de Charle il y en eut près de mille, tant Chevaliers qu'Ecuyers François & Bretons, avec deux Comtes, vingt sept Seigneurs, & quinze cens hommes d'armes fait prisonniers.

JEAN IV. dit le Conquerant.

On chercha sur le champ de bataille le corps de Charle de Blois: on lui trouva dit-on, une haire sous ses armes, avec une ceinture de corde. Jean de Montfort en le voyant s'écria: *Haa: Monseigneur Charle, comme pour votre opinion maintenir sont arrivez en Bretaigne moult de meschiefs! Or apert bien que par mauvais conseil vous m'avez guerrié; Dieu vous le pardoint*: en disant ces paroles il versa des larmes. Chandos moins touché de ce triste spectacle lui dit: *Sire partons d'ici, & regraciez Dieu de la belle avanture que vous avez: car sans la mort de cestuy, ne pouviez vous venir à l'heritage de Bretaigne.* Le corps de Charle de Blois fut porté à Guingamp & enterré dans l'Eglise des

JEAN IV. dit le Conquerant.

Cordeliers. Ainsi périt dans ce combat ; après plus de vingt ans de guerre, Charle de Blois, Prince d'une haute piété, & qui au milieu des camps, où il passa presque toute sa vie depuis son mariage, vêcut comme dans un cloître. Aussi disoit-on, même dans son parti, qu'il avoit plûtôt les vertus d'un Moine que celle d'un Prince : Capitaine mediocre, mauvais politique, homme foible & leger, toujours gouverné par sa femme, qui lui fit faire plusieurs fautes contre ses intérêts & contre sa reputation, & fut cause de son malheur. Le jour de la bataille il avoit entendu trois messes, s'étoit confessé, & avoit communié. Il se confessa encore dans le fort du combat. Sa piété & ses austerités le firent regarder après sa mort comme un Saint, jusque-là que le procès de sa canonisation fut commencé. Mais le Comte de Montfort, devenu par sa mort paisible possesseur & Duc de Bretagne, craignit que le titre de Saint donné à son ennemi ne formât contre lui un préjugé odieux, & pour cette raison il s'y opposa.

Jean de Montfort, pour profiter de sa victoire, après avoir reduit le Château d'Aurai, se rendit maître de Malestroit, de Redon & de Jugon, & alla assieger

Dinan. Ce ſiege dura plus d'un mois.
La place étoit bien garnie d'hommes & de munitions. Louis d'Anjou gendre de Charle de Blois, par ordre du Roi Charle V. ſon frere, s'étoit approché des frontieres de la Bretagne, pour ſoutenir ce qui reſtoit encore du parti de la Comteſſe de Penthievre; & il avoit mandé aux aſſiegés qu'il venoit à leur ſecours. Ils furent néanmoins contraints de ſe rendre, après avoir eſſuyé pluſieurs aſſauts. La Ville de Quimper ſe ſoumit auſſi après un ſiege de quelques jours. Le Comte pardonna aux habitans d'avoir quitté le parti de ſon pere pour celui de ſon ennemi, & leur accorda une amniſtie; il fit grace en particulier au Sire de Nevet & à ſa femme, à Henri de Kercado, & à Jean de Kerengar.

La veuve de Charle de Blois étoit à Nantes, lorſqu'elle apprit la mort de ſon mari, & l'état déplorable où ſes affaires étoient reduites. De trois fils que Charle avoit eus d'elle, deux étoient priſonniers en Angleterre. Le troiſieme, qui n'étoit encore qu'un enfant, étoit auprès de ſa fille la Ducheſſe d'Anjou. Si le Roi de France eût voulu lui donner de puiſſans ſecours, ſon parti n'étoit pas encore entierement abbattu. Mais on

JEAN IV. craignit à la Cour de France que le Comte de Montfort ne fît hommage du Duché de Bretagne au Roi d'Angleterre qui l'eût reçu infailliblement, & y eût trouvé un pretexte de faire la guerre à la France, pour soutenir son vassal. Le Roi prit donc le parti d'offrir au Comte de Montfort de le reconnoître pour Duc de Bretagne, à condition qu'il le reconnoîtroit lui même pour son souverain, & lui feroit hommage. Il lui envoya pour cet effet Jean de Craon Archevêque de Reims, & le maréchal de Boucicault, avec pouvoir de traiter non seulement d'une Treve, mais encore d'un accommodement final entre lui & la Comtesse de Penthievre. Le Comte demanda quelque tems pour donner sa reponse. En même tems il fit partir pour l'Angleterre Latimer Chevalier Anglois, pour demander sur ce sujet l'avis du Roi Edouard. Ce Prince lui manda qu'il devoit tâcher de satisfaire la veuve de Charle de Blois, & faire un traité par lequel le Duché lui demeurât; qu'au reste il consentoit à tout.

Aussitôt que le Comte de Montfort eut reçu cette reponse, on entra en negociation, & le traité fut conclu à Guerande le douze Avril de l'an 1365.

Il fut reglé, à l'égard de la Comtesse JEAN IV.
de Penthievre, qu'elle conserveroit ce Comté, dont elle avoit toujours porté le nom, & les autres terres qu'elle avoit heritées de son pere & de sa mere : Que durant sa vie elle ne feroit point d'hommage à Jean de Montfort pour ce Comté ; que néanmoins ses enfans ou ses successeurs seroient tenus de le faire avec le serment de fidelité : Qu'elle auroit la Vicomté de Limoges : Que le Comte de Montfort lui assigneroit dix mille livres de rente en fond, avec trois mille de pension viagere : Qu'il s'employeroit efficacement pour la délivrance de Jean de Bretagne fils aîné de Charle de Blois, retenu depuis plusieurs années en Angleterre : Qu'il marieroit sa sœur Jeanne au jeune Prince, & qu'en cas qu'il mourût sans enfans mâles, Jean lui succederoit au Duché de Bretagne. Il fut decidé à cette occasion, que desormais les femelles ne pourroient pretendre à ce Duché, qu'au défaut de tous les mâles legitimes de la maison de Bretagne. Ce point jusqu'alors indecis avoit été la cause de la guerre. On peut voir la copie de ce traité en entier dans l'histoire d'Argentré page 502. Après que la lecture en eut été faite, les

JEAN IV. parties accepterent toutes les conditions, dont je n'ai rapporté ici que les principales, & firent serment de les observer sans exception, en touchant les Evangiles, & en levant la main devant le Saint Sacrement. Le Comte jura *sur son ame*, & les procureurs de Jeanne jurerent *sur l'ame* de la Comtesse.

Jean de Montfort, après avoir demandé au Roi de France que le traité de Guerande fût regardé comme un Arrêt irrevocable de la Cour des Pairs, partit de Bretagne & se rendit à Paris pour faire son hommage. Il se présenta le quinze de Decembre devant le Roi assis en son grand Conseil, au milieu d'un grand nombre de Prélats, de Barons, de Comtes, & de Chevaliers. Hugues de Montrelais Evêque de Saint Brieuc, & Chancelier de Bretagne, portant la parole pour le Duc, dit au Roi : *Très excellent, très noble, & très puissant Prince, voici le Duc de Bretagne qui est venu vers vous, comme son Souverain Seigneur, & m'a ordonné de vous dire rondement & sans ceremonie ce que je dirai dans la suite.* A ces mots le Duc plia les genoux, & dit que son Chancelier disoit la verité. L'Evêque poursuivit, & dit que le Duc son maître

Le P. Lobineau preuv. 525. t. 2.

étoit venu en propre personne pour s'excuser envers le Roi, de ce qu'il avoit differé de lui rendre plûtôt ses devoirs, & pour le reconnoître par un hommage solemnel pour son Souverain Seigneur; ce qu'il avoit déja fait par ses deputés, dès qu'il s'étoit vû par sa victoire maître du Duché de Bretagne: Qu'il remercioit le Roi du favorable accueil qu'il avoit fait à ses envoyez, & des délais qu'il avoit eu la bonté de lui accorder. Il ajouta que le Duc n'offroit autre hommage au Roi pour le Duché & la Pairie, que tel que ses prédecesseurs Ducs & Comtes de Bretagne l'avoient fait aux prédecesseurs du Roi, & cela à cause qu'on disoit que le Duc étoit tenu de faire *hommage de fidelité*; de quoi il ne convenoit pas *. JEAN IV.

* C'est-à dire que Jean IV. reconnoissoit le Roi pour son Seigneur Souverain; mais qu'il ne prétendoit pas être tellement son vassal, qu'il pût commettre à son égard le crime de felonie, & que son Duché pût être confisqué, pour cause de rebellion, comme faisant originairement partie de la Monarchie Françoise. Depuis Jean IV. tous les Ducs de Bretagne ont prétendu que leur hommage n'étoit point *lige*: c'est-à-dire qu'ils ne prêtoient pas serment de fidelité, comme les autres vassaux de la Couronne, & que

JEAN IV. Jean Evêque de Beauvais, Chancelier de France, portant la parole pour le Roi repondit, que le Roi agréoit les excuses du Duc de Bretagne; qu'il eût souhaitté néanmoins qu'il fût venu plûtôt, & qu'il étoit disposé à recevoir son hommage en la forme qu'on le vouloit rendre. * Alors le Duc mit bas son chaperon & son manteau, s'approcha du Roi, se mit à genoux & joignit les mains. L'Evêque de Saint Brieuc reprit la parole, & dit en s'addressant au Roi: *Très excellent, très noble, & très puissant Prince, voici le Duc de Bretagne, qui de la Duché de Bretagne & de la Pairie de France vous fait hommage, comme à*

leur Duché seulement, & non leur personne, étoit soumis au Roi. L'origine seule de la mouvance du Duché, étoit que les successeurs de Clovis l'avoient rendu dependant de la Couronne de France. Nos Rois n'ont point donné de Souverains à la Bretagne, comme aux autres Provinces: la mouvance étoit donc très differente

* Dans la crainte que le Duc ne portât son hommage au Roi d'Angleterre, comme avoit fait son pere, & qu'il ne leur ouvrit ses ports, pour entrer dans le Royaume, on eut recours à cet expedient, qui fut de recevoir son hommage, *tel qu'il devoit être selon le droit & l'ancien usage.*

son Souverain Seigneur, & tel que ses predecesseurs l'ont fait aux vôtres, en vous offrant, la bouche & les mains. Le Roi prit les mains du Duc entre les siennes, le fit lever & dit: *Nous recevons cet hommage, sauf notre droit, & l'autrui.* En même tems il le reçut au baiser. Le Duc fit ensuite hommage pour le Comté de Montfort. JEAN IV.

Après cette cérémonie le Roi passa dans une autre chambre, suivi de son Chancelier, & du Duc de Bretagne. Le Chancelier dit alors au Duc, que la pensée du Roi en recevant son hommage, tel que ses predecesseurs l'avoient rendu aux Rois de France, étoit que cet hommage étoit *lige*; & pour le lui prouver, il lui produisit les actes d'hommage d'Artur I. & de Jean I. dont il fit la lecture, & qu'il donna ensuite à examiner au Chancelier de Bretagne. Mais ce Ministre, sansvouloir entrer dans aucune discussion sur cet article, repondit: *Qui est-ce qui met empêchement en ce-ci? Vous avez ce que vous cherchez.* Comme s'il eût dit, vous avez des exemples, puisque vous en cherchez. Mais ces exemples ne tirent

JEAN IV. point à conſequence. * Le Duc ajouta, que ſi Artur I. avoit fait hommage lige au Roi Philippe II. il conſentoit de le faire pareillement, pourvû que le Roi lui donnât tout ce qu'Artur poſſedoit, lorſqu'il fit cette ſorte d'hommage ; c'eſt-à-dire l'Anjou, la Touraine, le Maine, l'Aquitaine, & la Normandie. Il eſt à remarquer que les Chanceliers de France ont toujours prétendu que l'hommage des Ducs de Bretagne étoit lige. Mais tous les Ducs, depuis celui ci, n'en ont jamais voulu convenir, & les Rois ſe ſont contentés de recevoir leur hommage ſous cette formule, *Tel qu'il avoit été rendu par mes predeceſſeurs*, * ſans décider s'il étoit lige, ou s'il ne l'étoit pas.

* L'Abbé de Vertot interprete ces paroles, comme s'il eût dit, que ces titres determinoient aſſez la nature de l'hommage de ſon maître, & que puiſque les Ducs Artur & Jean I. l'avoient rendu *lige*, celui de Jean IV. devoit être pareillement regardé comme lige. Mais cette interpretation ne peut pas être receue. Le Miniſtre du Duc auroit trahi ſon maître, s'il eût voulu faire entendre cela au Chancelier de France, & s'il eût eu lui-même ce ſens dans l'eſprit.

* Cette formule équivoque contenoit également le Roi de France & le Duc de Bretagne. L'un & l'autre pouvoient l'inter-

Le Roi avoit jusqu'alors qualifié Jeanne de Penthievre Duchesse de Bretagne. Le Duc s'en étant plaint, le Roi s'étoit contenté de lui donner une declaration le vingt quatre d'Octobre, par laquelle il assuroit, qu'il ne pretendoit lui porter préjudice par cette qualité qu'il donnoit à la Princesse. Après l'hommage du Duc, il cessa enfin de la lui donner. Jean de Moutfort, alors unanimement reconnu pour Duc de Bretagne, se rendit dans son Duché, où il commença par faire battre une nouvelle monnoye en son nom. En même tems il fit publier par toutes les Villes, qu'il avoit enfin la paix avec tout le monde, & qu'il défendoit, sous quelque pretexte que ce pût être, de faire aucun acte d'hostilité. Il assembla ensuite les Etats, & travailla à rétablir par tout l'ordre & la tranquillité. JEAN IV.

preter à leur avantage. Le Duc de Bretagne par *ses predecesseurs* entendoit ceux qui avoient precedé Artur, & qui avoient rendu à la Couronne un hommage libre & conforme à son origine. Le Roi de France au contraire entendoit les successeurs d'Artur & de Pierre Mauclerc, qui s'étoient reconnus hommes liges, & faisoit abstraction des autres, ainsi que du droit originaire.



LIVRE TROISIEME.

JEAN IV.

LA prudence du Roi Charles V commençoit à rétablir l'ordre & la tranquilité dans un Royaume, qui depuis long tems étoit agité de tant de troubles. La France néanmoins étoit encore exposée aux ravages d'un grand nombre de gens de guerre, la plûpart Anglois ou sujets de la Couronne d'Angleterre, que la paix avoit laissés sans occupation, & qui, sous le nom de *grandes compagnies*, commettoient des hostilités, comme dans une guerre ouverte. Ils étoient au nombre de plus de trente mille hommes, qui ne se separoient en differens corps, que pour piller en plus d'endroits. Pour delivrer le Royaume de ce fleau, on tâcha de les engager à se mettre au service du Comte Henri de Transtamare, qui avoit entrepris de detrôner son frere Pierre le cruel Roi de Castille. Bertrand du Guesclin ayant été chargé de proposer ce parti aux compagnies, il accepta volontiers une commission, qui lui donnoit lieu d'exercer son courage. Il envoya donc un

Herault aux Chefs des compagnies, & leur fit demander un sauf-conduit pour conferer avec eux au sujet d'une affaire importante. L'ayant reçu, il partit, & les alla trouver près de Châlons sur Saone, où ils étoient campés. Il exposa le sujet de son voïage à Hugues Caurelée, à Mathieu de Gournay, à Chandos, & aux autres Chefs de ces compagnies, & leur proposa l'expedition dont il s'agissoit. Pour les y engager, il leur representa la fertilité & la richesse du pays où il vouloit les conduire, & la gloire qu'ils s'acquerroient, s'ils venoient à bout de detrôner un Tiran. Il leur promit ensuite deux cens mille florins de la part du Roi, & s'engagea à leur en faire donner autant par le Pape, avec l'absolution des censures qu'ils avoient encourues. Il leur declara ensuite, qu'après avoir conquis la Castille, son dessein étoit de les mener contre les Sarasins, & d'attaquer le Royaume de Grenade: *Si nous vaut mieux, ajouta-t-il, ainsi faire, & pour nos ames sauver, que de nous damner & donner au diable: Car trop avons fait de pechiez & de maux, comme chacun peut sçavoir en droit soi, & tous nous conviendra finir.* Tous, excepté Chandos, accepterent la pro-

JEAN IV.

JEAN IV. position, & s'engagerent par écrit de suivre du Guesclin. Ils vinrent à Paris saluer le Roi, qui les reçut bien. Jean de Bourbon Comte de la Marche, pour venger la mort de sa cousine Blanche de Bourbon, à qui D. Pedre avoit ôté la vie, se joignit à du Guesclin, avec le maréchal d'Andreghen, le Begue de Villaine, & plusieurs autres Seigneurs Francois & Bretons.

Bertrand du Guesclin, après avoir fait à Montpellier la revüe de l'armée qui montoit à trente mille hommes, (d'autre disent à soixante) la conduisit à Avignon. Le Pape effrayé de leur approche, envoya au devant d'eux un Cardinal, pour sçavoir quel étoit leur dessein. Du Guesclin leur Chef repondit, qu'ils alloient faire la guerre aux Sarasins; mais que comme ils avoient été excommuniez, ils vouloient auparavant recevoir l'absolution du Saint Pere, avec deux cens mille francs, pour subvenir aux frais du voyage. Il y eut plus de difficulté pour l'argent que pour l'absolution, qui leur fut accordée volontiers. Le Pape fit lever cent mille francs sur les bourgeois. Mais du Guesclin refusa cette somme, en disant qu'il falloit que l'argent qu'il demandoit fut pris, non sur

le peuple, mais dans les coffres du Pape & du Clergé. Le Saint Pere fut donc obligé de fournir deux cens mille livres de son argent, & les compagnies prirent le chemin d'Espagne. JEAN IV.

Sans entrer ici dans un détail circonstancié des exploits de du Guesclin dans la Castille, & de ceux de sa suite, je me contenterai de dire que Henri de Transtamare, Frere naturel de D. Pedre, donna à du Guesclin, en recompense de ses services, le Comté de ce nom, & le fit Connêtable de Castille: Que D. Pedre après la prise de Tolede, contraint de s'enfuir en Portugal, rentra dans ses Etats avec le secours du Prince de Galles: Que du Guesclin ayant été battu & fait prisonnier à la bataille de Navaret par le Capital de Buch, qui avoit été lui-même autrefois le prisonnier de du Guesclin, & ayant payé sa rançon, il se rendit à l'armée de Henri de Transtamare, qui gagna dans la suite deux batailles contre son frere, & que D. Pedre fut enfin pris & tué par Henri, qui monta sur le trône de Castille, & qui pour reconnoître les services de du Guesclin lui donna, à titre de Duché pour lui & ses heritiers, le Chateau & le bourg de Molines, avec plusieurs

autres terres. Le détail de ces événe- seroit trop long, & regarde d'ailleurs l'histoire de France & d'Espagne.

Cependant la guerre se ralluma entre la France & l'Angleterre. Le Prince de Galles ayant imposé un foûage sur les peuples de son obéissance, les principaux Seigneurs ses vassaux se souleverent au sujet de cette nouvelle imposion, & appellerent de l'ordonnance du Prince au Roi Charle, comme à son Seigneur souverain. Charle, en vertu du Traité de Bretigny, par lequel le Roi son Pere n'avoit renoncé que conditionellement au Droit de Souveraineté à l'égard des Terres du P. de Galles, prétendit être en droit de recevoir l'appel, & fit signifier au Prince un ajournement personel, pour comparoître à Paris devant les Pairs du Royaume. Le Prince blessé de ce procedé du Roi, qui lui parut une infraction du traité fit arrêter ceux qui lui avoient signifié l'ajournement ; un sujet si leger dans son principe occasionna une rupture ouverte entre la France & l'Angleterre, & fit naître une guerre très-sanglante, funeste surtout au Duc de Bretagne, comme nous allons le voir.

Ce Prince, attaché au Roi Edouard par les liens de la reconnoissance, crut ne pouvoir se dispenser d'accorder

passage à quatre cens hommes d'armes JEAN IV.
& à quatre cens Arbalêtriers, envoyez au Prince de Galles par le Roi son pere au commencement de cette guerre. Il n'ignoroit pas qu'en rendant ce service à son bienfaiteur, il offensoit son legitime Souverain, & alienoit les esprits d'un grand nombre de Seigneurs Bretons, devouez à la France, & ennemis des Anglois. D'ailleurs il étoit obligé en vertu de son hommage, de servir le Roi en personne dans cette guerre. Le Duc commença par s'excuser à l'égard de ce dernier article, en faisant entendre au Roi Charle, que quelque desir qu'il eût de joindre ses armes aux siennes & de le servir en personne, il ne pouvoit néanmoins quitter la Bretagne, sans l'exposer à l'invasion des ennemis de l'Etat. Pour le lui mieux persuader, il employa le ministere de deux Seigneurs, dont l'un avoit toujours été ami de la France, & l'autre, après avoir été toute sa vie attaché aux Anglois, se déclara enfin ouvertement leur ennemi. Le premier étoit Montrelais Evêque de Saint Brieuc, dont nous avons déja parlé, & le second étoit Olivier de Clisson.

Ce Chevalier, élevé parmi les Anglois

JEAN IV. dès sa premiere enfance, avoit fait chez eux ses premieres armes. Après la bataille d'Aurai, il demanda au Duc la terre du Gavre: Cette terre lui convenoit, étant proche de Blein, dont il étoit Seigneur. Le Duc lui ayant dit qu'il avoit déja disposé du Gavre en faveur de Chandos, Clisson s'emporta, & dit avec fureur : *Je me donne au diable, si jà Anglois sera mon voisin.* Il part aussitôt accompagné de plusieurs gens de guerre, met le feu au Château du Gavre, & en fait emporter les pierres, pour en augmenter celui de Blein. Le Duc, dont l'autorité n'étoit pas encore affermie, n'en fit point un crime à Clisson, & continua de lui donner sa confiance. Il sçavoit qu'après Chandos il avoit été son principal appui dans la guerre contre Charle de Blois.

Le Roi reçut bien les envoyez du Duc, & sur tout Olivier de Clisson, qu'il s'efforça de gagner par des offres avantageuses. Clisson, mecontent depuis long-tems des Anglois, accepta volontiers les propositions qu'on lui fit. A l'égard du Duc de Bretagne le Roi lui permit de demeurer dans son Duché durant le cours de la guerre, pour le mettre à couvert, sans qu'on pût à ce sujet lui

faire aucun reproche d'avoir manqué à son devoir. Le Duc ayant ainsi trompé le Roi par une apparence de soumission, permit aux Anglois d'aborder à Saint Malo. Ils traverserent la Bretagne, & se rendirent dans le Poitou. JEAN IV.

Sur ces entrefaites Bertrand du Guesclin fut fait Connêtable de France, à la place de Moreau de Fiennes, que sa vieillesse avoit obligé de se demettre de cette charge. Il alla aussitôt en Normandie pour assembler des gens de guerre. Il n'avoit reçu du Roi que de quoi lever quinze cens hommes d'armes; mais il en leva plus de trois mille, & quand l'argent lui eût manqué, il vendit la vaisselle & les joyaux d'or qu'il avoit apportés d'Espagne. Un grand nombre de Seigneurs, de Chevaliers, & d'Ecuyers vint alors se ranger auprès de lui. * Les principaux furent les Comtes du Perche, & d'Alençon, le Maréchal d'Andreghen, Jean de Vienne Amiral de France, les Sires de Rohan, de Rochefort, de Raiz, & de la Hunaudaye, Alain, & Jean de Beaumont, & Olivier du Guesclin frere du Connêtable, Messire Jean de Beuil Capitaine de

* Leurs noms se trouvent dans l'histoire du Pere Lobineau, page 395.

JEAN IV. quinze Chevaliers & de soixante sept Ecuyers, enfin Olivier de Clisson, qui avoit alors rompu ouvertement avec le Duc de Bretagne, & avec le Prince de Galles, jusqu'à faire defier ce dernier dans son Palais à Bordeaux.

Le Connêtable du Guesclin étant à Pontorson, fit avec Clisson une association d'armes très remarquable. Ils se promirent mutuellement, pour eux & pour leurs enfans; d'être toujours liés d'amitié, & de s'entr'aider envers & contre tous, excepté le Roi de France, ses freres, le Vicomte de Rohan, & les autres Seigneurs, dont ils seroient les sujets; de se secourir reciproquement toutes les fois qu'ils en seroient requis, & surtout en cas que quelque Seigneur, excepté le Roi de France, les voulût dépouiller de leurs terres; de partager également entr'eux tous les biens qu'ils pouroient acquerir à la guerre; de s'avertir fidelement de tout ce qu'ils apprendroient qui se diroit ou s'entreprendroit contre l'honneur ou les intérêts de l'un ou de l'autre; enfin de se regarder &de se défendre comme freres. Ils jurerent tous deux cette fraternité d'armes, en touchant les Evangiles.

Les commencemens de cette guerre

ne furent pas avantageux aux Anglois : JEAN IV.
le Connêtable en defit quatre mille dans la Lande de Ponvalain ; il alla ensuite assieger Vaz, qu'il prit, ainsi que Saint Maure sur Loire. Quelque tems après Olivier de Clisson, accompagné du Vicomte de Rohan, de Robert de Beaumanoir, & des Seigneurs de Raiz, & de Rochefort, attaqua douze cens Anglois, qui étoient prêts à s'embarquer pour repasser la mer : neuf cens furent tuez ou noyez, & le reste fut fait prisonnier.

Cette même année les Bretons délivrerent la France d'un ennemi redoutable, je veux dire de Jean Chandos, un des plus habiles Capitaines de son siecle. Ayant attaqué, près du Pont de Lussant en Poitou, Louis de Saint Julien & Keranlouet Breton, qui ravageoient le pays à la tête de quelques garnisons, un excellent Archer Breton, nommé Alain de Greigneux, lança contre Chandos une fleche, qui lui perça ses armes, & le blessa mortellement. Chandos fut porté à Chauvigni & y mourut.

Ce ne fut pas en cette seule occasion que les Bretons servirent la France avec succès. Le Vicomte de Rohan, le Sire de Clisson, Tournemine, Beaumanoir,

JEAN IV. Rochefort, Olivier de Mauni, Alain de Saint Pol, & plusieurs autres Chevaliers de Bretagne, se rendirent maîtres de Saint Jean d'Angeli, d'Angoulême, de Taillebourg, & de Xaintes. Après la prise de la Rochelle, Benon, place appartenant au Captal de Buch fait prisonnier depuis peu, fut assiegé par le Connêtable. La garnison dans une sortie de nuit prit un homme attaché à Olivier de Clisson, nommé Geffroi Payen. S'étant nommé, & ayant dit à qui il appartenoit, les Anglois en haine de son maître le massacrerent. Clisson en fut très irrité, & fit serment que de l'année il ne prendroit aucun Anglois à merci. La garnison de Benon s'étant peu après renduë à discretion, la corde au coû, Clisson demanda qu'il lui fût permis d'en disposer à sa volonté; ce qu'on lui accorda, parce qu'on ignoroit le serment qu'il avoit fait. Mais on eut sujet de s'en repentir, lorsqu'on le vit massacrer impitoyablement à coups de hache quinze malheureux Anglois désarmez, dans le tems qu'ils sortoient de cette place qu'ils avoient courageusement défenduë. Cette action barbare, & plusieurs autres de cette espece, lui firent donner avec justice le nom de boucher.

Cependant

Cependant le Duc de Bretagne, tout dévoué au Roi d'Angleterre, à qui il avoit tant d'obligations, cherchoit les moyens de lui témoigner sa reconnoissance, en lui donnant du secours dans cette guerre. Mais il ne le pouvoit faire ouvertement. Il lui falloit menager également, & son Souverain, & ses vassaux. Les plus puissans Barons de Bretagne, tels que les Seigneurs de Rohan, de Laval, & de Beaumanoir, lui avoient declaré formellement, que s'ils s'appercevoient qu'il secourût le Roi d'Angleterre, ils l'abandonneroient lui même & le chasseroient. * Tout cela

JEAN IV. 1372.

* » Il assembla sa principale Noblesse » (dit le Moine de Saint Denis) & leur » representa, qu'il lui seroit honteux, après » avoir conquis son Duché par les armes, » de souffrir que le Roi y fit des exactions, & » d'obéïr, tout Souverain qu'il prétendoit » être, aux Princes qui gouvernoient, & à » la nation Françoise & Normande naturel- » lement ennemies des Bretons. Mais le » Seigneur de Beaumanoir, homme de grand » crédit & très fidele à la France, ne man- » qua pas d'assembler les Barons, qui peu » auparavant avoient juré fidelité au Roi » défunt, & les ayant menez devers le Duc, » il ne craignit point de lui faire honte de » sa malice, qu'il fit paroître à découvert. » Il lui soutint en face, que le Roi étoit

JEAN IV. ne l'empêcha point d'envoyer une Ambassade en Angleterre, pour conclure un traité avec Edouard. Ce traité portoit entr'autres articles, que le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne s'aideroient mutuellement contre les ennemis communs, & que le Comté de Richemont, situé en Angleterre, seroit restitué au Duc, en consideration de la double alliance qu'il avoit contractée avec le Roi, en épousant sa fille Marie, & en secondes nôces Madame Jeanne d'Angleterre, fille de la Princesse de Galles, & de Thomas Comte de Hollande.

Le Duc cachant soigneusement au Roi de France les engagemens qu'il prenoit avec le Roi d'Angleterre, lui envoya dans le même tems le Doyen de Nantes & Gui de Rochefort, pour lui

» *Souverain de sa Terre*, qu'il lui devoit
» service, & que s'il s'éloignoit de son
» devoir, jusqu'a faire quelque entreprise
» contre lui, que tous ceux de ses sujets &
» amis qui étoient là presens, prendroient
» le parti de la France. *Histoire de Charle VI,*
» *écrite en latin par les ordres & sur les*
» *mémoires de Gui de Monceaux & de*
» *Philippe de Villette Abbez de Saint Denis,*
» *par un Auteur contemporain Religieux de*
» *cette Abbayes.*

protester qu'il lui seroit toujours fidele, quelque chose qu'Olivier de Clisson pût lui dire. Ces Envoyez se plaignirent aussi au nom du Duc, de ce que le Roi s'étoit interessé pour la canonisation de Charle de Blois ; enfin de ce qu'il avoit retenu Olivier de Clisson à son service. Le Roi fit dire au Duc, qu'il le tenoit pour bon sujet & fidele ami, lui promettant qu'il lui seroit toujours de son côté bon & loyal Seigneur : que Clisson ne lui avoit rien dit à son désavantage : Que le Roi le prioit de ne plus donner sa confiance aux Anglois, de les chasser de son conseil, & de toutes les places qu'ils avoient en Bretagne, de ne point favoriser le Roi d'Angleterre son ennemi, & de ne pas permettre que ses sujets lui donnassent aucun secours : Qu'il pouvoit se passer désormais de l'appui des Anglois, le Roi lui offrant de plus puissans secours. A l'égard de la canonisation de Charle de Blois, qu'il étoit vrai que le Roi avoit écrit au Pape à ce sujet, à la sollicitation de Madame Jeanne de Penthievre ; mais que cette demarche ne lui pouvoit porter aucun préjudice. Pour ce qui étoit d'Olivier de Clisson, le Roi offroit sa mediation, afin de terminer leurs diffe-

JEAN IV. rends, assurant que ce Seigneur étoit prêt de se rendre auprès du Duc, pourvû qu'il lui donnât des suretés, & que les Anglois fussent chassés de son Conseil: Qu'au reste il avoit jugé à propos de le retenir à son service, parce qu'il l'avoit bien servi contre les Compagnies; que d'ailleurs dans le tems qu'il l'avoit retenu, il n'étoit pas encore brouillé avec le Duc.

Ce Prince envoya une seconde Ambassade au Roi, pour lui protester encore une fois qu'il lui seroit toujours fidele, & que s'il retenoit des Anglois auprès de lui, c'étoit parce qu'il avoit été élevé parmi eux, & que plusieurs avoient des charges dans sa maison, & dans celle de la Duchesse, qui étoit de leur nation: Que c'étoit malgré lui, qu'ils tenoient Becherel & Derval; qu'il souhaitoit sincerement qu'ils fussent mis hors de ces places: Que s'il avoit depuis peu donné passage aux troupes Angloises, il n'avoit en cela eu en vuë que de faire plaisir au Roi son Seigneur, parce que ces troupes auroient infailliblement commis beaucoup de desordres en prenant leur route par l'Anjou ou par le Maine: Qu'il ne souffriroit pas désormais, qu'un si grand nombre de

gens de guerre descendît en Bretagne: Qu'il ne vouloit pas néanmoins se declarer contre l'Angleterre, parce qu'il en couteroit trop au Roi & à lui pour garder son pays: Que pour ce qui regardoit le Sire de Clisson, il lui accordoit tous les délais qu'il pouvoit souhaiter, & qu'il lui feroit bonne justice. JEAN IV.

Cependant le Roi d'Angleterre s'embarqua avec trois mille lances, pour faire une descente en Poitou. Mais les vents empêcherent sa Flotte d'aborder. Peu de tems après, quatre cens lances & quatre cens autres Anglois débarquerent au Port de S. Mahé en Bretagne, sous la conduite du Sire de Neuville. La plupart des Seigneurs Bretons, allarmés & choqués de cette arrivée des Anglois, fortifierent leurs places & prirent les armes. Le Roy de son côté irrité de la conduite du Duc, qui favorisoit ainsi ses ennemis, & leur ouvroit ses Ports, envoya ordre au Connétable d'entrer en Bretagne avec une armée, pour lui faire la guerre, & le contraindre de chasser les Anglois. Le Connétable, qui haïssoit personnellement le Duc de Bretagne, surtout depuis que ce Prince avoit fait saisir sa Terre de la Roche-

JEAN IV. Derien pour défaut d'hommage, obéït à cet ordre avec plaisir. Il marcha du côté de la Bretagne, à la tête de quatre mille hommes, accompagné des Ducs de Bourgogne, de Berri, & de Bourbon, & s'avança jusqu'à Rennes & jusqu'à Gaël. Les Bretons les plus dévoüés à la personne du Duc lui conseillerent alors de s'accommoder avec le Roy de France, & de renvoyer les Anglois, pour détourner l'orage, dont il étoit menacé. Le Duc, qui avec 700. lances s'étoit approché de l'armée Françoise, à dessein de la combattre, rejetta cet avis: il leur repondit que, quoiqu'il eut dessein de renvoyer un jour les Anglois, il lui seroit honteux de le faire dans les circonstances presentes; parce qu'il sembleroit que ses ennemis l'y auroient forcé: Que le Roi lui faisoit la guerre sans l'avoir *defié*; que ce Prince soutenoit contre lui les enfans de Charle de Blois; qu'il vouloit lui faire voir qu'il ne le craignoit point, & qu'avec le petit nombre de troupes aguerries qu'il avoit, il esperoit tailler en pieces son armée, composée de novices dans le metier des armes; Qu'enfin s'il pouvoit atteindre de sa hache les plus fiers de cette armée, il la mettroit bientôt en fuite.

Ces vains discours firent place néanmoins à une résolution plus sensée, qui fut de negocier avec le Connêtable, & les autres chefs de l'armée ennemie. Le Duc promit de renvoyer incessament les Anglois, & le Connêtable se retira. C'est ainsi qu'un Auteur contemporain * raconte ce fait. Un autre historien, * qui a écrit peu de tems après lui, l'expose avec des circonstances differentes. L'armée Françoise, selon lui, s'avança jusqu'à Rennes, d'où la Duchesse venoit de partir pour se retirer à Vannes. On dépêcha après elle cinq cens hommes d'armes, qui la joignirent à quatre lieues de là & l'amenerent au Duc de Bourbon: La Duchesse, en le voyant, s'écria : *Ha beau cousin, suis-je prisonniere ?* Non, Madame, repondit le Duc, je ne fais point la guerre aux Dames. En même tems il lui fit rendre tout ce qu'on lui avoit pris, excepté des lettres d'alliance entre le Roi d'Angleterre & le Duc son mari; ensuite on lui donna une escorte pour la conduire à Loheac. L'armée Françoise se presenta devant Redon: Le Sire de Rieux, qui y commandoit étant sorti de la place pour

JEAN IV.

* Guillaume de Saint André.
* Menard.

JEAN IV. s'aboucher avec les Generaux, on lui fit voir les lettres qu'on avoit prises à la Duchesse. Ce Seigneur, après les avoir lües, protesta qu'il ne serviroit jamais le Duc, tant qu'il en useroit ainsi à l'égard de son Souverain. Alors, ajoute cet Auteur, comme la saison étoit avancée, les chefs de l'armée Françoise revinrent à Paris, & y emmenerent le Sire de Rieux & quelques autres Bretons. Le Roi n'épargna rien pour se les attacher, & pour soulever contre le Duc toute la Noblesse de Bretagne, dont la plus grande partie prit des engagemens, pour le forcer à chasser les Anglois.

1372. Cependant le Duc, toujours obstiné à favoriser les ennemis de la France, renouvella ses alliances avec le Roi d'Angleterre. Par ses lettres du vingt deux Octobre datées de Brest, il s'engagea à recevoir en Bretagne tous les gens de guerre, qu'Edouard y voudroit envoyer pour faire la guerre à la France : & le Roi d'Angleterre, par les siennes du dix neuf Decembre, promit au Duc de le secourir, & que, si lui ou ses successeurs devenoient un jour Rois de France, le Duc de Bretagne seroit affranchi de l'hommage.

Voyez le P. Lobineau preuve 585.

L'année suivante une flotte Angloise JEAN IV.
de quarante gros vaisseaux, sur lesquels il y avoit deux mille hommes d'armes, sans compter les Archers, aborda à S. Malo comme par accident, & y brûla sept vaisseaux Espagnols. Les Seigneurs Bretons, ayant été informez que le Duc avoit lui même fait venir cette flotte, en furent indignez. Le Roi de France de son côté, convaincu de sa mauvaise foi & de sa felonnie, ordonna au Connêtable d'entrer en Bretagne & de saisir le Duché.

Le Connêtable partit de Paris & alla à Angers, où il avoit donné ordre aux troupes de s'assembler. Le Duc de Bretagne se trouva alors dans un grand embarras. Le Comte de Salisberi, Général des troupes Angloises debarquées depuis peu en Bretagne, voyant que tout le pays étoit soulevé contre le Duc, & que les forces de la France alloient l'accabler, avoit jugé à propos de rembarquer ses troupes & de se retirer à Brest. Dans ces facheuses circonstances le Duc, après avoir envoyé la Duchesse son épouse à Aurai, où commandoit un Chevalier Anglois, se rendit au port de Concarneau & passa en Angleterre. En partant il laissa le gouvernement de

JEAN IV. son Duché à Robert Knolle, Général Anglois, dont j'ai déja eu lieu de parler.

L'armée Françoise, composée de troupes nombreuses & de la plus illustre noblesse du Royaume, entra alors en Bretagne sous la conduite du Connêtable. Elle se presenta d'abord devant Rennes, qui lui ouvrit ses portes, & reconnut le Roi de France pour Seigneur & premier Souverain du Duché. Fougeres, Dinan, Vannes, Guingamp, Saint Mahé, Quimper, Kemperlé, Redon, & Guerrande se rendirent pareillement. Quelques Villes défendües par les Anglois, ayant fait quelque résistance, on les prit de force, & les garnisons furent passées au fil de l'épée. A Hennebon particulierement on fit main basse sur tous les Anglois, & on n'épargna que deux Capitaines : on en usa de même à Concarneau, & on n'excepta que le Capitaine de la place.

Le Connêtable marcha ensuite vers Nantes, & somma les habitans de se rendre. Ceux-ci repondirent, que le Roi de France ayant reconnu Jean IV pour Duc de Bretagne, & leur ayant ordonné de le reconnoître, ils lui avoient prêté serment de fidelité : Que le Duc avoit été bon & loyal Seigneur, & qu'ils

ignoroient qu'il eût commis le crime de felonnie envers le Roi : Qu'ils consentoient néanmoins que le Connêtable entrât dans leur Ville, à condition, que si le Duc revenoit, & faisoit son devoir à l'égard du Roi, ils le reconnoîtroient pour leur Seigneur comme auparavant, & qu'il ne leur seroit d'ailleurs fait aucun tort. Le Connêtable jura d'observer ces conditions, & entra dans Nantes. JEAN IV.

Derval, Château appartenant à Knolle, traita aussi avec le Connêtable, & promit de se rendre, si dans deux mois il ne paroissoit pas une armée en campagne capable de livrer bataille aux François. On exigea que, durant la suspension d'armes, la place ne seroit point ravitaillée, & que dans le tems du combat, la garnison ne pourroit sortir pour combattre, ni pour faire aucune entreprise. Pour sureté du traité, les Anglois donnerent des ôtages. Knolle obtint les mêmes conditions pour Brest, & donna aussi des ôtages.

Cependant le Duc de Lancastre, accompagné du Duc de Bretagne, arriva à Calais avec une nombreuse armée. Ils s'avancerent l'un & l'autre jusqu'à Hesdin, où le Duc de Lancastre demeura

JEAN IV. quelque tems, tandis que le Duc de Bretagne ravageoit la Picardie du côté de Corbie & de Dourlens. Ce Duc passa même la Somme, & écrivit au Roi, pour le défier, en lui declarant qu'il le reputoit pour son ennemi, & qu'il se tenoit dechargé de sa foi & hommage. En même tems le Comte de Salisbery reçut en Bretagne un secours d'Angleterre, & envoya offrir la bataille au Connêtable. Comme il s'étoit fait un detachement considerable de l'armée de Bretagne, par ordre du Roi, pour aller en Picardie, le Connêtable ne jugea pas à propos d'accepter le combat. Le Général Anglois lui proposa de rendre les ôtages; ce que le Connêtable refusa. Le Comte entra alors dans Brest avec des vivres & des munitions. Le Connêtable de son côté se retira avec ses ôtages, accusant le Comte d'avoir enfraint le traité.

A l'égard de celui qui avoit été fait par le commandant du Château de Derval, nommé Broite, Knolle desavoüa cet Officier, qui étoit son neveu, en disant qu'il n'avoit pû traiter sans sa participation. Le Duc d'Anjou, lorsque le terme prescrit fut expiré, vint en personne au siege de Derval, & envoya

sommer la garnison de se rendre, & en JEAN IV.
cas de refus menaça de faire mourir les ôtages. Knolle, qui étoit entré dans la place malgré le traité, fit reponse, qu'il se mettoit peu en peine de cette menace, & qu'il useroit de represailles. Le Duc fit donc amener les ôtages à la vuë du Château, & leur fit couper la tête. Knolle fit aussitôt dresser une espece d'échafaut à une des fenêtres du Château, sur lequel il fit monter quatre prisonniers qu'il avoit, trois Chevaliers & un Ecuïer, qui à la vuë des assiegeans furent decapités. Après cette cruelle execution, le Duc & le Connêtable leverent le siege, & retournerent en France, pour s'opposer aux Ducs de Lancastre, & de Bretagne, qui à la tête de trente mille hommes étoient entrés en France, & y commettoient de grands désordres. Ils traverserent une grande partie du Royaume, & se rendirent à Bordeaux, où le Duc de Bretagne passa le reste de l'année.

Au commencement de l'année suivante, il s'embarqua & vint passer quelque tems à Aurai. Il fit fortifier cette place, & celle de Derval & de Brest, qui étoient presque les seules qui tinssent pour lui en Bretagne. Mais se voyant haï & abandonné de ses Barons, & de 1374.

JEAN IV. presque tous ses sujets, il jugea à propos de s'en retourner en Angleterre, où il emmena la Duchesse son épouse. Après avoit passé quelque tems dans son comté de Richemont, il reçut du Roi Edouard un secours de trois mille Archers payez pour six mois, & de deux mille hommes d'armes, commandez par Edmond Comte de Cantbrige fils du Roi. Le Duc s'embarqua avec cette armée à Southampton, & aborda à Saint Mahé. Il assiegea d'abord le Château, le prit, & passa la garnison au fil de l'épée; exemple qui intimida la Ville & la força d'ouvrir ses portes. Il se preparoit à faire d'autres conquêtes, & il étoit sur le point de prendre Kemperlé, lorsqu'on lui apporta une copie du traité de Bruges, par lequel les deux Rois étoient convenus d'une suspension d'armes durant un an, entre eux & entre leurs alliés.

Le Duc se voyant les mains liées par ce traité, jugea à propos de repasser en Angleterre. Delà il se rendit en Flandres, où il séjourna quelque tems, esperant faire son traité avec le Roi de France & rentrer en grace. Frustré de ses esperances, il s'en retourna encore en Angleterre, où il trouva le Roi Edouard malade de la maladie dont il mourut le

vingt trois Juin 1377. Edouard Prince JEAN IV.
de Galles & d'Aquitaine, fils aîné du Roi Edouard, étoit mort l'année précedente à Westminster. Ainsi ce fut Richard fils de ce Prince, âgé de douze ans, qui monta sur le trône. Il fut couronné à Westminster & fit son entrée publique à Londres, ayant à ses côtés le Duc de Bretagne, & le Duc de Lancastre son oncle, qui fut declaré regent du Royaume.

Comme la Treve concluë par le traité de Bruges, & prolongée depuis, étoit expirée, les hostilités recommencerent en Bretagne. Le Duc de Lancastre partit d'Angleterre avec une armée considerable & vint assieger S. Malo. Mais le Connêtable & Olivier de Clisson lui firent lever le siege, & le contraignirent de s'en retourner. Peu de tems après le Roi Charle fit attaquer Aurai. Après un siege assés long, la Ville se rendit à Olivier de Clisson Lieutenant du Roi en Bretagne. 1377.

Durant tous ces troubles le Duché étoit dans un état déplorable. La justice n'étoit plus renduë, le bon droit étoit opprimé, ce n'étoit par tout que violence & depredation. Les exactions des Seigneurs particuliers ne faisoient pas 1378.

JEAN IV. moins gémir le peuple que les ravages des gens de guerre. Le Roi étant devenu le maître de toute la Bretagne, à la reserve de deux ou trois places, il sembloit que l'ordre & la tranquilité alloient être rétablis dans la province, sous la paisible domination de la France, & que désormais ni les Anglois, ni les autres partisans du Duc n'en pouroient troubler le repos. Le Roi forma en effet le dessein de s'assurer pour toujours la possession du Duché de Bretagne : mais il s'y prit mal. Au lieu de commencer par dompter tous les Bretons, & les mettre hors d'état de lui resister, il employa des formalités précoces contre le Duc Jean, pour le dépouiller juridiquement.

Après l'avoir fait ajourner à comparoitre en personne, le Roi se rendit au Parlement le 9. de Decembre & tint son lit de justice. Le Procureur du Roi dit, que Jean de Montfort, *qui fut Duc de Bretagne*, étoit tombé dans les crimes de felonnie & de leze majesté, par son alliance avec les ennemis de l'état, & par les hostilités qu'il avoit commises en France. Il conclut à ce qu'il fût declaré déchu de sa Pairie, & que son Duché fut confisqué. Alors le Procureur

de la Comteſſe de Penthievre ſe leva & dit, que Jean de Montfort n'avoit jamais été Duc de Bretagne, qu'il n'en avoit été que le detenteur. Il demanda à être reçu à propoſer ſes moyens contre le Procureur du Roi, ce qui lui fut accordé. Enfin après pluſieurs procedures, il fut declaré le dix huit du même mois, que Jean de Montfort, reconnu publiquement pour ennemi du Royaume, qu'il avoit ravagé, après avoir oſé defier le Roi ſon ſouverain Seigneur, avoit encouru toutes les peines du crime de leze-majeſté, & qu'en conſequence le Duché de Bretagne, le Comté de Montfort, & tout ce qu'il tenoit en France, étoit confiſqué au Roi, qui pouvoit & devoit dès-lors s'en mettre en poſſeſſion, & l'unir au Domaine de la Couronne. JEAN IV.

La Comteſſe de Penthievre, bleſſée de cet Arrêt, repreſenta que le Duché de Bretagne ne pouvoit être confiſqué, n'étant point dans ſon origine un demembrement de la Couronne de France: Que ſi Jean de Montfort en punition de ſa felonnie meritoit de perdre le Duché, elle ne devoit pas pour cela être privée de ſes droits, qu'elle lui avoit cedés par le traité de Guerrande; & que puiſque

JEAN IV. celui, avec qui elle avoit traité, étoit declaré déchu de ses prétentions, c'étoit à elle de le remplacer.

Malgré ces raisons, le Roi donna ordre au Duc de Bourbon, à Louis de Sancerre maréchal de France, & à Jean de Vienne Amiral, d'entrer dans la Bretagne à la tête d'une armée, pour faire executer l'Arrêt du Parlement, & prendre possession en son nom du Duché. Cette armée ne partit qu'au printems de l'année suivante.

1379. Le Roi, qui s'étoit flatté qu'en vertu de l'Arrêt du Parlement, toute la Bretagne alloit se soumettre à lui, s'aperçut bientôt qu'il s'étoit trompé. De tous les Bretons, sur lesquels il comptoit le plus, il n'y en eut qu'un fort petit nombre qui entra dans ses vües. Tous les autres résolurent unanimement de s'opposer à son projet, & de defendre leur pays de l'usurpation dont il étoit menacé. Charle étonné de cette noble fermeté, à laquelle il ne s'attendoit pas, entreprit de gagner par des promesses, ou d'intimider par des menaces, les Seigneurs de Bretagne, qui lui parurent les plus puissants, & les plus obstinez. Pour cet effet il manda à Paris le Seigneur de Laval, le Connêtable Bertrand du Guesclin, Olivier de

Cliſſon, & le Vicomte de Rohan. Lorſ-
qu'ils furent arrivés, il leur repreſenta tous les crimes de Jean de Montfort, qui avoient forcé le Parlement à prononcer contre lui l'Arrêt de confiſcation. Il les pria de donner aux autres l'exemple d'une prompte ſoumiſſion, de favoriſer ſes armes, & de livrer au Duc de Bourbon les places fortes qu'ils avoient en Bretagne. Le Connêtable & Olivier de Cliſſon conſentirent volontiers à tout ce que le Roi exigea d'eux. Le Vicomte de Rohan fit la même choſe, par un motif de crainte, qui ne lui permit pas de declarer ſes ſentimens. Mais le Seigneur de Laval ne voulut jamais promettre de faire la guerre au Duc; il s'engagea ſeulement à ne point ſe declarer contre le Roi, qui ſe contenta de cette promeſſe.

Tandis que Charle s'efforçoit d'attirer à ſon parti les principaux Seigneurs Bretons, le Sire de Loheac, à la tête de quarante tant Barons que Chevaliers & Ecuyers, forma à Rennes une ligue pour s'oppoſer à l'invaſion de la Bretagne, & ſouleva contre le Roi toute la Nobleſſe du pays. Ces Gentilshommes ſe promirent par écrit & avec ſerment, de s'entr'aider à défendre le droit Ducal de la Bretagne, contre tous ceux qui vou-

JEAN IV. droient s'en emparer, excepté celui à qui le Duché devoit appartenir par droit de naissance : Que l'on imposeroit un foüage de vingt sols sur toute la Bretagne, pour le payement des troupes qu'on leveroit : Qu'il y auroit quatre maréchaux, sçavoir, Amauri de Fontenai, Geffroi de Kerrimel, Etienne Gouyon, & Eustache de la Houssaye : Que les revenus du Duché seroient employez à payer les gens de guerre. Bientôt la Bretagne entiere entra dans cette ligue, & s'arma pour la défense du droit Ducal. Tous ceux qui avoient été jusqu'alors dans les intérêts contraires, se réunirent constamment pour s'opposer à l'usurpation, & l'on forma unanimement la résolution de députer en Angleterre vers le Duc, pour le prier de revenir en Bretagne.

Jean apprit avec joye la nouvelle disposition de ses sujets à son égard, & promit aux deputés de partir incessament. Mais avant de s'embarquer, il fit un traité avec le Roi d'Angleterre, par lequel ce Monarque s'engagea à lui fournir deux mille hommes & deux mille Archers, payez pour quatre mois & demi. Le Duc de son côté s'obligea à faire la guerre dans son Duché aux

ennemis de l'Angleterre, & après ce tems-là, s'il avoit recouvré son Duché entierement, de la faire hors de la Bretagne aux François, avec mille hommes d'armes & mille autres combattans, à ses propres frais, durant neuf mois. JEAN IV.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du Duc, il s'embarqua à Southampton. Etant à la hauteur de Caen, il envoya annoncer son retour à Geffroi de Kerrimel, l'un des Seigneurs Bretons qui lui étoient le plus devouez. Enfin il prit terre près de Saint Malo, afin de se rendre à Dinan. La Noblesse & le peuple allerent au devant de lui. On voyoit, dit un ancien Auteur, les plus grands Seigneurs, vêtus superbement, se jetter dans l'eau pour approcher du vaisseau du Duc, & se mettre à genoux dans la mer même, pour le saluer & lui témoigner leur respect. Le Duc vint à Dinan, où quelques jours après les principaux Barons le vinrent trouver avec des troupes. Le Vicomte de Rohan, qui avoit été un de ses plus grands ennemis, lui amena quatre cens lances. La Comtesse de Penthievre même prit part à la joye publique, & arriva à Dinan, pour feliciter son cousin sur son heureux retour. Une chose remarquable

JEAN IV. est que malgré tant de troubles & de ravages, il retrouva ses meubles, sa vaisselle, & ses tresors dans le même état, que s'il les eut conservés lui même. Il toucha aussi tous les revenus du Duché, que pendant son absence on avoit deposés dans un lieu sûr.

Le Duc après avoir remercié les Seigneurs des témoignages d'attachement & de fidelité, qu'ils lui donnoient en cette occasion, les renvoya chez eux, afin qu'ils se disposassent à la guerre, marquant la Ville de Vannes pour le lieu où toutes les troupes devoient s'assembler. Quelques jours après il se rendit à Rennes. Le peuple & le clergé en procession allerent au devant de lui, & le reçurent avec de grandes demonstrations de joye.

Du Guesclin, qui jusqu'alors s'étoit flatté de pouvoir soutenir en Bretagne les intérêts du Roi, voyant que la plupart des Seigneurs & des Villes se declaroient hautement contre les pretentions de la France, commença à augurer mal du succès de la guerre. Clisson, qui n'approuvoit pas la réunion du Duché à la Couronne, mais qui haïssoit personnellement le Duc, vint joindre le Connêtable, & l'un & l'autre

ſe rendirent à Pontorſon auprès des Ducs d'Anjou & de Bourbon, qui à la tête d'une armée ſe preparoient à entrer en Bretagne. En même tems celle du Duc s'aſſembla à Vannes, & marcha vers Pontorſon, dans le deſſein de combattre l'armée Françoiſe, dont une partie, à la nouvelle de cette marche, ſe debanda. Le Duc d'Anjou, abandonné d'une partie de ſes troupes, prit le parti de propoſer au Duc de Bretagne une Treve pour un mois. Le Duc, qui craignoit les armes de la France, & qui ne cherchoit qu'à amuſer le Roi, y ſouſcrivit volontiers, & conſentit de remettre la deciſion de ſes differends avec le Roi Charle entre les mains du Duc d'Anjou & du Comte de Flandres. Le Duc d'Anjou accepta la mediation, & ſe fit fort de faire approuver par le Roi tout ce qui ſeroit reglé; mais Charle perſiſtant toujours à vouloir que l'Arrêt de confiſcation fût executé, les engagemens de part & d'autre furent ſans effet. JEAN IV.

Cependant les Etats de Bretagne aſſemblés à Rennes écrivirent au Roi une lettre, par laquelle ils témoignoient à ſa Majeſté combien ils étoient affligés de ſon indignation contre le Duc de Bretagne & ſes ſujets : Qu'ils l'avoient 1380.

JEAN IV. toujours regardé comme leur premier & ſouverain Seigneur, & qu'ils n'avoient jamais rien entrepris dans le deſſein de lui deplaire : Qu'ils le conjuroient de pardonner au Duc & à ſon peuple, proteſtant qu'ils étoient prêts de l'honorer *autant qu'ils pourroient*. Ils le prioient auſſi de conſiderer, que ſi les Bretons avoient fait quelques fautes à ſon égard, ce n'étoit point manque de reſpect; qu'ils étoient & ſeroient toujours attachés à la Couronne de France, & qu'ils le ſupplioient de ſe rappeller les ſervices qu'ils lui avoient rendus en tant d'occaſions. Le Roi repondit à cette lettre, qui lui fut preſentée par Brient de Lanion : Que pour le bien de la paix il étoit prêt de recevoir en grace les Bretons ſes ſujets, & Jean de Montfort même : Qu'il s'en rapporteroit à ce qui ſeroit arbitré par le Duc d'Anjou & le Comte de Flandres, & que ſi les Bretons promettoient ſincerement de ſe ſoumettre aux conditions du traité, que ces Princes devoient dreſſer, il les recevroit en grace.

Pendant ce tems-là le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne en firent un, par lequel le Duc s'engagea à ne point traiter avec la France & les autres ennemis

mis de l'Angleterre, sans le consentement de Richard. Richard de son côté s'engageoit à comprendre le Duc dans tous les traités qu'il feroit. Après la Pentecôte le Roi d'Angleterre convoqua le Parlement à Wesminster, où il fut arrêté que Thomas de Wodestok Comte de Boukingam debarqueroit à Calais avec une armée de six mille hommes, & traverseroit le Royaume de France pour se rendre en Bretagne. On resolut de prendre cette longue route, parce qu'il y avoit alors une flotte de France en mer, & que d'ailleurs l'Angleterre n'avoit pas en ce tems là assez de vaisseaux, pour passer tant de troupes à la fois. On choisit donc le trajet le plus court, c'est-à-dire celui de Douvres & de Sandwich à Calais.

Le Comte de Boukingam, depuis Duc de Glocester, aborda à Calais le dix neuf ou le vingt de Juillet. Après y avoir sejourné deux jours, il se mit en marche avec son armée, traversa la Picardie, & entra dans l'Isle de France. Les Anglois publioient par tout que les Bretons les avoient appellés, afin de se joindre à eux pour faire la guerre au Roi. La plûpart des Seigneurs Bretons avoient en effet consenti que le Duc

JEAN IV. employât le ſécours des Anglois, mais ſeulement pour empêcher le Roi d'aſſervir la Bretagne, & non pour porter aucun préjudice au Royaume.

Le Connêtable du Gueſclin mourut cette année, le 13. Juillet, quelques jours avant la deſcente des Anglois. On avoit inſpiré au Roi des ſoupçons au ſujet de ſa fidelité, & dans la vüe de faire donner ſa charge à Olivier de Cliſſon, les courtiſans avoient fait entendre à ce Prince que le Connêtable étoit dans les intérêts du Duc de Bretagne. Du Gueſclin fut ſi ſenſible à cette accuſation, que de dépit il renvoya au Roi l'épée de Connêtable, & declara qu'il étoit réſolu de ſe retirer en Eſpagne. La Cour comprit la perte que la France alloit faire, & le Roi deſabuſé lui envoya les Ducs d'Anjou & de Bourbon, pour l'appaiſer, & le detourner de ſon deſſein. Il les chargea en même tems de lui reporter l'épée. Ces deux Princes l'allerent trouver à Pontorſon où il étoit alors, & l'aſſurerent que le Roi n'avoit jamais ajouté foi aux faux raports qu'on lui avoit faits à ſon ſujet. Du Gueſclin reçut ces illuſtres envoyez avec tout le reſpect dû à leur naiſſance & à leur rang; & leur répondit, que le Roi lui rendoit

justice, parce qu'il l'avoit toujours servi fidelement, & que l'honneur lui étoit plus cher que la vie. Il ajouta qu'il ne reprendroit point l'épée de Connêtable, dont sa majesté pouvoit disposer en faveur de quelqu'autre, & qu'il étoit absolument résolu de se retirer en Espagne, jurant par sa foi, qu'il ne demeureroit point en France. Le Duc d'Anjou & le Duc de Bourbon eurent beau le presser de changer de résolution, il fut inébranlable. Peu de tems après il partit pour l'Espagne; mais il mourut en chemin, faisant le siege de Château-neuf de Redon. Par ordre du Roi son corps fut apporté à Saint Denis, & mis près du tombeau que ce Prince avoit fait construire pour lui même: ainsi mourut à l'âge de soixante six ans un des plus grands hommes dont l'histoire fasse mention, & qui sera à jamais l'ornement de la Bretagne sa patrie; on le regretta universellement comme le plus habile Capitaine & le plus honnête homme de son siécle. Aussi l'appelloit-on communément le bon Connêtable. Il fut remplacé par Olivier de Clisson, Breton comme lui, & grand homme de guerre; mais qui ne lui ressembloit que par ces deux endroits.

JEAN IV. Cependant les Anglois, sous la conduite du Comte de Boukingam, arrivez sur les frontieres de la Bretagne, attendoient des nouvelles du Duc pour y entrer. Leur arrivée dans les circonstances de la mort du Roi, * donna quelque inquietude à ce Prince, qui balançoit, si au commencement d'un nouveau Regne, il devoit faire la guerre à la France & aliener par là le Roi Charle VI, qui dans la suite lui pouvoit être favorable : mais d'un autre côté il lui paroissoit comme impossible de renvoïer les Anglois, qu'il avoit mandez,& qui, pour le venir joindre, avoient traversé tout le Royaume. Dans cet embarras il jugea à propos de consulter les Seigneurs Bretons ; mais en attendant qu'il eut pris son parti, il envoya au devant du Comte de Boukingam, Montbourchier, Etienne Gouyon, Guillaume Tannegui, Eustache de la Houssaye, Geffroi de Kerrimel, & l'Evêque de Leon, pour le complimenter de sa part, & s'assurer qu'il l'iroit joindre incessament à Rennes. Les envoyez furent en même tems chargés d'avertir le Comte, que la Bretagne n'étoit plus dans les mêmes dis-

* Charle V, qui mourut au Château de Beauté le seize de Septembre de cette année.

positions où elle étoit, lorsqu'il étoit parti d'Angleterre, & que ceux de Nantes en particulier s'étoient declarez pour le Roi de France. JEAN IV.

Les Anglois quatre jours après se rendirent à Rennes, qui leur ferma ses portes, ensorte qu'ils furent contraints de loger dans les fauxbourgs. Il n'y eut que le Comte de Boukingam, Latimer, Knolle, & cinq ou six autres Seigneurs Anglois qui furent logés dans la Ville, où ils attendirent plus de quinze jours le Duc, qui étoit à Vannes, & qui par politique differoit de jour en jour de les aller trouver. Le Comte las de l'attendre vainement, fit marcher du côté de Vannes cinq cens lances & autant d'Archers, & les suivit avec le reste de son armée. Le Duc informé de leur marche, se trouva alors dans la necessité d'aller au devant d'eux. Il rencontra d'abord les chefs des cinq cens lances, & marcha avec eux au devant du Comte, qu'il rencontra le lendemain. Pour s'excuser d'avoir tant tardé de le venir joindre, il lui allégua le changement des Bretons à son égard, depuis qu'ils l'avoient rappellé d'Angleterre. Le Comte lui repondit, qu'il lui seroit aisé de soumettre les rebelles avec les troupes

JEAN IV. qu'il lui amenoit, & avec celles qu'on lui envoyeroit encore dans la ſuite.

Cependant le Duc, pour faire approuver ſa conduite à ſes ſujets, jugea à propos de faire une proteſtation contre les procedés de la France à ſon égard, par devant un Notaire Apoſtolique & Imperial. Il dit que les Rois Philippe de Valois & Jean ſon fils avoient fait un grand nombre d'injuſtices au Duc Jean ſon pere; qu'ils avoient pris ſes places, perſecuté & mis à mort ſes fideles ſujets, envahi ſes terres, & eſſayé de lui enlever ſon Duché : Que le Roi Charle l'avoit traité lui même avec encore plus d'injuſtice, envoyant des armées en Bretagne pour la ravager, excitant à la révolte les Seigneurs Bretons, & leur défendant d'obéir à leur Duc ; ce qui l'avoit obligé de ſe refugier en Angleterre, où il avoit été reçu du Roi & des Grands avec toutes ſortes d'honneurs: Que le Roi Edouard d'illuſtre memoire avoit donné à ſon pere de puiſſans ſecours, & l'avoit comblé de bienfaits: Qu'il avoit été élevé lui-même à ſa Cour, & que par ſon moyen il avoit recouvré ſon Duché, malgré les efforts du Roi de France : Qu'il n'avoit pas moins d'obligation à Richard ſon petit

fils ; que pour recouvrer une ſeconde fois ſon état, il avoit fait avec ce Prince des traités, & avoit juré de les obſerver. Il ajoutoit, que s'il arrivoit qu'il fût contraint de faire avec le Roi de France, qui lui retenoit la plûpart de ſes Villes & places fortes, quelque traité contraire à ſes engagemens avec le Roi d'Angleterre, il le deſavouoit d'avance & le declaroit nul.

JEAN IV

Sur ces entrefaites les Anglois s'approcherent de Nantes pour en faire le ſiege. Le Duc d'Anjou y avoit envoyé plus de ſix cens hommes d'armes ſous la conduite de Châtel-Morant. Pierre de Bueil Chevalier Angevin y entra peu de tems après avec deux cens hommes d'armes. Jean de Cliſſon, Morfouace, Jean de Maleſtroit, Tournemine, & pluſieurs autres Seigneurs Bretons ſe jetterent auſſi dans la place. Ces Seigneurs joints aux gentilshommes de Bretagne, de Beauce, d'Anjou, & du Maine, qui étoient dans la Ville, ſe chargerent de la défendre ; enſorte que les habitans ne furent en quelque ſorte que les ſpectateurs de ce qui ſe paſſa de part & d'autre.

Le Comte de Boukingam de ſon côté, après oir fait tous les prepa-

JEAN IV. ratifs nécessaires pour le siege, prit son quartier à la porte de Sauve-tout: Latimer se logea à la porte de Saint Nicolas, avec Fils-Waltier, & Basset: Guillaume Windsor, & Caurelée se posterent au dessus du Comte de Boukingam entre la riviere d'Erdre & la porte de Richebourg. Knolle se campa près de Saint Clement, & Harleston près de la Loire. Le siege commença les premiers jours de Novembre & dura plus de deux mois. Il y eut de part & d'autre beaucoup de faits d'armes. Les Anglois attaquerent souvent, & furent repoussez par les assiegés avec une égale vigueur.

Le Duc de Bretagne, qui avoit promis au Comte de Boukingam de venir au siege, n'arrivoit point. Le Comte surpris de ce délai lui en écrivit plusieurs fois; mais il n'en recevoit point de réponse, parce que tous ceux qu'il avoit chargés de ses lettres avoient été arrêtés ou tuez. Les Seigneurs Bretons, toujours ennemis des Anglois, refusoient de se joindre à eux, & de suivre le Duc: S'il eût voulu tenir sa parole, il seroit arrivé seul devant Nantes. La haine des Bretons pour cette nation alloit si loin, qu'ils massacroient ou

faisoient prisonniers tous les Anglois, JEAN IV.
qui tomboient entre leurs mains; ensorte que le Comte de Boukingam se trouvoit en Bretagne, comme dans un pays ennemi, & étoit obligé de faire des détachemens, toutes les fois qu'il s'agissoit d'aller au fourage. Les Seigneurs, qui étoient le plus dans les intérêts du Duc, lui disoient hardiment qu'il avoit été mal conseillé d'appeller les Anglois, & que non seulement ils ne lui donneroient aucun secours, mais que s'il alloit à Nantes ils prendroient les armes, & se declareroient contre lui. La plûpart le pressoient de se reconcilier avec le Roi de France, & de se soûmettre à ses volontés, lui promettant leurs bons offices, pour obtenir de sa majesté des conditions honnêtes.

Le Duc goûta leur avis, & promit de le suivre; d'autant plus volontiers, qu'il n'avoit encore eu aucun sujet particulier de se plaindre du Roi Charle VI, & qu'il avoit lieu de craindre, dans la disposition où étoient les esprits des Bretons, de se voir encore contraint de se refugier en Angleterre. Il envoya donc au Roi le Sire de Laval, Charle de Dinan Sire de Montafilant, Gui de

JEAN IV. Rochefort Sire d'Acerac, & deux Chevaliers de distinction.

Sur ces entrefaites, les Anglois affoiblis par leurs pertes, las d'attendre le Duc, & manquant de vivres & de fourages, leverent le siege de Nantes, & prirent la route de Vannes. Les habitans de cette Ville, informés de la marche des Anglois, envoyerent vers le Duc, qui étoit alors à Hennebon, pour sçavoir de lui comment ils devoient se comporter en cette conjoncture. Ils rencontrerent ce Prince, qui s'étoit mis en chemin pour venir recevoir les Anglois. Il dit aux deputés, qu'il avoit de grandes obligations aux Anglois ses fideles alliez, & leur conseilla d'offrir les clefs de la Ville au Comte de Boukingam leur Général, & de lui dire qu'ils étoient disposés à le recevoir dans leur Ville, s'il vouloit donner sa parole & faire serment, d'en sortir quinze jours après qu'il en auroit été prié. Les deputés promirent de se conformer aux intentions du Duc & s'en retournerent.

Les Anglois étant arrivez à une lieue de Vannes, le Duc alla à leur rencontre, & les accompagna jusqu'à la Ville, donnant la droite au Comte, qui lui fit des reproches, mais avec

politesse, sur ce qu'il n'étoit point venu au siege de Nantes, comme il l'avoit promis; le Duc sçut se justifier, & pria le Comte de rester à Vannes jusqu'au mois d'Avril, que l'état des affaires pourroit changer, comme il l'esperoit. Lorsqu'ils furent prêts de la Ville, les principaux habitans vinrent au devant d'eux, & firent ce que le Duc leur avoit prescrit. Le Comte promit & jura tout ce qu'on exigea de lui, & fit faire le même serment aux Seigneurs qui l'accompagnoient. Les Anglois se logerent dans la Ville & dans les fauxbourgs : le Comte se logea au Château de la Motte, & le Duc avec sa suite se retira à Sucinio. JEAN IV.

Cependant comme les Anglois étoient en trop grand nombre, pour pouvoir être tous logés dans la Ville de Vannes, Latimer & Derci marcherent avec l'avant garde à Hennebon, & Robert Knolle avec le reste des troupes à Kimper; mais, lorsqu'ils se presenterent pour entrer dans ces Villes, on leur ferma les portes, ensorte qu'ils furent obligés de se loger dans les fauxbourgs & dans les villages d'alentour, où ils souffrirent beaucoup durant l'hiver. Denués de tout secours, ils se

JEAN IV. virent réduits à faire du pain de chardon. Ils perdirent la plûpart de leurs chevaux, & les garnisons des places voisines leur tuerent beaucoup de monde. Ils reçurent néanmoins quelques vivres d'Angleterre, & le Duc les secourut un peu, mais foiblement, n'étant pas en état de faire plus pour eux. Ils soutinrent courageusement leur facheuse situation, dans l'esperance que, lorsque le printems seroit venu, ils recevroient un renfort d'Angleterre & auroient leur revanche.

Tandis que le Comte de Boukingam assiegeoit Nantes, quinze gentilshommes de la suite du Duc de Bourbon avoient défié quinze Anglois, & leur avoient proposé de se battre dans une Isle de la Loire devant la Ville, en presence de deux Heraults, l'un François l'autre Anglois. Le défi avoit été accepté; mais le Comte ayant levé le siege, les quinze Anglois firent dire aux quinze François, que la chose s'executeroit à Vannes, s'ils le vouloient. On envoya aux François un sauf-conduit; mais quand ils furent arrivés, il ne se trouva plus que cinq Anglois, qui fussent d'humeur de se battre, sçavoir, Gautier Clopperon, Edouard de Beauchamp, Thomas de Hennefort, Croissela, &

Jean de Tracio. Les François leur opposerent cinq combattans, qui furent Jean de Châtel Morant, le Barrois, le bâtard de Glarains, le Vicomte d'Aunoi, & Tristan de la Jaille. Il fut reglé qu'ils se battroient les uns après les autres, un contre un. Châtel Morant, qui entra le premier en lice, blessa dangereusement Cloppeton; le Barrois au premier coup d'épée perça l'épaule de Hennefort, & le mit hors de combat; le bâtard de Glarains renversa Beauchamp de deux coups de lances; la Jaille, & d'Aunoi vainquirent aussi leurs adversaires.

Le Duc de Bretagne fit le soir souper avec lui les vainqueurs. Sur la fin du repas un Chevalier Anglois, nommé Farintonne, vint proposer à Châtel-Morant de terminer avec lui le combat, que Cloppeton son cousin n'avoit pû achever, parce qu'il avoit été blessé au troisieme coup de lance, & n'avoit pû se servir ni de son épée ni de sa hache. Ce nouveau duel fut accepté par le Chevalier Breton, & agréé par le Duc. Farintonne entra dans la carriere sans armures de jambes; parce que, disoit-il, il avoit mal à un genoux, & il pria son adversaire de se désarmer les jambes,

JEAN IV. lui promettant de ne frapper que sur les armes. Châtel-Morant le fit & eut bientôt lieu de s'en repentir : car au troisiéme coup de lance l'Anglois lui perça la cuisse & le mit hors de combat. L'action lâche de Farintonne fut condamnée de tout le monde, & il fut mis en prison par ordre du Duc de Bretagne & du Comte de Boukingam, qui firent dire à Châtel-Morant qu'on lui livreroit le traitre, pour en tirer telle rançon qu'il voudroit. Châtel-Morant repondit que le Duc de Bourbon son maître ne le laissoit point manquer d'argent, qu'il n'étoit pas venu en Bretagne pour en gagner, & qu'il prioit le Duc de Bretagne de mettre Farintonne en liberté. Le Comte de Boukingam, charmé de sa generosité, lui envoya un gobelet d'or, avec une bourse de cent trente nobles : Châtel - Morant accepta le gobelet par respect pour celui qui lui en faisoit present, mais il renvoya les nobles.

Pendant ce tems-là le Duc d'*Anjou* & le Comte de Flandres travailloient efficacement à reconcilier le Duc de Bretagne avec le Roi Charle. Le traité fut enfin conclu le quinze Janvier de l'année 1381. Les principales conditions

furent que le Duc iroit trouver le Roi, JEAN IV.
ſuivi de pluſieurs Seigneurs Bretons,
qu'il ſe mettroit à genoux avec eux
devant ſa Majeſté, & prononceroit ces 1381.
paroles: *Mon très redouté Seigneur, je vous ſupplie que vous vueilliez pardonner de ce que je vous ai courroucé, dont il me déplait fort & de tout mon cuer:* Que le Roi lui repondroit, qu'il lui pardonnoit & le recevoit en ſes bonnes graces, à la priere de ſes amis: Qu'enſuite le Duc feroit hommage au Roi du Duché de Bretagne & de tout ce qu'il devoit tenir de ſa Majeſté, comme ſes prédéceſſeurs l'avoient rendu, & comme il l'avoit déja fait lui même: Que le Duc jureroit au Roi d'être ſon bon & loyal ſujet, de le ſervir & de *garder ſon honneur, ſon corps, & ſon état*: Qu'il s'allieroit pour lui & pour ſes ſujets avec le Roi & le Royaume, contre le Roi d'Angleterre, le Roi de Navarre, & tous autres: Que le Roi de ſon côté, pour lui & pour ſon Royaume, s'allieroit au Duc de Bretagne, contre les Rois d'Angleterre, & de Navarre, & contre tous autres: Que le Roi ne feroit aucun traité avec l'Angleterre, ſans y comprendre le Duc & ſes heritages, & que ſi le Duc avoit

JEAN IV. fait quelque traité contraire à cette alliance, il y renonçoit : Qu'aucun Anglois ne pouroit être Capitaine de ses places en Bretagne, ni entrer dans son conseil : Qu'il pouroit seulement en garder quelques uns, comme domestiques & officiers de sa maison : Que le Roi joüiroit en Bretagne de ses droits Royaux : Que les Ecclesiastiques, les Nobles, & autres personnes notables de Bretagne jureroient de faire observer le traité par le Duc : Que le Roi lui donneroit en ôtage pour la sureté de sa personne, quand il viendroit rendre son hommage, le Comte de la Marche, Philippe d'Artois, le Maréchal de Blainville, & Messire Jean de Büeil: Que quand le Duc seroit prêt à se mettre en marche pour rendre cet hommage, le Duc de Bourbon, le Connêtable, & l'Amiral, l'accompagneroient depuis les limites de la Bretagne jusqu'à la Cour, & le rameneroient de même &c.

Ce traité fut juré sur un prétendu morceau de la vraye croix & sur les Evangiles, par les envoyez du Duc & par les Commissaires du Roi, qui le ratifia ensuite au bois de Vincennes, ainsi que les Ducs de Berri, de Bourgogne, d'Anjou, de Bourbon, & le

Connêtable Olivier de Cliſſon. Il fut auſſi ratifié en Bretagne par le Duc, avec tous les ſermens & toutes les formalités qu'on exigea, & par tous les Seigneurs Bretons Eccleſiaſtiques & Laïques.

Lorſque les Anglois apprirent que le Duc avoit traité avec le Roi de France, ſans les prévenir ni les conſulter, & qu'il s'étoit même ligué avec lui pour leur faire la guerre, ils en furent également ſurpris & conſternés. La proteſtation, qu'il avoit faite l'année precedente, ne les raſſura point. Ce fut néanmoins à la faveur de cette proteſtation, dont nous avons parlé, que le Duc ſe croyant diſpenſé de tenir à leur égard ce qu'il avoit promis au Roi, ne fit point difficulté d'aller trouver à Vannes le Comte de Bonkingam. Le Comte lui témoigna ſon indignation, & l'accabla de reproches amers. Le Duc, pour l'appaiſer, & lui faire entendre que c'étoit malgré lui qu'il avoit été obligé de conclure ce traité, fit ſigner le 11. Avril par le Vicomte de Rohan, les Sires de Montfort, de Beaumanoir, d'Acerac, de la Feillée, Gouyon, de la Houſſaye, & de Maleſtroit, une promeſſe avec ſerment, par laquelle ils

JEAN IV. s'engagoient de se joindre au Duc & de l'aider contre quiconque, si le Roi refusoit de lui donner un acte, pour declarer qu'il ne l'obligeroit point à faire la guerre aux Anglois. Cet acte mandié satisfit mediocrement le Comte, qui s'embarqua le même jour au port de Vannes, pour retourner en Angleterre. Son depart précipité affligea le Duc. Il aimoit les Anglois, & ne vouloit point qu'ils se plaignissent de lui, ni qu'ils eussent lieu de l'accuser d'ingratitude. Suivi de quelques Seigneurs Bretons, il se rendit à la hâte sur le port, pendant que le Comte attendoit la marée, & envoya à son bord, pour lui dire qu'il souhaitoit avoir un entretien avec lui. Le Comte refusa de lui parler, & lui envoya seulement Latimer & Perci, qui eurent avec lui une conference de trois heures. Après quoi la mer étant montée, le Comte fit mettre à la voile, & partit avec presque tous les Anglois qu'il avoit amenés.

Le Roi d'Angleterre fut très piqué du procedé du Duc de Bretagne. Pour s'en venger, il retint prisonniere la Duchesse de Bretagne qui étoit à sa Cour, & fit dire à Jean & à Gui de Penthievre fils de Charle de Blois, qui

étoient depuis long tems priſonniers en Angleterre, que s'ils vouloient lui faire hommage, il leur procureroit le Duché de Bretagne, & que Jean épouſeroit la Princeſſe de Lancaſtre. Ces Princes ne furent point éblouis de ces offres; ils repondirent qu'ils aimoient mieux paſſer toute leur vie en priſon, que de ſe declarer ennemis de la France. Richard, pour continuer de ſe venger, fit ſaiſir les revenus du Comté de Richemond, qu'il aſſigna pour l'entretien de la Ducheſſe de Bretagne.

Le Connêtable de Cliſſon voyant le Duc brouillé avec les Anglois, qu'il haïſſoit mortellement, devoit naturellement ſe reconcilier avec lui. C'eſt auſſi ce qui arriva. Ils ſe donnerent reciproquement des lettres d'alliance, & jurerent ſur les Evangiles & par la foi de leurs corps, comme loyaux Chevaliers, le Connêtable d'être *bon, vrai, & loyal* allié du Duc de Bretagne, de lui aider à garder & à défendre ſa perſonne & ſon Duché contre tous, excepté contre le Roi, ſes ſucceſſeurs, & monſieur le Duc d'Anjou. Le Duc promit de ſon côté d'être *bon & loyal Seigneur, allié & bienveillant* du Connêtable, & d'être avec lui *à la*

JEAN IV. *garde de sa personne, & de ses biens*, contre tous, excepté le Roi de France, le Duc d'Anjou, & le Comte de Flandre. Dans cet acte, Clisson ne se qualifie point sujet du Duc, mais seulement allié, ce qui est à remarquet.

Malgré la foi du traité nouvellement conclu avec le Roi de France, le Duc de Bretagne n'osoit aller lui rendre hommage, sans avoir des lettres particulieres, pour la sureté de sa personne. Le Roi lui accorda ces lettres, avec un sauf-conduit pour les gens de sa suite, jusqu'au nombre de deux cens personnes, & promit de lui faire donner des lettres pareilles par les Ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon.

Avant de partir le Duc assembla ses Etats, où la Noblesse parut pour la premiere fois avec le collier de l'ordre de l'Ermine, que le Duc venoit d'instituer. Ce collier étoit composé de deux chaînes, qui par leurs extrémités étoient attachées à deux Couronnes Ducales, chacune desquelles renfermoit une Ermine passante. Une des Couronnes pendoit sur la poitrine, & l'autre étoit sur le cou. Les chaînes étoient composées chacune de quatre fermoirs, & ces

fermoirs n'étoient qu'une Ermine avec un rouleau autour du corps, sur lequel ces mots étoient écrits, *a ma vie*; Ce qu'il y avoit de singulier dans cet ordre de Chevalerie, est que les Dames y étoient reçues sous le nom de Chevaleresses. Les autres Ducs ajouterent au collier de l'Ermine un autre collier, appellé le collier de l'Epi, composé d'Epis de blé, & terminé par une Ermine pendante, attachée au collier avec deux chaines. JEAN IV.

Le Duc de Bretagne, après la tenue des Etats, prit la route d'Angers, où le Duc d'Anjou l'attendoit. Les Prélats & les Gentilshommes, qui se trouverent alors dans cette Ville, allerent jusqu'à deux lieues au devant de lui, avec les Chanoines de la Cathedrale, & les gens de Justice. Le Duc de Bretagne à cheval fit son entrée dans la Ville au milieu de ce nombreux cortege, & arriva au Château où le Duc d'Anjou le reçut avec beaucoup de cordialité: ils s'embrasserent l'un & l'autre avec tous les témoignages d'une amitié sincere; puis ils se rendirent à Paris & de là à Compiegne, où le Roi étoit alors.

Le 27. de Septembre, jour marqué pour la cérémonie, le Duc suivi de ses

Jean IV.

Barons & Chevaliers, se presenta devant le Roi assis sur son trône, & environné de Princes, de Prélats, & d'un grand nombre de Seigneurs du Royaume. Il se mit d'abord à genoux & demanda pardon au Roi, conformément à ce qui avoit été arrêté dans le traité. Aussitôt plusieurs Princes, & Seigneurs supplierent le Roi de pardonner au Duc, & de lui accorder son amitié. Le Duc ôta son chaperon, mit ses mains entre celles du Roi, & fit hommage à genoux de son Duché. Il fut reçu ensuite au baiser, remit son chaperon, & se tenant de bout, il mit la main droite sur une croix d'or, où l'on pretendoit qu'il y avoit un morceau de la vraye croix. Alors Milon Evêque de Beauvais, Chancelier de France, lui ayant fait jurer qu'il seroit fidele au Roi & à ses successeurs, lui dit que son hommage étoit lige. Le Duc en convint quant au Comté de Montfort; mais par rapport au Duché de Bretagne, il declara, que c'étoit un hommage simple & non lige, tel que l'avoient fait ses prédecesseurs, & qu'il l'avoit fait lui même au Roi Charle V.

Après la cérémonie, le Roi pria le Duc d'oublier tous les sujets de chagrin, qu'on lui avoit donnés: Le Duc de son

côté supplia le Roi d'être persuadé qu'il lui seroit fidele toute sa vie. Il l'assura qu'il ne gardoit aucun ressentiment, & lui demanda la même grace, étant resolu de ne rien faire qui pût semer la discorde entre le Roi & lui, & occasionner une rupture. Le Duc prit ensuite congé du Roi, & retourna en Bretagne.

JEAN IV.

1382.

Il étoit facheux pour le Duc de Bretagne, que son heureuse reconciliation avec le Roi de France, lui eût fait un ennemi du Roi d'Angleterre, qui pour se venger lui retenoit la Duchesse son épouse, après avoir fait saisir les revenus de son Comté de Richemond. Les Anglois étoient encore les maîtres du port de Brest, & refusoient de le lui remettre. Pour obtenir la restitution de cette place & du Comté, avec le retour de la Duchesse, il resolut d'envoyer un Ambassade en Angleterre; mais il n'osa le faire sans en prevenir le Roi de France, & lui en demander en quelque sorte la permission. Le Roi y consentit, à condition que cette Ambassade ne préjudicieroit point à ses intérêts. L'Ambassade partit au mois de May. Elle étoit composé de six Chevaliers, Gui de Rochefort, Patri de Châteaugiron, Geffroi de Kerrimel, Jean de

JEAN IV. Bazvalen, Brient de Lanion, & Jean de Frenai; & de douze Ecuyers, avec Raoul de Karadenc & trois autres. Etant arrivés en Angleterre, Bazvalen, chargé de porter la parole, eut audience le vingt de May. Il se mit à genoux devant le Roi, & lui presenta les lettres du Duc. Richard, après les avoir luës, renvoya les Ambassadeurs à son Conseil. Bazvalen, suivant les intentions des Ministres du Roi, alla trouver la Duchesse, & la pria de revenir auprès de son mari. La Duchesse repondit qu'elle étoit prête d'obéir; mais qu'elle dependoit du Roi son frere & de sa mere, dont elle les prioit d'obtenir l'agrement. Bazvalen se rendit auprès de la Reine mere dans son Château de Walmphor, & la pria de consentir au retour de sa fille. La Reine repondit qu'elle approuvoit d'avance tout ce que son fils ordonneroit à ce sujet. Bazvalen, après avoir obtenu ces deux consentemens, retourna vers le Roi, & obtint enfin de ce Prince la liberté de la Duchesse. A l'égard du Comté de Richemond, le Chancelier d'Angleterre repondit, que le Roi avoit pû & dû le saisir, à cause que le Duc avoit fait hommage au Roi de France; & pour ce qui regardoit

regardoit Brest, que le Duc l'avoit cedé pour le Château de Resine. Ainsi tout le fruit de cette Ambassade fut le retour de la Duchesse en Bretagne. JEAN IV.

Le Duc commençoit à regner tranquillement sur son peuple, & à jouir du succès de ses travaux, lorsqu'à l'exemple de ces Evêques Bretons, dont l'orgueil avoit autrefois bravé la puissance des Ducs de Bretagne ses prédecesseurs, un Evêque de S. Malo entreprit de se soustraire à son autorité. C'étoit Josselin de Rohan, de la plus illustre maison de Bretagne: un Evêque d'une naissance inferieure n'eût peut-être pas osé former alors un projet si témeraire. Il pretendoit que la Ville de Saint Malo n'étoit point soumise aux Ducs, & qu'elle ne devoit prêter serment de fidelité qu'au Pape. Sur ce principe extravagant, il refusa d'obéir aux ordres de son souverain. Le temporel de l'Evêque fut saisi par les Officiers du Duc, & l'on prit des mesures pour empêcher les vaisseaux d'aborder à Saint Malo: on mit plusieurs clercs en prison & on traita avec la derniere rigueur les partisans du Prélat, qui ne manqua pas de son côté de lancer des excommunications. Cette folle entreprise de l'E-

JEAN IV. vêque fut mal soutenuë. Le Prélat se vit enfin contraint de plier, au bout de deux années, & de se soumettre à la jurisdiction du Duc, qui fit son entrée à Saint Malo, comme Seigneur de la Ville. Les habitans n'obtinrent le pardon de leur révolte, qu'à condition que dans la cérémonie de cette entrée, ils se mettroient à genoux devant lui, qu'ils mettroient bas leurs ceintures, & que l'un d'eux portant la parole demanderoit pardon pour toute la Ville, & jureroit au Duc une fidelité inviolable. La fierté de l'Evêque de Saint Malo ne lui permit pas de se trouver à la cérémonie de cette entrée ; ce fut l'Evêque de Dol qui en fit les honneurs, avec le chapitre & le clergé.

La Noblesse de Bretagne, & le Duc lui même ensuite, prirent trop de part à la guerre de Flandres, allumée vers ce tems-là, pour n'en pas faire mention dans cette histoire. Un office, ôté à un petit Bourgeois vindicatif par le Comte de Flandres, donna lieu à une *révolte* de tous ses sujets, qui commença par une sédition dans la Ville de Gand. Le Comte chassé par les Flamans eut recours au Duc de Bourgogne, qui avoit épousé son heritiere. Le Duc

ayant engagé le Roi de France à envoïer JEAN IV.
une armée en Flandres, pour y dompter les rebelles, plusieurs Seigneurs & Chevaliers Bretons se joignirent aux François, & marcherent sous la banniere du Connêtable de Clisson. Ils se distinguerent surtout au passage du Lis près du pont de Comines, où environ cinq cens hommes defirent & mirent en fuite six à sept mille Flamands. Le Vicomte de Rohan, & les Sires de Rieux, de Laval, de Malestroit, de Belliere, & de Combour acquirent beaucoup de gloire dans cette action. Tout le pays, jusqu'à Bourbourg & Gravelines, se soumit au Roi, qui gagna ensuite la fameuse bataille de Rosebec.

L'année suivante le Roi d'Angleterre Richard II se declara contre le Comte 1383.
de Flandres. Les Anglois prirent Gravelines, Dunkerque, & Bourbourg, & se rendirent maîtres de tout le pays, depuis Dunkerque jusqu'à l'Ecluse. Le Roi de France informé de leurs progrès convoqua les Etats du Royaume à Compiegne. Le Duc de Bretagne se trouva à cette assemblée, où il fut decidé que le Roi envoyeroit en Flandres une armée, pour faire lever le siege d'Ypres, que les Anglois joints aux

Jean IV. Gantois avoient assiegé. Le Duc de Bretagne parent & ami du Comte de Flandres, à qui il avoit obligation, grossit l'armée Françoise de deux *mille* hommes de pié, à la tête desquels il se mit lui même. Le Duc voulut bien faire cette campagne à ses frais; mais afin que cela ne pût dans la suite lui porter préjudice, il pria le Roi de declarer par des lettres particulieres, que ce secours n'étoit point un devoir auquel il fût obligé. Le Roi lui accorda ces lettres datées du seize Juillet.

L'armée du Roi se trouva composée de plus de vingt mille hommes d'armes & de plus de soixante mille Archers ou gens de pié. La France depuis long-tems n'avoit eu une armée pareille. Les compagnies de lances Bretonnes étoient sur tout très belles. Eon de Lesnerac Seigneur Breton, & Capitaine de Clisson, avoit sous lui quatorze Chevaliers & quatre vingt cinq Ecuyers. Jean Tournemine Chevalier Banneret avoit une compagnie composée de trois *Chevaliers* & de quarante deux Ecuyers. Celle d'Alain de Rohan Sire de Leon, Chevalier Banneret, étoit de deux Chevaliers Bannerets, & de trente Ecuyers. Le Seigneur de Derval Chevalier Ban-

neret menoit trente Ecuyers, & le Vicomte de Coetmen deux Chevaliers & treize Ecuyers. JEAN IV.

Cette formidable armée, dont le Duc de Bretagne & le Connêtable conduisoient l'avant-garde, & qui étoit commandée par le Roi en personne, s'étant mise en marche, obligea bientôt les Anglois & les Flamans à lever le siege d'Ypres. Ils se retirerent en désordre les uns à Bergues, les autres à Gravelines, à Bourbourg, & à Cassel, pour y attendre des secours d'Angleterre. L'armée Françoise marcha à Cassel, le prit d'assaut, & alla ensuite assieger Bourbourg, où presque tous les Anglois s'étoient retirés. La place ne pouvoit tenir long-tems, & les Bretons surtout, avides de butin, comptoient déja sur le pillage, lorsque les Anglois firent parler en leur faveur au Duc de Bretagne leur ancien ami, & le firent ressouvenir des services qu'ils lui avoient rendus, le priant d'employer son credit auprès du Roi, pour leur obtenir une composition favorable.

Le Duc promit de leur rendre ce bon office, & leur tint parole. Il representa dans le Conseil, que la fleur des plus braves soldats Anglois étoit dans la

JEAN IV. place qu'on assiegeoit ; qu'elle seroit bien défenduë & le siege long : Qu'il étoit dangereux de réduire de braves gens au desespoir ; que son avis étoit donc de composer avec eux, & de profiter du tems pour achever de dompter les rebelles. Le Comte de Flandres de concert appuya cet avis, vainement combattu par Pierre de Villiers. Il fut decidé qu'on laisseroit les Anglois sortir de la place, vie & bagues sauves. Aussitôt les hostilités cesserent, & malgré les murmures & les imprecations du camp, les Anglois sortirent de Bourbourg comme en triomphe, à la vüe de l'armée Françoise, plus consternée d'une victoire de cette espece, que de la plus honteuse défaite. On alla ensuite mettre le siége devant Gravelines, où commandoit l'Evêque de Norwik, qui rendit la place & se retira.

Le Duc de Bretagne, qui venoit de rendre ce service signalé aux Anglois, leur en rendit bientôt après un plus important encore, en menageant une Treve entre la France & l'Angleterre, jusqu'à la Saint Michel de l'an 1384. Lorsque le traité eut été conclu, il reprit le chemin de son pays avec toutes les troupes Bretonnes. Il crut alors que

le Roi d'Angleterre par reconnoissance ne feroit point difficulté de lui restituer le Comté de Richemond, Brest, & les Briefs de Bordeaux ; *mais il se trompa : ayant envoyé pour cet effet une Ambassade en Angleterre, on se contenta de lui rendre les Briefs, & on refusa absolument de lui restituer le Comté de Richemond, & le port de Brest. Cette Ambassade assez infructueuse lui servit au moins dans la suite à confondre ses ennemis, qui publioient

* Droit de *Briefs*, ou de *Brieux*, est un droit domanial, qui a été substitué au droit de Bris, c'est-à-dire à un ancien usage, injuste & tirannique, suivant lequel les marchandises qui échapoient aux naufrages sur les côtes, étoient confisquées au profit du Prince. Les Ducs de Bretagne ayant renoncé à cet usage, en faveur des proprietaires des marchandises, firent delivrer aux maîtres des bâtimens une espece de sauve-garde, au moyen de droits modiques qui étoient payez pour l'expedition, & ces droits s'appellerent en Bretagne droits de *Brieux*. Il y a à ce sujet un Arrêt du Conseil du Roi, du 19. Juillet de cette année 1735. il s'agit ici d'un droit que les marchands de Bordeaux payoient aux Ducs de Bretagne pour s'exempter de la confiscation en cas de naufrage sur les côtes de cette province.

JEAN IV. qu'il étoit d'intelligence avec les Anglois, & qu'il aimoit mieux qu'ils fussent les maîtres de Brest, que d'en être le maître lui même.

Je ne puis passer sous silence une affaire importante, concernant les droits du Duché de Bretagne, qui fut alors agitée. Le Duc ayant fait lever des fouages sur la terre de Fougeres, sans le consentement de Jean Comte d'Alençon & du Perche & Baron de Fougeres, le Comte presenta une Requête au Parlement de Paris, & y fit ajourner le Duc. Il soutenoit que le Duc de Bretagne n'avoit pû lever de fouages sur la terre de Fougeres, sans un ordre exprès du Roi, & sans le consentement du Seigneur : Que pour cette raison; il lui intentoit procès au Parlement de Paris; parce que, selon la coutume du pays, le vassal grevé par son seigneur, le sommant de reparer le dommage, s'il refusoit de satisfaire, pouvoit porter sa plainte au Seigneur souverain. Le Parlement admit la Requête du Comte d'Alençon, sur le principe que le Duc de Bretagne étoit homme-lige du Roi.

Le Duc ayant fait examiner cette affaire dans une assemblée des Etats tenuë à Rennes, députa vers le Roi un

Evêque, un Baron, un Docteur & un Licencié en droit; ces derniers étoient Raoul de Karadeuc, & Guillaume de Saint André, qui eurent ordre de representer à sa Majesté : Que la Bretagne avoit autrefois été un Royaume; que les Ducs y jouissoient encore des droits Royaux, comme de la garde des Eglises, de la regale des Evêchez, des bris de mer &c. Que Pierre Mauclerc étoit le premier des Ducs, qui avoit reconnu les Rois de France pour souverains: mais que l'hommage qu'il lui avoit rendu ne devoit porter aucun préjudice aux loix & aux privileges de la Bretagne. Qu'il y avoit dans le pays plusieurs Barres ou jurisdictions subalternes; que de toutes ces juridictions on appelloit au siege de Rennes, excepté dans le pays Nantois où l'on appelloit au siege de Nantes: Que de ces deux derniers Tribunaux on pouvoit appeller au Parlement Général de la nation Bretonne, composé des trois ordres, c'est-à dire des Prélats, des Barons, & des Notables du tiers état: Que contre les Arrêts prononcés dans ces assemblées on ne pouvoit se pourvoir qu'à la *Chambre verte* du Duc, & non appeller au Parlement de Paris, excepté dans les cas

JEAN IV.

M v

JEAN IV. d'un deni de justice, ou d'un faux jugement de cette chambre : Que le Duc ne pouvoit plus long-tems dissimuler les entreprises du Parlement de Paris contre un privilege si bien établi, & qu'il suplioit sa Majesté de vouloir bien y mettre ordre, & reprimer ceux qui abusant de son nom, s'efforçoient de troubler l'union qui étoit entre le Roi & lui. Les deputés réüssirent dans leur negociation. Le Roi par des lettres patentes confirma les *Noblesses*, droits, & libertés du
1386. Duché de Bretagne, revoqua les ajournemens obtenus par le Duc d'Alençon, & le renvoya à la justice ordinaire du pays.

Cette année (le dix de Septembre) mourut Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthievre, veuve de Charle de Blois. Elle fut enterrée dans l'Eglise des Cordeliers de Guingamp. Le Duc d'Anjou son gendre, Roi de Sicile mourut quelques jours après. Jeanne de Hollande Duchesse de Bretagne deuxieme femme du Duc Jean IV, mourut la même année sans laisser d'enfans. Le Duc épousa en troisiéme nôces Jeanne de Navarre niece des Ducs de Bourgogne & de Berri, fille du Roi Charle le Mauvais & de Jeanne de France leur sœur.

Cependant le Duc de Bretagne, JEAN IV. absolument brouillé avec l'Angleterre, au sujet des refus qu'il avoit essuyez, après plusieurs Ambassades inutiles, resolut d'aller assieger Brest & de reprendre cette place de force. Il assembla pour cet effet une armée composée de François & de Bretons. Comme il ne lui parut pas aisé de prendre cette place d'assaut, il résolut de la bloquer par le moyen d'un fort qu'il fit construire, afin d'empêcher qu'il ne pût y entrer des vivres du côté de la terre. Mille ouvriers soutenus de dix mille combattans travaillerent sans relâche à cette fortification, dont les murs étoient de dix piés d'épaisseur, & devoient être flanquez de sept Tours. Au bout de dix neuf jours l'ouvrage fut en état de défense, & le Duc y mit une garnison de trois cens hommes, aux ordres de Jean de Malestroit avec des munitions & du canon. Les Bretons éleverent encore un autre fort de bois près de la Ville. Le blocus étant ainsi formé, l'armée se retira.

Mais s'il étoit difficile de prendre Brest d'assaut, il ne l'étoit pas moins de la prendre par famine, cette place pouvant être ravitaillée par mer, &

JEAN IV. recevoir aisement des secours d'Angleterre; c'est aussi ce qui arriva. Le Duc de Lancastre entra dans le port avec une flotte considérable, chargée de soldats. Les Anglois attaquerent le principal fort : Leurs mineurs descendirent dans le fossé munis de pics & de hoyaux, & entreprirent de le saper, soutenus par les Archers. Ils y réüssirent, & une partie de la Tour où étoient les Bretons s'étant écroulée, ceux-ci furent obligés de capituler. On leur permit d'emporter toutes leurs munitions, moyennant vingt mille écus d'or; il fut aussi stipulé que les forts seroient démolis. Le Duc de Lancastre, après le départ des Bretons, fit raser ces forts, & quatre jours après son arrivée, il remit à la voile.

1387. L'année suivante le Duc de Bretagne reprit le dessein d'assieger Brest, & prit pour cette fois de plus justes mesures. Il fit élever sur le bord de la mer un fort de bois, & deux autres de pierres du côté de la terre ferme; mais cette précaution fut encore inutile: Richard Comte d'Arondel & le Comte de Devonshire, Capitaines Anglois, s'emparerent du fort qui étoit sur mer, & après avoir détruit les deux autres, ils

mirent dans la place des vivres pour deux ans. Les forts de pierre furent retablis par les Bretons; mais les Anglois les vinrent attaquer encore la même année, en detruisirent un & mirent garnison dans l'autre. JEAN IV.

Les Historiens de Bretagne font mention d'un fameux duel arrivé l'année précedente, dont je ne puis me dispenser de dire ici quelque chose. Jean de Beaumanoir avoit été assassiné. Pierre Tournemine justement soupçonné de ce crime suborna un témoin, pour en accuser Robert de Beaumanoir frere du mort. Celui-ci également touché & de la mort de son frere, & de l'indigne calomnie qui la lui imputoit, porta ses plaintes au Duc, & pour en avoir raison, suivant la methode de ce tems-là, il demanda la permission de se battre en champ clos contre Tournemine. Tous deux jetterent leur gage en presence du Duc, qui permit le combat, marqua le lieu & fixa le jour. Ce jour étant venu, le Duc se trouva au lieu marqué, accompagné de ses Ministres & de plusieurs Barons. Beaumanoir entra le premier dans le champ, à cheval & armé: Tournemine appellé trois fois par un Herault parut aussi. Les deux

Voyez le P. Lobineau preuve 455.

JEAN IV. champions descendirent ensuite de cheval, & leurs épées furent mesurées par le Maréchal de Bretagne, sur la mesure que le Duc avoit donnée. On leur fit faire les sermens ordinaires sur des reliques & sur le missel; après quoi ils remonterent à cheval, & le Maréchal ayant crié par trois fois : *Faites vos devoirs*, ils coururent l'un contre l'autre. Beaumanoir pressa si vivement son adversaire qu'il le terrassa, & lui fit avoüer qu'il étoit vaincu. Tournemine emporté hors du camp fut mis en *l'Arrét* du Duc, & Beaumanoir obtint comme une grace qu'il ne seroit ni trainé ni pendu. Car c'étoit l'usage en Bretagne, comme en France & ailleurs, que celui qui étant accusé d'un crime capital étoit vaincu dans ces sortes de combats sans être tué, étoit livré au bourreau pour être pendu; s'il étoit tué, son corps étoit honteusement attaché à une potence.

Cet évenement fut bien moins considerable que celui que je vais raconter: Il s'agit de ce qui se passa alors entre le Duc de Bretagne & le Connêtable de France Olivier de Clisson. On a vû ci-devant, qu'après s'être haïs mortellement, ils s'étoient enfin reconciliez

de bonne foi, au moins en apparence : mais leur haine reciproque ſe ralluma bientôt. Le Connêtable ne ceſſoit de preſſer le Duc de procurer la liberté aux deux fils de Charle de Blois priſonniers en Angleterre, comme le Duc s'y étoit engagé formellement par le traité de Guerrande. Le Duc prétendoit de ſon côté qu'il ne s'étoit point obligé à payer leur rançon ; mais ſeulement à leur rendre de bons offices, pour leur faire obtenir leur liberté. JEAN IV.

Sur ces entrefaites Gui de Blois, le plus jeune des deux freres, étant mort, leConnêtable forma le projet ambitieux de marier ſa fille au Prince Jean, qui reſtoit, & qui devoit être Duc de Bretagne, ſi Jean IV n'eût point eu d'enfans. Il attendit néanmoins que la Comteſſe de Penthievre ſa mere fût morte, pour propoſer à ſon fils un mariage ſi diſproportionné, auquel ſelon les apparences elle n'eût pas conſenti. Après ſa mort, le Connêtable fit dire au jeune Prince, que s'il vouloit épouſer ſa fille, il payeroit ſa rançon. Jean ennuyé de ſa longue captivité, dont ſes plus proches parents ſe mettoient ſi peu en peine de le tirer, accepta les offres du Connêtable, qui pour la ſomme de

JEAN IV. cent vingt mille francs lui procura sa liberté.

Le Duc de Bretagne fut très offensé de la démarche de Clisson. Il s'imagina qu'il avoit dessein d'exciter de nouveaux troubles dans son Duché ; & se rappellant en même tems tous les sujets de mecontentement qu'il lui avoit autrefois donnés, il résolut de le faire périr. Pour cet effet il invita un jour le Connêtable, & les Sires de Beaumanoir & de Laval, avec quelqu'autres Seigneurs Bretons, à venir voir son Château de l'Ermine, qu'il faisoit actuellement bâtir. Il leur avoit témoigné depuis peu tant d'amitié, qu'ils ne se defierent de rien, & se rendirent volontiers à cette invitation. Le Duc leur fit voir tous les appartemens, & le cellier même où il les fit boire. Il les mena ensuite à la grosse Tour, & s'arrêta à l'entrée de la porte, priant le Connêtable d'entrer, & de bien examiner cette fortification, tandis qu'il s'entretiendroit avec le Sire de Laval, à qui il avoit quelque chose à dire en particulier. Apeine le Connêtable fut-il monté, que des gens armés, qui étoient cachés dans une chambre, se jetterent sur lui, l'arrêterent, le traînerent dans une

autre chambre, & le chargerent de fers. JEAN IV.

Le Sire de Laval beau frere du Connêtable, entendant du bruit, & appercevant quelque alteration sur le visage du Duc, se douta de ce qui se passoit: *Haa Monseigneur*, dit-il au Duc, *par dieu merci, que voulez-vous faire? N'ayez nulle mal volonté sur beau frere Connêtable.* Le Duc lui ordonna de monter à cheval & de s'en aller, ajoutant qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire; le Sire de Laval protesta qu'il ne partiroit point sans son beau frere. Cependant il se retira à l'écart pour quelque tems.

Beaumanoir survint alors, & demanda où étoit le Connêtable. Le Duc, que sa passion transportoit, s'avança contre lui la dague à la main, & le menaça. Beaumanoir, qui étoit de sang froid, mit un genoux en terre, & supplia le Duc de ne se point dès-honnorer par une action que tout le monde condamneroit. *Or va*, repliqua le Duc, *tu n'auras ne pis ne mieux que lui.* On conduisit aussitôt par son ordre Beaumanoir dans la Tour, où il fut enchaîné comme le Connêtable.

Toute la Bretagne retentit bientôt de la nouvelle de cet évenement: jamais

JEAN IV. action ne fut si generalement blamée. Elle parut indigne, non seulement d'un Prince, mais du moindre gentilhomme dont la foi devoit être inviolable, & souleva tous les Bretons, qui dirent hautement qu'il falloit tirer vengeance de cet attentat, & aller assieger le Duc dans son Château de l'Ermine. Le Duc, qui n'avoit pas résolu de borner la sienne à l'emprisonnement du Connêtable, donna ordre sur le soir *qu'on le fît mourir* cette nuit la même. Pour cet effet il fit venir un gentilhomme, en qui il avoit confiance, nommé Jean de Bazvalen, le même qu'il avoit envoyé en Angleterre, & dont j'ai parlé cidessus; il lui dit, qu'il lui commandoit en vertu du respect & de l'obéïssance qu'il lui devoit, de faire mourir le Connêtable, sur le minuit, le plus secrettement qu'il seroit possible. Bazvalen prit la liberté de lui representer les consequences de cette action, & lui conseilla de suspendre les effets de son ressentiment, parce qu'il pourroit se repentir un jour de s'être ainsi abandonné aux mouvemens de sa colere & de sa haine. Le Duc repliqua qu'il avoit pris sa resolution, & que rien ne le feroit changer: Que le Connêtable

lui étoit odieux depuis long tems, qu'il
l'avoit extrêmement tourmenté, qu'enfin
il lui ordonnoit sur peine de la vie de
la lui ôter. Bazvalen voulut faire encore
quelques remontrances au Duc; mais ce
Prince transporté de colere le mena-
ça, & l'intimida de maniere, qu'il n'osa
plus repliquer, & promit d'obéir.

Le Sire de Laval, informé par Bazva-
len des ordres du Duc, vint se jetter à
ses genoux, pour le suplier de ne point
flétrir sa gloire par une action si cruelle
& si infamante. Il ajouta que si le Con-
nêtable l'avoit offensé, il auroit soin
qu'il lui en fît satisfaction, & que s'il ne
le pouvoit pas lui seul, il y contribueroit
lui-même de ses propres biens. Il le fit
en même-tems ressouvenir que le Con-
nêtable avoit eu l'honneur d'être élevé
avec lui, & qu'il lui avoit rendu autre-
fois de très-grands services dans la con-
quête de la Bretagne : « Si vous le faites
» mourir, ajouta-t'il, il n'y aura Prin-
» ces, Seigneurs, ni bonnes Villes, qui
» ne se liguent contre vous : songez que
» c'est vous-même qui l'avez invité à ve-
» nir ici; il s'est fié à votre parole & à vos
» démonstrations d'amitié : Que pense-
» ra-t'on de vous, si vos caresses sont des
» pieges? Ah plûtôt mettez-le à rançon,

JEAN IV. „ & ôtez lui ses Places : Je m'offre d'ê-
„ tre caution pour lui. „ Le Duc repartit que le Connêtable l'avoit si souvent offensé, qu'il vouloit à la fin s'en venger ; qu'il tenoit malgré lui plusieurs Places fortes en Bretagne, & qu'il avoit formé le projet de marier sa fille à Jean de Penthievre, dans la vûe de le faire Duc de Bretagne. Le Sire de Laval ne cessant de renouveller ses instances, le Duc lui fit sentir qu'elles lui déplaisoient, & lui ordonna de ne plus l'importuner. Ce Seigneur étant sorti, le Duc se mit au lit, en jurant qu'à cette fois il seroit vengé & délivré de son ennemi.

Cependant il fit durant la nuit des reflexions serieuses sur les conséquences de l'ordre qu'il avoit donné, & dormit peu. Tantôt il étoit entrainé par le desir de satisfaire son ressentiment, & de se défaire d'un ennemi dangereux ; tantôt il étoit arrêté par l'horreur d'une action si indigne & si cruelle, & par la crainte d'être lui-même un jour la victime de sa passion. Il croïoit déja voir les François & les Bretons également indignés *se liguer* ensemble, s'armer contre lui, & le chasser honteusement de son Duché. Dès la pointe du jour il envoia chercher Bazvalen, & lui demanda s'il avoit exé-

cuté ses ordres : Je vous ai obéi, lui répondit le Gentilhomme. *Quoi*, dit le Duc, *Clisson est mort ! Oüi Monseigneur*, repartit Bazvalen, *cette nuit il a été noié, & jai fait mettre le corps en terre dans un jardin. Haa*, dit le Duc, *voïez-ci un piteux réveille-matin ; plût à Dieu, Messire Jehan, que je vous eusse cru. Je vois bien que jamais je ne serai sans détresses ; retirez-vous, Messire Jehan, que je ne vous voie plus.*

JEAN IV. Alain Bouchard.

A peine Bazvalen se fut-il retiré, que le Duc déchiré par ses remords, effrayé des malheurs dont il se croïoit menacé, & détestant son injuste passion, s'abandonna à la douleur, gémissant & poussant des cris affreux, comme s'il eut extrêmement souffert. Ses domestiques, valets de chambre & Ecuyers, accoururent pour le soulager, sans pouvoir deviner la cause de son mal ; car tout s'étoit passé jusqu'alors assez secretement, & Bazvalen n'avoit eu garde de divulguer la commission odieuse dont on l'avoit chargé. Le Duc ne vouloit ni boire ni manger, ni parler à qui que ce fût. Laval même, qu'il aimoit beaucoup, étant entré dans sa chambre, fut assez mal reçû ; il n'osa lui parler, & fut obligé de se retirer.

JEAN IV. Cependant Bazvalen, qui avoit voulu donner au Duc tout le tems de sentir les reproches de sa conscience, & de se repentir de l'ordre cruel qu'il lui avoit donné, ne crut pas devoir attendre plus longtems à lui calmer l'esprit. Il se présenta donc devant lui, malgré la défense qu'il lui avoit faite, & lui dit, que prévoïant bien les remords & tous les malheurs que devoit lui causer la mort du Connêtable, il avoit osé suspendre l'exécution de ses ordres, & que Clisson vivoit encore. A ces mots le Duc transporté de joye embrassa le Gentilhomme discret & prudent, & lui promit de le récompenser, comme il fit dans la suite. En ce moment Laval entra : le Duc le reçût avec un visage gai, & voulut se faire un mérite auprès de ce Seigneur de n'avoir point ôté la vie à Clisson : « Ce n'est „ qu'en votre considération, lui dit-il, „ que j'ai pris le parti de faire grace de „ la vie au Connêtable; c'est à vous à pré„ sent à sçavoir de lui s'il est disposé à me „ payer cent mille francs de rançon, & „ à me rendre Josselin, Lamballe, Broon, „ Jugon, Blein, Guingamp, la Roche-„ Derien, Chatel-Audren, Clisson & „ Château-Gui. „ C'étoient des Places fortes, dont les unes apartenoient au

Connêtable, & les autres à Jean de Penthievre. JEAN IV.

Le Sire de Laval eut la permission de parler à Clisson pour conclure le traité. Il le trouva plongé dans le désespoir, & attendant la mort à chaque instant; mais quand il vit son beau-frere, il commença à concevoir quelque espérance qu'on lui conserveroit la vie. Laval, après l'avoir consolé, lui fit promettre d'avance d'accomplir tout ce qu'il alloit lui déclarer de la part du Duc. Le Connêtable, qui n'avoit en vüe que de se voir en liberté, promit tout. Il fut reglé par le traité, que toutes les forteresses du Sire de Clisson, & celles de Jean de Penthievre, seroient livrées au Duc incessamment. Le Connêtable souscrivit à toutes les conditions, protestant que c'étoit de sa pure & libre volonté, sans contrainte & sans fraude, & jura sur les Evangiles, par la foi de son corps, en obligeant tous ses biens, qu'il accompliroit le traité dans toutes ses parties, & que s'il faisoit rien de contraire, il consentoit d'être réputé faux & déloïal Chevalier. L'acte fut scellé des sceaux du Connêtable, du Vicomte de Rohan, du Sire de Laval, & du Sire de Château-Brient, pour lui & pour le Sire de Rieux. Le Duc voulut

JEAN IV. que l'argent fut compté, & les principales Places renduës, avant d'élargir son prisonnier. Pour cet effet il consentit de rendre la liberté à Beaumanoir, qui, après que le traité eut été signé, fut envoyé pour chercher les centmille francs, & pour mettre le Duc en possession des principales Places dont on étoit convenu. Beaumanoir exécuta tout cela dans l'espace de quatre jours. Les cent mille francs furent comptés au Duc, & Chatel-Audren, Lamballe, Guingamp & la Roche-Derien furent remis à ses Officiers, en attendant que les autres Places stipulées dans le traité le fussent aussi. Le Duc exigea en même-tems du Connêtable une ratification de ce traité, & la lui fit datter de Moncontour, quoique signée dans le Château de l'Ermine.

Le Connêtable ayant ainsi recouvré sa liberté, se rendit à Paris au bout de quelques jours, & alla se jetter aussitôt aux pieds du Roi: « Sire, lui dit-il, vous m'a-
» vez fait Connêtable de France, & je
» crois m'être acquitté de ma charge di-
» gnement & sans reproche: si quelqu'un,
» excepté votre Majesté & Messeigneurs
» vos Oncles, osoit dire le contraire, je
» suis prêt à me justifier les armes à la
main,

„ main. Cependant, continua-t'il, au „ mépris de la dignité dont vous m'avez „ revêtu, le Duc de Bretagne m'a fait „ arrêter & charger de chaînes, & ſans „ le Sire de Laval il m'auroit fait mourir. „ J'ai été contraint de racheter ma liberté „ par la ceſſion d'un grand nombre de „ Villes, de Places fortes & de Châ- „ teaux, & en payant cent mille francs. „ Votre Majeſté, pourſuivit-il, doit „ reſſentir auſſi vivement que moi cet „ outrage: Au reſte, je la ſuplie de diſ- „ poſer de mon Office, que je ne puis „ plus exercer avec honneur. „

JEAN IV.

Le Roi l'ayant écouté, le prit par la main, le fit lever, & lui dit qu'il vouloit qu'il gardât ſa charge; & qu'à l'égard du procédé du Duc de Bretagne, il aſſembleroit les Pairs du Royaume pour en délibérer avec eux. Cliſſon ne trouva pas le Roi aſſez vif à ſon gré ſur l'outrage dont il ſe plaignoit: étonné de ſa réponſe froide il ſe remit à genoux, pour ſuplier encore Sa Majeſté de diſpoſer de ſa charge, qu'il ne pouvoit plus, diſoit-il, exercer avec dignité après l'affront qu'il avoit reçû. Le Roi le fit encore relever, & le Duc de Bourgogne lui dit qu'on feroit attention à cette affaire. Cependant ni le Roi ni ſes Oncles, les Ducs

JEAN IV. de Berri & de Bourgogne, ne la prenant pas fort à cœur, Cliſſon ſe retira de la Cour peu ſatisfait, & alla ſe renfermer dans ſon Hôtel à Paris. Ses amis l'y viſiterent pour le conſoler, & lui firent eſpérer que les Pairs lui rendroient juſtice. En attendant il s'en alla par leur conſeil à Mont-leheri, Château qui lui appartenoit.

Voyant enfin que la Cour continuoit de s'intereſſer médiocrement à cette affaire, il jugea à propos d'avoir recours aux voies de fait. Il ſe rendit en Bretagne, & ſecondé de pluſieurs Seigneurs Bretons de ſes amis, il rentra à main armée dans les Villes de Guingamp, de Lamballe, de Châtel-Audren, & s'empara de Chateaulin, de S. Malo & du Pleſſis-Bertrand, où il fit pluſieurs priſonniers, entr'autres Raoul de Karadeuc, Jean & Bertrand Gouïon, &c.

Ces hoſtilités firent ouvrir les yeux à la Cour de France, & Cliſſon obtint par-là ce qu'il n'avoit pû gagner par ſes ſuplications & ſes remontrances. Le Roi voulant prévenir de plus grands troubles, envoïa ſommer le Duc de Bretagne de mettre en ſequeſtre toutes les Places qu'il avoit forcé le Connêtable de lui remettre par le traité de l'Ermine. En mê-

me-tems il lui fit défenſe, ainſi qu'à Cliſ- JEAN IV.
ſon & aux Sires de Rohan, de Beaumanoir & de Coëtmen, ſes Partiſans, de continuer les voies de fait, leur déclarant qu'il ſe rendoit Arbitre de tous leurs differends, & qu'il feroit à chacun une exacte juſtice. Pour cet effet il envoya des Ambaſſadeurs au Duc qui étoit à Nantes, pour l'aſſurer, que s'il vouloit ſe ſoumettre au Jugement du Roi, Sa Majeſté auroit ſoin de menager ſes interêts.

Le Duc, avant de leur donner ſa réponſe, aſſembla ſon Conſeil, & jugea à propos de faire une proteſtation, par laquelle il déclara, que s'il accordoit au Roi ce qu'il lui demandoit, ce n'étoit que dans la crainte qu'il ne prît le parti du Connêtable, qui étoit actuellement par ſon ordre à Pont-Orſon, à la tête d'une armée, prêt à inonder la Bretagne de ſoldats; qu'il ſe reſervoit de pourſuivre dans un autre tems ſes droits contre le Connêtable, revoquant d'avance & déclarant nul tout ce qu'il pouroit lui accorder.

Après avoir pris cette précaution, il répondit aux Ambaſſadeurs, en preſence de pluſieurs Seigneurs & de gens de ſon Conſeil, qu'il étoit diſpoſé à complaire

JEAN IV. au Roi en toutes choses ; mais qu'il ne prétendoit pas que ce que le Roi feroit, par raport à l'affaire dont il s'agissoit, pût acquerir à Sa Majesté aucun nouveau droit dans la Bretagne, & qu'il la supplioit de lui accorder sur cela des Lettres: Il ajouta qu'il ne prétendoit pas non plus renoncer aux conditions du traité qu'il avoit fait avec le Connêtable, ni se désaisir des Places qu'on lui avoit cédées par ce traité ; que néanmoins, persuadé que le Roi auroit égard à ses interêts & aux injures qu'il avoit reçûës du Connêtable, il consentoit que ces Places fussent remises entre les mains du Sire de Laval, qui les garderoit au nom du Roi jusqu'à ce que Sa Majesté & les Ducs de Berri & de Bourgogne eussent décidé à qui elles devoient apartenir ; que pour les cent mille francs qu'il avoit touchés, il mettroit en gage entre les mains des Ambassadeurs le Comté de Mont-fort ; qu'au reste il vouloit que toutes les Places qu'on avoit depuis peu prises sur lui, comme Châteaulin, S. Malo & le *Plessis-Bertrand*, fussent remises entre les mains du Roi, & confiées au Sire de Laval, en attendant le Jugement qui interviendroit, & que les prisonniers fussent aussi remis à ce Seigneur. Ces con-

ditions furent acceptées par les Ambassadeurs, & le Duc de Bretagne promit de se trouver à l'assemblée des Etats convoqués à Orleans.

Sur ces entrefaites le Comte de Penthievre épousa au commencement de l'année 1388. Marguerite de Clisson, fille du Connêtable, & les nôces furent célébrées avec beaucoup de magnificence. Après Pâques le Roi se rendit à Orleans pour l'assemblée des Etats, où le Duc se fit long-tems attendre & ne comparut point. Quoique le Roi lui eût promis de ne point rendre les Places qui étoient en sequestre sans l'avoir entendu, il fut sur le point de juger l'affaire en son absence. Clisson plaida lui-même sa cause avec beaucoup de vehemence, & fit voir que l'entreprise du Duc étoit un outrage fait à la Majesté Royale. En même-tems pour soutenir son accusation, il tira son gand, & le jetta aux piés du Roi pour gage de bataille. Plusieurs autres Seigneurs de ses parens ou de ses amis en firent autant; mais personne ne releva ces gages. Sur la fin du mois de Mai le Duc envoya une Ambassade au Roi, pour s'excuser de ce qu'il ne venoit point à l'assemblée des Etats, étant indisposé & hors d'état de faire le voyage.

1388.

JEAN IV. Alors les Etats se séparerent, & le Roi revint à Paris.

Cependant le Conseil du Duc de Bretagne representa à ce Prince qu'il couroit risque de perdre son Duché, s'il ne s'accommodoit au plûtôt avec le Connêtable; que le Roi de France, mécontent de ce qu'il lui avoit manqué de parole, pouroit bien tourner ses armes contre lui; que la plûpart de la Noblesse & des Villes de Bretagne étoient dans le parti de Clisson; que les Places qu'il l'avoit forcé de lui remettre, lui coûteroient beaucoup à garder: Que leur avis étoit donc qu'il rendît ces Places au Connêtable; qu'il calmeroit par cette démarche la haine que plusieurs Princes & Seigneurs avoient conçûë contre lui; que le Roi en ce cas n'auroit pas de peine à lui pardonner l'emprisonnement de Clisson; que le Duc de Bourgogne son parent & son ami souhaitoit qu'il restituât ces Places; qu'un refus obstiné de sa part pouroit aliener ce Prince; qu'enfin il devoit peu compter sur l'appui des Anglois, nation capricieuse & inconstante, si le Roi de France se déclaroit contre lui.

Le Duc répondit qu'il reconnoissoit la sagesse de ces conseils, & qu'il

étoit de son interêt de les suivre ; mais qu'il ne pouvoit gagner sur lui de se reconcilier avec le Connêtable ; qu'il le haïroit toujours ; qu'il se repentoit même de ne lui avoir pas ôté la vie, tandis qu'il étoit maître de sa personne. Malgré ces dispositions où étoit le Duc à l'égard de son ennemi, il céda aux raisons de son Conseil, & déclara qu'il étoit prêt de rendre les Places qu'il avoit obligé Clisson de lui remettre. JEAN IV.

Le Sire de Couci, ami intime du Duc, arriva alors en Bretagne en qualité d'Ambassadeur du Roi, accompagné de Jean de Vienne & du Sire de la Riviere. Le Duc envoya au-devant d'eux le Sire Laval & plusieurs autres Seigneurs Bretons, & les combla d'honnêtetés & de politesses, & surtout le Sire de Couci. Ils le trouverent bien disposé pour l'accommodement dont il s'agissoit, & n'eurent autre chose à lui persuader que de venir trouver le Roi a Paris. On convint qu'il se rendroit à Meun sur Loire, où les Ducs de Berri & de Bourgogne se rendroient aussi ; & qu'au moyen d'un sauf-conduit, pour lui & pour toute sa suite, il iroit avec eux à Paris.

Le Duc de Bretagne ayant reçu à Nantes le sauf-conduit dans la forme qu'il

JEAN IV. l'avoit souhaité, partit accompagné de douze cens personnes, Prelats, Barons, Chevaliers, Ecuyers & Gens de Conseil, & se rendit par eau à Meun, où il trouva les Ducs de Berri & de Bourgogne qui l'attendoient : Quelques jours après le Duc de Bretagne partit pour Paris, où il fit son entrée, précédé par le Sire de Couci, le Comte de Savoye, Jean de Vienne, Gui de la Trimouille, Jean de Vernüeil, le Comte de Meaux, & d'autres Seigneurs. A côté de lui marchoient Guillaume de Namur, Jean de Bourgogne, Guillaume de Hainaut Comte d'Ostrenant; & derriere lui, les Sires de Montfort, de Malestroit, & les autres Seigneurs Bretons : Avec ce nombreux & illustre cortege il se rendit au Louvre. Lorsqu'il arriva, le Roi étoit prêt de se mettre à table pour dîner. Aussitôt que le Duc apperçut le Roi, il mit un genou en terre & se releva : Après avoir avancé quelques pas, il fit encore la même reverence : Lorsqu'il fut près du Roi, il se mit à deux genoux, la tête nüe, & dit : *Monseigneur, je suis venu vous voir : Dieu vous maintienne en joye. Grand merci*, lui répondit le Roi, *nous avions grande envie de vous voir*. Alors les Ducs de

Le Moine de S. Denis.

Berri & de Bourgogne, qui avoient introduit le Duc de Bretagne, & les autres Princes qui étoient présens, se mirent à genoux, & supplierent le Roi d'avoir plus d'égard à la qualité & au rang du Duc de Bretagne, qu'à la faute qu'il avoit commise. Le Roi répondit que la grace qu'on lui demandoit ne pouvoit être refusée à de si puissantes sollicitations, & ordonna en même-tems qu'on préparât dans son Château du Louvre un apartement pour le Duc.

Ce Prince fit des presens à toute la Cour, & donna de grands repas, afin de se faire des amis & des protecteurs; il y réüssit. Les Ducs de Berri & de Bourgogne surtout prirent hautement sa défense, & traiterent sa querelle avec le Connêtable d'affaire particuliere, à laquelle l'Etat ne devoit point prendre de part.

Cependant les parties furent entendües par ces deux Princes, & par les personnes qui composoient le grand Conseil du Roi. Le Connêtable exposa tout ce qui s'étoit passé au Château de l'Ermine, & la maniere indigne dont il y avoit été traité, contre la foi de l'hospitalité, & demanda en même tems que ses places lui fussent renduës, &

JEAN IV. que les cent mille francs qu'on l'avoit forcé de payer lui fussent restitués. Le Duc de Bretagne repondit, qu'il avoit fait arrêter le Sire de Clisson, comme coupable de plusieurs crimes : Qu'il auroit pû le faire mourir ; mais qu'il s'étoit contenté d'une peine civile, & qu'il avoit conclu avec lui un traité, que Clisson avoit ratifié lui même, depuis qu'il avoit été mis en liberté. Il demanda ensuite la restitution de Châteaulin & du Plessis-Bertrand. Le Connêtable repliqua, qu'il étoit prêt de refuter tout ce que le Duc voudroit lui objecter en matiere de crime ; & qu'à l'égard du traité, il étoit nul, parce qu'on avoit usé de violence pour le lui faire signer : Que la prétenduë ratification, quoique datée de Montcontour, étoit frauduleuse, ayant été faite au Château de l'Ermine, & ne devoit pas avoir plus de force que le traité.

Enfin le Duc & le Connêtable ayant chacun engagé leur parole, qu'*ils se* soumettroient au Jugement des arbitres, l'affaire fut terminée le vingt Juillet à l'hotel de Saint Pol, où le Roi dans une assemblée de tous les Grands du Royaume prononça : Que le Duc ren-

droit au Connêtable les places qu'il l'avoit obligé de lui ceder avec les cent mille francs, & que le Connêtable de son côté remettroit au Duc Châteaulin & le Plessis-Bertrand : Que les prisonniers seroient mis en liberté : Que la Roche-Derien, Guingamp, Lamballe & Châtel-Audren seroient mis en sequestre entre les mains du Roi, jusqu'à ce qu'il eût été decidé à qui elles devoient appartenir : Enfin que le Duc & le Connêtable, & les partisans de l'un & de l'autre, vivroient désormais en bonne intelligence. On exigea en même tems que le Duc protestât, que dans toute cette affaire il n'avoit eu aucune intention d'offenser le Roi & que néanmoins il lui demandât pardon. Il le fit, & le Roi declara qu'il lui pardonnoit. Le Connêtable jura, qu'il seroit désormais bon & fidele sujet du Duc de Bretagne, & qu'il lui seroit soumis en tout ; que néanmoins il ne seroit point tenu durant l'espace de huit ans de comparoître à la Cour du Duc, par devant lui, ni par devant ses Juges, autrement que par procureur. Le Duc jura aussi, qu'il seroit bon & loyal Seigneur au Sire de Clisson, & qu'il JEAN IV.

JEAN IV. en uſeroit bien avec lui, tant qu'il lui feroit ſoumis.

C'eſt ainſi que ſe termina pour lors la querelle du Duc de Bretagne & du Connêtable. Le Roi, pour mieux cimenter cette reconciliation, les fit manger l'un & l'autre à ſa table. Un Auteur rapporte, qu'après avoir bu, il donna ſa coupe pleine de vin au Duc, & le pria de boire, & de donner le reſte au Connêtable; que le Duc but, & que Cliſſon but après lui.

Le Moine de Saint Denis.

1389. La paix entre le Duc & le Connêtable dura peu. Les parties, qui s'étoient ſoumiſes au jugement du Roi, refuſerent de l'executer. On retint les places de part & d'autre, & Cliſſon ne voulut point rendre les priſonniers. Le Comte de Penthievre gendre du Connêtable, malgré le traité qu'il avoit nouvellement conclu avec le Duc en preſence du Roi, refuſa ou differa de lui rendre hommage, comme il en étoit convenu, pour les terres dont il jouiſſoit en Bretagne. Le procedé du Connêtable & du Comte engagea le Duc à porter ſes plaintes aux Etats aſſemblés à Nantes au commencement de l'année 1389. Les Etats furent d'avis, qu'il devoit s'adreſſer au Roi, auteur de la tranſaction, & obligé

par consequent à la faire executer. Le Duc suivit cet avis, & deputa au Roi quelques Seigneurs, pour lui demander justice des infractions du traité de la part du Connêtable. Celui-ci de son côté se plaignit beaucoup du procedé du Duc à son égard. Peut être y avoit-il de part & d'autre plus de défiance que de mauvaise foi. Le Duc avoit beaucoup de hauteur & de dureté, & Clisson n'étoit pas d'humeur à plier sous un maître si imperieux. On en peut juger par cette lettre, qu'il écrivit alors au Seigneur de la Tremblaye. JEAN IV.

Beau cousin & ami, monsieur de la Tremblaye, ayant lû celle-ci, venez à toute outrance, avec ma Compagnie d'hommes d'armes, & d'arbalêtriers, me trouver, chevauchant à hastivité. Car il est metier que pieça nous quittions notre maître, qui est moult fâcheux, & allions en chevauchée trouver monseigneur le Roi de France, qui est moult agreable & de bonne haitance, & jeune & gaillard Prince &c. Le P. Lobineau p. 410.

Ces differends du Duc avec le Connêtable durerent encore quelques années. Le Roi dans le dessein de les faire cesser, & de terminer en même tems d'autres contestations, assembla 1391.

JEAN IV. les Princes du Sang, qui furent d'avis que le Roi se rendît à Tours, où l'on feroit venir le Duc de Bretagne, le Connêtable, & le Comte de Penthievre

Le Roi s'étant rendu en cette Ville, envoya au Duc de Bretagne le Duc de Berri, avec plusieurs Seigneurs, Ecuïers, & Secretaires. Le Duc de Bretagne, qui étoit alors à Nantes alla trois lieues au devant du Duc de Berri, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & de Gentilshommes. Ce ne fut d'abord que festins & divertissemens à la Cour du Duc, qui se trouva très honoré d'une si glorieuse Ambassade.

Cependant le Duc de Berri écrivit à tous les Seigneurs Bretons, pour les inviter à venir à Nantes, afin d'y entendre ce qu'il étoit chargé de dire au Duc de la part du Roi. Lorsqu'ils furent assemblés, le Duc de Berri fit un long discours, où il declara, que le Roi trouvoit mauvais 1°. que le Duc de Bretagne fît battre monnoye; 2° que dans l'hommage que ses vassaux lui rendoient, ils jurassent qu'ils le *servi*roient envers & contre tous, sans excepter le Roi 3°. que le Duc fût en guerre avec le Connêtable, & refusât de satisfaire le Comte de Penthievre.

Le Duc se trouva insulté par les deux premiers articles, & il en fut si offensé, que sans respecter le caractere sacré & inviolable des Ambassadeurs de son Souverain, il résolut de les faire arrêter.* Pierre de Navarre frere de la Duchesse de Bretagne étoit alors à Nantes. Ayant été informé de la résolution du Duc, il en parla à sa sœur & lui en representa vivement les dangereuses consequences. La Duchesse prend aussitôt ses enfans entre ses bras, & court à l'appartement du Duc, se jette à ses piés, & fondant en larmes le conjure au nom des jeunes Princes, fruit de leur union, que la conduite de leur pere alloit rendre malheureux pour toujours, de renoncer au funeste dessein, que la colere lui avoit inspiré. Le Duc fut touché; il rentra en lui même, & faisant reflexion au danger où il s'exposoit, il revoqua l'ordre qu'il avoit déja donné.

JEAN IV.

Cependant il manda les Ambassadeurs, & leur dit de se trouver le lendemain dans l'Eglise Cathédrale, où ils attendroient sa reponse. Sans entrer dans aucune discussion des articles qui

* Le Moine de Saint Denis dit qu'il avoit appris cette circonstance d'un des Ambassadeurs mêmes.

JEAN IV. l'avoient blessé, il declara succinctement qu'il se soumettroit aux ordres du Roi, & qu'incessament il se rendroit à Tours. Les Ambassadeurs contens de cette reponse s'en retournerent. Le Duc pour executer sa promesse ayant demandé des sauf-conduits, le Roi renvoya en Bretagne le Duc de Berri, avec pouvoir de conduire en toute sureté le Duc à Tours, & de le ramener ensuite à Nantes. Le Roi engagea sa parole royale dans le sauf-conduit qu'il fit expedier; les Ducs de Berri & de Bourgogne en firent autant, chacun en leur nom.

Muni de ces assurances le Duc partit de Nantes, accompagné du Duc de Berri, & suivi de quinze cens personnes, Prelats, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Clercs, & gens de Conseil, dont une partie fit le voyage sur cinq vaisseaux garnis de canon & de gens de guerre, & le reste alla par terre le long du fleuve. Lorsqu'il fut à une lieue de Tours, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon vinrent au devant de lui pour le recevoir, & le conduisirent au logis, qui lui avoit été preparé dans la Ville.

En attendant que le Roi lui donnât audience (ce qui ne fut que plusieurs jours après son arrivée) tous les Seigneurs

de la Cour lui rendirent visite. Dans cet intervalle quelques Bretons de la suite du Duc prirent querelle dans un jeu de Paume avec des François. On en vint aux mains, & l'insolence d'un François alla jusqu'à jetter de la boüe sur les armes du Duc de Bretagne, arborées sur la porte de son logis. Tous les Bretons, qui étoient dans la Ville, irrités de cet affront, prirent les armes & accoururent. Le désordre auroit été plus loin, si le Roi n'eût pas interposé son autorité. Il envoya le Duc d'Orleans son frere, & le Comte d'Eu, qui firent mettre les armes bas aux deux partis, & ordonnerent que pendant la nuit on fît bonne garde. Le lendemain le Roi fit faire satisfaction au Duc, & cette affaire n'eut heureusement point de suite. JEAN IV.

Au commencement de Janvier le Roi donna audience au Duc, & l'entretint long tems sur les articles, que le Duc de Berri avoit proposez à Nantes. Cette affaire fut discutée plusieurs fois dans le Conseil du Roi. Le Duc, le Connêtable, & le Comte de Penthievre faisant valoir chacun leur droit, & chacune des deux parties s'opiniâtrant à ne rien relâcher de ses prétentions, on 1392.

JEAN IV. fut ſur le point de ſe ſeparer, ſans rien conclure. Le Roi, à la ſollicitation du Connêtable, avoit déja pris la réſolution lorſqu'il ſeroit de retour à Paris, d'aſſembler des troupes, & de fondre ſur la Bretagne, pour mettre le Duc à la raiſon; mais la crainte d'avoir en même tems la guerre contre les Bretons & contre les Anglois, rompit ce projet dangereux, auquel on ſubſtitua celui d'un double mariage du fils du Duc avec une des filles du Roi, & d'une des filles du même Duc avec le fils du Comte de Penthievre. Par ce moyen on vint à bout de concilier les parties, & le projet du traité fut dreſſé.

Mais avant d'y mettre la derniere main, le Roi voulut que le Duc de Bretagne s'expliquât nettement ſur les Privileges de ſon Duché. Le Duc declara, en preſence du Roi & de ſon Conſeil, que l'on reconnoiſſoit en Bretagne le Roi de France pour Souverain; mais il ſoutint, qu'il n'y avoit d'appel au Parlement de Paris que dans le cas d'un faux Jugement ou d'un deni de Juſtice, & que les ajournemens des Bretons au Parlement en premiere inſtance étoient contre les droits de ſon Duché. Le Roi aſſura le Duc, qu'on empêcheroit

désormais ces sortes d'entreprises sur les privileges de la Bretagne. Il fut ensuite question de la formule du serment, que le Duc exigeoit de ses sujets, où il y avoit ces mots : *plus proche à lui qu'à nul autre*. Le Duc protesta qu'il ne changeroit jamais rien à cette formule, & promit seulement de recevoir le serment du Comte de Penthievre, sans ces mots, à condition que cela ne tireroit point à consequence pour ses autres sujets. A l'égard du droit de Regale, & de celui de battre monnoye, le Duc dit, qu'il en jouissoit, conformement à l'ancien usage, & à l'exemple de ses predecesseurs. Il supplia ensuite le Roi de vouloir bien confirmer les privileges de son Duché, & de declarer qu'il en vouloit être le protecteur.

Le Roi repondit, que son intention étoit de conserver les droits & les libertés du Duché de Bretagne, & qu'il ne permettroit jamais qu'on formât aucune entreprise, qui put y donner atteinte : mais qu'il prioit aussi le Duc de se comporter avec un esprit de paix dans l'usage de ses privileges, comme ses predecesseurs avoient fait. Il fut ensuite decidé, que le Comte de Penthievre renonceroit aux armes pleines de Bretagne,

JEAN IV. pour lui & pour tous ses descendans; qu'il confirmeroit le traité de Guerrande & qu'il feroit hommage lige au Duc, qui de son côté lui assigneroit des terres en Bretagne, & lui cederoit plusieurs places mentionnées dans le traité. Cet accord fut signé de part & d'autre. Le traité entre le Duc & le Connêtable le fut aussi.* Ces affaires ayant été ainsi terminées, le Duc prit congé du Roi, & s'en retourna en Bretagne.

Ce qui arriva peu de tems après fit bien voir, que le Duc de Bretagne ne s'étoit encore cette fois là reconcilié qu'en apparence avec le Connêtable, & qu'il le regardoit toujours comme un ennemi dangereux, dont il bruloit de se défaire. Louis frere du Roi, appellé depuis Comte de Valois, ensuite Duc de Touraine, puis Duc d'Orleans, avoit pour favori Pierre de Craon, Seigneur de la Ferté-Bernard & de Sablé, homme fort riche & fort distingué à la Cour. Ce Seigneur eut l'indiscretion de reveler à Valentine de Milan, femme du Duc, une galanterie de son mari, qui lui en avoit fait confidence : Le Duc le sçut,

* On peut voir en détail toutes les conditions de ces deux traités dans l'histoire du Pere Lobineau p. 478.

le disgracia, & le fit exiler de la Cour; ce qui lui fut d'autant plus aisé, que Pierre de Craon étoit brouillé avec le Connêtable, qui ne contribua pas peu à le mettre mal dans l'esprit du Roi & à le faire éloigner. Pierre de Craon se rendit aussitôt auprès du Duc de Bretagne, & il est vrai semblable qu'ils concerterent ensemble les moyens de se venger du Connêtable. S'étant peu de tems après retiré dans son Château de Sablé en Anjou, il fit partir de là plusieurs avanturiers, au nombre de quarante, qu'il envoya successivement à Paris dans son hôtel, situé dans le lieu où est aujourd'hui le cimetiere Saint Jean, avec ordre de ne se point montrer jusqu'à son arrivée.

Il arriva enfin à Paris après les fêtes de la Pentecôte, & demeura dix ou douze jours caché dans son hôtel, jusqu'à ce qu'il eut trouvé l'occasion d'executer le coup qu'il avoit medité. Il apprit que le Roi tenoit *cour pleniere* le jour de la fête du Saint Sacrement à l'hôtel de Saint Pol; qu'après le dîner il y auroit des joûtes, qu'il donneroit à souper aux Seigneurs de sa Cour, & qu'il y auroit un bal après le souper. Pierre de Craon suivi de ses avanturiers, tous armés & à

JEAN IV. cheval, alla se poster après minuit sur la chaussée du carrefour de Sainte Catherine, & attendit là le Connêtable, qui devoit passer par cet endroit, pour se rendre à son hôtel situé près du temple.* Dès qu'il parut, Pierre de Craon & ses gens s'avancerent sans faire de bruit, éteignirent les flambeaux que portoient les domestiques du Connêtable, & le saisirent aussitôt. *A mort à mort, Clisson,* s'écria Pierre de Craon, *ci vous faut mourir. Qui es-tu*, repondit le Connêtable, *qui dis celles paroles*? En même tems il se mit en défense, ayant pour toutes armes une cuirasse sous son habit, & un couteau long de deux piés. Ses gens, qui étoient sans armes, prirent la fuite, & laisserent leur maître exposé aux coups des assassins, qui l'accablerent, & lui donnerent surtout un coup si violent sur la tête, qu'il tomba de cheval. Sa chute lui sauva la vie: Un artisan curieux ayant ouvert sa porte, au bruit qu'il avoit entendu, le Connêtable tomba dans la maison de cet artisan. Soit que la porte eût été refermée aussitôt, soit que les assassins crussent Clisson mort, aucun ne descendit de

* Cet hôtel est aujourd'hui l'hôtel de Guise appartenant à la maison de Rohan.

cheval pour l'achever, & toute la troupe se dissipa

On apprit bientôt à l'Hôtel de S. Pol l'assassinat qui venoit de se commettre. Le Roi, qui étoit prêt de se mettre au lit, fit aussitôt allumer des flambeaux, & se fit conduire en deshabillé chez l'artisan, où il trouva le Connêtable couvert de sang. *Connêtable*, lui dit le Roi, *comment vous sentez-vous ? Chier Sire*, répondit Clisson, *petitement & foiblement.* Il ajouta que c'étoit Pierre de Craon qui l'avoit mis en cet état. Le Roi fit venir ses Medecins & ses Chirurgiens, & leur ordonna de visiter les playes du Connêtable; aucune ne fut jugée mortelle, ce qui parut faire beaucoup de plaisir au Roi. Il dit au malade de ne penser qu'à sa guerison, & de lui laisser le soin de la vengeance.

Cependant par ordre du Roi le Prevôt de Paris avec plus de soixante hommes courut sur un faux avis du côté de Cherbourg après Pierre de Craon, qui suivi de ses gens étoit arrivé à huit heures du matin à Chartres : Il étoit descendu chez un Chanoine, à qui, en venant à Paris, il avoit laissé vingt chevaux, sans lui faire part de son dessein. Après s'y être rafraichi, il chan-

JEAN IV. gea de chevaux, & se retira dans son Château de Sablé. On envoya aussi du côté de Chartres, mais l'on ne put atteindre l'assassin. On prit néanmoins deux Ecuyers & un Page de Pierre de Craon, qui, après avoir eu le poing coupé, furent décapités aux Halles, & ensuite pendus au gibet. Le Concierge de son Hôtel eut la tête coupée, pour n'avoir pas révelé l'arrivée de Pierre de Craon, & le Chanoine de Chartres fut privé de tous ses Bénéfices, & condamné à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau.

Pierre de Craon ne se croyant pas en sûreté à Sablé, se refugia en Bretagne. Le Roi ayant appris le lieu de sa retraite écrivit au Duc, pour lui ordonner, en vertu de sa foi & hommage, de faire saisir l'assassin & de le lui envoyer. Le Duc fit reponse au Roi qu'il ne sçavoit rien de Pierre de Craon, & n'en vouloit rien sçavoir; que ce qui étoit arrivé à Paris entre lui & le Connêtable, ne le regardoit point, & qu'il suplioit Sa Majesté de l'avoir pour excusé. Cette réponse du Duc déplût fort au Roi, qui étoit bien persuadé que l'assassinat du Connêtable avoit été concerté entre lui & Pierre de Craon, à qui même il avoit prêté

prêté dix mille francs d'or, au mois de Septembre de l'année précédente. JEAN IV.

Malgré le Duc de Berri, qui haïssoit le Connêtable, il fut resolu dans le Conseil du Roi, de l'avis du Duc d'Orleans, de venger un si énorme attentat, de punir l'assassin dans toute la rigueur de la Justice, & de faire marcher incessamment des troupes contre le Duc de Bretagne. On commença par faire le procès à Pierre de Craon. Tous ses biens furent confisqués, & sa maison de Paris ayant été rasée, on en donna l'emplacement à la Paroisse de S. Jean pour en faire un cimetiere; son Château de Porches-Fontaines à quatre lieuës de Paris fut aussi rasé, & la terre, ainsi que celle de la Ferté-Bernard, confisquée au profit du Duc d'Orleans.

Cependant le Connêtable, qui étoit guéri de ses blessures, ne cessoit d'exciter le Roi à faire la guerre au Duc de Bretagne. Elle fut enfin resoluë dans le Conseil, contre l'avis des Ducs de Berri & de Bourgogne oncles du Roi, qui prétendoient que l'Etat ne devoit point entrer dans les querelles particulieres d'Olivier de Clisson. Ces Princes n'oserent s'opposer ouvertement à la volonté du Roi; mais ils y apporterent secrette



JEAN IV. ment tous les obstacles possibles. Enfin le Roi partit de Paris & prit le chemin de Chartres, d'où il se rendit au Mans à la tête d'une armée, qui grossissoit chaque jour par la jonction des troupes des Provinces éloignées.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne engagerent le Roi à faire quelque séjour au Mans pour y retablir sa santé, que la fatigue des affaires & du voyage avoit fort alterée. En même-tems ils le supplierent de leur permettre d'envoyer quatre Chevaliers vers le Duc de Bretagne, pour le presser encore de livrer Pierre de Craon; le Roi y consentit, & les quatre Chevaliers allerent trouver le Duc, qui leur répondit qu'il ne sçavoit où étoit Pierre de Craon: Qu'il n'avoit jamais rien sçu de ses differens avec Clisson; qu'il lui avoit seulement oüi dire il y a un an qu'il le tueroit, s'il en trouvoit l'occasion; qu'il étoit surpris, qu'après l'alliance que Sa Majesté venoit de contracter avec lui, Elle lui déclarât la guerre sans sujet: Que de son côté il ne feroit rien qui pût faire croire qu'il vouloit rompre cette alliance.

Les oncles du Roi trouverent cette réponse raisonnable; mais le Roi & son Conseil en jugerent autrement, & persisterent dans le dessein de punir le Duc,

Un bruit qui se répandit alors pensa le garantir : On publia dans le monde qu'Yolande de Bar Reine d'Arragon tenoit Pierre de Craon prisonnier à Barcelonne. Cette Princesse écrivit elle même au Roi, pour le prier d'envoyer des personnes qui connussent Pierre de Craon, afin que si c'étoit lui qu'elle avoit fait arrêter, elle le lui envoyât. Le Connêtable & ses partisans dirent au Roi que c'étoit une fable inventée, pour le détourner de faire la guerre au Duc de Bretagne. On envoya néanmoins à Barcelonne, & on sçut dans la suite que le bruit qui s'étoit répandu étoit veritable; mais en attendant, le Roi demeura persuadé que Pierre de Craon étoit en Bretagne, au sçu & sous la protection du Duc, qui de son côté fit tous les preparatifs necessaires pour resister aux armes de la France. Ses Villes étoient bien munies & défenduës par de bonnes garnisons; il avoit une armée sur pié, & il attendoit d'Angleterre un secours de cinq mille hommes. JEAN IV.

Malgré ces preparatifs le Duc jugea à propos de faire encore une démarche, pour détourner le Roi de lui faire la guerre, & pour lui persuader que Pierre de Craon n'étoit point sous sa protec-

JEAN IV tion. Pour cet effet il envoya au Mans une Ambaſſade, dont Henry de Quilhyo Evêque de Vannes & Chancelier de Bretagne étoit le chef. Quilhyo parla avec beaucoup de fermeté au Roi & à ſon Conſeil : mais il ne put venir à bout de diſſiper leur prévention, quoique les oncles du Roi appuyaſſent les remontrances de l'Ambaſſadeur. On fit dire aux Ambaſſadeurs qu'ils pouvoient s'en retourner, & que le Roi ne vouloit plus les entendre : mais les Ducs de Berri & de Bourgogne leur conſeillerent de laiſſer quelqu'un d'entr'eux à la ſuite de la Cour ; & ils ſuivirent ce conſeil.

L'armée étoit en marche, le Roi * armé de toutes pieces étoit à la tête, & s'étoit déja avancé juſqu'à un quart de lieuë de Sablé. Ce Prince avoit eu toujours la fievre pendant le voyage ; la fatigue, l'épuiſement, la chaleur qui étoit exceſſive, & une malheureuſe rencontre, lui cauſerent tout à coup un tranſport au cerveau, de la maniere que je vais le dire. Etant auprès de la Maladerie de la Paroiſſe de S. Gilles près de Sablé, un gueux de mauvaiſe mine ſe preſenta devant lui, & quoiqu'on pût

* Le Moine de S. Denis, qui rapporte ces circonſtances, étoit à la ſuite de l'armée.

faire pour l'éloigner, il le poursuivit en criant de toute sa force durant près d'une demie heure : *Ne passe pas plus outre, noble Roi, parce qu'on te va trahir.* Dans le même-tems l'épée d'un cavalier, qui étoit auprès du Roi, s'échapa du foureau & tomba par terre. La vûë de cette épée nuë qu'on releva, joint à ce qu'il venoit d'entendre, acheva de lui troubler l'esprit. Il tira la sienne & tua d'abord le cavalier, & trois autres encore, un desquels étoit un Chevalier de Guienne, nommé le bâtard de Polignac. Il blessa le Duc d'Orleans son frere au bras. Comme il continuoit de frapper tout ce qui se presentoit devant lui, son épée enfin se rompit. Alors Guillaume Martel, Ecuyer Normand, Chambellan du Roi, le saisit par derriere. On lui ôta son épée; ensuite on le descendit de cheval, on le coucha par terre, & on le desarma.

JEAN IV.

La violence de cet accés l'avoit tellement épuisé, qu'il tomba dans une espece de léthargie. Il fut mis sur un chariot & conduit au Mans ; au bout de trois jours ayant recouvré l'usage de sa raison, il apprit avec douleur ce qui lui étoit arrivé, & en demanda pardon ; mais il retomba bientôt dans ses accés.

JEAN IV. Les sentimens furent très-partagés sur la cause de ce funeste accident. Les ennemis du Duc d'Orleans en accuserent la Duchesse qui étoit Italienne, & dirent qu'elle avoit fait ensorceler le Roi. Cette accusation étoit fondée sur ce que les malefices étoient fort en usage alors, & que le Duc & la Duchesse passoient pour avoir un commerce assez frequent avec des Astrologues & de prétendus Magiciens.

Quoiqu'il en soit, il ne fut plus question de l'expédition de Bretagne, & on reprit le chemin de Paris. Le Duc de Bretagne, que cet accident garantissoit de la guerre dont il étoit menacé, en fut néanmoins très-touché, & témoigna publiquement son affliction. Dès qu'il en eut été informé, il écrivit à tous les Evêques de Bretagne, pour leur enjoindre de faire faire par tout des prieres pour le retablissement de la santé du Roi. Les Ducs de Berri & de Bourgogne lui écrivirent en même-tems de ne conserver aucun ressentiment de l'entreprise de sa M. qui lui avoit été, disoient-ils, conseillée par les ennemis du repos public, c'est-à-dire, par le Connêtable, par Bureau de la Riviere, par Jean le Mercier, & par le Begue de Vi-

laines, qui étoient ses favoris & les principaux de son Conseil, & ils l'assurerent qu'ils ne tarderoient pas à être punis. JEAN IV

Ils furent en effet arrêtés & mis à la Bastille, & leur vie fut en grand danger. Mais le Connêtable averti à propos s'enfuit en Bretagne, & se retira dans son Château de Josselin. Sa disgrace lui fut d'abord annoncée par le Duc de Bourgogne, qui quelque tems après l'accident arrivé au Roi lui dit : *Clisson, Clisson, vous n'avez que faire de vous embesoigner de l'Etat du Royaume de France ; car sans vôtre Office il sera moult bien gouverné. A male-heure tant vous en êtes vous mêlé. Où diable avez-vous tant assemblé ne cüeilli de finance, que nagueres vous fites un testament & ordonnance de quinze cens mille francs ? Monseigneur & beau-frere le Duc de Berri ne moi, pour toute nôtre puissance à present, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma presence, issez de ma chambre, & faites que plus ne vous voie ; car se n'étoit pour l'honneur de moi, je vous feroie l'autre œil crever.* * Ce discours fit sentir au Connêtable qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui en France. Froissard.

* Clisson avoit perdu un œil à la bataille d'Aurai.

JEAN IV. Sa retraite n'empêcha pas les Ducs de Berri & de Bourgogne de le poursuivre. Ils lui envoyerent en Bretagne des Commissaires du Parlement de Paris, pour l'ajourner devant ce Tribunal. Comme il ne comparut ni en personne ni par Procureur, il fut condamné par contumace à être banni du Royaume, comme traître envers la Couronne; à payer cent mille marcs d'argent pour ses concussions dans l'exercice de sa charge, & à perdre cette charge, qui fut donnée à Philippe d'Artois, Comte d'Eu, gendre du Duc de Berri.

1393. Clisson persecuté en France, se vit en même-tems attaqué par le Duc de Bretagne, qui, dans la situation où il le voyoit, crut venir aisément à bout de lui; mais il trouva plus de résistance qu'il ne s'étoit imaginé. Clisson mit sur pié des troupes composées de ses Vassaux & de ses amis, & il reçut des secours de France, que le Duc d'Orleans, jaloux des Ducs de Berri & de Bourgogne, lui envoya sous main, tandis que le Duc de Bourgogne en faisoit autant en faveur du Duc de Bretagne. Pierre de Craon, qui s'étoit échappé de sa prison de Barcelonne, ne contribuoit pas peu à animer le Duc contre

Clisson. Ce Prince résolut de l'aller assieger dans son Château de Josselin. Clisson, averti de ce dessein par le Vicomte de Rohan, y laissa une bonne garnison, & en sortit secrettement pour aller s'enfermer dans Moncontour. Le Duc le croyant à Josselin, s'approcha de la Place à la tête d'une armée, & en fit le siege dans les formes. Les assiegés furent bien-tôt réduits à l'extrêmité; ils envoyerent avertir Clisson de l'état où ils se trouvoient, & le prier de leur envoyer du secours, s'il vouloit sauver la Place, & Marguerite de Rohan sa femme qui y étoit.

Clisson n'ayant pas assez de troupes pour contraindre le Duc à lever le siege, prit le parti de la négociation. Il employa le credit du vieux Vicomte de Rohan frere de sa femme, qui avoit épousé la tante de la Duchesse de Bretagne, & le pria d'aller trouver la Duchesse & de la suplier instament de faire sa paix avec le Duc. La Duchesse fit ce que son oncle souhaitoit d'elle. Le Duc à sa priere consentit de lever le siege de Josselin, à condition que Clisson payeroit les frais du siege, & qu'il obéiroit au Duc de la même maniere que ses prédécesseurs: ce qui fut accepté par Clisson.

O v

JEAN IV. Cependant le Duc, pour faire connoître qu'il pouvoit se rendre maître de Josselin, en reçut les clefs des mains de Robert de Beaumanoir, & les remit aussitôt entre celles des Vicomtes de Rohan & du Fou, afin qu'ils prissent possession de la Place en son nom. Mais aussitôt le Duc fit rendre ces clefs aux Officiers du Sire de Clisson.

Le Duc s'en alla ensuite au Château de la Chéze, qui appartenoit au Vicomte de Rohan, où Clisson avoit promis de se rendre pour ratifier le traité; mais il ne vint point, & allégua pour prétexte que le Duc avoit auprès de lui certaines personnes qui étoient ses ennemis déclarés : il entendoit sur tout Pierre de Craon. Le Duc, qui trouva de la mauvaise foi dans ce procédé, en fut très-irrité.

Pour s'en venger, il se prépara à lui faire vivement la guerre l'année suivante. Il voulut pour cet effet s'assurer de la fidelité des principaux Seigneurs Bretons, tels que Raoul Sire de Montfort & de Loheac, Guillaume Sire de Montauban, Geofroi Sire de Quintin, Bertran Goüion Sire de Matignon, Pierre Tournemine Sire du Plessis-Bertrand, Raoul Sire de Coët-

quen, Alain Sire du Perrier, & Jean Raguenel Vicomte de Dinan. Ces Seigneurs firent ſerment de lui être fideles contre toutes perſonnes, *qui pouvoient vivre & mourir, plus proche à lui qu'à aucun autre, en foi de toute gentilleſſe, comme loyaux Chevaliers.* Le Duc de ſon côté jura de les aider & défendre comme *leur vrai Prince & Chevalier loyal.* La Ducheſſe à qui ils avoient fait le même ſerment, leur promit auſſi ſa protection.

Cependant le Roi qui avoit des intervalles de ſanté, témoigna qu'il étoit fort mécontent de la conduite qu'on avoit tenuë à l'égard du Connêtable, & revoqua l'Arrêt prononcé contre lui. Mais comme Cliſſon ne jugea pas à propos de revenir à la Cour de France, le Comte d'Eu continua de faire les fonctions de ſa charge. Le Roi ſe trouvant mieux au commencement de Janvier, partit de Paris pour aller au Mont S. Michel accomplir un vœu qu'il avoit fait. La proximité de la Bretagne fit naître à ſon Conſeil l'idée d'y envoyer des Ambaſſadeurs, pour y établir la paix entre le Duc & Olivier de Cliſſon. Le Duc, qui étoit d'un caractere fougueux, leur refuſa d'abord le ſauf-conduit : *Que viennent faire ici ces François*, dit-il, 1394.

JEAN IV. *qu'ils s'en aillent au nom du diable ; je n'ai que faire d'eux.* Cependant il suivit le conseil de ses Ministres, & permit aux Ambassadeurs de le venir trouver.

Ils representerent au Duc, que le Roi avoit été fort surpris d'apprendre qu'on eût violé un traité qui étoit en quelque sorte son ouvrage, & qu'il avoit scellé de son sceau. Ils ajouterent que le Roi défendoit aux deux parties les voyes de fait ; & que si l'une des deux refusoit d'obéir, il viendroit fondre sur elle avec toutes ses forces pour la punir de sa désobéissance. Le Duc, quoique vivement piqué de cette menace, répondit avec beaucoup de sang froid, que ses ennemis avoient les premiers enfraint les traités, & proposa une assemblée de députés de part & d'autre pour terminer ces differends. Cette proposition du Duc plut beaucoup aux Ambassadeurs ; mais elle n'eut point de lieu, le Duc ne l'ayant faite que pour les amuser.

Les actes d'hostilité recommencerent, & le Duc forma le siege du Château de la Roche-Derien. Roland Vicomte de Coëtmen, qui commandoit dans la Place, ne se croyant pas état de tenir contre l'armée du Duc, prit le parti d'aller se jetter à ses piés, la tête nuë & le cha-

peron à la main, ſuivi des principaux de la garniſon. Il demanda pardon de ſa révolte, & promit au Duc de lui être deſormais fidele. Le Duc lui pardonna & à tous les autres, à l'exception de cinq ou ſix qu'il envoya priſonniers au Château de l'Ermine : Il fit enſuite raſer la place, après quoi il congédia ſon armée, & ſe retira à Morlais.

Cliſſon de ſon côté ayant reçu un renfort de François que le Roi & le Duc d'Orleans lui avoient envoyez, alla aſſieger l'Egliſe Cathedrale de S. Brieuc que le Duc avoit fortifiée. Il s'en rendit maître en quinze jours de ſiege, & alla auſſitôt attaquer le Château du Perrier, (autrement du Poyrier,) qu'il prit en huit jours, & qu'il fit démolir, comme le Duc avoit fait à l'égard de la Roche-Derien.

Le Duc ſe repentit alors d'avoir congédié ſes troupes, & de ne les avoir pas plûtôt diſtribuées ſur les frontieres d'Anjou, du Maine & de Normandie, afin d'empêcher les François d'entrer en Bretagne, & de donner du ſecours à ſes ennemis. Il jugea donc à propos de raſſembler au plûtôt ſon armée, qu'il partagea en trois corps. Il mit le premier ſous la conduite du Sire de Maleſtroit

JEAN IV. & du Vicomte du Fou: il voulut conduire lui-même le second, & donna le commandement du troisiéme aux Sires de Montfort, de la Hunaudaye & de Montauban. Son armée étoit composée de deux mille cinq cens hommes d'armes, tous Chevaliers ou Ecuyers, portant le blason de leurs armes sur leurs cottes, & de trois mille cinq cens, tant Arbalêtriers qu'Archers, & de valets bien armés.

Avec ces troupes le Duc s'avança vers Saint Brieuc, & envoya offrir le combat à Clisson & aux François. Clisson, qu'il étoit difficile de forcer dans le lieu où il étoit, n'eut garde d'en sortir. Il n'avoit d'ailleurs que deux mille hommes sous les ordres du Comte de Penthievre son gendre, d'Alain de Rohan, de Jean de Rochefort, d'Alain de Rostrenen, de Robert de Beaumanoir, & du Vicomte de Coetmen. Ce dernier, malgré ce qu'il avoit depuis peu promis au Duc, portoit encore les armes contre lui.

Sur ces entrefaites le Roi écrivit au Duc, pour le prier de vouloir bien, en sa considération, ne plus faire la guerre à Olivier de Clisson, & de permettre aux François, qui étoient

son service, de revenir en France. Il ajouta qu'il avoit nommé le Duc de Bourgogne, pour être arbitre de ses differens avec le Sire de Clisson, & que pour terminer un affaire de cette importance, ce Prince devoit incessament se rendre à Angers. En même tems il envoya ordre à tous les François de l'armée de Clisson de sortir au plûtôt de Bretagne, les menaçant des plus grandes peines, s'ils differoient d'obéir

JEAN IV.

Quoi que le Duc eût alors de grands avantages sur son ennemi, & qu'il fût même en état de se venger pleinement de toutes les injures qu'il en avoit reçües, il ne voulut pas néanmoins resister à la volonté du Roi : Il expedia de bonne grace un sauf-conduit à tous les François, & ils sortirent de Bretagne avec beaucoup de joye.

Le Duc las de la guerre souhaitoit sincerement la paix. Dans cette vuë il envoya deux Seigneurs à Clisson, qui étoit à Jösselin, pour lui offrir un sauf-conduit, & l'engager à le venir trouver, afin de se reconcilier avec lui & faire ensemble un traité solide & durable. Mais Clisson n'y voulut point consentir. Ce fut envain que les deux Seigneurs s'offrirent de demeurer en ôtages à

JEAN IV. Josselin jusqu'à son retour. Clisson leur dit, que le Duc ne lui faisoit faire cette proposition, que pour l'avoir en son pouvoir & le faire mourir : Il ajouta néanmoins que si le Duc vouloit lui envoyer en ôtage son fils aîné, il consentiroit en ce cas de l'aller trouver, pour terminer leurs differens. Le Duc n'ayant pas goûté cet expedient, la negociation fut sans succès.

Cependant le Duc de Bourgogne, que le Roi avoit chargé de rétablir la paix dans la Bretagne, vint le douze de Novembre à Ancenis, d'où il envoya un sauf conduit au Duc, qui s'y rendit ainsi qu'Olivier de Clisson; Rolland de la Ville Eon s'y trouva aussi, en qualité de Procureur du Comte de Penthievre. Le Duc de Bretagne & Olivier de Clisson commencerent par promettre l'un & l'autre qu'ils s'en tiendroient au Jugement du Duc de Bourgogne : Ils en firent serment sur la Passion, sur les Evangiles, & sur tous les Saints du Missel : Le Procureur du Comte de Penthievre fit la même chose. Après ce préliminaire, le Duc de Bourgogne alla à Angers, où les parties le suivirent, & plaiderent leur cause tour à tour, exposant chacune leurs sujets de plaintes.

On crut que le Duc de Bourgogne,
après avoir entendu les raiſons de part & d'autre, alloit enfin prononcer un jugement : mais ce Prince, trouvant l'affaire plus épineuſe qu'il ne l'avoit crû, declara au commencement de Decembre, que le Roi l'avoit mandé, & qu'il vouloit, avant de juger, ſçavoir ſes intentions ; qu'ainſi il ne pouvoit decider cette affaire dans le terme de Noël, comme on en étoit convenu : Il declara en même tems, qu'il conſervoit toujours la qualité d'arbitre, & qu'il jugeroit dans le cours du mois de Janvier prochain. Les parties conſentirent à cette prorogation.

Le Duc ſe plaignit dans une des conferences, de ce que le Roi s'étoit rendu maître de la Ville de Saint Malo, & qu'il avoit même commencé à la fortifier. Les Maloüins s'étoient l'année précedente ſouſtraits à l'obéïſſance du Duc, pour ſe donner au Roi, qui avoit mis garniſon dans leur Ville. Voici comme la choſe s'étoit paſſée. Les Maloüins s'aviſerent de repreſenter à Clement VII. Pape d'Avignon, que l'Evêque & le chapitre de Saint Malo étoient Seigneurs temporels de la Ville, & que c'étoit un fief, qu'ils tenoient

JEAN IV. immediatement du S. Siege : Qu'étant exposés aux courses des Anglois, ils avoient été obligés d'avoir recours au Roi de France ; que ce Prince leur avoit envoyé des troupes pour les deffendre, & avoit fait de grandes depenses en cette occasion, & qu'ils supplioient sa sainteté de vouloir bien transporter tous les droits, qu'il avoit sur leur Ville, à une puissance, qui étoit seule capable de les mettre à couvert des efforts de leurs ennemis. Le Pape ceda volontiers un droit si chimerique, & le transporta pour toujours aux Rois de France, leur donnant liberalement la souveraineté de Saint Malo. En consequence le Roi nomma des Commissaires, pour prendre en son nom possession de cette Ville, qui pour être bâtie sur un fond appartenant au chapitre, n'étoit que comme plusieurs autres Villes, qui reconnoissent des Evêques ou des Abbés pour Seigneurs temporels, & n'en sont pas cependant moins soumises au Souverain, dont ces Evêques ou ces Abbés sont sujets.

Enfin le Duc de Bourgogne, après avoir discuté les moyens de part & d'autre, rendit un jugement le vingt quatre de Janvier, qui fut prononcé

Paris, en presence du Chancelier de Bretagne, & des Procureurs des parties. On peut voir ailleurs * la disposition de cette Sentence arbitrale. Les parties s'y soumirent, & le Duc surtout fit publier la paix dans tous les lieux de son obéïssance, avec ordre à tous ses sujets de cesser toutes les voyes de fait. Malgré cela les inimitiés continuerent. Le Duc fit raser le Château de Tonguedec appartenant au Vicomte de Coetmen, & Clisson enleva toute la vaisselle d'or & d'argent du Duc, avec plusieurs joyaux précieux. Enfin au mois d'Octobre de cette année, des amis communs s'entremirent pour terminer heureusement une funeste querelle, qui depuis si long-tems troubloit le repos de la Bretagne. JEAN IV.

Le Duc étoit vieux, & ses enfans fort jeunes. Comme la plûpart des Seigneurs Bretons favorisoient ouvertement ou secrettement le parti d'Olivier de Clisson & du Comte de Penthievre, il craignoit que, s'il mouroit sans avoir établi une paix solide dans son Duché, ses enfans ne courussent risque de ne lui point succeder. D'ailleurs le peuple gemissoit des désordres d'une longue guerre, qui avoit ruiné le pays, & chacun soupiroit

* Histoire du Pere Lobineau page 491.

JEAN IV. après la paix. Ces motifs porterent le Duc à faire de lui même des avances pour l'obtenir. Pour cet effet, sans rien communiquer à son Conseil, il dicta à son Secretaire une lettre polie, & pleine d'amitié pour Clisson, par laquelle il lui demanda un entretien secret, & tête à tête. La lettre fut portée à Josselin, où Clisson étoit, par un valet de chambre discret & affidé, avec ordre de rapporter la reponse & de ne dire à qui que ce fût, où il alloit, ni qui l'envoyoit. Clisson fut un peu surpris de recevoir de la part du Duc une lettre si remplie de bonté & de marques d'affection. Il la lut plusieurs fois, ayant de la peine à croire que le Duc la lui eût écrite. Mais le cachet ne lui permit pas d'en douter. Il douta seulement que le changement de ce Prince à son égard fût sincere. Dans cette pensée il lui fit reponse; qu'il étoit disposé à l'aller trouver, comme il le souhaitoit; mais qu'il le prioit de l'y engager, en lui donnant pour sureté son fils aîné *en* ôtage. Le Duc, à qui cette proposition avoit déja été faite autrefois, n'en fut point surpris, lorsqu'il lut la reponse de Clisson, & convint alors qu'il ne demandoit rien que de juste. Aussitôt

J. Juvenal
Froissard.

il écrivit au Vicomte de Rohan, & lui manda de le venir trouver. Lorſqu'il fut venu, il lui declara ſon deſſein, & ſans prendre les meſures & les precautions ordinaires dans ces occaſions, il lui confia Pierre de Montfort ſon fils aîné, qui n'avoit pas encore ſix ans, & pria ce Seigneur de le conduire à Joſſelin. JEAN IV.

Cliſſon, à la vüe de ce precieux dépôt, ne put plus douter de la bonne foi du Duc. Frapé de cette marque ſinguliere de confiance & d'eſtime, il réſolut auſſitôt de l'aller trouver, & de lui remener ſon fils. Le Duc fut à ſon tour très touché de la generoſité de Cliſſon. Ils ſe virent & eurent enſemble un long entretien, qui termina tous leurs differens : chacun ſe relâcha de ſes pretentions, & l'on conclut enfin un traité ſolide, qui ayant été dicté par la bonne foi, fut très fidelement executé. Tous les troubles de Bretagne furent alors pacifiez, & le Duc ne ſongea plus qu'à faire des alliances, qui puſſent contribuer à affermir ſon autorité, & à augmenter ſa puiſſance.

Dans cette vüe il projetta le mariage de ſa fille Marie, avec Henri Prince du Sang d'Angleterre fils aîné du Comte de Derbi & petit fils du 1395. & 1396.

JEAN IV. Duc de Lancastre. La proposition plut beaucoup à la Cour d'Angleterre, & contribua à faciliter la restitution de Brest, dont le Duc se vit sur le point de rentrer en possession. Il envoya pour cet effet des Ambassadeurs à Londres, dont les principaux étoient l'Evêque de Leon, le Sire de Montauban, & Etienne Gouyon Amiral de Bretagne. Mais le Duc ayant changé de resolution au sujet du mariage de sa fille, & l'ayant mariée cette année au fils du Comte d'Alençon, la Cour d'Angleterre se refroidit un peu à son égard, & n'executa point ce qu'elle avoit promis par rapport à la restitution du Port de Brest.

Le Duc conclut en même tems le mariage de son fils Pierre de Bretagne Comte de Montfort, avec Jeanne de France fille de Charle VI. Le Roi donna à cette occasion un grand festin à Paris, où le Duc se trouva avec un grand nombre de Princes. Il falloit une dispense pour ce mariage, le Prince & la Princesse ayant également le Roi Jean pour bisayeul. Le Pape après quelques délais l'accorda, & les fiançailles furent célébrées à Paris à l'hôtel de Saint Pol par l'Archevêque de Roüen, en presence du Roi, & des Ducs de Bretagne, d'Or-

leans, de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon, & des Reines de France & de Sicile. Avant la cérémonie le jeune Prince reçut le Sacrement de la Confirmation par les mains de l'Evêque de Vannes, & son nom de Pierre, suivant l'intention du Duc son pere, fut changé en celui de Jean.

Le Duc de Bretagne suivit le Roi à Saint Omer, & fut témoin de l'entrevüe des deux Rois entre Ardres & Calais, au sujet du mariage d'Isabelle de France avec le Roi d'Angleterre. Richard pria Charle de faire grace à Pierre de Craon, & Charle pria Richard de restituer le Comté de Richemont & le Port de Brest au Duc de Bretagne, & Cherbourg au Roi de Navarre. Les deux Monarques s'accorderent leurs demandes reciproquement. Le Roi sçut bon gré au Duc de l'avoir accompagné à Saint Omer, & pour lui témoigner combien il lui avoit fait de plaisir, il lui assigna sur ses aides 10. mille francs d'or, 1398.
foible compensation de la perte que le Duc fit quelque tems après du Comté de Richemont, que le Comte de Derbi devenu Roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV, par la déposition de Richard II, lui ôta, pour le donner à

JEAN IV. Raoul Newil Comte de Westmerland.

1399. Le Duc ne survécut pas long-tems à cette perte. Il mourut à Nantes au Château de la Tour-neuve la nuit du premier au second de Novembre, & fut enterré le lendemain dans le chœur de l'Eglise Cathedrale de Nantes, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau, qui est de marbre blanc, avec sa figure en bosse, qui le represente armé de toutes pieces, le collier de l'Ermine au cou. Outre Jean V. qui fut son successeur, & Marie, qui, comme j'ai dit, fut mariée au fils du Comte d'Alençon, il eut encore Artur, Gilles & Richard, & deux filles nommées Marguerite & Blanche. On prétend qu'il fut empoisonné, & tous les Historiens donnent ce fait pour constant. On en accusa le Prieur de Josselin, qui fut arrêté avec un Prêtre du Diocese de Nantes; mais le Prêtre mourut en prison, & le Prieur fut mis en liberté quelque tems après, par le crédit de certaines personnes puissantes: ce qui déplut beaucoup au Duc de Bourgogne, & à tous les Bretons, qui vouloient qu'on en fît justice, ou du moins qu'on lui donnât la question, pour avoir connoissance des auteurs & des complices de ce crime.

Telle

Telle fût la fin du Duc Jean IV. surnommé le Conquérant, pour avoir deux fois conquis son Duché. Ce fut un Prince également politique & guerrier, qui éprouva tour à tour les faveurs & les disgraces de la fortune : Il fut ami constant des Anglois, parmi lesquels il avoit été élevé, & à qui il avoit de grandes obligations, puisque sans eux il n'eut jamais été Duc de Bretagne. JEAN IV.

La situation de son Duché & l'état de ses affaires exigeoient véritablement qu'il fût lié avec eux, & qu'il cultivât leur amitié. Cette liaison lui fut toute à la fois avantageuse & nuisible : elle le fit Duc de Bretagne, & le fit chasser par les Bretons. La France souleva contre lui la plûpart de ses sujets, qui le contraignirent de s'enfuir en Angleterre, & si elle n'eût point entrepris d'asservir la Province peut-être n'eût-il jamais été rapellé. Son caractere défiant, difficile & impérieux, l'empêcha d'être aimé des Seigneurs Bretons : opiniâtre & violent, ses passions vives & son humeur vindicative lui firent quelquefois commettre des actions indignes d'un Prince.

Il n'auroit jamais dû se broüiller avec Olivier de Clisson, à qui il étoit redevable de ses premiers succés : sa haine

P

JEAN IV. pour ce Seigneur, dont il étoit également haï, troubla le repos de sa vie & de son peuple, & lui inspira des moyens très condamnables, pour satisfaire sa vengeance & perdre son ennemi. Il est vrai qu'il se reconcilia avec lui sur la fin de sa vie, d'une maniere glorieuse pour lui & avantageuse pour sa famille. On prétend même, mais faussement, qu'il lui laissa en mourant l'administration de son Etat & la tutelle de ses enfans, conjointement avec le Duc de Bourgogne. Je rapporterai à ce sujet une circonstance tirée d'un Auteur,* qui a écrit cent ans après la mort de Jean IV.

Lorsque le Duc mourut, dit cet Historien, Messire Olivier de Clisson étoit dans son Château de Josselin, avec Marguerite de Clisson sa fille, femme du Comte de Penthievre. Cette Dame ayant appris que le Duc étoit mort, & qu'il avoit nommé le Sire de Clisson pour être, conjointement avec le Duc de Bourgogne, Régent de la Bretagne & tuteur des jeunes Princes, elle entra de grand matin dans la chambre de son pere, qui étoit encore au lit, & lui dit: *Monseigneur mon pere, or ne tiendra-t'il plus qu'à vous, si mon mari ne re-*

* Alain Bouchard.

couvre son heritage de Bretaigne. Nous JEAN IV.
avons de si beaux enfans : Monseigneur, je vous supplie que vous nous y aidiez. Son pere lui ayant demandé comment elle s'imaginoit que cela se pût faire : il n'y a, répondit-elle, qu'à faire mourir les enfans du feu Duc, avant que le Duc de Bourgogne vienne en Bretagne. *Ah! cruelle & perverse femme*, lui repliqua son pere, *si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfans d'honneur & de biens.* Le même Auteur ajoute, qu'il saisit en même tems une espece de hallebarde, dont il l'eût tuée sur le champ, si elle ne se fût sauvée ; ce qu'elle fit avec tant de précipitation, qu'elle se rompit une cuisse, dont elle demeura boiteuse tout le reste de sa vie.

Il se peut que Clisson ait eu horreur du projet barbare & exécrable de sa fille : cependant la maniere dont les Historiens ont parlé de la mort de Jean IV. fait soupçonner qu'il y eut quelque part. Il est certain, qu'immédiatement après la mort de ce Prince, le Duc d'Orleans, à la sollicitation de Clisson, s'avança jusqu'à Pontorson avec des troupes, en qualité de Commissaire du Roi, dans le dessein de se rendre maître de la personne du fils-aîné du dernier Duc, &

JEAN IV. de ses autres enfans, dont la Garde-noble appartenoit au Roi de France, comme Seigneur direct de la Bretagne.* Mais les Bretons ayant déclaré unani-

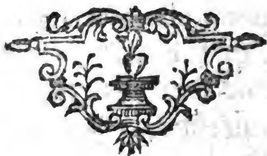
* Ce ne fut point pour se rendre maître du Duché de Bretagne; (comme le dit le P. Lobineau) mais seulement de la personne du jeune Duc, dont la Garde-noble appartenoit au Roi. « Conseillé fut & avisé au Conseil de „ France, (dit Froissard) que le Duc d'Or- „ leans, avec Gendarmes, s'avaleroit sur „ les marches de Bretagne pour parler aux „ Bretons & aux Consaux des Cités & bon- „ nes Villes de Bretagne, pour sçavoir com- „ me ils se voudroient de leur hoir mainte- „ tenir, & leur requeroit qu'on le lui déli- „ vrât pour amener en l'Hôtel de France. „ Sur ce conseil & avis exploita le Duc d'Or- „ leans, & fit son mandement assez grand „ par raison, & s'en vint à Pontorson, puis „ s'arrêta & signifia sa venuë aux Barons de „ Bretagne, & s'assemblerent tous les Pré- „ lats, Barons & Consaux des trois Etats „ audit Pontorson, pour parler au Duc d'Or- „ leans, qui leur fit la Requête dessus dite. „ Ils étoient tous avisés & consultés de ré- „ pondre; si répondirent, & tous d'une sui- „ te, que leur jeune Seigneur & hoir de Bre- „ tagne ils garderoient & tiendroient de lez „ eux & leurs terres. Quand le Duc d'Or- „ leans vit qu'il n'en auroit autre chose, il „ prit l'obligation des plus grands Barons „ de Bretagne, qui avoient la charge de la „ garde dudit hoir de Bretagne, pour le li-

mement qu'ils vouloient garder leur jeune Prince jusqu'à ce qu'il fût plus avancé en âge, le Duc d'Orleans fut contraint de se retirer. A l'égard de Clisson, il n'eut aucune part au Gouvernement de la Bretagne durant la minorité du Duc Jean V. Il est très vrai-semblable que si le feu Duc l'eût nommé Régent du Duché & tuteur de son fils par son testament, conjointement avec le Duc de Bourgogne, il n'auroit pas manqué de faire valoir son autorité.

La Duchesse de Bretagne sçut fort mauvais gré à Clisson de sa démarche; mais les principaux Seigneurs du pays, craignant de nouveaux troubles à cette occasion, firent leur possible pour engager la Duchesse à se reconcilier avec lui. Les Evêques de la Province & les Sires de Laval, de Château-Brient, de Quintin, de Malestroit, de Montauban, Tournemine, de Matignon & de Château-Giron, furent ceux qui eurent 1400.

„ vrer à son naturel Seigneur le Roi de „ France, quand l'enfant seroit en âge. Ces „ lettres écrites & scellées, le Duc d'Orleans „ les prit en garde devers lui, & puis après „ prit congé des Barons de Bretagne & se „ départit de Pontorson, & retourna en „ France; & lui revenu, recorda au Roi „ comment il avoit exploité. „

JEAN IV. le plus de part à cette reconciliation. Il fut arrêté & conclu par un traité, que tout ce qui s'étoit autrefois passé de facheux entre le Duc d'une part, & le Sire de Clisson, le Comte de Penthievre & le Vicomte de Rohan de l'autre, ne seroit point tiré à conséquence contre ceux-ci, & ne porteroit aucun préjudice à la Duchesse, à laquelle ils seroient soumis, comme ils y étoient obligés.





LIVRE QUATRIÉME.

LA Duchesse de Bretagne avoit un objet bien plus important pour elle, qu'une reconciliation avec deux ou trois de ses sujets. Il s'agissoit alors de monter sur le Trône d'Angleterre, & d'épouser Henri IV. Ce Prince avoit autrefois vû la Duchesse en Bretagne, & il avoit conçu pour elle beaucoup d'estime. Il connoissoit d'ailleurs l'autorité que les loix & le testament du feu Duc lui donnoient sur ses enfans, & il étoit informé qu'elle avoit un gros doüaire en Bretagne, dont le Comté de Nantes faisoit partie. Il se persuada donc que l'alliance de cette Princesse lui pouroit être très avantageuse, surtout en cas que la France voulut lui faire la guerre, comme il en étoit menacé; enfin il s'imagina qu'en l'épousant il se rendroit maître des enfans qu'elle avoit, & qu'il pouroit aisément disposer des ports de la Bretagne & de tous les Bretons. Dans cette vûë, il fit proposer à la Duchesse de l'épouser; elle goûta la proposition, & fit elle-même demander au Pape JEAN V. 1402.

JEAN V. Benoît VIII. une dispense générale pour se marier à qui elle voudroit, fût-ce à son parent au troisiéme ou au quatriéme degré. La Bulle fut expédiée telle qu'elle l'avoit souhaité. La dispense étoit en effet necessaire : Henry étoit arriere-petit fils d'Isabelle de Valois, fille de Philippe le Bel, & la Duchesse étoit petite fille du Roi Jean, petit-neveu de Philippe le Bel. Le Roi d'Angleterre épousa la Duchesse par Procureur, au Château d'Elchim dans le Diocese de Cantorberi.

Peu de tems après, cette Princesse se disposa à quitter la Bretagne ; mais avant de partir, elle s'avisa de vouloir donner le Gouvernement de Nantes & de la Tour-neuve à Olivier de Clisson, au moyen de douze mille écus d'or, qu'il devoit lui fournir par forme de prêt. Clisson, en voulant se rendre maître de cette Place, avoit de grands desseins, qui auroient peut-être été funestes à la Bretagne ; mais heureusement son projet échoüa, par la fermeté de Gilles de Lesbiest, qui commandoit dans Nantes. Ce Capitaine déclara à la Duchesse, qu'ayant par son ordre juré de ne rendre la Ville & le Château qu'au Duc de Bourgogne, & ensuite au Duc de Bretagne, lorsqu'il seroit majeur, il vou-

loit être fidele à son serment & à son maître.

La flotte d'Angleterre étant arrivée à Camaret, la Duchesse partit de Nantes avec ses deux filles, Blanche & Marguerite, & prit le chemin de ce port, où elle s'embarqua. Une tempête l'obligea d'aller aborder dans un port de la Province de Cournouaille en Angleterre. De-là elle se rendit à Londres, où la cérémonie de ses nôces & celle de son couronnement se firent avec beaucoup de magnificence.

Chr. Brioc.

Jean V. Duc de Bretagne âgé de 12 ans avoit fait l'année précédente, le 22 de Mars, son entrée solemnelle dans la Ville de Rennes, accompagné de la Duchesse sa mere, des Prélats, des Barons, & de beaucoup de Noblesse & gens notables d'Eglise & du Tiers-Etat. Avant d'entrer il promit avec serment de proteger la foi Catholique, & de conserver à l'Eglise de Bretagne tous ses droits légitimes : de maintenir les Comtes, Barons, Seigneurs & Nobles dans la possession de toutes leurs franchises & libertés : de rendre justice au peuple : de défendre les superiorités, prérogatives, & droits royaux de la Bretagne ; & de tacher de rétablir ce que le tems

JEAN V. avoit détruit ou affoibli. Après ce serment il entra dans la Ville, & se rendit à l'Eglise Cathedrale, où, suivant la coutume, il passa toute la nuit devant le grand Autel de S. Pierre. Le lendemain avant la grande Messe, il fut fait Chevalier par Olivier de Clisson, & lui-même fit aussitôt Chevaliers ses freres, Artur & Gilles de Bretagne. Après cela il fut revêtu des habits Royaux; c'est ainsi qu'on les appelloit; on lui mit un cercle d'or sur la tête, & l'épée nuë à la main, qu'il tint durant toute la Messe, & pendant la Procession qu'on fit par la Ville.

La Duchesse, avant de partir pour l'Angleterre, avoit envoyé inviter le Duc de Bourgogne de venir au plûtôt en Bretagne; c'étoit à lui comme à l'oncle du jeune Prince que le Roi avoit confié son éducation. Le Duc se mit en chemin, avec ses deux fils, les Comtes de Nevers & de Rethel, & le Comte de S. Pol, & arriva à Nantes. La Duchesse lui abandonna le gouvernement de l'Etat, & la garde du jeune Duc & de ses freres & sœurs. Le Duc de Bourgogne jura sur les Evangiles qu'il se comporteroit dignement & fidelement; qu'il maintiendroit avec zele

les privileges, droits, libertés & franchises de la Bretagne, & que lorsqu'il en seroit requis, & que le tems de sa garde seroit expiré, il remettroit aux Bretons leur Duc & les deux Princes ses freres. Plusieurs Seigneurs, comme le Comte de Penthievre, le Vicomte de Rohan, les Sires de Clisson, de Malestroit, de Beaumanoir, de Derval, de Rostrenen, du Pont l'Abbé, de Kair & de Coëtmen, s'opposerent à ce que le gouvernement du Duché & la garde du Duc & de ses freres fût entre les mains d'un Prince étranger. Mais on n'eut point d'égard à leur opposition. Ce qu'il y a de singulier, est que les Comtes de Nevers & de Rethel cautionnerent leur pere par écrit, & se rendirent garants qu'il accompliroit fidelement ses promesses.

Cet acte fut suivi d'un traité d'alliance & de confédération entre le Duc de Bourgogne & ses enfans d'une part, & & la Duchesse de Bretagne, le jeune Duc & les Princes ses freres de l'autre. Dès le même jour le Duc de Bourgogne, comme Administrateur de la Bretagne, donna des Gouvernemens, confirma & déposa plusieurs Gouverneurs de Places. Ce Prince, après avoir passé

JEAN V. deux mois en Bretagne, partit de Nantes le 3 de Décembre pour retourner à Paris, & emmena avec lui le jeune Duc & ses deux freres. Dans le même mois la Duchesse de Bretagne s'embarqua pour l'Angleterre, comme j'ai dit ci-dessus.

1403. Le Roi Henry IV. s'étoit flâté que son mariage avec Jeanne de Navarre Duchesse de Bretagne mettroit les Bretons dans son parti: il fut trompé dans ses espérances. La guerre s'étant allumée entre la France & l'Angleterre, une escadre de dix vaisseaux Anglois fit une prise considérable à la vûë des côtes de Bretagne. Ce succès réveilla la haine de Clisson pour la nation Angloise. Il engagea les Bretons à s'armer contre eux, & à mettre en mer une flotte pour les aller combattre. Cette flotte composée de trente vaisseaux, sous la conduite du Sire de Penhoüet & de Jean de Penhoüet son fils Amiral de Bretagne, du Seigneur du Bois, & de Guillaume du Châtel, mit à la voile au Port de Roscou près de S. Pol de Léon.

Le Moine de S. Denis.

Monstrelet.

Elle ne tarda guere à rencontrer la flotte Angloise. A cette vûë l'ardeur des Bretons fut si grande, qu'ils voulurent sur le champ fondre sur les ennemis

mais les Chefs les retinrent, & remirent le combat au lendemain. Les Bretons ayant remarqué à la pointe du jour que les Anglois se retiroient dans la Manche, résolurent de leur couper chemin, & pour cet effet ils partagerent leur flotte en deux escadres, dont l'une fut mise sous le commandement de Guillaume du Châtel. Les Anglois ayant apperçu cette manœuvre, séparerent aussi leur flotte, & en formerent une double escadre. Les vaisseaux Bretons attaquerent alors les vaisseaux Anglois: le combat fut très opiniâtre de part & d'autre, & dura depuis trois heures du matin jusqu'à neuf heures. Alors les Anglois rassemblerent tous leurs vaisseaux: les Bretons en firent autant, & le combat recommença. Enfin les Anglois succomberent. Les Bretons leur prirent 40 vaisseaux, leur tuerent plus de cinq cens hommes, & firent environ mille prisonniers. JEAN V.

Les vainqueurs encouragés par ce succès, & par les loüanges qu'ils reçurent du Duc de Bourgogne & de la Cour de France, ne tarderent pas à faire un nouvel armement: Ils se mirent en mer, pillerent les Isles de Gersai & de Grenesai, firent ensuite une

JEAN V. descente à Plimouth, qu'ils brulerent, & revinrent chargés de butin. Les Anglois eurent leur revanche; ils prirent sur les côtes de Bretagne 40 navires richement chargés, & en brulerent autant, firent des descentes, & ravagerent par le fer & le feu tout le pays des environs de Penmarc & de S. Mahé. Les habitans de la côte s'étant assemblés tumultuairement, prirent les armes, & donnerent sur les Anglois; mais ils furent entierement défaits.

Cependant le jeune Duc de Bretagne étant entré dans sa quinziéme année, fut déclaré majeur, & le Duc de Bourgogne lui remit le Gouvernement de son Etat. Il fit hommage au Roi de son Duché le 7 Janvier de l'année suivante, comme Pair de France, de la maniere & dans la forme que ses Prédécesseurs l'avoient rendu aux Rois de
1404. France. Le Chancelier ne manqua pas, suivant l'usage, de déclarer que l'hommage étoit lige; mais le Duc & son Conseil n'en convinrent point. Après cette cérémonie, il partit de Paris pour se rendre en Bretagne, & se montrer à ses peuples, qui l'attendoient avec impatience. Comme il n'étoit pas encore en état de gouverner par lui-même, le Sire

de Laval fut nommé premier Ministre par le Duc de Bourgogne. Gille de Bretagne son frere demeura à la Cour de France auprès du Duc de Guienne fils aîné du Roi. Artur fut envoyé en Angleterre, où par le crédit de sa mere il fut reçu à l'hommage du Comté de Richemont : il fut ensuite ramené en France, & remis au Duc de Bourgogne.

Avant de partir de Paris, le Duc de Bretagne apprit la mort du Comte de Penthievre, Prince infortuné, qui, après avoir passé ses premieres années dans la captivité, n'en sortit que pour se voir plongé dans les tristes embaras d'une vie agitée. Instrument des vastes projets de son beau-pere Olivier de Clisson, il eut presque toujours les armes à la main contre le Duc de Bretagne son Souverain. L'ambition de Marguerite de Clisson sa femme, qui avoit troublé sa vie, troubla aussi celle de ses enfans, & ruina leur fortune. Ces enfans furent Olivier Comte de Penthievre, Jean Seigneur de l'Aigle & puis Comte de Penthievre; Charle Seigneur d'Avaugour, pere de Nicole heritiere de ses deux oncles morts sans laisser de posterité; Guillaume de Penthievre ayeul de Jean d'Albret, qui épousa l'heritiere du

JEAN V. Royaume de Navarre; Marguerite de Penthievre, qui fut Comtesse de la Marche, & Jeanne de Penthievre mariée à Jean Herpedanne Seigneur de Belleville.

Les Bretons firent un nouvel armement cette année, pour se venger des ravages que les Anglois avoient faits sur leurs côtes l'année précédente. Deux mille Chevaliers & Ecuyers s'embarquerent à S. Malo sous le commandement des Sires de Château-brient, de la Jaille & du Châtel. Une partie de la flotte ayant fait une descente au port d'Yarmouth, les Bretons furent reçus par six mille Anglois, dont ils tuerent d'abord près de 15 cens : mais ensuite, accablés par le nombre, ils furent tous tuez ou pris; le brave Guillaume du Châtel y perdit la vie, n'ayant jamais voulu se rendre. Après cet échec, le reste de la flotte Bretonne rentra dans le port.

Tannegui du Châtel, frere de Guillaume, voulut venger la mort de son frere & la défaite de ses compatriotes. Ayant armé une nouvelle flotte, avec le secours de ses amis, qui le suivirent au nombre de quatre cens Gentilshommes, il surprit le port d'Yarmouth,

brûla la Ville, courut durant deux mois toute la côte, brulant & saccageant tout, & revint chargé d'un grand butin. JEAN VI.

Peu de tems après une flotte Angloise, sous la conduite du Comte de Beaumont, s'approcha des côtes de Bretagne, dans le dessein de bruler une flotte Françoise, qui étoit à l'ancre à la rade de Brest. Une partie des Anglois fit une descente & se mit à ravager le pays. Le Duc de Bretagne informé de leur arrivée se mit incontinent à la tête de 2200 hommes pour les aller combattre, & détacha en même-tems le Maréchal de Rieux avec 700 chevaux, pour observer la contenance des ennemis. Il trouva les paysans de la côte armés d'arbalêtes, de fléaux & de fourches, qui tachoient de s'opposer au débarquement du reste des troupes Angloises. Le Maréchal de Rieux fit aussitôt mettre pié à terre à ses Gendarmes & se joignit aux paysans pour les soutenir. Le Duc arriva bientôt après avec son armée. Alors l'épouvante saisit les Anglois; ils s'enfuirent vers leurs vaisseaux, & leur chef demeura presque seul. Tannegui du Châtel le tua de sa main: les autres Anglois qui étoient restés à terre demanderent quartier. Tel fut le suc-

JEAN V. cès des premieres armes du jeune Duc.

Cette année mourut Marie de Bretagne fille de Charle de Blois, Reine de Sicile, Comtesse d'Anjou & du Maine, Princesse d'un très grand merite. Le Duc de Bourgogne mourut aussi la même année, & fut inhumé dans l'Eglise des Chartreux de Dijon. Artur Comte de Richemont fut alors mis entre les mains du Duc de Berri, qui prit soin de son éducation durant quelque tems, & l'envoya ensuite au Duc son frere.

1406. Le Duc de Bretagne ne tarda pas à se broüiller avec le nouveau Duc de Bourgogne, fils aîné du feu Duc. Choqué de ce qu'il avoit marié une de ses filles au Comte de Penthievre, il se ligua avec le Duc d'Orleans, que la jaloûsie du Gouvernement avoit rendu ennemi mortel du Duc de Bourgogne. Dès que cette inimitié eut éclaté, tous les Bretons, à l'exemple de leur Duc, embrasserent ouvertement le parti du Duc d'Orleans. Ce Prince, comme l'on sçait, fut assassiné * par l'ordre du Duc de Bourgogne, qui eut le front de déclarer hautement qu'il étoit l'auteur de ce parricide. La haute naissance & le

* Le 23 Novembre 1407, par Raoul d'Octonville.

credit du coupable ne permirent pas JEAN V.
alors de punir un si grand crime; cet attentat même trouva un Apologiste dans un Docteur * mercenaire, dont le discours fut suivi de l'abolition du crime, & de la justification du criminel. Le Duc de Bretagne, qui étoit alors à Paris, fit, malgré la puissance du Duc de Bourgogne, une alliance particuliere avec Valentine de Milan veuve du Duc d'Orleans.

Olivier de Clisson étoit mort quelque mois auparavant, c'est-à-dire, le 1407.
23 Avril, broüillé avec le nouveau Duc, comme il l'avoit été avec son pere. On l'avoit ajourné depuis peu à la Barre de Ploërmel, où n'ayant point comparu, il avoit été condamné à la prison par défaut, & il avoit été ordonné que ses terres seroient saisies. Le Duc, pour faire exécuter l'Arrêt, assembla des gens de guerre, dans le dessein d'aller assieger Clisson dans son Château de Josselin, où il étoit alors malade au lit, de la maladie dont il mourut. Clisson, afin de détourner l'orage, envoya offrir cent mille francs au Duc, qui les accepta, voulant laisser mourir en paix un homme, qui durant toute sa vie n'a-

* Le Docteur Jean Petit.

JEAN V. voit respiré que la guerre. Il mourut le même jour que se dresserent les articles du contrat de mariage de Marguerite de Bretagne sœur du Duc, avec le fils du Vicomte de Rohan.

La Comtesse de Penthievre fille de Clisson, plus passionnée encore & plus animée de l'esprit de rebellion que son pere, excita alors de nouveaux troubles dans la Bretagne par des entreprises séditieuses. Elle imposa, sans le consentement du Souverain, un fouage sur les sujets des Nobles de Goëllo & de Treguer, qui ne dependoient que de lui, & les fit lever, malgré les défenses qui lui en furent faites. Enfin elle maltraita plusieurs Officiers du Duc, & brava ouvertement son autorité, en faisant battre & blesser ceux qui lui signifierent un ajournement à la Cour de Rennes. Pour la faire rentrer en elle même, les Etats assemblés lui députerent le Vicomte de Rohan son beau-frere, & trois autres Seigneurs, qui obtinrent enfin d'elle, que son fils aîné Olivier Comte de Penthievre viendroit trouver le Duc à Ploërmel, pour menager un accommodement. Le projet fut dressé, agréé même par le Comte, & envoyé à la Comtesse; mais elle le

rejetta avec hauteur : Le Duc, voyant que rien ne pouvoit faire plier cet esprit indomptable, convoqua l'arriere-ban de la Noblesse, & entreprit de la réduire les armes à la main. JEAN V.

La France, en proye aux factions de Bourgogne & d'Orleans, étoit agitée de bien plus grands troubles. La Reine, qui s'étoit declarée contre le Duc de Bourgogne, avoit besoin d'un appui. Dans cette vüe elle écrivit au Duc de Bretagne, pour le prier de vouloir bien la venir trouver à Melun, & de la remener à Paris, où elle avoit dessein de se rendre, pour soumettre les Parisiens très devoüez au Duc de Bourgogne, & faire faire le procès à ce Prince, au sujet de l'assassinat du frere unique du Roi. Le Duc partit de Rennes à la tête d'une grande quantité de Noblesse, & vint trouver la Reine à Melun. Cette Princesse se mit en route dès le lendemain pour aller à Paris, escortée par les troupes du Duc partagées en trois corps. Le premier étoit conduit par le Sire de Châteaugiron, qui avoit sous sa banniere plus de six cens Chevaliers ou Ecuyers. Le Duc étoit à la tête du deuxieme composé d'un grand nombre de ses Barons. La Reine avec ses enfans

JEAN V. marchoit au milieu de ce corps. Le troisieme étoit conduit par le Sire de Malestroit. L'armée Bretonne entra ainsi dans Paris, portant ses bannieres déployées jusqu'au Château du Louvre, où elle conduisit la Reine & la famille Royale. Le peuple de Paris, alors fier & mutin, murmura beaucoup de cette entrée. Jamais, disoient-ils, aucun Prince n'a encore osé porter ainsi ses bannieres dans Paris. La faction de la Croix rouge (c'est-à-dire de Bourgogne) échaufa tellement à ce sujet les esprits des Parisiens, qu'ils tendirent une nuit les chaines des rües, dans le dessein d'attaquer le Duc de Bretagne; mais ce Prince, qui avoit été averti, rassembla tous les Bretons auprès de lui. Les Parisiens, qui virent par là que leur dessein avoit été découvert, envoyerent le Prevôt de Paris pour lui faire excuse, & retirerent les chaînes.

1408. Quelques tems après, la Reine assembla le Conseil d'Etat au Château du Louvre: Le Duc de Bretagne s'y trouva, avec le Dauphin, les Ducs de Berri & de Bourbon, & un grand nombre de Prélats, & de Seigneurs. Jean Juvenal des Ursins Avocat Général du Parlement y declara que le Roi,

pour calmer les troubles que la jalousie du gouvernement faisoit naître, avoit choisi la Reine & Monseigneur le Dauphin Duc de Guyenne, pour presider au Conseil & gouverner l'Etat, pendant les accès de sa maladie. Toute l'assemblée applaudit à cette disposition. Aussitôt la Duchesse d'Orleans & le Duc son fils entrerent, & s'étant mis à genoux, demanderent justice de la mort du Duc d'Orleans, & supplierent qu'il leur fût permis de justifier sa memoire, contre le plaidoyé du Docteur Jean Petit. L'Abbé de Saint Fiacre parla en faveur du feu Duc d'Orleans, & l'Avocat de la Duchesse conclut ensuite contre le Duc de Bourgogne. Le Dauphin prononça l'Arrêt, par lequel il declara que le feu Duc d'Orleans étoit innocent des crimes dont il avoit été chargé, & qu'on feroit justice du meurtre de ce Prince.

Aussitôt, sans avoir égard aux Lettres d'abolition accordées au Duc de Bourgogne, il fut résolu de lui faire la guerre comme à l'ennemi declaré de l'Etat. Cependant la Reine craignant que ce Prince, irrité de l'Arrêt nouvellement porté contre lui, ne vînt à Paris, & n'y soulevât le peuple prévenu en sa faveur,

JEAN V. pria le Duc de Bretagne de vouloir bien la conduire à Tours, elle & les Princes ses enfans. Le Duc le fit très volontiers, après quoi il s'embarqua sur la Loire & se rendit à Nantes.

Le Duc, pendant son séjour à Paris, avoit fait un traité de ligue avec le Comte d'Armagnac ennemi juré du Duc de Bourgogne. Malgré cette alliance, il crut devoir menager son amitié, dans la crainte que ce Prince, ami de la maison de Penthievre, ne vînt fondre sur la Bretagne avec toutes ses forces. Il assembla donc les Etats à Vannes, & il fut résolu qu'on envoyeroit une Ambassade au Duc de Bourgogne, pour lui dire de la part des Etats : Qu'ils avoient oüi dire, qu'il devoit incessamment envoyer des gens de guerre en Bretagne, pour y soutenir la maison de Penthievre, & causer des troubles dans la province : Qu'on le prioit de se rappeller qu'il étoit parent du Duc : Que les Prélats & les Barons de Bretagne avoient toujours été attachés au feu Duc de Bourgogne son pere; que les Bretons lui avoient même rendu des services considerables dans la guerre de Flandres, & que l'estime qu'ils avoient pour lui les avoit portés à le choisir,

après

après la mort de Jean IV, pour tuteur du Duc son fils, & pour gouverneur du Duché : Qu'aujourd'hui la maison de Penthievre refusoit de lui obéir, quoique le droit du Duc fût incontestable : Qu'on le prioit de s'expliquer à ce sujet, afin de sçavoir si on le devoit tenir pour ami ou pour ennemi : Qu'au reste les Etats lui étoient entierement devouez, & étoient disposés à le défendre contre qui que ce fût. Les Ambassadeurs réüssirent dans leur negociation; & le Duc jura à Chartres, qu'il vivroit en paix avec le Duc de Bretagne; mais cette paix fut peu solide, & on l'appella la paix fourrée de Chartres.

Cependant la Comtesse de Penthievre persistant dans sa rebellion, se prévaloit des secours que lui envoyoit le Duc de Bourgogne. Ses places étoient garnies de Picards, de Flamands, & de Bourguignons, qui faisoient des courses continuelles sur les sujets du Duc. Leur principal different regardoit la terre de Montcontour. Le Duc à ce sujet envoya douze Sergens pour ajourner la Comtesse. Ces gens ayant mis insolemment la main sur elle, furent repoussés par ses domestiques, qui en tuerent quelques uns. Le Duc fit aussitôt faire le

Le Moine de Saint Denis.

Q

JEAN V. procès à la Comtesse, comme coupable du crime de felonie. Tous ses biens ayant été declarés confisqués, le Duc fit venir des troupes d'Angleterre, avec lesquelles il assiegea les places, qui appartenoient à la maison de Penthievre. La Roche-Derien, Château-lin, & Guingamp furent pris & presqu'entierement démolis. Il eût traité de la même maniere les autres places, s'il ne se fût apperçu que les Seigneurs Bretons blâmoient ce procedé violent. Il se contenta donc d'envoyer les Anglois ravager l'Isle de Brehac appartenant au Comte de Penthievre. Le Château fut pris, pillé & rasé, & toutes les maisons de l'Isle furent brûlées.

1409. La Duchesse de Bretagne voyoit avec beaucoup de chagrin les liaisons, que le Duc son mari avoit avec les Anglois. Sçachant qu'il étoit sur le point de conclurre avec eux un traité de ligue, elle lui en fit des reproches amers. On prétend qu'en cette occasion le Duc la frapa. Le Duc de Bourgogne, qui dominoit alors dans le Conseil du Roi, fit beaucoup de bruit de cet emportement du Duc à l'égard d'une Princesse fille du Roi, & declara qu'il vouloit aller lui-même en Bretagne à la tête

d'une armée, pour venger cet attentat, & faire rendre justice en même tems à la Comtesse de Penthievre. JEAN V.

Le Duc de Bretagne, à la vüe de l'orage dont il étoit menacé, envoya une Ambassade à la Reine, pour lui offrir de se soumettre au jugement du Roi & de son Conseil d'Etat. La Comtesse de Penthievre ayant en même tems été mandée à Paris avec le Comte son fils, il fut reglé qu'on engageroit les parties à convenir d'arbitres. Le Duc nomma le Roi de Navarre & le Duc de Bourbon; & le Comte de Penthievre nomma de son côté le Roi de Sicile & le Duc de Berri. Ces quatre Princes projetterent un accommodement. Mais le Duc de Bretagne refusa de l'accepter.

Le Duc de Berri lui écrivit alors, 1410. ainsi qu'au Duc d'Orleans, & aux Comtes d'Alençon, de Clermont, & d'Armagnac, pour les prier de vouloir bien s'assembler à Gien où il étoit, afin de deliberer sur des affaires très importantes. Ces Princes s'y rendirent & firent entre eux une ligue, pour reformer les abus introduits dans le gouvernement de l'Etat: chacun s'engagea à fournir une certaine quantité de troupes, & tous se promirent un secours mutuel, & s'obli-

JEAN V. gerent de servir le Roi envers & contre tous ceux qui empêcheroient *le bien & l'honneur du Roi, de la justice, & du Public.*

Cette confederation, à laquelle le service du Roi & le bien du Royaume servoient de masque, n'avoit dans le fond d'autre but que d'abattre la puissance & de ruiner le credit du Duc de Bourgogne. Pour exciter le Duc de Bretagne à y entrer, le Duc de Berri lui faisoit entendre que le Duc de Bourgogne avoit dit publiquement, qu'il n'avoit aucun droit au Duché, & qu'il sçauroit bien l'en dépouiller, & en revêtir le veritable heritier, le Comte de Penthievre son gendre. Le Duc de Bourgogne, informé de ce traité, tâcha de détacher de la ligue le Duc de Bretagne, qu'il regardoit comme le plus puissant des confederés. Pour cet effet il lui envoya une personne de confiance, pour l'assurer de sa part qu'il n'avoit jamais dit ni pensé ce que le Duc de Berri lui faisoit dire. Le Duc, convaincu que la ligue de Gien n'avoit pour objet que la destruction du Duc de Bourgogne avec lequel il avoit des mesures à garder, & des motifs de ne pas rompre le premier, jugea à propos d'envoyer à

Paris son Chancelier Jean de Maleſtroit Evêque de Saint Brieuc, qui conclut ſecrettement quelques traités avec le Duc de Bourgogne & avec le Comte de Penthievre.

Cependant les Princes ligués; dans la crainte que le Duc de Bretagne ne leur manquât, conſeillerent au Comte d'Armagnac de l'aller trouver à Nantes pour le preſſer de remplir ſes engagemens. Le Duc, après avoir pris conſeil des Prélats & des Barons, fit reponſe au Comte; que par la confederation de Gien, il ne ſe croyoit pas obligé de prendre les armes contre le Duc de Bourgogne, de qui il n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre: Que ce Prince deſavouoit ce qu'on lui faiſoit dire; & qu'en cas qu'il l'eut dit, il ne paroiſſoit pas diſpoſé à l'executer. Cependant, pour ne pas mecontenter les confederez, il conſentit que ſon frere le Comte de Richemont les allât joindre avec un grand nombre de Bretons, qui le ſuivirent.

Le Duc de Bourgogne d'un côté, & les confederés de l'autre avoient fait de grandes levées de gens de guerre. Le Roi, offenſé de voir ainſi tout le Royaume armé ſans ſa permiſſion, envoya des ordres exprès à tous les Princes, & au

JEAN V. Duc de Bretagne même de mettre les armes bas. Comme le Roi n'avoit pas droit de donner un ordre de cette espece au Duc de Bretagne, ce Prince s'en plaignit hautement. Le Roi declara que c'étoit par inadvertance qu'on avoit envoyé cet ordre en Bretagne, n'ayant eu aucunne intention d'entreprendre sur les droits du Duc, qui avoit celui de prendre les armes quand il le vouloit, sans être obligé de rendre compte de sa conduite à qui que ce fût.

1411. Les autres Princes defererent peu aux ordres du Roi ; & tout le Royaume continua d'être en armes. Le Duc de Bourgogne étoit à la tête de soixante mille hommes, parmi lesquels il y avoit un grand nombre d'Anglois. Le Duc d'Orleans de son côté avoit une armée très nombreuse, composée de François, de Normands, de Gascons, de Bretons, & d'Allemans. Les Bretons en particulier prirent la Ville de Saint Denis, où ils commirent de grands désordres; mais ils furent ensuite battus à Saint *Clou* par le Duc de Bourgogne ; & la plûpart furent tués ou faits prisonniers : ce qui obligea le Comte de Richemont leur chef de faire de nouvelles recrües en Bretagne. Gille de Bretagne son frere,

quoique tout devoüé au Dauphin, auprès duquel il avoit été élevé, voulut s'opposer à ces levées ; mais le Duc de Bretagne permit enfin au Comte d'emmener avec lui seize cens hommes, tant Chevaliers qu'Ecuyers. JEAN V.

Gille de Bretagne, dont je viens de parler, mourut cette année à Cosne sur Loire : ce jeune Prince, dont on admiroit la sagesse, & dont on avoit conçu de grandes esperances, étoit très aimé du Dauphin, & passoit pour le gouverner. Son corps fut transporté à Nantes & inhumé dans l'Eglise Cathedrale auprès de celui de son pere. 1412.

Les confederés obtinrent alors du secours du Roi d'Angleterre, qui avoit abandonné le parti du Duc de Bourgogne, & qui embrassoit avec plaisir toutes les occasions de fomenter les troubles du Royaume. Ce secours, conduit par Thomas de Clarence, ayant debarqué dans le Cotentin, les Comtes d'Alençon & de Richemont allerent aussitôt joindre les Anglois, & leur fournirent des vivres & des chevaux ; mais comme on ne put leur donner de l'argent, ils commirent de grands désordres.

Cependant la paix fut concluë entre

JEAN V. les Princes devant Bourges, & ensuite jurée à Auxerre. Par ce traité l'abolition autrefois accordée au Duc de Bourgogne fut confirmée. Les Princes promirent d'être amis, & le Duc d'Orleans avec ses freres fit serment de renoncer à toute alliance avec l'Angleterre. Vers le même tems on conclut le mariage de Charle de Bourbon fils aîné du Duc de Bourbon, avec Anne de Bretagne fille de Jean V.

1413. L'année suivante le Duc de Bretagne, mandé par le Roi, vint à Paris, accompagné de son frere le Comte de Richemont. Tous les Princes du Sang, à l'exception du Dauphin & du Duc d'Orleans, étant allés au devant de lui, les Bretons de sa suite trouverent mauvais que le dernier ne lui eût pas fait cet honneur. La Duchesse de Bretagne arriva aussi, accompagnée de Richard de Bretagne son beau frere, & d'un grand nombre de Barons, Chevaliers, Ecuyers, Dames, & Demoiselles. Quelques jours avant son arrivée, le Dauphin voulut aller à Bourges incognito, pour voir les pierreries du Duc de Berri. Pour se mieux deguiser, il se mit à la suite du Comte de Richemont, comme un de ses gentilshommes. Le Duc de

Berri, informé que le Comte de Richemont alloit à Bourges, manda à ses gens que son neveu le Comte de Richemont alloit voir ses pierreries, & qu'on eût à le bien recevoir. Le Duc de Bretagne s'imagina alors que son frere n'étoit sorti de Paris, que pour éviter de voir la Duchesse sa belle sœur, & pour empêcher aussi le Dauphin de la voir. Mais il se justifia aisement: il ramena le Dauphin, qui vit sa sœur avec plaisir. Cette Princesse fut très bien reçüe du Roi & de la Reine, & du Duc de Berri, qui lui fit beaucoup de présens. JEAN VI.

Tannnegui du Châtel fut alors fait Prevôt de Paris: Dans le même tems le Roi, par ses lettres patentes, rétablit le Maréchal de Rieux dans l'exercice de sa charge, dont il l'avoit privé quelques années auparavant.

Il y eut à Paris quelque dispute entre le Duc d'Orleans & le Duc de Bretagne au sujet de la presseance. Le Roi tâcha de les reconcilier, & vint à bout de les faire manger ensemble: mais ayant ensuite decidé en faveur du Duc d'Orleans, le Duc de Bretagne se retira très mecontent, & s'en retourna en Bretagne. Le Comte de Richemont

JEAN V. demeura auprès du Dauphin. La Duchesse resta aussi à la Cour de France, & ne revint en Bretagne qu'au commencement de l'année 1415.

1415. La France étant toujours en guerre, avec l'Angleterre, * les Anglois firent une descente en Normandie & prirent Harfleur. Le Roi, qui étoit alors en santé, se rendit à Roüen à la tête d'une armée de quatorze mille hommes d'armes, & de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le Royaume, & manda le Comte de Richemont, qui pour lors assiegeoit Parthenai. Le Dauphin le fit son lieutenant, & lui donna son enseigne, avec tous les gens de guerre de sa maison. Les Anglois manquant de vivres, & se voyant très inferieurs en nombre à l'armée de France, se retirerent du côté de Calais; mais le chemin leur ayant été coupé, ils jugerent à propos d'envoyer faire des propositions au Roi. Elles furent rejettées & on en vint aux mains le vingt cinq d'Octobre près d'Azincourt. Les François furent taillez en pieces, & leurs Chefs tuez ou faits prisonniers. Du nombre de ces derniers furent les Ducs d'Orleans, & de Bourbon, & le Comte de Richemont qu'on

* Henri V. fils de Henri IV. régnoit alors

trouva sur le champ de bataille si blessé JEAN V.
& si défiguré, qu'on eut de la peine à le reconnoître. La Bretagne perdit dans cette malheureuse journée cinq ou six cens Chevaliers ou Ecuyers. Edouard de Rohan, Olivier de la Feillée, Jean Giffard, & du Buisson, Chevaliers Bretons, furent faits prisonniers.

Ce fut un malheur pour la France, que le combat ne fût pas differé d'un jour, ou plûtôt que les François dédaignerent d'attendre l'arrivée du Duc de Bretagne, qui à la tête de dix mille hommes d'armes, sans compter les Archers, étoit arrivé à Roüen, & en étoit déja parti, dans le dessein de joindre l'armée Françoise le 26 d'Octobre. Le Roi en sçut très bon gré au Duc, & pour lui en témoigner sa reconnoissance, il lui céda obligeamment tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur la Ville de S. Malo, en vertu de la donation du Pape Clement VII.

Le Duc de Bretagne, ayant consenti 1416.
que plusieurs de ses Chevaliers se missent au service de la France sous le commandement de Tannegui du Châtel, pour la garde de la personne du Roi, & de celle du Dauphin, & pour la sûreté de la Ville de Paris, ce Prince de-

JEAN V. vint alors très puissant à la Cour. Comme le Duc de Bourgogne continuoit de ravager la France, le Roi pria le Duc de Bretagne de l'aller trouver, pour lui faire quelques remontrances. Le Duc lui dit que le Roi trouvoit mauvais, que sans être mandé, il vint à Paris avec des troupes qui causoient mille désordres, & que Sa Majesté lui ordonnoit de se retirer. Le Duc de Bourgogne répondit, qu'il avoit droit de venir à la Cour, pour avoir place dans le Conseil du Roi, où le premier rang lui étoit dû, comme au premier Pair du Royaume; qu'il n'étoit venu que pour rendre service au Roi; que cependant on le traitoit en ennemi, & qu'on envoyoit des partis contre lui & contre ses gens, qu'on faisoit prisonniers, comme dans une guerre déclarée; qu'enfin si les siens avoient causé quelque préjudice, ce n'étoit que par represailles, & pour venger les injures qu'ils avoient reçûës. Le Duc de Bretagne fit son possible pour engager le Duc de Bourgogne à se retirer; mais il ne put rien gagner. Quelque tems après il s'en retourna en Bretagne, pour donner ordre aux affaires de son Duché.

Durant son absence les malheurs de la France augmenterent, & les factions des Princes causerent d'affreux désordres. L'Isle-Adam, Gouverneur de Pontoise pour le Duc de Bourgogne, entra dans Paris à la tête de 800 hommes; Tannegui du Châtel courut aussitôt à l'Hôtel du Dauphin, * qui étoit couché & endormi, l'enveloppa dans ses draps, le transporta à la Bastille, & le fit sortir de Paris. Cette nuit là & les deux jours suivans, tous les ennemis du Duc de Bourgogne & les partisans du Connêtable * furent mis en prison. Du Châtel avec le Maréchal de Rieux, & le Sire de Barbazan à la tête de 1500 hommes, livra un combat aux partisans du Duc de Bourgogne dans les ruës de Paris. Mais il fut contraint de se retirer. Douze jours après le peuple de Paris força les prisons, & massacra la plûpart des Armagnacs. Le Connêtable, le Chancelier, & plusieurs Prélats, furent enveloppés dans ce massacre.

JEAN V. 1418.

Tandis que la France étoit déchirée

* Ce n'étoit plus le Dauphin, Duc de Guienne, mort en 1416; mais son frere Charle.

* Bernard Comte d'Armagnac, Chef de ceux qu'on appelloit Armagnacs.

JEAN V. par les divisions des Princes, & que la Reine d'un côté avec le Duc de Bourgogne, & de l'autre le Dauphin avec ses partisans, se faisoient une guerre cruelle, le Roi d'Angleterre, à la faveur de ces troubles, prenoit des Villes, & faisoit tous les jours des progrés, qui annonçoient le renversement de la Monarchie. Le Duc de Bretagne touché de l'état déplorable où le Royaume étoit réduit, résolut d'y apporter quelque remede. Il commença par envoyer des troupes sous les ordres de Richard son frere, & de Bertrand de Dinan Maréchal de Bretagne, pour s'opposer aux courses des Anglois, qui, après avoir commis beaucoup de désordres dans la basse Normandie, menaçoient les frontieres de son Duché. Il partit ensuite pour se rendre à Paris, suivi d'une nombreuse Gendarmerie, composée de Seigneurs & de Gentilshommes, & commandée par le Comte de Penthievre, avec lequel il étoit alors reconcilié. A son arrivée il trouva le Duc de Bourgogne maître absolu des affaires. Il fit d'abord conclure une trêve de trois semaines, pendant laquelle plusieurs prisonniers & d'autres personnes, qui se tenoient cachées dans Paris, trou-

verent moyen d'en sortir : Madame la Dauphine, & avec elle plusieurs Dames & Demoiselles, se retirerent : Richard de Bretagne frere du Duc, leur rendit en cette occasion de bons services. JEAN V.

Le Roi d'Angleterre, après s'être emparé de plusieurs Villes de Normandie, venoit de se rendre maître de la Capitale de cette Province. Il envoya alors deux Heraults au Duc de Bretagne, qui étoit retourné dans son Duché, pour l'inviter à le venir trouver à Roüen. Lorsqu'on eût reglé les conditions de l'entrevüe, le Duc s'y rendit : mais on ne sçait ce qui s'y passa au sujet des affaires publiques : Il y a néanmoins lieu de présumer, que le Duc fit son possible pour porter Henry V. à faire la paix. Au moins on attribua à ses soins la trêve, qui vers ce tems là fut conclüe avec le Roi d'Angleterre. 1419.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne étoient également inquiets des conquêtes de ce Prince. L'un & l'autre craignoient de voir bientôt toute la France asservie à une puissance étrangere, dont l'ambition profitoit de leurs differens. La haine & la jalousie, qui les armoient l'un contre l'autre, n'avoient point encore éteint dans leur cœur l'amour de la

JEAN V. patrie. Le Duc de Bourgogne chercha donc les moyens de faire la paix, ou avec le Roi d'Angleterre ou avec le Dauphin. Il obtint d'abord une Treve du Roi d'Angleterre jusqu'au 14. de May, & un peu avant qu'elle finît, il en conclut avec le Dauphin une autre, qui devoit commencer au jour de l'expiration de la treve avec les Anglois. Celle-ci ayant été prolongée la Reine & le Duc de Bourgogne traiterent de la paix avec le Roi d'Angleterre, & en même tems avec le Dauphin. Le premier ayant fait des propositions deraisonnables, on aima mieux conclure avec le second. Cette paix, qui fut publiée dans Paris & dans toutes les autres Villes du Royaume, causa autant de joye aux peuples que de chagrin au Roi d'Angleterre, qu'elle frustroit de ses esperances.

Mais les affaires changerent bientôt de face, & la France se vit plongée plus que jamais dans les malheurs de la guerre civile. Le Dauphin & le Duc de Bourgogne, dans l'entrevüe qu'ils avoient eue ensemble à Poüilli-le-*fort*, étoient convenus de se rendre dans un mois à Montereau-faut-yonne, pour concerter ensemble les moïens de chasser les Anglois. S'étant trouvés l'un &

l'autre au rendez-vous, le Duc de Bourgogne y fut massacré par les gens du Dauphin. Ce fut Tannegui du Châtel, qui commença par lui decharger un coup de hache d'armes, dont il lui abatit le menton. Il fut ensuite percé de plusieurs coups. On se jetta en même tems sur les gens de la suite du Duc. Le Seigneur de Noailles frere du Captal de Buch fut blessé mortellement, & les autres saisis, ou mis en fuite. JEAN V.

Quelques Auteurs ont prétendu que le Dauphin n'avoit eu aucune part à ce meurtre ; mais que ceux de sa suite avoient depuis long tems formé le dessein de venger la mort du Duc d'Orleans, assassiné par l'ordre du Duc de Bourgogne, qui s'étoit declaré l'Auteur de cet assassinat. Le Dauphin au contraire desavoüa hautement, qu'il eût part au meurtre du Duc de Bourgogne. Mais il eut beau vouloir se justifier par des manifestes, le public le crut coupable.

La Reine ne pouvoit pardonner à ce Prince, quoique son fils unique, qu'il eût fait enlever ses trésors, & qu'il eût consenti à son exil. L'aversion, que le Dauphin avoit conçue pour elle, depuis qu'elle s'étoit liguée contre lui avec le

JEAN V. Duc de Bourgogne, & les intérêts particuliers du Chancelier, du Connêtable, du premier Président du Parlement, & de la plûpart de ceux qui étoient alors en place, & qui craignoient d'être disgraciés & punis rigoureusement, si le Dauphin devenoit un jour le maître, firent prendre contre ce Prince la résolution la plus étrange. Ce fut de l'exclure du trône, dont il étoit le seul heritier legitime. On commença par envoyer le premier President de Merville à Philipe Comte de Charolois, qui venoit de prendre le titre de Duc de Bourgogne après la mort de son pere, pour l'assurer qu'on vouloit s'unir avec lui, & poursuivre la vengeance de cette mort. Le Traité d'union fut signé à Arras, & peu de tems après on conclut une treve avec le Roi d'Angleterre, dans le dessein d'agir tous de concert, pour accabler le Dauphin.

Il le fut en effet, non par la voye des armes, mais par l'étrange traité, qui fut signé & ratifié cette même année à Troye, où la Cour depuis un an faisoit son séjour ordinaire, & où le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne se rendirent. Les principaux articles de ce Traité furent 1°. que Madame Cathe-

rine de France, fille de Charle VI. épouseroit Henri V. Roi d'Angleterre. 2° Qu'après la mort de Charle VI Roi de France Henri succederoit à la Couronne, comme son heritier, & qu'elle passeroit à ses descendans. 3° que, quoique le Roi Charle VI. dût être durant le reste de sa vie possesseur du Royaume, le soin de le gouverner appartiendroit néanmoins à Henri V. 4°. Qu'après que Henri seroit parvenu à la Couronne de France, les deux Couronnes de France & d'Angleterre seroient unies en une même personne, tant de lui que de ses hoirs, sans pouvoir être partagées & possedées par deux.

Ce Traité fut approuvé & ratifié par le Parlement de Paris; & les Parisiens firent serment de l'observer. Le Roi d'Angleterre prit alors le titre de Regent & heritier de France. Il épousa Catherine, & le Dauphin fut declaré ennemi de l'Etat, & déchu par ses crimes du droit de succeder à la Couronne. Cité à la table de marbre, condamné par coutumace, & banni du Roïaume à perpetuité, ce Prince ne s'abandonna pas lui même. Il leva des troupes au de-là de la Loire, fit declarer plusieurs Provinces en sa faveur, & prit hautement la qualité de

Fran v. Regent & d'heritier du Royaume.

Tandis que ces choses se passoient en France, la Bretagne fut aussi le theâtre de la Scene la plus étrange. Le Dauphin, mecontent du Duc de Bretagne, avoit donné aux Penthievres des Lettres scellées de son Sceau, par lesquelles il leur promettoit de les soutenir en cas qu'ils pussent réüssir à se rendre maîtres de la personne du Duc; comme ils l'avoient projetté entre eux. Pour executer ce dessein, le Comte de Penthievre & Marguerite de Clisson sa mere envoyerent au Duc, qui étoit alors à Vannes, Pierre de Beloi leur conseiller, pour le suplier de leur part de vouloir bien leur faire l'honneur de s'unir à eux par une alliance étroite, & de faire un nouveau traité, par lequel ils s'engageroient à le servir, honorer, & aimer, comme leur Prince & Seigneur, *envers & contre tous ceux qui pourroient vivre & mourir*; & lui de son côté leur promettroit de leur témoigner en toute occasion, qu'il étoit leur bon Seigneur & vrai ami. Le Duc, persuadé de leur sincerité, y consentit. Il ajouta, qu'il alloit à Nantes, que la Comtesse de Penthievre & ses enfans y pouroient venir, & qu'il leur accorderoit ce qu'ils souhaitoient.

A-peine le Duc se fut-il rendu en cette Ville, qu'Olivier Comte de Penthievre y arriva suivi de trente chevaux. Le Duc le reçut bien, & le fit manger avec lui : le Comte donna aussi un repas au Duc, & le pria instament de la part de sa mere & de ses freres, de les venir voir dans leur Château de Chanteau-ceaux, où il seroit bien traité, & où il trouveroit toutes sortes d'amusemens & de plaisirs. Le Duc accepta la proposition, malgré son Conseil, qui lui representa qu'il étoit toujours imprudent de se fier à des ennemis reconciliez. Il partit avec son frere Richard, après avoir envoyé devant lui ses maîtres d'hôtel, plusieurs de ses Chambellans, & d'autres Officiers, avec sa vaisselle d'or & d'argent. Lorsqu'il fut au Loroux-Botereau, à deux lieues de Chanteau-ceaux, le Comte, qui étoit parti devant afin de donner ordre à tout, revint joindre le Duc, pour avoir l'honneur, disoit-il, de l'accompagner jusqu'au Château. Avant d'y arriver, il falloit passer par le pont de la Troubarde, qui est sur une petite riviere appellée la Divette. Comme ce pont étoit petit, étroit, & en mauvais état, on mit pié à terre. Lorsque le Duc & son frere

JEAN V. furent passés, quelques uns de la suite du Comte jetterent, comme par badinage, les planches du pont dans la riviere. Le Duc crut que c'étoit un jeu, & en rit comme les autres. Mais il vit sortir tout à coup d'un bois, qui étoit proche, Charle de Penthievre frere du Comte, avec quarante lances, & quelques gens de pié. Le Duc étonné demanda au Comte ce que c'étoit que ces gens armés; ce sont mes gens, repondit le Comte: aussitôt il mit la main sur lui, en lui disant qu'il le faisoit prisonnier de Monseigneur le Dauphin, & qu'avant qu'il lui échapât, il lui rendroit son heritage. Charle de Penthievre mit en même tems la main sur Richard. Les gens du Duc ayant voulu se mettre en défense, ceux du Comte, qui étoient les plus forts, les maltraiterent, & en blesserent plusieurs.

Le Duc fut mené à Paluau avec son frere Richard, & avec Bertrand de Dinan Maréchal de Bretagne, qui étoit de sa suite. Les autres furent envoyés prisonniers en differens endroits. Pendant la marche, de peur que le Duc ne s'évadât, le Comte lui fit attacher la jambe droite à la bride & à l'étrier de son cheval, qu'on menoit par un licou;

à côté de lui marchoient deux hommes JEAN V.
à cheval, armés l'un & l'autre d'une demi lance. Vers le milieu de la nuit le Comte arriva avec ses prisonniers près d'une maison, où il entra pour manger, laissant le Duc dehors, exposé assez long tems au vent & à la pluye. Cependant on lui fit mettre pié à terre, & on lui donna à manger; puis on le fit remonter à cheval & marcher tout le reste de la nuit. Le Maréchal de Bretagne fut envoyé aux Essarts, & on ne laissa personne auprès du Duc que son frere Richard. Ils arriverent au point du jour à Paluau, où l'un & l'autre furent retenus cinq ou six jours. De Paluau on les conduisit à Chanteau-ceaux, où on les enferma dans une Tour du Château.

Dès le soir Marguerite de Clisson, mere du Comte, & sa femme, vinrent voir le Duc, qui s'adressant à la mere, la pria humblement de ne point attenter sur sa vie ni sur celle de son frere; & de lui dire, s'ils n'étoient point en danger de la perdre. Elle lui repondit durement qu'elle n'en sçavoit rien; puis elle l'accabla de reproches, & ajouta qu'il avoit fait un grand tort à ses enfans, en les dépouillant de leur heritage. Le Duc lui repliqua, qu'il étoit prêt de faire

JEAN V. tout ce qu'on voudroit, lui representant qu'il étoit son proche parent, & la priant de lui conserver la vie. Le lendemain elle revint faire les mêmes reproches au Duc, qui la pria encore de ne le point faire mourir. Marguerite de Clisson lui declara alors, qu'elle ne pouvoit lui repondre de la vie, parce que ses enfans étoient obligés de se conformer aux intentions de Monseigneur le Regent, n'ayant jusqu'àlors rien fait que par ses ordres. Ensuite elle l'exhorta à la patience, & lui representa qu'il y avoit beaucoup de Princes, qui avoient éprouvé les plus grands revers, & qui n'étoient jamais remonté sur le trône. Le Duc lui repeta ce qu'il lui avoit déja dit plusieurs fois : *Qu'il ne lui challoit de depotsiion de Seigneurie, pourvû qu'il fût assuré de la vie.*

On apprit dans la Bretagne avec une surprise extrême l'attentat des Penthievres, & la detention du Duc. La Duchesse son épouse convoqua aussitôt les Etats. En attendant qu'ils fussent assemblés, il fut reglé dans le Conseil, que la Noblesse prendroit les armes, sous le commandement du Comte de Porhouet, & du Sire de Guemené-Guengamp en basse Bretagne, & des Sires

Sires de Rohan, de Château-Brient, & de Rieux dans la haute. Ces Seigneurs jurerent qu'ils emploiroient leurs corps & leurs biens, & verseroient jusqu'à la derniere goutte de leur sang, pour venger leur Souverain; & lui procurer la liberté. On résolut aussi d'envoyer des Ambassadeurs vers le Dauphin, pour sçavoir de lui, si c'étoit par son ordre que les Penthievres avoient osé arrêter le Duc, & pour lui demander du secours, en cas qu'il les desavouât. * JEAN V.

Les Etats étant assemblés, la Duchesse leur exposa vivement la noire perfidie du Comte de Penthievre, qui abusant de la confiance du Duc, l'avoit trahi, sous une fausse apparence d'amitié. Elle les conjura de vouloir bien la seconder dans la vengeance qu'elle vouloit tirer d'une action si odieuse, & de faire leur possible pour procurer la liberté à leur Prince, les assurant qu'elle avoit encore tout l'argent, qui avoit été amassé durant la minorité du Duc, & qu'elle le distribueroit à tous ceux qui pren-

* Le soupçon étoit bien fondé : Le Dauphin se flattoit, que si le Comte de Penthievre devenoit Duc de Bretagne, il en tireroit des secours, que lui refusoit le Duc Jean.

JEAN V. droient les armes pour une cause si juste. En même tems fondant en larmes elle montra aux Prélats & aux Barons ses deux fils François & Pierre, encore enfans. Ce spectacle touchant, joint au discours & aux larmes de la Duchesse, frappa toute l'assemblée. La deliberation du Conseil y fut unanimement approuvée, & tous les membres des Etats firent serment de ne rien negliger pour la delivrance de leur Souverain.

Il étoit à craindre que les Penthievres, qui avoient déja mis des garnisons de troupes étrangeres dans Chanteauceaux, Clisson, Paluau, & dans les autres places, n'en fissent venir un plus grand nombre, & que soutenus du Dauphin, ils ne fissent tous leurs efforts, pour se rendre maître de la Bretagne. La Duchesse fit d'abord ce qu'elle put pour gagner le Dauphin son frere, & obtint, par le moyen de Tannegui du Châtel son principal favori, qu'il n'envoyât plus aucun secours au Comte de Penthievre. Elle deputa en même tems vers le Maréchal de Rieux, & vers les Capitaines des Gendarmes Bretons, qui servoient en France, pour leur representer ce qu'ils devoient à leur Seigneur naturel. Elle s'adressa à tous ceux, dont

elle pouvoit esperer quelque secours ; JEAN V. aux Ecossois, qui étoient dans le Maine, aux Espagnols, qui étoient à la Rochelle, au Maire & aux habitans de cette Ville, à ceux de Bordeaux, & aux Anglois qui étoient en Normandie. Elle envoya aussi une Ambassade aux Rois de Castille, & de Navarre : Enfin elle ne negligea rien pour fortifier son parti, tâchant sur tout d'y engager tous les Bretons. Elle donna cinq cens livres à l'Abbé du mont Saint Michel, afin qu'il se declarât pour elle, & qu'il ne donnât retraite dans son Abbaye à aucun du parti contraire.

Les soins de la Duchesse ne furent pas inutiles ; on lui amena des secours considerables de differens endroits hors de la Bretagne, & on lui en promit encore de plus grands. Les Seigneurs Bretons prirent les armes en même tems & se mirent en campagne, avec une foule de Chevaliers, & d'Ecuyers ; Enfin toute la jeunesse Bretonne, transportée du désir de délivrer leur Duc, s'assembla de tous côtés, & forma une armée de cinquante mille volontaires. Avec ces troupes on alla assieger Lamballe, qui étoit regardé comme le centre de la domination des Penthievres en Bretagne.

JEAN V. Le Comte de Penthievre, & Jean son frere, ayant appris ce qui se passoit, entrerent d'un air furieux, armés d'une dague & d'une épée, dans la chambre du Duc, qui étoit toujours à Chanteauceaux. Sans le saluer, ils lui annoncerent d'abord qu'ils avoient à lui parler. Le Comte lui dit, qu'il avoit appris que ses sujets avoient assiegé Lamballe; mais qu'il juroit, que si le siege n'étoit levé au plûtôt, il le feroit mourir. Il fit en même tems les sermens les plus horribles. Jean de Penthievre ajouta qu'il lui feroit couper la tête, & la feroit mettre sur la plus haute tour du Château. L'un & l'autre, en parlant ainsi, tenoient leur poing contre le visage du Duc. Ce Prince leur repondit avec douceur, qu'il ne pouvoit pas empêcher ce que ses sujets entreprenoient pour sa délivrance; que ce n'étoit pas sa faute, s'ils assiegeoient Lamballe, qu'il ne leur avoit donné aucun ordre de faire ce siege; que même, s'ils le vouloient, il leur envoyeroit dire de se retirer. Le Comte repliqua, qu'il y penseroit, & en même tems pour l'intimider, ainsi que son frere Richard, qui étoit toujours avec lui, il fit apporter dans sa chambre des chaînes fort grosses & fort

pesantes, comme s'il eût eu dessein de les faire charger de fers l'un & l'autre.

Le lendemain les deux Penthievres vinrent encore trouver le Duc, pour lui dire qu'on le feroit mourir, lui, son frere, & tous les Seigneurs qui étoient arrêtés, s'il ne donnoit au plûtôt ses ordres pout faire lever le siége de Lamballe : qu'il pouvoit en charger le Chevalier Jean de Kermellec, prisonnier comme lui dans ce Château, & joindre aux lettres qu'il écriroit, quelqu'enseigne pour sa femme, afin qu'elle ajoûtât plus de foi à ce qu'il lui feroit dire ; lui repetant avec des sermens execrables en la presence de Kermellec, que c'étoit fait de sa vie, si le siege n'étoit levé. L'un des deux dit aussi à ce Chevalier, qu'il pouvoit assurer la Duchesse, que si on continuoit d'assieger Lamballe, elle ne reverroit jamais son mari.

Kermellec partit, après avoir donné sa parole qu'il reviendroit. Il arriva devant Lamballe, rendit les lettres, & fit son possible pour engager les assiegeans à se retirer. Les Seigneurs n'eurent aucun égard à ces lettres, & allerent encore assieger Guingamp. On eut beau leur representer, que leur zele alloit coûter la vie à leur Duc, on ne put rien gagner

JEAN V. ſur eux. Lamballe fut pris, & Guingamp ſe rendit par capitulation. Le Comte de Penthievre menaça alors le Duc du genre de mort le plus affreux, ſi l'on continuoit d'aſſieger & de prendre ſes places. Il ſe contenta néanmoins de le faire transferer dans quatre ou cinq Châteaux differens, comme à Vandoyennes, ou Vendrines, à Noaillé près de la Rochelle, à Fors; à Saint Jean d'Angeli, au Coudrai Salbart, à Breſſieres, enfin à Cliſſon.

Quoique les Seigneurs Bretons témoignaſſent alors beaucoup de zele pour leur Souverain, il ſemble cependant qu'ils ſongeoient plûtôt à la gloire de le venger, qu'à mettre ſa vie en ſureté. Peut-être étoient-ils bien ſurs, que les Penthievres n'oſeroient jamais attenter à ſes jours, ni en venir à cette cruelle extremité, qui leur auroit été funeſte à eux mêmes. D'un autre côté ils parurent en cette occaſion un peu trop intereſſés. Les principaux d'entre eux (comme les Sires de Château-Brient, de Rieux, de Porhouet, de Guemené, de Montauban, de Combour, de Coetquen, de Quintin, de Penhouet, Tournemine, de Molac, de Château-Giron, de Matignon, &c.) ſe plaignirent

haitement à la Duchesse de la modicité de leurs appointemens, qui ne pouvoient, disoient-ils, suffire aux frais qu'ils étoient obligés de faire. La Duchesse les augmenta, & ils furent satisfaits. JEAN V.

Cependant, comme il leur falloit un Chef d'un rang superieur, capable de les tenir dans le respect, de leur faire observer une discipline exacte, & de prévenir la division, il fut résolu dans le Conseil de la Duchesse, d'envoyer demander au Roi d'Angleterre le Comte de Richemont, qui depuis la bataille d'Azincourt étoit toujours prisonnier. Les Etats de Bretagne s'obligerent de le rendre, ou telle somme d'argent dont le Roi voudroit convenir. Henri refusa absolument de le mettre en liberté; mais en même tems, pour faire voir à la Duchesse qu'il étoit bien éloigné de favoriser les Penthievres soutenus par le Dauphin son ennemi, il lui envoya de l'artillerie, & des Canoniers.

La guerre se continuoit en Bretagne avec succès. Lamballe fut entierement démoli, Jugon, la Roche-Derien, Château-lin, & quelqu'autres places furent prises après Guingamp. Le Château de Broon, après un assés long siege,

JEAN V. fut contraint de se rendre, & eut le même sort que Lamballe. On alla ensuite assieger Chanteau-ceaux, où Marguerite de Clisson étoit avec une partie de ses enfans.

La Duchesse, dont le principal objet étoit la délivrance de son mari, persuadée que le sort de ce Prince dependoit principalement du Dauphin, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit des Penthievres, lui envoya plusieurs Ambassades, afin de l'engager à faire rendre la liberté au Duc. Le Dauphin, voyant la foiblesse du parti de Penthievre, commençoit à être dans des dispositions favorables à l'égard de Jean V. qu'il avoit intérêt de menager, dans un tems que la plus grande partie du Royaume étoit declarée contre lui. Les Penthievres allarmés de ces negociations firent leur possible pour les traverser. Ils arrêterent même plusieurs Ambassadeurs de la Duchesse; & après les avoir emprisonnés, ils les mirent à rançon, comme s'ils eussent été pris les armes à la *main*.

Cependant le Comte de Porrhoet, qui faisoit le siege de Chanteauceaux, y fit conduire plusieurs machines, de Ploërmel, de Vannes, & d'ailleurs. Le Duc d'Alençon y en envoïa de Fougeres,

& les canoniers du Roi d'Angleterre s'y rendirent avec l'artillerie. La place étoit défenduë par une forte garnison, qui fit souvent des sorties sur les assiegeans. La vieille Comtesse Marguerite de Clisson se signala également par son courage & par sa cruauté. Elle fit mettre les Chevaliers Pierre Eder, & Jean de Kermellec dans la Tour la plus exposée aux batteries, afin de les y faire périr par la main même de ceux qui combattoient pour les delivrer. Si le Duc eût été dans le Château, il est à croire qu'elle en eût usé de la même maniere à son égard. Cependant ces deux Chevaliers ne perirent point.

Le Comte de Penthievre envoya au secours de la place Jean de Penthievre son frere Sire de l'Aigle, à la tête d'une armée assez nombreuse, presque toute composée de François. Ce Général attaqua les barrieres du camp les plus éloignées; mais il fut repoussé vigoureusement par les Bretons, & perdit beaucoup de monde à cette attaque. Les assiegés se voyant sans aucune esperance de secours, & que les murailles du Château étoient fort ébranlées, commencerent à craindre d'être forcez. La Comtesse jugeant que, si cela arrivoit,

JEAN V. on ne feroit grace à personne, prit la résolution de capituler avec les Seigneurs dont la plûpart étoient ses parens. Les conditions du traité furent, qu'elle rendroit la place & le Duc, & qu'elle feroit reparation à ce Prince de la maniere qu'ils le regleroient : qu'elle pourroit sortir du Château avec sa famille & ses domestiques, & avec la garnison, & se retirer où elle voudroit. En attendant l'execution du traité, on lui accorda une suspension d'armes, afin qu'elle pût l'envoyer au Comte son fils : Elle le fit, & le conjura en même tems, s'il vouloit lui conserver la vie, d'approuver le traité, & de l'executer en rendant le Duc de Bretagne.

Le Comte, voyant le succès repondre si mal à son attente & à tout ce que sa mere lui avoit promis, consentit aux articles de la capitulation. Le parti du Duc devenoit chaque jour plus puissant : On étoit d'ailleurs informé, qu'un grand nombre de Gascons étoit en marche pour venir le delivrer. Il le remit donc entre les mains de son frere de l'Aigle, qui, après s'être fait donner un sauf-conduit par son prisonnier même, le mena au camp des assiegeans, & le rendit aux Barons, qui le reçurent avec

une joye extrême. Alors la Comtesse, avec ses enfans, ses domestiques, & la garnison, sortit du Château. Le Duc donna ordre de le raser entierement; après quoi il s'en alla à Nantes, où par toutes sortes de bienfaits, il tâcha de reconnoître la fidelité des Seigneurs, qui l'avoient si bien servi. Il accorda par exemple au Sire de Penhouet Amiral de Bretagne, outre deux cens livres de pension, le droit pour lui & ses successeurs de manger à telle table du Duc qu'il lui plairoit, & quand il n'y mangeroit point, d'avoir à son dîner & à son souper un pôt du meilleur vin de la bouche. Comme les terres de la maison de Penthievre furent dans la suite confisquées, elles fournirent au Duc de quoi faire d'autres liberalités plus considerables. JEAN V.

Le danger extrême, où le Duc s'étoit vû entre les mains de ses ennemis, & la crainte de la mort, lui avoient fait faire un grand nombre de vœux. Comme un Carme, nommé frere Jean Violet, étoit son Confesseur dans le tems de sa captivité, le Duc avoit fait vœu de donner à Notre-Dame des Carmes de Nantes son pesant d'or. Il accomplit ce vœu exactement, & fit

JEAN V. delivrer aux Carmes 380. marcs & 7. onces d'or, en joyaux & en vaisselle; ce qui néanmoins ne leur fut donné alors, que comme un gage, & dans la suite fut racheté pour des rentes. Le Duc avoit aussi promis son pesant d'argent à S. Yve. Aussitôt qu'il fut delivré, il accomplit sa promesse, & l'on voit encore aujourd'hui ce monument dans l'Eglise de Treguer. Il acquitta encore plusieurs autres vœux, qu'il avoit faits dans le tems de sa captivité. A l'égard de celui de faire le voyage de Jerusalem, il s'en fit dispenser par le Pape, à la priere des Etats, & y envoya une personne de distinction en sa place. Le Pape lui donna aussi l'absolution des sermens, que le Comte de Penthievre lui avoit fait faire dans sa prison, & le déchargea de toutes les obligations que la violence lui avoit fait contracter. Suivant les comptes des Trésoriers generaux, la détention du Duc, qui dura cinq mois, lui coûta, sans compter ses vœux, plus de 326000 francs, en voyages, en Ambassades, & en payement de gens de guerre. Les trésors amassez pendant sa minorité lui furent d'un grand secours.

Il fut question ensuite de la reparation de l'attentat commis par les Penthievres.

La bonté naturelle du Duc, & les sollicitations de leurs parens & de leurs amis firent qu'on se contenta d'exiger, qu'Olivier Comte de Penthievre & son frere Charle, qui étoient les plus coupables; (parce que c'étoient ceux qui avoient abusé de la confiance du Duc, & l'avoient arrêté) comparussent à l'assemblée des Etats à Vannes, pour y dire publiquement au Duc, en presence des Prélats, des Barons, des Seigneurs, & de tous les députés du tiers Etat: *Notre très redouté & Souverain Seigneur, par mauvais conseil & par jeunesse, nous vous avons pris, mis les mains en vous & en Monseigneur Richard votre frere, & longuement detenus contre vos volontez, follement & comme mal conseillés, dont nous déplaît, & sommes repentans, & vous en crions merci, en vous suppliant qu'il vous plaise de nous pardonner, & nous impartir votre grace & misericorde.* A l'égard des deux autres freres Jean de l'Aigle, & Guillaume de Blois; & de leur mere Marguerite de Clisson, il fut reglé, qu'ils diroient, eux en personne, & elle par procureur: *Nous avons aucunement porté & soutenu la prinse & detention de votre personne & de Monseigneur votre frere, de qui nous*

Le P. Lobineau p. 943.

 déplait & sommes repentans. Mais en même tems que nous l'avons fait, nous vous supplions que vous plaise de nous pardonner, & nous impartir votre grace & misericorde, & vous en crions merci. Le Comte souscrivit à ces conditions. Il s'obligea, pour lui & pour Charle son frere, de les executer, & donna pour ôtage Guillaume son frere.

Un des premiers usages que le Duc voulut faire de sa liberté, fut de tâcher de delivrer son frere Artur Comte de Richemont, prisonnier en Angleterre. Il envoya pour cet effet une Ambassade à Henri V. qui ayant intérêt que le Duc n'embrassât pas le parti du Dauphin, permit au Comte d'aller sur sa parole jusqu'à Pontorson, pour y voir son frere. Ce fut tout ce qu'il accorda alors. Le Comte de Richemont se rendit à Pontorson, après avoir juré au Roi d'Angleterre de ne point sortir de Normandie sans sa permission. Le Duc de Bretagne accompagné de deux cens lances alla le voir, & leur entrevüe fut sur le pont de la Ville. Ils se firent beaucoup de caresses, & verserent de part & d'autre des larmes de tendresse & de joye. Après quoi le Comte s'en retourna en Angleterre. Henri dans la suite lui donna une

espece de liberté, à condition qu'il le ſuivroit partout, & qu'il le ſerviroit même dans ſes armées.

Cependant les Etats s'aſſemblerent à Vannes le quinze de Septembre, & on y attendit les Penthievres, pour y executer l'accommodement, dont ils étoient convenus; mais on les attendit inutilement. Alors Guillaume Preczart Procureur Général fit comparoître devant l'aſſemblée pluſieurs témoins, tous Gentilshommes, qui depoſerent qu'ils avoient été préſens à la priſe du Duc, de ſon frere Richard, & de pluſieurs de leur ſuite, par Olivier de Penthievre & Charle de Blois ſon frere. Il produiſit enſuite des preuves par écrit contre Marguerite de Cliſſon & Jean de Blois ſon fils, & conclut que ces quatre perſonnes, comme coupables du crime de felonnie & de leze majeſté, étoient & devoient être declarés parjures & infames; qu'ils meritoient d'être punis de peine capitale en leurs perſonnes, & de confiſcation de tous leurs biens, & privez à perpétuité du nom & des armes de Bretagne, comme traitres & déloyaux, ayant commis un ſi deteſtable attentat ſur la perſonne de leur Prince, & chef de nom & d'armes de leur

JEAN V. maison. Sur les conclusions du Procureur Général, les Penthievres furent jugés contumaces; il fut ordonné de les prendre au corps, pour en être fait justice, & declaré que tous leurs biens meubles & immeubles étoient saisis: après quoi, pour leur donner encore le tems de comparoître en jugement, le Duc indiqua la prochaine assemblée des Etats au mardi vingt cinq Janvier; mais ce terme fut prorogé jusqu'au seiziéme de Fevrier suivant. Le Duc ordonna de plusque les Penthievres seroient assignés à leur domicile & citez à son de trompe & par autres voyes suffisantes, pour comparoître aux Barres de Rennes & de Nantes, afin d'y repondre aux conclusions du Procureur Général, & se trouver à la prochaine assemblée des Etats, pour y soutenir leur cause, ou s'y voir condamner aux peines qu'ils méritoient.

Marguerite de Clisson, & ses enfans, Olivier, Charle, & Jean, se mettant peu en peine du sort de Guillaume, qu'ils avoient donnés au Duc pour ôtage, le sacrifierent à la crainte qu'ils eurent qu'on ne leur tînt point parole. Le crime qu'ils avoient commis étoit en effet si énorme, qu'ils ne pouvoient se

persuader que le Duc voulût le leur pardonner. Ce fut en partie par ce motif qu'ils ne comparurent point devant les Etats : comptant d'ailleurs sur l'appui du Dauphin, qui les protegeoit secrettement, ils se flatterent que leur parti pouvoit se relever. Ainsi Guillaume, le moins coupable des quatre freres, & qui n'avoit même en aucune maniere trempé dans le crime dont il s'agissoit, en porta la peine, comme ôtage, & comme garant d'une promesse non executée. Il fut long tems detenu en differentes prisons, où accablé d'ennui il versa tant de larmes, qu'il en perdit presque la vûe.

Cependant on proceda à la confiscation des biens de la maison de Penthievre. Le Duc donna à son frere Richard compagnon de sa captivité, & qu'il aimoit très tendrement, les terres de Clisson, & de l'Epine-Gaudin. Richard lui en fit hommage sur le champ, en presence des Etats, le vingt neuf de Septembre, ainsi que du Château & de la Ville de Courtenai avec toutes ses dependances, & de la terre d'Houdan dans le Comté de Montfort. Le Duc voulut bien le gratifier de ces terres, pour le dédommager de tout ce qu'il

JEAN V. avoit souffert par rapport à lui. D'autres eurent aussi part aux dépouilles de Marguerite de Clisson, & de ses enfans. Le Duc donna à Charle de Rohan Seigneur de Guemené-Guengamp, en reconnoissance du secours qu'il avoit amené pour sa délivrance, la Châtellenie de Minibriac au Diocèse de Treguer, avec toutes ses dependances & les hommages des vassaux. Dès le second jour de la tenuë des Etats de cette année, c'est-à-dire le 16. Septembre, le Duc lui avoit accordé, pour lui & ses descendans mâles, le droit d'être placé dans les Etats, & autres assemblées solemnelles, sur le marchepié de son trône, à côté gauche, pour y recevoir la Couronne Ducale, & conseiller le Duc. Charle de Montfort parent du Duc eut la moitié de la Seigneurie de Broon. Alain Vicomte de Rohan eut toutes les terres de ceux d'entre ses sujets, qui avoient refusé de prendre les armes pour obéir à la convocation qui avoit été faite de l'arriere-ban, sous peine, de confiscation de biens de corps, & d'honneur. Il seroit trop long d'entrer ici dans le détail de tous les autres partages, qui furent faits des biens des Penthievres. Il suffit de dire, que ceux qui avoient temoigné plus de zele

& d'affection pour le Duc, dans le tems de ſa captivité & plus d'empreſſement pour procurer ſa delivrance, furent recompenſez à proportion de leurs ſervices.

Pour executer ces confiſcations, il fallut avoir recours à la voye des armes : car les Penthievres avoient encore en Bretagne & en France un grand nombre de partiſans, & leurs grandes richeſſes leur avoient fait beaucoup d'amis. Toujours appuyez ſous main par le Dauphin, ils avoient des troupes étrangeres à leur ſolde, & les places qui leur reſtoient étoient munies de bonnes garniſons. Richard de Bretagne alla aſſieger Cliſſon, dont la confiſcation lui avoit été donnée. A peine eut-il paru devant la place, que les habitans ſe rendirent à lui, à condition que le Duc leur pardonneroit, & les laiſſeroit joüir paiſiblement de leurs biens ; ce qui leur fut accordé. On aſſiegea preſqu'en même tems les Eſſarts, & cette place ſe rendit auſſitôt. Comme les Penthievres avoient des terres & des partiſans dans le Poitou, on y envoya une armée. On n'en vouloit pas moins à la perſonne qu'aux biens d'Olivier de Penthievre, l'aîné & le plus méchant des trois freres : auſſi envoya-t-on par tout des eſpions, pour

JEAN V. découvrir le lieu de sa retraite.

Mais les Penthievres, qui avoient aussi leurs émissaires dans la Bretagne, méditoient un projet plus noir encore que celui qu'ils avoient eu l'audace d'entreprendre. Ayant sçu que le Duc devoit se rendre un certain jour à l'Abbaye de Beauport, Jean de l'Aigle résolut de l'y faire assassiner. Pour cet effet, il assembla à Essé en Poitou, où sa mere & ses freres s'étoient retirés, environ quarante Gentilshommes. Les conjurés, ayant Jean de l'Aigle à leur tête, se mirent en chemin, pour se rendre secrettement au tour de l'Abbaye de Beauport, dans le dessein d'y surprendre le Duc. Mais heureusement il n'y vint point, & les conjurés manquerent leur coup. Ce complot fut dans la suite découvert, par la déposition de quelques uns des complices qui furent pris.

1421. Cependant le Comte de Penthievre, dépouillé de la plus grande partie de ses biens, ne trouvant plus dans le Dauphin, réfroidi à son égard, le même appui qu'il avoit trouvé jusqu'alors, se retira dans le Vicomté de Limoges. Après y avoir mis ordre à ses affaires, il en partit, & ayant passé par Lion, Genêve & Bâle, il se rendit en sa terre d'Avênes

en Hainaut. Le Duc, informé de sa marche & de sa retraite, envoya des gens après lui pour tâcher de le prendre. Il fut enfin arrêté, mais pour un autre sujet, par le Marquis de Bade, qui le retint long tems prisonnier. Ce fut en vain que le Duc de Bretagne fit offrir des sommes considerables au Marquis, pour l'engager à le lui livrer. Le Comte ayant donné au Marquis trente mille écus d'or, il fut mis en liberté. Il passa le reste de ses jours dans le Hainaut, où il épousa en secondes nôces Jeanne de Lalain, dont il eut quelques enfans qui moururent jeunes. Jean son frere Seigneur de l'Aigle herita des terres qui lui étoient restées.

JEAN V.

Cependant le Dauphin voyant le Duc de Bretagne vainqueur de ses ennemis, & tranquille dans son Duché, songea serieusement à faire alliance avec ce Prince, & à le mettre dans ses intérêts. Pour cet effet, il eut avec lui une entrevue à Sablé. Le Dauphin pallia, le mieux qu'il lui fut possible, la part qu'il avoit eüe à ce qui s'étoit passé entre le Duc & les Penthievres, & le Duc de son côté parut vouloir ne se plus souvenir désormais, que le Dauphin y eût trempé. Ils firent l'un & l'autre un traité

JEAN V. d'union, par lequel le Duc de Bretagne promit en son nom & en celui de ses Barons & de tous ses sujets, d'aimer & d'honorer Charle Regent de France; de lui donner du secours contre les Anglois & leurs partisans, oppresseurs du Roi & du Royaume; de se declarer ouvertement contr'eux, & de leur faire la guerre; de renoncer à toutes les alliances qu'il pourroit avoir faites avec l'Angleterre. Le Dauphin de son côté promit d'aimer & honorer le Duc de Bretagne, de garder son honneur, de l'aider contre ses ennemis, & particulierement contre Olivier, & Charle de Blois, leur mere, leurs alliez, & leurs complices, pour achever de mettre en execution l'Arrêt prononcé contr'eux, renonçant dès-lors à toute alliance qu'il pourroit avoir, tant avec eux qu'avec les autres ennemis du Duc. Ils se promirent enfin de ne faire aucun traité avec leurs ennemis reciproques, sans le consentement l'un de l'autre. Ils jurerent ce traité & le scellerent de leurs sceaux. Le Duc de retour en Bretagne le fit confirmer par les Prélats & les Barons. On se joüoit alors de la foi des traités, & nous allons voir tout à l'heure le Duc de Bretagne en conclure un tout contraire avec

Charle VI. & Henri V. Cependant, en consequencede ce dernier traité, Richard de Bretagne, à qui le Dauphin venoit de donner le Comté d'Etampes, dont il porta depuis le nom, lui amena un secours considerable de gens d'armes & d'Archers, commandé par des Capitaines Bretons. Jean Tournemine Sire de la Hunaudaye fut celui de tous ces Capitaines, qui mena plus de Noblesse à sa suite.

D'un autre côté le Comte de Richemont servoit, comme malgré lui, dans l'armée du Roi d'Angleterre, qui par un traité particulier l'y avoit contraint, ne lui ayant accordé une espece de liberté qu'à cette condition. Le Comte demanda alors en mariage Madame de Guyenne, veuve du feu Duc de Guyenne Dauphin, & sœur du Duc de Bourgogne. Le Duc agréa la proposition, & l'un & l'autre la firent à la Duchesse de Guyenne, qu'ils allerent trouver à Dijon, pour lui en parler. La Duchesse repondit, qu'elle ne vouloit point épouser un prisonnier, mais que si le Roi d'Angleterre vouloit le mettre en liberté, elle feroit alors ce que ses amis lui conseilleroient

Le Comte avec le Duc de Suffolk

JEAN V. fut alors envoyé en Bretagne, comme en Ambaſſade, de la part de Henri V. pour faire enſorte que le Duc empêchat ſon frere le Comte d'Etampes de donner du ſecours au Dauphin, qui vouloit aſſieger Coſne. Le Comte preſſa tellement ſon frere, qu'il le determina enfin à envoyer une Ambaſſade aux deux Rois (c'eſt-à-dire à Charle VI & à Henri V) afin de s'unir avec eux & de ratifier le traité de Troyes, par lequel le Dauphin étoit exclus de la ſucceſſion à la Couronne. Mais ſur ces entrefaites le Roi d'Angleterre mourut au bois de Vincennes, & le Duc de Betford fut declaré Regent du Royaume & tuteur du jeune Roi Henri VI. Les Ambaſſadeurs de Bretagne ne laiſſerent pas de s'acquitter de leur commiſſion, & ratifierent à Paris le traité de Troyes au nom de leur maître. Charle VI de ſon côté, gouverné par le Duc de Betford & par le Duc de Bourgogne, donna au Duc de Bretagne quelques terres proche de ſon Duché à titre de fief, & promit de le ſecourir contre tous ceux qui voudroient lui nuire, à l'occaſion du traité de Troyes. Il declara en même tems, qu'Olivier de Blois & ſes complices ne ſeroient jamais compris dans

le

les traités qu'on pourroit dans la suite faire avec le Dauphin, & que, s'ils étoient pris en guerre ou autrement, ils ne seroient point mis à rançon, mais livrez au Duc pour être punis. Enfin le Roi, par une lettre particuliere, dans laquelle il reconnoissoit que le Dauphin avoit été l'Auteur de la prise & détention du Duc, & avoit eu dessein de le faire mourir, promit qu'il ne feroit avec lui, ni avec ceux de son parti, aucun traité, sans l'avis & le consentement du Duc de Bretagne, ni sans qu'il y fût compris. JEAN V.

Quelques jours après que ce traité eut été conclu, Charle VI mourut, & le Dauphin fut aussitôt proclamé Roi à Poitiers sous le nom de Charle VII. Le Duc de Betford pressa alors le Duc de Bretagne de le venir trouver à Paris, pour deliberer sur les affaires du Royaume. Ils se virent l'un & l'autre à Amiens, & le Duc de Bourgogne se trouva à leur entrevüe. Les trois Ducs firent entr'eux un traité d'union, par lequel, après avoir conclu le mariage du Duc de Betford avec Marguerite de Bourgogne, & d'Artur Comte de Richemont avec la Duchesse de Guyenne sœur du Duc de Bourgogne, ils se promirent de 1423.

JEAN V. s'aider & de se secourir réciproquement & de s'appliquer conjoinctement à rétablir dans le Royaume la paix, le commerce, & la culture des terres. Le Duc de Bretagne reçut six mille écus du Duc de Betford pour les frais de son voyage, & s'en retourna dans son Duché. Le Duc de Bourgogne emmena le Comte de Richemont à Dijon, où ses nôces avec Madame de Guyenne furent célébrées avec beaucoup de magnificence. Le Comte retourna ensuite en Bretagne, se croyant quitte de tout engagement avec l'Angleterre par la mort de Henri V.

1424. Cependant le Roi Charle VII, dans le dessein de détacher le Duc de Bretagne du parti des Anglois, lui envoya plusieurs Ambassades. Le Duc du Maine le President de Provence, la Reine de Sicile, & enfin Tannegui du Châtel l'allerent trouver successivement. Les Etats de Bretagne assemblés resolurent que le Comte de Richemont se rendroit à la Cour du Roi de France, pour travailler à un traité de paix avec le Duc de Bourgogne, qui soutenoit toujours le parti du Roi d'Angleterre, quoique foiblement. Le Duc & le Comte son frere firent aussitôt sçavoir cette résolution

au Duc de Bourgogne, & l'intention qu'ils avoient de menager la paix entre le Roi Charle & lui. JEAN V.

Le Comte partit & arriva à Angers, où le Roi l'attendoit. Ce Prince commença par lui offrir la charge de Connêtable, qui étoit vacante. Le Comte ſenſible à l'honneur qu'on lui faiſoit, repondit qu'il ne pouvoit l'accepter ſans avoir auparavant conſulté le Duc ſon frere & le Duc de Bourgogne. Sans differer, il alla trouver ce dernier. Las de l'alliance des Anglois ce Prince ne cherchoit que des prétextes honnêtes, pour rompre de funeſtes engagemens, que le juſte reſſentiment de la mort de ſon pere lui avoit fait contracter. Mais pour préliminaire, il exigeoit que ceux qui avoient conſeillé le meurtre fuſſent chaſſez de la Cour du Roi. Le Duc de Bretagne demandoit la même choſe, parceque ces mêmes perſonnes, à ce qu'il croyoit, avoient conſeillé la trahiſon des Penthievres; cela regardoit ſurtout Tannegui du Châtel & le Preſident de Provence. Le premier, quoi qu'innocent par rapport à la priſe du Duc de Bretagne, conſentit de ſe retirer. Mais le Preſident, qui vouloit gouverner le Roi & le Royaume, rejetta cette

JEAN V. condition ; enforte que la negociation fut inutile, & que le Comte de Richemont s'en retourna sans avoir pû rien conclure

Il se rendit à Chinon, où le Roi étoit. Ce Prince lui donna alors l'épée de Connêtable, après lui avoir promis avec serment de chasser du Royaume tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre du feu Duc de Bourgogne, & ceux qui avoient conseillé la prise du Duc son frere. Le Connêtable partit ensuite pour la Bretagne, dans le dessein d'y lever des troupes, & de revenir bientôt, pour faire tête aux Anglois, qui ravageoient la France. Il revint en effet trouver le Roi, suivi de son frere le Comte d'Estampes, du Comte de Porhoët, & des Sires de Beaumanoir, de Château-Brient, de Rostrenen, de Montauban, de plusieurs Chevaliers, & Ecuyers Bretons, & d'un grand nombre de Barons du Poitou, du Berri, & d'Auvergne, qui l'avoient joint en chemin.

Le Roi ne pouvant se résoudre à executer ce qu'il avoit promis au Connêtable, apprehendoit fort son retour. Lorsqu'il fut arrivé à la Cour, ce Prince

ſe vit enfin dans la neceſſité de tenir ſa parole. Tannegui du Châtel ſe comporta en cette occaſion en galant-homme ; ſacrifiant ſes intérêts au bien du Royaume. Il dit lui même au Connêtable, qu'il ſeroit fort fâché que ſa preſence à la Cour fût un obſtacle à la paix entre le Roi & le Duc de Bourgogne. Il fit plus : avant de ſe retirer, il aida à chaſſer tous les autres, & fit tuer un Capitaine qui refuſoit d'obéïr. Le Preſident de Provence ſe retira à Avignon.

Le Duc de Bretagne peu de tems après ſe rendit à Saumur, où le Roi vint le lendemain, comme il l'avoit promis. Il fit beaucoup de careſſes au Duc ſon beau frere, & lui dit qu'il vouloit à l'avenir ſe conduire par ſes conſeils, & ſe confier entierement à lui. Le Duc, parlant au Roi avec franchiſe, lui conſeilla de traiter au plûtôt avec le Duc de Bourgogne, & de ſe reconcilier avec lui de bonne foi. Il lui conſeilla en même tems de faire des offres raiſonnables aux Anglois. Enſuite il fit hommage de ſon Duché & de ſa pairie, après quoi il s'en retourna en Bretagne.

Le Roi, qui ſe laiſſoit toujours maitriſer par ſes favoris, étoit alors gouverné par le Sire de Giac, homme chargé

JEAN V. de plusieurs crimes, entr'autres d'avoir empoisonné sa premiere femme, quoiqu'elle fut grosse. Le Connêtable s'étant apperçu que ce favori, pour conserver son crédit, detournoit le Roi de faire la paix avec le Duc de Bourgogne, & abusoit entierement de sa faveur, résolut de l'arrêter, & de le faire mourir. La Cour étoit alors à Issoudun. Le Connêtable alla un jour de grand matin à la maison de Giac, fit enfoncer la porte de sa chambre, le fit enlever & conduire à Dun le Roi, terre qui appartenoit à Madame de Guyenne son épouse. Le Bailli de cette Ville, sans perdre de tems, fit par ordre du Connêtable le procès à Giac, qui confessa plusieurs crimes énormes dont il étoit coupable. Il fut condamné à mort & executé, quoiqu'il eut fait offrir au Connêtable la somme de cent mille écus, avec sa femme, ses enfans, & ses places en ôtage, promettant de n'approcher jamais de la personne du Roi de plus de vingt lieues. Le Roi trouva l'action du Connêtable fort hardie; mais ayant été informé des crimes que Giac avoit lui même avouez, il aprouva
Monstrelet. ce qui avoit été fait. Mais comme il ne pouvoit se passer de favoris, le Camus

de Beaulieu prit la place de Giac; & ne se comporta pas mieux. Aussi fut-il assassiné à Poitiers, la même année, aux yeux du Roi. Ce Prince en fit d'abord beaucoup de bruit; mais comme il avoit oublié Giac, il oublia bientôt le Camus.

Le Connêtable substitua à ces deux favoris la Trimouille, qui avoit épousé la veuve du Duc de Berri, & qu'il croyoit être dans ses intérêts. Lorsque le Connêtable parla au Roi de ce Seigneur, pour lui conseiller de lui donner sa confiance, ce Prince lui repondit : *Beau cousin, vous me le baillez, mais vous vous en repentirez; car je le connois mieux que vous.* Le Connêtable s'en repentit en effet, & il n'eut point de plus grand ennemi, comme on le verra dans la suite.

Cependant le Duc de Bretagne faisoit vivement la guerre contre les Anglois, du côté de la basse Normandie. Il fit assieger Saint James de Beuvron. Mais le succés ne repondit pas à ses esperances. Le Connêtable & son frere le Comte d'Estampes furent obligés de lever le siege, après avoir perdu sept à huit cens Bas-Bretons. Pour s'opposer aux courses des Anglois, qui ravageoient la

JEAN V. Bretagne, on fit fortifier Pontorson, & on y mit une forte garnison. Cette Ville fut bientôt assiegée par les Anglois sous les ordres du Comte de Warwik & du Général Talbot. Le Connêtable accourut aussitôt au secours de la place avec quelques Gendarmes François. Les Hist. d'Artur. Bretons, au nombre de 1500. ayant voulu enlever un convoi de l'armée ennemie, escorté par cinq cens Anglois furent taillés en pieces. Ils perdirent plus de huit cens hommes, tués sur la place, avec un grand nombre de personnes de distinction. Après cet échec, la place fut renduë; & la garnison sortit la vie sauve, avec un bâton blanc à la main. Le Connêtable, pour avoir sa revanche, alla assieger le Château de Garlande près de la Fleche en Anjou, qu'il prit. Les Bretons prirent encore le Lude & d'autres petites places.

Le Duc mécontent de la conduite du Roi, & du gouvernement de la Trimouille son favori & son Ministre, ne jugea pas à propos de continuer plus long tems contre les Anglois une guerre dont il portoit presque seul le fardeau. Pour cet effet il traita avec le Duc de Betford, qui lui promit au nom du Roi Henri VI de le maintenir lui & ses

successeurs dans tous ses droits & privileges, à condition qu'il ratifieroit avec serment le traité de Troyes; qu'il feroit faire la même chose par son frere le Comte d'Estampes, par le Comte de Montfort son fils aîné, & par les Prélats, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Notables, & bonnes Villes de Bretagne, & qu'il feroit hommage à Henri VI & à ses successeurs Rois de France, dans l'espace de trois mois après qu'il en auroit été requis. JEAN V.

Le Duc de Betford ayant envoyé des Ambassadeurs en Bretagne pour recevoir le serment du Duc, ce Prince leur fit un très favorables accueil, avec des presens considerables. Ensuite il leur donna le huit de Septembre, avec le consentement des Etats, des Lettres patentes, par lesquelles il declaroit;
» que pour le bien de la paix, & pour
» demeurer en la bienveillance &
» obéïssance de son Seigneur le Roi de
» France & d'Angleterre, il renonçoit
» à toutes alliances par lui contractées
» au prejudice de Henri VI; qu'il pro-
» mettoit & juroit par la foi de son
» corps, & en parole de Prince, pour
» lui & ses successeurs, qu'il garderoit
» & feroit observer le traité de paix de

JEAN V. » Troyes ; qu'il obéïroit au Roi de
» France & d'Angleterre & au Duc de
» Betfort Regent du Royaume, durant
» sa Regence, dans les choses qui con-
» cerneroient le gouvernement, sauf
» néanmoins ses droits Royaux, liber-
» tés, & privileges, qu'il seroit tou-
» jours homme du Roi Henri & de
» ses successeurs Rois de France, &
» qu'il leur feroit tel hommage que ses
» prédecesseurs Ducs de Bretagne
» avoient fait aux Rois de France pré-
» decesseurs de Henri.

Dès le même jour ce traité fut ratifié par le Comte d'Estampes, par Jean de Malestroit Evêque de Nantes, Chancelier de Bretagne ; par Etienne Cucuret Evêque de Dol, Guillaume de Montfort Evêque de Saint Malo, Bertrand de Rosmadec Evêque de Quimper, Amauri de la Mote Evêque de Vannes, Guillaume Brillet Evêque de S. Brieuc, Jean de Bruc Evêque de Treguer ; par Gille Tournemine Sire de la Hunaudaïe Geffroi Sire de Combour, Gille de Montauban, Raoul de Coetquen, Jean d'Acigné, Jean de Blossac, Olivier de Plusquellec, Jean de Malestroit, Jean de Beaumanoir, Eustache de la Houssaye, Josselin de Guité Seigneur de

Vancouleur, Jean Gaudin, Jean de Tiercent; par les chapitres de Nantes, de Quimper, de Leon, de Treguer, de Saint Brieuc, & par les habitans de Quimper, & de Saint Pol de Leon. Le lendemain le même traité fut ratifié par Alain de Rohan Comte de Porhoet, Charle de Rohan Seigneur de Guemené-Guengamp, le Vicomte de Coetmen, le Sire du Perrier, l'Amiral Penhoet, les Sires du Châtel & de Kaer, les Seigneurs de Ploeuc, Kermellec, Château-Gal, Kersaliou, Nevet, du Juc, Lescauf, Arrel, Ville-Audren, la Feillée, Machecou de Vieille-Vigne, & le chapitre & les habitans de Dol.

Le quinze de Septembre François fils aîné du Duc donna sa ratification. Alain Vicomte de Rohan donna aussi la sienne, pour obvier, disoit-il, à de plus grands inconveniens. Mais en même tems il fit une protestation contre son consentement forcé. C'est ainsi que le Duc de Bretagne, malgré ses sermens, changea tout à coup de parti, & abandonna celui du legitime heritier de la Couronne, pour suivre celui de l'usurpateur. Le Roi Charle fut indigné de cette inconstance du Duc. Aussi reçut-il bien Jean de Blois Seigneur de l'Aigle,

JEAN V. qui se presenta alors à la Cour.

1428. La conduite de la Trimouille, qui avoit occasionné la défection du Duc de Bretagne, causa aussi de grands chagrins au Connêtable. On lui ôta Chinon, dont il avoit confié la garde à un Capitaine nommé Guillaume Belin, qui livra la place au Roi. On offroit à Madame de Guyenne de continuer d'y faire son séjour, ou de se retirer où elle voudroit, à condition qu'elle ne verroit point le Connêtable. Mais cette Princesse repondit avec fermeté, qu'elle ne consentiroit jamais de demeurer dans un lieu, où elle seroit privée de la liberté de voir son mari. Ce fut envain qu'elle representa que Chinon lui appartenoit, & que c'étoit une injustice de l'en dépouiller; contrainte d'en sortir, elle se retira à Thouars. Il s'alluma alors une guerre particuliere entre la Trimouille & le Connêtable, à qui le Duc son frere ne manqua pas d'envoyer des gens de guerre, pour le soutenir.

1420. L'union & la bonne intelligence ne fut néanmoins jamais si necessaire au parti de Charle VII, pour pouvoir résister aux efforts des Anglois. Thomas de Montaigu Comte de Salisbery assiegeoit Orleans, dont la prise auroit en-

tierement ruiné les affaires du Roi. Heureusement la fameuse Pucelle d'Orleans contraignit les Anglois de lever le siege. Mais ils avoient fait bien d'autres conquêtes, & le Roi avoit besoin de toutes les forces de son parti pour les chasser du Royaume. Cependant, quelque haute idée qu'il eut de la capacité & de la valeur du Connêtable, il auroit été fâché en quelque sorte de lui être redevable du moindre succès. Le Connêtable, malgré ces dispositions de la Cour à son égard, ne laissa pas d'assembler une armée, composée des compagnies des Sires de Beaumanoir, & de Rostrenen, de Robert de Montauban, de Guillaume de Saint Gille, d'Alain de la Feillée, & de plusieurs autres Bretons, sans compter ceux de sa maison, & un grand nombre de Seigneurs de Poitou, avec les garnisons de Sablé, de Duretal, & de la Fleche.

Hist. d'Artur

Le Connêtable à la tête de ces troupes s'avança du côté d'Orleans, pour venir au secours du Roi; mais ce Prince, qui étoit aveuglé par ses favoris, ayant appris sa marche, lui envoya dire de s'en retourner, & que s'il passoit outre, il le combattroit. Le Connêtable repondit à la Jaille, qui lui apportoit cet

JEAN V. ordre, qu'il agissoit pour le bien du Royaume, & pour les intérêts du Roi, & qu'il verroit volontiers qui le voudroit combattre : *Monseigneur*, lui repartit la Jaille, *il me semble que vous ferez très bien*. Le Connêtable continua donc sa marche, pour se rendre devant Beaugenci, que l'armée du Roi assiegeoit. Il envoya devant annoncer son arrivée, & demander qu'on lui marquât ses logis. Pour reponse, on vint lui dire que la Pucelle s'avançoit vers lui pour le combattre : *s'ils viennent*, dit le Connêtable, *nous les verrons*. Mais les Capitaines de l'armée de la Pucelle l'avertirent, que si elle attaquoit le Connêtable, elle pouroit bien se voir abandonnée par un grand nombre de ses gens, qui aimoient mieux, dirent-ils, le Connêtable & ceux qui le suivoient, que toutes les Pucelles du monde.

Cependant le Connêtable marchant en bel ordre parut à la vüe de l'armée. Aussitôt le Duc d'Alençon, le bâtard d'Orleans, & plusieurs autres Capitaines descendirent de cheval, pour le recevoir, & la Pucelle se vit elle même obligée de faire comme les autres. Le Connêtable mit aussitôt pié à terre, & dit à la Pucelle : *Jeanne, on m'a dit que vous me*

voulez combattre. Je ne ſçais ſi vous êtes de par Dieu, ou non; ſi vous êtes de par Dieu, je ne vous crains rien; car Dieu ſçait mon bon vouloir; ſi vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins *. Le Connêtable & la Pucelle avec tous ceux de leur ſuite prirent alors le chemin de la Ville, dont on s'étoit déja rendu maître. Le lendemain la garniſon du Château, ayant appris l'arrivée du Connêtable, demanda à capituler. JEAN V.

Peu de jours après ſe donna le combat de Patai à cinq lieues de-là. Les François & les Bretons donnerent avec furie ſur les Anglois, & les taillerent en pieces. Talbot leur Général fut fait priſonnier. Cette victoire éclatante, dont l'honneur étoit principalement dû à l'habileté du Connêtable, & à la valeur des Bretons, ne le reconcilia point avec le Roi, qui obſedé par la Trimouille, loin de lui rendre ſes bonnes graces, lui envoya ordre de ſe retirer dans ſa maiſon. Ce fut envain qu'il envoya ſupplier le Roi de lui permettre de le

* Ceci eſt tiré de la *vie d'Artur*, compoſée par Guillaume Gruel Auteur contemporain, & qui put être témoin de cette entrevüe.

JEAN V. ſuivre. Beaumanoir & Roſtrenen allerent même de ſa part trouver la Trimouille, pour le prier de trouver bon que le Connêtable s'acquittât du devoir de ſa charge, & ſervît le Roi & l'Etat, offrant de faire de ſon côté tout ce qu'il exigeroit de lui. Rien n'eſt plus difficile que de diſſiper les preventions d'un homme en place, & de calmer la haine d'un Miniſtre irrité. La Trimouille, enflé des ſuccès de ſon maître, fut inflexible, & le Roi fit dire au Connêtable, qu'il aimeroit mieux n'être jamais couronné, que de l'être en ſa preſence. La dureté de cette reponſe, n'empêcha pas le Connêtable de ſervir le Roi malgré lui. Cependant il ſe retira peu après dans ſon Château de Partenai avec tous ceux de ſa ſuite: mais il n'y demeura pas oiſif: il fit pendant l'hiver une entrepriſe ſur Freſnai-le Vicomte. Comme il s'en revenoit à Partenai, il éprouva juſqu'où alloient la mechanceté & la perfidie de ſes ennemis. Les gens du Connêtable ayant remarqué un homme à cheval, qui s'attachoit à le ſuivre, l'arrêterent. Ce malheureux interrogé confeſſa que la Trimouille lui avoit promis de l'argent, s'il aſſaſſinoit le Connêtable, & qu'il l'avoit ſuivi à ce

dessein. Le Connêtable, qui avoit promis de lui accorder sa grace, s'il avoüoit la verité, lui tint parole : sa generosité alla même jusqu'à lui faire donner de l'argent, en lui recommandant de ne plus se charger de commissions de cette nature. JEAN V.

Tandis que la France étoit en proye aux dissentions des Grands, & aux fureurs de la guerre, le Duc de Bretagne étoit tranquille dans son Duché. Il maria alors le Comte de Montfort son fils aîné avec Yoland d'Anjou fille du feu Roi de Sicile, & Pierre de Bretagne son second fils avec Françoise d'Amboise, fille du Vicomte de Thouars. Il maria presqu'en même tems Isabeau sa fille aînée avec le Comte de Laval. Mais la paix, dont la Bretagne joüissoit depuis quelque tems, fut alors troublée par la guerre que le Duc jugea à propos de faire au Duc d'Alençon son neveu. Le sujet de cette guerre fut un differend sur le payement du Doüaire de la mere du Duc d'Alençon sœur du Duc de Bretagne. Le Duc d'Alençon avoit fait enlever le Chancelier de Bretagne, & l'avoit fait conduire à la Fleche. Le Duc nomma pour son lieutenant Général son nouveau gendre le Comte de Laval. Comme 1431.

JEAN V. il avoit lieu de croire, qu'un grand nombre de François viendroit grossir les troupes de son neveu, il ne se contenta pas de lever des gens de guerre en Bretagne, il en fit venir d'étrangers, & reçut un secours d'Anglois & d'Ecossois.

1432. Lorsque le Duc eût assemblé une armée, il la fit marcher vers Poüencé au commencement de Janvier, & ordonna qu'on en formât le siege malgré les rigueurs de la saison. Le Duc d'Alençon avec sa mere & sa femme étoit dans la place, dont le bâtard de Bourbon & le Sire de Saint Pierre commandoient la garnison. Le Duc d'Alençon, se voyant peu en état de résister aux forces de son Oncle, demanda du secours à Charle VII. promettant de ne faire avec le Duc aucun traité, sans le consentement de sa Majesté. On lui envoya deux mille gens de guerre, qui parurent à la vüe de Poüencé, dans le dessein d'en faire lever le siege; mais ils furent repoussés & contraints de prendre la fuite. Le Connêtable, qui étoit au siege, ne voulut pas permettre qu'on poussât le Duc d'Alençon à bout; il se porta pour mediateur entre son frere & ce Prince. Le Comte d'Estampes se joignit à lui, & le Duc d'Alençon ayant écrit une lettre de

politesse au Duc son Oncle, la paix fut concluë à Château-Brient, à condition que le Chancelier seroit mis en liberté, & que le Duc d'Alençon s'obligeroit de dedommager le Duc de Bretagne de tous les frais de la guerre, & à une indemnité à l'égard de son Chancelier. Le Duc s'obligea de son côté à payer au Duc d'Alençon 4000. livres par an, jusqu'à l'entier payement du Doüaire de sa mere. Le siege fut aussitôt levé, & le Duc d'Alençon vint trouver son Oncle à Château-Brient, où la reconciliation fut confirmée.

Les Anglois furent d'autant plus mortifiez de cet accommodement, que le Duc de Bretagne avoit promis au Duc de Betford de lui donner Poüencé, lorsqu'il auroit été pris, à titre d'heritage perpetuel. Mais il le dedommagea par une somme d'argent, qu'il lui paya. Les Anglois se flattoient aussi, que cette guerre engageroit le Duc à la faire au Roi Charle VII, qui avoit pris le parti du Duc d'Alençon; ils sçavoient d'ailleurs qu'il n'avoit pas lieu d'être content de ce Prince, qui en usoit si mal à l'égard du Connêtable son frere.

La Trimouille abusant de son autorité continuoit toujours de le persecuter. Le 1433. Le Baud.

Connêtable avoit juſqu'alors paru ſouffrir ſes outrages avec beaucoup de patience & de moderation : mais enfin ſon reſſentiment éclata, & le favori, qui s'étoit fait bien d'autres ennemis, fut puni de ſon orgueil, & de toutes ſes injuſtices. Quelques Seigneurs, entr'autres, Charle d'Anjou Comte du Maine, le Sire de Büeil, la Varenne, & Prégent de Coëtivi Seigneur Breton, formerent, de concert avec le Connêtable, le projet de ſe défaire de la Trimouille, qui étoit alors à Chinon, où le Roi tenoit ſa Cour. Pour cet effet ils ſe rendirent maîtres d'une fauſſe porte du Château, par la connivence de Gaucourt, qui en étoit gouverneur, & d'Olivier Fretal ſon Lieutenant. De Büeil, la Varenne, & Coëtivi, ſuivis d'un grand nombre de gens armés, entrerent une nuit par cette porte, & monterent à la chambre ou la Trimouille étoit couché. Un Ecuyer Breton de la maiſon du Connêtable, nommé Jean de Roſnivinen, ſe jetta alors ſur lui, & lui énfonça ſa dague dans le ventre ; mais comme la dague étoit fort courte, & que la Trimouille étoit très gras, il n'en fut pas dangereuſement bleſſé. On ne voulut point le tuer ; on ſe contenta de le prendre, &

de le mener à Montresor, Château appartenant au Sire de Büeil. JEAN V.

Le Roi, informé de cette violence, craignit que ce ne fût une conspiration contre sa personne; mais les conjurez le rassurerent, en lui protestant qu'il n'y avoit aucun d'eux, qui ne fût prêt à repandre son sang pour lui. La Reine, sœur du principal auteur de cette entreprise, acheva de le calmer. Ce Prince parut dans la suite se mettre peu en peine de ce qui étoit arrivé à la Trimouille. Car dans l'assemblée des Etats, qui quelque tems après fut tenuë à Tours, il declara par la bouche de son Chancelier, qu'il approuvoit ce que de Büeil, Coëtivi & la Varenne avoient fait. Etrange foiblesse de ce Prince, qui se livroit tout entier à ses favoris, qui le méprisoient, & qui devenant tout à coup indifferent à leur égard, lorsqu'il ne les voyoit plus, les abandonnoit lâchement à leurs ennemis, sans avoir le courage de les soutenir. Le Comte du Maine succeda à la Trimouille, qui fut ensuite mis en liberté par de Büeil, pour la somme de six mille écus d'or qu'il lui paya. Le Connêtable, n'ayant plus rien à craindre du puissant favori qui l'opprimoit, exerça librement les fonctions

JEAN V. de sa charge. Il alla saluer le Roi, qui le reçut très bien, & l'envoya en Champagne faire la guerre aux Anglois.

1435. Cependant les députés des deux Rois & du Duc de Bourgogne s'assemblerent à Arras pour y traiter de la paix. Ceux du Duc de Bourgogne firent des demandes excessives. Mais l'intérêt que l'on avoit à le separer des Anglois les firent accepter. On lui accorda que le Roi lui demanderoit pardon du meurtre du Duc son pere, declarant qu'il n'avoit point trempé dans ce crime, & qu'il l'eût même empêché, s'il eût eu connoissance du complot: Qu'il proscriroit & puniroit les Auteurs & complices de ce crime, & qu'il feroit plusieurs fondations à Montereau-faut-yonne, pour le repos de l'ame du feu Duc: Qu'enfin le Duc ne seroit point tenu de lui faire hommage, ni à ses successeurs. A l'égard des Anglois, on ne put convenir avec eux, & on continua de part & d'autre de se faire vivement la guerre.

Je n'entrerai point ici dans le *détail* des differentes expeditions de cette guerre, qui dura encore plusieurs années. Je me contenterai de dire, que le Connêtable y acquit beaucoup de gloire, & qu'aidé de plusieurs Seigneurs

& Chevaliers Bretons, il fit ſur les Anglois pluſieurs conquêtes. Le Duc de Bretagne pendant tout ce tems-là entretint la paix avec eux, ne ſe declarant ouvertement ni pour Charle VII, ni pour Henri VI, & cependant envoyant ſes Ambaſſadeurs aux aſſemblées d'Etats convoquées par le premier, & faiſant en même tems, ou renouvellant des traités avec le ſecond. JEAN V.

Il ne ſe paſſa plus rien de memorable ſous le Regne de Jean V, ſi ce n'eſt le ſupplice du fameux Maréchal de Raiz de la maiſon de Laval. Ce Seigneur Breton avoit merité, par ſes ſervices à la guerre, d'être élevé à la dignité de Maréchal de France. C'étoit un homme très vicieux, & d'un prodigalité ſi exceſſive, qu'elle pouvoit paſſer pour inſenſée. Pour mettre un frein à ſon luxe & à ſes depenſes énormes, qui lui avoient fait vendre la plûpart de ſes terres, & pour l'empêcher de ſe ruiner entierement, le Roi lui deffendit par un Arrêt de ſon Conſeil de vendre aucune de ſes terres. Le Parlement fit auſſi défenſe à qui que ce fût de les acheter. Reduit à cet état, & accablé de dettes, il donna dans la Chimie, eſperant y trouver des reſſources. Il donna enſuite dans la Magie, & 1440.

JEAN V. se flatta de pouvoir par ce moyen découvrir des tresors, pour fournir à son luxe. Au reste ses déreglemens étoient si monstreux, qu'on ne pourroit les peindre ici sans blesser la delicatesse des Lecteurs. Il suffit de dire qu'il joignoit la cruauté la plus inoüie à la plus infâme lubricité, & que, sans avoir aucun commerce avec les femmes, il étoit le plus impur de tous les hommes. Son execrable goût le portat à tuer souvent de sa propre main les malheureuses victimes de sa passion. Les procès verbaux qui en furent dressés, & ses propres aveux font foi qu'il en avoit fait mourir plus de cent. Cette débauche barbare ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne fut fou.

Cinq ou six enfans de bourgeois de Nantes ayant disparu, depuis qu'on les avoit vû entrer dans la maison du Maréchal, sur les plaintes de leurs parens, sur la requisition du Promoteur de l'Evêque informé de ses désordres, & sur celle du Procureur du Duc, il fut arrêté avec plusieurs de ses complices & domestiques, & surtout avec un Italien nommé Prelati. Son procès lui fut fait dans le Château de la Tour Neuve de Nantes, par l'Evêque du lieu Chancelier de

de Bretagne, par le Vicaire de Frere Jean Merri, Inquisiteur dans le Roïaume de France, & par le Président de Bretagne, Pierre de l'Hôpital, pour ce qui étoit de sa compétence. Le Maréchal comparut, & répondit d'abord avec beaucoup de hauteur, disant que tous les Ecclésiastique étoient des simoniaques & des gens impurs, & qu'il ne vouloit point reconnoître de tels Juges. Cependant il changea de ton dans la suite; il avoüa même une partie de ses crimes. L'infame Prélati lui fut confronté, & tous deux convinrent des faits qu'on a vus ci-dessus.

Enfin le 25 Octobre, après plus d'un mois de procédures, il fut condamné à être brûlé. Il parut très-touché de repentir, déclarant que sa mauvaise éducation avoit été le principe de sa mauvaise conduite, & il mourut fort chrétienement. On retira son corps du bucher, avant qu'il eût été consumé par les flâmes; & le Duc, en considération de sa haute naissance, de ses belles actions à la guerre, & du repentir qu'il avoit temoigné, permit de l'inhumer en terre sainte. On lui fit de magnifiques obseques dans

l'Egliſe des Carmes de Nantes, où il fut enterré.

Deux années après, la Bretagne perdit le Duc Jean V. qui mourut au *manoir de la Touche* près de Nantes. Son corps fut mis en dépôt auprès de celui du Duc Jean IV. ſon pere, en attendant qu'il fût transferé à Treguer, pour être inhumé dans l'Egliſe Cathédrale, comme il l'avoit ordonné. Ce Prince, avec peu d'eſprit & de courage, avoit ſçû par ſa pieté, ſa libéralité, ſa douceur & ſon affabilité, gagner les cœurs de tous ſes Sujets. Dans le deſſein d'entretenir la paix avec le Roi d'Angleterre & le Roi de France, ſon Conſeil lui fit faire ſucceſſivement des Traités avec ces deux Princes, s'engageant par ſerment à ſe déclarer en faveur de chacun d'eux pour faire la guerre à l'autre, les ménageant néanmoins tous deux, & ne faiſant, malgré ſes engagemens, la guerre à aucun. Au reſte il s'employa avec beaucoup de zéle, pour procurer la paix entre les deux Rois. Ne pouvant y réuſſir, il tâcha au moins d'éloigner la guerre de ſon pays, & d'y maintenir la tranquillité, & l'abondance.

De ſon mariage avec Jeanne de France, ſœur de Charles VII. il eut pluſieurs enfans, François, Comte de Montfort, Pierre Comte de Guingamp, Gilles Seigneur de Chantocé, & Iſabeau de Bretagne mariée au Comte de Laval. Cette Princeſſe mourut l'année ſuivante, laiſſant trois fils & cinq filles; Gui, qui fut depuis Comte de Laval; Jean de Laval, Sire de la Roche-Bernard, dont le fils fut Comte de Laval après la mort de ſon oncle; Pierre de Laval, Archevêque de Reims; Yoland de Laval, qui épouſa ſucceſſivement le fils aîné du Comte de Rohan, & Guillaume d'Harcourt; Jeanne de Laval mariée à René, Roi de Sicile; Artuze de Laval, qui mourut ſans alliance à Marſeille, où elle étoit avec la Reine de Sicile ſa ſœur; Helene de Laval, qui fut Dame de Derval, & Louiſe Dame de l'Aigle. A l'égard de François, de Pierre, & de Gilles fils de Jean V. les deux premiers furent ſucceſſivement Ducs de Bretagne, & Gilles périt malheureuſement, comme nous le verrons dans le Livre ſuivant.

Fin du premier Tome des Ducs de Bretagne.

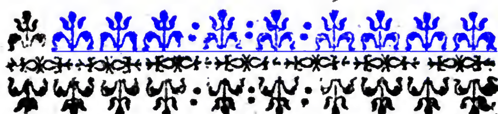


TABLE DES MATIERES

Contenues dans le premier Volume de l'Histoire des Ducs en Bretagne.

C.

E.

F.

G.

H.

J.

L.

M.

O.

P.

T.

V.

Fin de la Table des Matieres du premier Volume de l'Histoire des Ducs de Bretagne.

AVIS.

Le Lecteur est averti de jetter les yeux sur cet Errata, & sur celui de tous les autres Volumes.

Errata pour le premier Volume de l'Histoire des Ducs de Bretagne.

PAge 4.* l. 3. qui est à la tête, *lis.* qui est à la fin.
p. 5. l. 28. altéré, *lis.* altérés.
p. 15. l. 7. *dele* son fils.
p. 19. l. 14. usurpée, *lis.* acquise.
p. 42. l. 19. *dele* IV.
p. 43. l. 10. sainte Claire, *lis.* S. Clair.
p. 72. *à la Note après* révolte, *ajoûtez*, selon le P. Lobineau.
p. 116. l. 8. de la haine, *lis.* du ressentiment.
p. 126. l. 13. Le Comte d'Artois, *lis.* Robert d'Artois.
p. 143. l. 8. du Géneral Espagnol, *dele* Espagnol.
p. 148. l. 14. de Boulogne, *ajoûtez*, & d'Artois.
p. 158. *l. derniere*, Prince Roi, *effacez*, Roi.
p. 177. l. 12. 1355. *lis.* 1356.
p. 185. l. 12. de Felleton, *dele* de.
p. 186. l. 17. cette même année, *lis.* quelques années après.
ibid. l. 23. cette même année, *lis.* cette année 1364.
p. 234. l. 22. usurpation, *lis.* invasion; & à la p. 236. l. 16. *lis. de même.*
p. 243. l. 15. Redon, *lis.* Rendan.
p. 247. *ligne derniere*, après oir, *lis.* après avoir.
p 266. *ligne derniere*, son heritiere, *lis.* sa fille.

G-h.

an



